This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford-Messer
Bequest

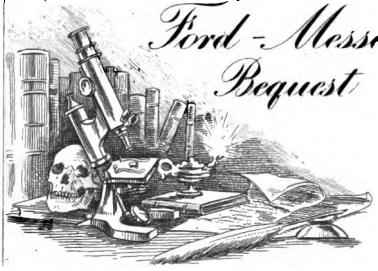

Digitized by Google

AS
162
.P242
S42

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

Avocat, Docteur en droit

sous la direction

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

1854. — PREMIER TRIMESTRE

TROISIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME (XXVIIe DE LA COLLECTION).

PARIS

A. DURAND, 5, RUE DES GRÈS-SORBONNE

PRÈS LE PANTHÉON.

1854

Digitized by Google

Digitized by Google

Ford-Messer

CHARLES-QUINT

AU MONASTÈRE DE YUSTE,

PAR M. MIGNET.

Le fragment qui va suivre est extrait d'une série de lectures faites à l'Académie, par M. Mignet, sur l'abdication de Charles-Quint, si diversement interprétée, et sur sa retraite au monastère de Yuste. Dans ce travail, M. Mignet s'est proposé de faire connaître, en s'appuyant sur des documents authentiques, et surtout sur ceux tirés des archives de Simancas, sur des lettres émanées de Charles-Quint lui-même, de son fils Philippe II, de la princesse Dona Juana, sa fille, qui gouvernait l'Espagne en l'absence de Philippe II, de son majordome Luis Quijada, de son secrétaire Martin Gastelú, de son médecin Henri Mathis, quels ont été les motifs de son abdication et les sentiments qu'il éprouva après l'avoir consommée. Le récit de M. Mignet, qui diffère essentiellement des récits de Sandoval et de Robertson, établit d'une manière péremptoire que cette abdication fut réfléchie, qu'elle ne

148521

Digitized by Google

laissa dans son cœur aucun regret et aucun repentir, et qu'il trouva toujours chez son fils la déférence la plus soumise et la tendresse la plus respectueuse. Ce récit que nous prenons au moment de l'arrivée de Charles-Quint au monastère de Yuste, donne les détails les plus précis et les plus curieux sur sa vie dans le cloître, sur ses occupations, sur la part qu'il ne cessa de prendre aux affaires de la monarchie espagnole, sur ses infirmités, sur sa dernière maladie et sur sa mort.

Ce fut le 3 février 1557 que Charles-Quint s'enferma à Yuste. L'habitation qu'il y avait fait construire pour sa retraite était plus agréable, plus commode et plus saine que ne l'avaient représentée de Jarandilla, dans leurs moroses descriptions, ses serviteurs attristés par les pluies de la saison et par la solitude du lieu. Elle était située au midi du monastère, et la vue y plongeait sur *la vera* de Plasencia (1). Vers le nord, elle s'adossait à l'église même du couvent, qui l'abritait en la dominant, et derrière laquelle, du levant au couchant, s'étendaient les deux cloîtres habités par les moines, et appelés, l'un le cloître vieux, l'autre le cloître neuf. Huit pièces carrées, de dimension égale, ayant chacune vingt pieds de long sur vingt-cinq de large, composaient la demeure impériale. Ces pièces, dont quatre étaient au rez-de-chaussée et

(1) Cette description est faite d'après le père Joseph de Siguenza, t. III, liv. I, p. 190; le chapitre XII du manuscrit hiéronymite espagnol analysé par M. Bakhuisen van den Brink, p. 22 et 28, et d'après le plan annexé au manuscrit de don Tomas Gonzalez.

Digitized by Google

quatre formaient le premier étage, s'élevaient, pour ainsi dire, en amphithéâtre sur la pente très-inclinée de la montagne : les plus hautes se trouvaient au niveau des cloîtres. Leur position les rendait lumineuses et chaudes, et l'on avait eu soin, d'ailleurs, d'y pratiquer, contre les usages du pays, d'assez grandes cheminées. Un corridor couvert, en forme de portique, conduisait, de l'est à l'ouest, à deux terrasses que l'empereur transforma plus tard en jardins (1). Il les orna de fleurs odoriférantes qu'il se plut à voir cultiver, les planta de limoniers, d'orangers, de citronniers, et fit placer dans chacun d'eux une fontaine où coulaient les eaux vives sorties des flancs ou descendues des cimes neigeuses de ces montagnes. Dans le bassin de la fontaine occidentale, qui fut revêtu de carreaux de Hollande (2), se conservèrent, comme en un vivier, les truites destinées à sa table les jours maigres, et pêchées surtout dans les sources claires et froides de Yuste et des villages voisins. Un autre corridor, qui traversait le quartier d'en bas, aboutissait des deux côtés au jardin du monastère, couvert de verdure, rempli de plantes potagères et d'arbres à fruits, et d'où les tiges des citronniers et des orangers s'élançant jusqu'aux fenêtres de la demeure impériale, y portaient leurs belles fleurs blanches et leurs suaves odeurs (3).

(1) Quijada écrivait en septembre : « Su Magestad quiere tomar pasa tiempo en hacer un jardin en lo alto, que as donde « está un terrado, el cual quiera cubrir y traer una fuente en « medio de el, y a la redonda por los lados hacer un jardin de « muchos naranjos y flores; y lo mismo quiere hacer en lo « bajo. » *Retiro, estancia, etc.* fol. 138, v°, 139, r°.

(2) *La Retraite de Charles-Quint, etc.*, par M. Bakhuisen van den Brink, p. 22.

(3) « ..... Y al fin rodeado todo de naranjos y cidros que se

Digitized by Google

L'appartement occupé par Charles-Quint était au premier étage. De sa chambre même il se trouvait en communication avec l'église du couvent, qui y était contiguë, et sur laquelle s'ouvrait une fenêtre d'où s'apercevait le maître-autel. Cette fenêtre de communication, qui avait la double fermeture d'un vitrage et d'une porte, était une espèce de tribune, et devait permettre à l'empereur d'entendre la messe de son lit, lorsqu'il serait malade, et d'assister aux offices sans être au milieu des moines (1). Il pouvait, à son gré, se mettre en relation avec ceux-ci par une galerie intérieure qui conduisait dans le chœur de l'église, et par le corridor couvert qui menait au jardin du couvent, ou bien rester séparé d'eux en demeurant dans son indépendante habitation et sur ses terrasses cultivées.

Charles-Quint ne vécut donc point parmi les moines, comme on l'a cru : le cénobite ne cessa pas d'être empereur. S'il ne trouva point à Yuste la splendeur d'une cour, il fut tout aussi loin de s'y réduire à la nudité d'une cellule et de s'y condamner aux rigueurs de l'existence monastique. Dans cette retraite à la fois pieuse et noble, dans cette vie consacrée à Dieu et

« lançan por las mismas ventanas de las quadras, alegrandolo « con olor, color y verdura. » Fray Joseph de Siguenza. *Ibid.* t. III, liv. I, p. 190.

(1) Quijada y voyait des inconvénients : « Y tambien, dit-il, « es inconveniente que oyendo el misa desde su cama, le vean « los frayles que la digeren y la servieren. Lo otro que pienso, « no sé si me engaño, que las horas que los frayles digeren, « las oira Su Magestad en su cama, y esto le podra desasose- « gar, puesto que en la ventana hay vidrieras y se hace agora « otra puerta ventana que iguale con el muro. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 75, v°.

Digitized by Google

encore occupée des grands intérêts du monde, son esprit resta ferme, son âme haute, son caractère décidé, ses vues fortes, et il donna, sur la conduite de la monarchie espagnole, les plus habiles conseils et les directions les plus prévoyantes à sa fille, la gouvernante d'Espagne, et au roi son fils, qui les sollicitèrent avec instance et les suivirent avec respect. Il n'y eut pas en lui un seul moment d'affaiblissement moral, et les assertions de Robertson (1), à cet égard, ne sont pas plus vraies que ne sont exacts les récits donnés par Sandoval et par lui sur le séjour de Charles-Quint au monastère de Yuste. « Il y vivait « si pauvrement, dit Sandoval, que ses appartements « semblaient plutôt avoir été dépouillés par des soldats « qu'ornés pour le séjour d'un si grand prince. Il n'y avait « qu'une tenture de drap noir, et encore uniquement « dans la chambre où dormait Sa Majesté. Il n'y avait « qu'un seul fauteuil, et tellement vieux et de si peu de « valeur, que, s'il avait été mis en vente, on n'en aurait « pas donné quatre réaux. Les vêtements pour sa « personne n'étaient pas moins pauvres et toujours en « noir (2). » Robertson ajoute : « Ce fut dans cette humble « retraite, à peine suffisante pour loger un simple parti- « culier, que Charles-Quint entra accompagné seulement « de douze domestiques (3). »

A ces descriptions imaginées pour établir un contraste complet entre la grandeur passée du souverain et le dénuement nouveau du solitaire, nous allons substituer des descriptions certaines. Nous les tirerons du codicile dans

(1) Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, liv. XII.

(2) Sandoval, *Vida del emperador Carlos V en Yuste*, § III. p. 825.

(3) Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, liv. XII.

Digitized by Google

lequel l'empereur nommait lui-même (1), en les récompensant, tous les serviteurs qui l'avaient suivi à Yuste, et de l'inventaire (2) que l'on dressa, après sa mort, de tous les objets meublant ou ornant sa demeure. Sans avoir le luxe d'un palais, son habitation n'était dépourvue d'aucune des commodités intérieures que les princes ne se procuraient pas toujours à cette époque déjà élégante mais encore rude, et il y jouissait des nobles agréments des arts qu'il avait le mieux aimé. Vingt-quatre pièces de tapisserie, qu'il fit venir de Flandre, les unes en soie, les autres en laine, représentant des sujets divers, des animaux, des paysages, étaient destinées à en couvrir les murailles. L'appartement qu'il occupait, et qui portait les marques du deuil que lui-même ne quitta plus depuis la mort de sa mère jusqu'à la sienne, était tendu tout entier de drap noir fin, avec des portières de la même couleur. Il y avait sept tapis de pied, dont quatre de Turquie et trois d'Alcaraz, et, à côté de bancs à dossier revêtus de tapis, l'on y remarquait trois dais de drap noir et un dais plus riche de velours noir (3).

La chambre de Charles-Quint n'avait rien de la nudité claustrale que lui prête Sandoval. Deux lits, dont l'un plus

(1) Qu'il fit dresser par Gastelú le 8, et qu'il signa le 9 septembre, douze jours avant sa mort. Il est dans Sandoval, *Vida del emperador Carlos V en Yuste*, p. 881 à 891, et dans *Retiro, estancia, etc.*, Appendice, nos 11 et 12, fol. 107, v°, à 121.

(2) Cet inventaire, dressé par Regla, Quijada et Gastelú, du 28 septembre au 1er novembre 1558, après la mort de l'Empereur, est dans *Retiro, estancia, etc.*, Appendice n° 7, fol. 41 à 54.

(3) L'article *Tapiceria*, dans l'inventaire, Appendice n° 7, fol. 51, v°.

Digitized by Google

grand que l'autre, y avaient été dressés avec un luxe extraordinaire de couvertures, de matelas, de coussins (1), pour l'usage de l'empereur, qui possédait une telle abondance de vêtements, qu'il avait jusqu'à seize robes longues, en velours, en soie, fourrées de plumes de l'Inde, garnies d'hermine, tissues avec des poils de chevreau de Tunis (2). L'ameublement y consistait en douze siéges de noyer artistement travaillés et ornés de clous dorés, six bancs qui s'ouvraient et se fermaient en forme de pliants, auxquels s'adaptaient des couvertures de drap, six beaux fauteuils de velours noir et deux fauteuils particuliers appropriés à l'état presque toujours infirme de Charles-Quint. De ces deux fauteuils, destinés à lui servir de siége quand il était malade, ou à le changer de place lorsqu'il était convalescent, le premier était entouré de six coussins pour soutenir doucement les diverses parties de son corps, avec un tabouret pour appuyer ses pieds ; le second, aussi mollement rembourré, avait des bras en saillie, au moyen desquels on le portait d'un lieu dans un autre (3), et notamment sur la terrasse cultivée, où il allait souvent se mettre au soleil et manger quelquefois en plein air, lorsque le temps était beau et sa santé bonne.

Les goûts vifs et délicats qu'il avait eus sur le trône pour la peinture, la musique, l'astronomie, les travaux ingénieux de la mécanique, les œuvres élevées de l'esprit, le suivirent au monastère. Le Titien avait été son peintre de prédilection; il l'avait toujours extraordinairement admiré et l'avait comblé de distinctions et de présents ; il lui avait donné un ordre de chevalerie, avait payé de mille

(1) Appendice n° 7, fol. 52, r°.
(2) *Ibid.* fol. 52, v°.
(3) *Ibid.* fol. 52, r° et v°.

Digitized by Google

écus d'or chacun de ses portraits, lui avait assigné une pension de deux cents écus d'or sur les revenus du royaume de Naples (1), et la tradition rapporte que, dans son enthousiasme pour ce grand peintre, qu'il allait voir travailler dans son atelier, il avait un jour ramassé lui-même le pinceau tombé de ses mains, en disant que « le « Titien méritait d'être servi par un empereur. » Le Titien avait fait son portrait à tous les âges et sous toutes les formes; il avait peint aussi plusieurs fois l'impératrice, dont Charles-Quint conservait un souvenir si cher. Les divers portraits de l'empereur, ceux de l'impératrice, au nombre de quatre; plusieurs portraits de son fils Philippe II, de ses filles, la princesse de Portugal et la reine de Bohême, de sa fille naturelle, la duchesse de Parme, et de ses petits-enfants, tous sur toile ou sur bois (2), suspendus aux murailles de son appartement ou enfermés en des coffrets élégants, décoraient sa demeure et y rendaient sa famille comme présente à ses yeux.

Mais ce n'étaient pas seulement ces souvenirs des affections terrestres qu'il avait portés dans sa solitude; il y avait placé de beaux tableaux religieux qui plaisaient à la fois à son imagination et à sa piété. Le plus magnifique comme le plus grand de ces tableaux était une Trinité qu'il avait commandée au Titien quelques années avant de descendre du trône (3), afin de l'avoir devant lui au

(1) *Vie du Titien*, par Vasari, t. XIII des *Vite de più eccelenti pittori, scultori, etc.*, édit. de Milan de 1811, in-8°, p. 374-375.

(2) *Cruces, pinturas, y otras cosas*, dans l'inventaire, fol. 50-51, et aussi fol. 42, r°.

(3) « Una pintura de la Trinidad, de mano del Ticiano : sobre tela. » *Retiro, estancia, etc.*, Appendice n° 7, Inventaire, fol. 50, r°; Vasari, t. XIII, p. 376-377.

Digitized by Google

monastère de Yuste, d'où elle suivit plus tard ses restes mortels (1) jusqu'à l'Escurial. Dans la partie la plus haute du ciel, au milieu d'un champ de feu, image de l'amour divin, sur des nuages tout resplendissants de lumière, le peintre avait représenté la Trinité chrétienne, qu'environnaient d'innombrables chérubins répandus jusqu'aux profondeurs les plus lointaines de l'espace, et un peu au-dessous de laquelle s'élevait, du côté du Christ, la Vierge qui l'avait reçu dans son sein pour le salut des hommes. Presque aux pieds de la Trinité, et vers la gauche, Charles-Quint, soutenu par un ange qui lui montrait le saint mystère, était à genoux, les mains jointes, dans l'attitude de la contemplation et de la prière. Près de lui était déposée la couronne impériale; sa tête, nue et relevée en arrière, était empreinte des fatigues de l'âge et de l'autorité, mais exprimait avec ardeur les élans d'une adoration profonde et d'une foi suppliante. Non loin de lui, l'impératrice, prosternée aussi sur un nuage et doucement relevée par un ange dont le bras se plaçait au-dessous du sien, les mains croisées sur la poitrine, les yeux baissés et l'âme ravie, paraissait plongée dans une sainte béatitude, et l'on eût dit que, n'appartenant plus à la terre, elle jouissait déjà de ce que demandait la prière ardente de l'empereur, prêt à franchir bientôt lui-même le seuil éternel. A quelque distance, parmi d'autres princes et d'autres princesses, apparaissait la figure jeune, mais sévère, de Philippe II, sur laquelle se lisait une piété ferme dans une adoration tranquille. Ce groupe de la famille impériale invoquant la Trinité, semblait protégé auprès du trône divin et comme porté jusqu'à lui par une foule de patriarches, de prophètes, d'apôtres, de saints,

(1) En 1574.

Digitized by Google

que précédait l'Eglise sous l'image d'une femme, et qui tous, dans de pieuses attitudes et avec des formes savamment hardies et admirablement variées, se déployaient dans les airs en cercles lumineux au-dessous de la Trinité céleste, et formaient, pour ainsi dire, son cortége venu de la terre (1).

D'autres tableaux, la plupart œuvres du Titien, retraçaient sur toile, sur bois, sur pierre, sur des battants d'ébène qui s'ouvraient et se fermaient à volonté, le Christ flagellé, la Vierge tenant sur ses genoux son fils descendu de la croix, l'enfant Jésus porté au bras droit de sa mère, ayant auprès d'elle, d'un côté Joseph et de l'autre Elisabeth avec saint Jean-Baptiste, Marie tenant par la main Jésus, qui jouait avec saint Jean-Baptiste, et que contemplaient des hommes et des femmes groupés au-dessous (2). Un peintre nommé maestro Miguel, qui était aussi sculpteur (3) et qui avait travaillé en commun avec le Titien à plusieurs de ces ouvrages, avait fait pour l'empereur un Christ portant la croix sur la route du Golgotha, un

(1) Ce tableau, de 12 pieds 8 pouces de haut sur 8 pieds 7 pouces de large, fut transporté, en 1574, du couvent de Yuste à l'Escorial, où il fut placé dans l'*aula de Moral*; il y est resté jusqu'après 1833. Aujourd'hui il se trouve au musée royal de Madrid, sous le n° 752. Il fut gravé par Cort en 1566, sous les yeux mêmes du Titien. Cette gravure, d'après laquelle j'en ai fait la description, se voit au dépôt des estampes de la Bibliothèque impériale.

(2) *Retiro, estancia, etc.* Appendice, fol. 50.

(3) C'est peut-être le Florentin el maestro Miguel dont Çean Bermudez raconte la venue et expose les travaux en Espagne dans le deuxième volume de son *Diccionario histórico de los mas ilustres profesores de las bellas artes en España*. Madrid, 1800.

Digitized by Google

Christ crucifié, une sculpture de la Vierge, et une peinture du saint sacrement tenu par deux anges avec des encensoirs à la main (1). Toutes ces religieuses représentations, que complétaient et une Annonciation de la Vierge (2) sur bois et une Adoration des mages reproduite sur une tapisserie d'or, d'argent et de soie (3), retraçaient sans cesse aux yeux de l'empereur la touchante histoire de la rédemption chrétienne et l'humble naissance du Sauveur dans une crèche, et sa douce enfance, et sa passion douloureuse, et son sacrifice suprême, et son retour triomphant, à la droite de son père, d'où il répandait les rayons de sa gloire sur la famille impériale, et l'offrande journalière de son corps, au moyen de laquelle il unissait à lui l'humanité purifiée.

Charles-Quint possédait également à Yuste plusieurs reliquaires, dans lesquels il avait d'autant plus de confiance, qu'ils lui avaient été transmis comme contenant du bois de la vraie croix (4), et il gardait avec un soin pieux le crucifix que l'impératrice expirante avait tenu en-

(1) *Ibid.* fol. 50-51.

(2) « Un tablero bien hecho, en forma de puertas, en maderá « con dos tablitas en que hay en la una Annunciacion de Nues- « tra Señora. » *Ibid.* fol. 50, v°.

(3) « Una pieza de tapiceria de oro, plata y seda que es la « Adoracion de los reyes. » *Ibid.*

(4) « Una cruz mediana de oro, y la custodia en que está de « plata dorada que tiene muchas reliquias y entre otras la de la « vera cruz... Otra cruz de oro con un *lignum crucis.* » *Retiro, estancia, etc.*, Appendice, fol. 48, r°. « Una cadenilla de oro « con una cruz de lo mismo en que dicen que hay palo de la « vera cruz. » *Ibid.* fol. 49, r°.

Digitized by Google

tre ses mains, et que lui (1) et son fils devaient avoir entre les leurs au moment de la mort. Des objets bien différents, capables de distraire son esprit et d'occuper ses loisirs, avaient été portés au monastère de Yuste pour les travaux de mécanique, d'horlogerie, d'astronomie et de géographie. Le savant mécanicien Juanello Turriano (2), que secondait un horloger ordinaire appelé Juan Balin, avait construit pour l'empereur quatre belles et grandes horloges (3), outre un nombre considérable de petites horloges portatives, qu'on a depuis appelées montres, et auxquelles il travaillait à Yuste avec Charles-Quint. La plus grande des quatre horloges, enfermée dans sa caisse et posée sur une table de noyer, était dans la chambre de l'empereur; les trois autres, dont l'une se nommait *el portal* (le portique), l'autre *el espejo* (le miroir), et dont la dernière était sur pied, mais sans nom (4), avaient été

(1) « El crucifijo con que murió Su Magestad y la emperatriz. » *Ibid.* fol. 49, r°.

(2) Le fameux Cardan, après avoir parlé, dans le livre XVII, *De artibus*, des horloges à ressorts et à roues dentelées qui avaient succédé aux horloges à poids et à cordes, et dans la confection desquelles excellait Juanello Turriano, dit qu'il fit, au moyen de ressorts et de cercles sur un char de campagne, un siége où l'Empereur était immobile quel qu'en fût le mouvement, et qu'il construisit pour lui une horloge qui donnait toutes les divisions de la terre et tous les mouvements des astres dans le ciel. Cardan, *De subtilitate*, p. 478, édit. pet. in-fol., Bâle 1582.

(3) « Otros reloges redondos, pequeños para traer en los pe-« chos. » *Retiro, estancia, etc.*, Appendice n° 7, Inventaire, fol. 51, v°.

(4) *Retiro, estancia, etc.*, Appendice n° 7, Inventaire, folio 51, r° et v°.

Digitized by Google

placées dans d'autres pièces de la résidence impériale. Charles-Quint avait aussi un cadran solaire doré et tous les instruments pour en faire d'autres (1).

Les instruments de mathématiques ne lui manquaient pas non plus, et il avait des quarts de cercle, des compas, une règle géométrique à compartiments, deux astrolabes, un anneau astronomique (2), des miroirs de cristal de roche et des lunettes (3), pour lever les hauteurs, mesurer les distances et aider sa vue imparfaite ou fatiguée. Avec une carte marine que lui avait envoyée le prince Doria, il avait des cartes d'Italie, d'Espagne, de Flandre, d'Allemagne, de Constantinople, des Indes (4), sur lesquelles il pouvait suivre du fond de sa retraite les événements du monde.

Sa bibliothèque ne consistait qu'en quelques livres de sciences, d'histoire, de philosophie chrétienne et de pratique religieuse. L'*Almageste*, ou la grande composition astronomique de Ptolémée, qui restait encore l'explication et la règle des mouvements célestes; l'*Astronome impérial* de Santa-Cruz, les *Commentaires* de César, les *Histoires* d'Espagne dans les temps anciens et durant le moyen-âge, qu'avait réunies Florian de Ocampo, l'un de ses trois chroniqueurs avec Pedro Megia et Sepulveda; plusieurs exemplaires de la *Consolacion* de Boëce, en français, en italien et en langue romane; les *Commentaires sur la guerre d'Allemagne*, par le grand commandeur

(1) *Ibid.* fol. 43, v°, et 48 v°.

(2) « Dos astrolabios y una sortija con que se mira que hora « es y se toma el sol. » *Ibid.* fol. 51, r°.

(3) Il en est dénombré plus de trente paires. *Ibid.* fol. 43, v°, et 44, r°.

(4) *Ibid.* fol. 43, r° et v°.

Digitized by Google

d'Alcantara ; le poétique roman du *Chevalier délibéré;* les *Méditations* de saint Augustin; deux autres livres de *Méditations* pieuses ; les ouvrages du docteur Constantin et du père Pedro de Soto sur la doctrine chrétienne; la *Somme des mystères chrétiens*, par Titelman; deux *bréviaires* ; un *missel;* deux *psautiers* enluminés, le Commentaire de fray Tomas de Portocarrero, sur le psaume *In te, Domine, speravi*, et des *prières tirées de la Bible* (1) : tels étaient les sujets habituels de ses lectures.

Plusieurs de ces livres avaient un intérêt particulier pour lui. Les *Commentaires* sur la guerre de 1546 et 1547 contre les protestants d'Allemagne avaient été écrits en espagnol, sous son inspiration, par don Luis de Avila et Zuñiga, puis traduits en latin par Van Male, et rapidement publiés aussi en italien et en français (2). Charles-Quint avait pris une part plus active encore à une autre œuvre : il avait traduit en grande partie en langue espagnole et avec le rhythme castillan le poème du *Chevalier délibéré*, dans lequel Olivier de la Marche avait retracé allégoriquement la vie aventureuse de son bisaïeul Charles le Téméraire. Cette traduction, qu'il remit à don Fernand de Acuña, fut achevée par ce gentilhomme lettré, qui savait aussi bien écrire que combattre, et auquel l'Empereur avait confié, après la bataille de Mulhberg, la garde

(1) *Ibid.* fol. 42, v°, et 43, r°.

(2) En Espagne d'abord vers 1548, puis chez Jean Steelz, à Anvers, en 1550, dans l'original espagnol et la traduction latine et dans une traduction flamande; à Paris, en français, en 1551; en italien, à Venise, en 1549 et 1553, *Lettres de Malinæus* (Van Male) *sur la vie intérieure de Charles-Quint*, par le baron de Reiffenberg; *Introd.* p. XXIV-XXXV, et p. 8 - 9, grand in-8°, Bruxelles, 1843.

Digitized by Google

de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric (1). Ce fut l'un des exemplaires de cette traduction, imprimée par ses ordres, en 1555, chez Jean Steelz, à Anvers, sous le titre du *Caballero determinado*, que Charles-Quint porta à Yuste, en même temps que le poème français, couvert d'enluminures (2). Les Commentaires de César dont il se servait n'étaient pas en latin ; il ne comprenait pas très-bien cette langue, que son gouverneur Chièvres avait presque interdit au docte précepteur Adrien de lui apprendre à fond, pendant ses jeunes années, parce qu'il prétendait qu'un roi devait être élevé dans les exercices guerriers d'un gentilhomme, et non au milieu des livres comme un savant (3). Aussi, avait-il eu recours à une traduction des *Commentaires* de César en italien-toscan (4), qui était alors la langue de la politique et de la guerre, et qui seule pouvait rendre, avec sa mâle simplicité et dans sa rapidité élégante, l'œuvre du conquérant de la Gaule et du dominateur de Rome. Ce livre, digne de servir de modèle à ceux qui, après avoir fait de grandes choses, voulaient les écrire, était sans doute déjà sous les yeux de Charles-Quint, lorsque, arrivé au comble de la puissance et de la gloire, il commença, dans l'été de 1550, ses propres Commentaires, dont son confident littéraire Van Male parle en ces termes : « Dans les loisirs de sa navigation « sur le Rhin, l'empereur, livré aux plus libérales occu-

(1) *Lettre de Malinœus*, du 13 janvier 1551. *Ibid.* p. 15-16.

(2) Avec des couvertures de velours cramoisi. *Retiro, estancia, etc.* Inventaire, Appendice n° 7, fol. 42, v°.

(3) *Vita Hadriani Sexti*, auctore Gerardo Moringo, cap. XII, p. 30 - 31, dans Casparus Burmannus, in-4°, Utrecht, 1727.

(4) « Los Comentarios de Cesar en Toscano. » *Retiro, estancia, etc.*, Inventaire, Appendice n° 7, fol. 43, r°.

Digitized by Google

« pations sur son navire, a entrepris d'écrire ses voyages « et ses expéditions depuis l'année 1515 jusqu'à présent. « L'ouvrage est admirablement poli et élégant, et le style « atteste une grande force d'esprit et d'éloquence. A coup « sûr, je n'aurais pas cru facilement que l'Empereur pos- « sédât des qualités pareilles, puisqu'il m'a avoué lui- « même qu'il n'en devait rien à l'éducation et qu'il les « avait entièrement puisées dans ses seules méditations et « dans son travail. Quant à l'autorité et à l'agrément de « l'ouvrage, ils consistent surtout en cette fidélité et cette « gravité auxquelles l'histoire doit son crédit et sa puis- « sance (1). » Si Charles-Quint continua dans le couvent de l'Estrémadure ces précieux mémoires commencés sept années auparavant sur le Rhin, ses propres scrupules (2), les conseils trop humbles du père Borgia (3), et les volontés trop hautaines et peut-être un peu dédai-

(1) Lettre V de Malinæus, écrite, le 17 juillet 1550, d'Augsbourg, dans Reiffenberg, p. 12.

(2) Charles-Quint avait d'abord permis à Van Male de les traduire en latin, après qu'ils auraient été vus par Granvelle et par son fils, et Van Male se proposait de les traduire en style composé des styles mêlés des plus célèbres historiens latins. « Statui, disait-il au seigneur De Prat, novum quoddam scri- « bendi temperamentum effingere mixtum ex Livio, Cæsare, « Suetonio, Tacito. » Mais bientôt Charles-Quint s'était ravisé, et Van Male ajoutait déjà : « Iniquus tamen est Cæsar et nobis « et sæculo, quod rem supprimi velit et servare centum clavi- « bus. » *Ibid.* p. 13.

(3) Sandoval, *Historia de Carlos V*, liv. XXXII, § 15. Il paraît que le père Borgia dissuada Charles-Quint de publier ses Commentaires. Voyez l'article de M. Macaulay dans la *Revue britannique*, année 1842.

Digitized by Google

gneuses de Philippe II, les ont dérobés à la curiosité du monde (1).

Charles-Quint tenait ses propres papiers dans un grand portefeuille de velours noir, qui, à sa mort, fut envoyé cacheté à la gouvernante d'Espagne, sa fille (2). Ce portefeuille restait toujours dans sa chambre, où se voyaient encore toutes sortes de joyaux et de petits meubles délicatement travaillés en argent, en or, en émail, contenus dans des boîtes couvertes de velours de diverses couleurs; les plus précieux étaient sans doute ceux qui renfermaient des substances auxquelles la crédulité du temps attribuait des vertus curatives. Charles-Quint possédait une grande quantité de ces talismans médicaux : il avait des pierres

(1) Van Male mourut en janvier 1561, après avoir lacéré et brûlé beaucoup de papiers; mais Philippe II, en apprenant sa mort, craignit qu'il n'eût fait une histoire de Charles-Quint, et il écrivit à Granvelle, le 17 février, de visiter les papiers de Van Male et de lui envoyer ceux qui concerneraient l'Empereur son père, afin qu'il les jetât au feu, *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 273. Granvelle répondit, le 7 mars, à Philippe II pour le rassurer, en lui disant : « Qu'il n'avait rien « trouvé dans les papiers de Van Male, qui s'était plaint que « Quijada lui eût enlevé de force les Mémoires qu'il avait écrits « avec l'Empereur, et qui, de plus, avait détruit beaucoup de « papiers avant de mourir. » *Ibid.* t. VI, p. 291. — Depuis lors on ne trouve plus aucune trace des *Commentaires* de Charles-Quint, qui ont été perdus ou détruits, et sur le sort desquels M. Gachard a inséré une intéressante dissertation dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, t. XII, 1re partie, p. 29-38.

(2) « Una cartera grande de terciepolo negro con papeles de « Su Magestad que se selló, para enviar á la señora Princesa. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 43, v°.

Digitized by Google

incrustées dans de l'or propres à arrêter le sang (1); deux bracelets et deux bagues en or et en os contre les hémorroïdes (2); une pierre bleue enchâssée dans des griffes d'or pour préserver de la goutte (3); neuf bagues d'Angleterre contre la crampe (4); une pierre philosophale que lui avait donnée un certain docteur Beltran; enfin, plusieurs pierres de bézoard venues d'Orient et destinées à combattre diverses indispositions (5). Avec ces merveilleux spécifiques il aurait dû être délivré de toutes ses maladies. Mais, si son imagination avait pu le disposer un moment à mettre en eux quelque espérance, l'intraitable réalité l'avait ramené bien vite aux ordonnances presque aussi vaines de son médecin Mathys et aux remèdes non moins impuissants préparés par son pharmacien Oberistraten.

L'argenterie qu'il avait portée au monastère était riche; elle était appropriée avec profusion aux besoins variés de sa personne et de sa maison. Il avait en vermeil et double tout le service pour l'autel de sa chapelle particulière (6). Des cadres d'or, d'argent et d'émail contenaient toutes sortes de joyaux ou d'objets de prix. La vaisselle de sa table, les objets destinés aux soins assez recherchés de sa toilette ou employés dans l'intérieur de sa chambre, des vases, des bassins, des fontaines, des flacons de toutes

(1) « Una sortijá de oro con piedra de restañar sangre; otra « piedra de la misma virtud engastada en oro. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 48, v°.

(2) *Ibid.* fol. 48, v°.

(3) « Una piedra azul, con dos corchetes de oro que dicen « que es buena para la gota. » *Ibib.* fol 48, r°.

(4) *Ibid.* fol. 48, v°.

(5) *Ibid.* fol. 41.

(6) « Plata de la capilla. » *Ibid.* fol. 44.

Digitized by Google

dimensions, des ustensiles de toute espèce, des meubles de diverses natures pour sa cuisine, sa cave, sa paneterie, sa brasserie, sa pharmacie, etc..... étaient en argent et pesaient au-delà de quinze cents mares (1).

Loin d'être indigente et restreinte, comme l'ont prétendu Sandoval et Robertson, la maison de Charles-Quint comprenait des serviteurs dont le nombre était aussi étendu et dont les fonctions étaient aussi variées que pouvaient l'être ses besoins. Elle se composait de cinquante personnes qui en remplissaient les divers offices et qui demeuraient les unes près de l'Empereur, dans des cellules du vieux cloître, les autres dans le village de Quacos (2), situé à une demi-lieue de Yuste. A leur tête était le colonel Luis Mendez Quijada, qui avait la direction suprême de la maison de l'Empereur en qualité de majordome, et qui, depuis trente-cinq ans, n'avait pas quitté son maître, au service duquel ses frères étaient morts en combattant. Venaient ensuite, en les classant d'après la somme d'argent qu'ils recevaient chaque année, d'abord le secrétaire Gastelú et le médecin Mathys, ayant l'un et l'autre 150,000 maravédis de gages ou 750 florins, dont la valeur équivaudrait aujourd'hui à celle de 16,000 francs au moins de notre monnaie (3), puis le Franc-Comtois

(1) *Ibid.* fol. 44-49. « Plata de la capilla, plata que servia « en la cámara, en la panateria, en la cava, en la sauseria, en « la botica, en la cereria, y al cargo del guardajoyas. »

(2) *Ibid.* fol. 90.

(3) Le florin de Flandre pesait alors 6 francs 97 centimes de notre monnaie et valait 200 maravédis du temps. La valeur du florin serait aujourd'hui trois fois plus forte au moins que son poids métallique, à cause de l'abaissement successif du pouvoir de l'argent, qui se fit sentir surtout dans le XVIe siècle, par suite

Digitized by Google

Guillaume de Moron, à qui il était alloué 400 florins comme chambellan et officier de la garde-robe (1). Le service de la chambre impériale était confié à quatre *ayudas de càmara* de première classe, qui étaient Guillaume Van Male, Charles Pubest, Ogier Bodart, Mathias Donjart, ayant chacun 300 florins, et à quatre *barberos* ou sous-aides, nommés Nicolas Banigne, Guillaume Vyckersloot, Direk et Gabriel de Suet, en recevant tous 250 (2). Le savant et habile Juanello avait une pension un peu plus forte, puisqu'il touchait 325 florins; mais l'horloger Juan Balin n'en avait que 200 (3). Les autres serviteurs de Charles-Quint, tous Belges ou Bourguignons à quelques exceptions près, étaient un apothicaire et un aide de pharmacie, un panetier et son aide, deux boulangers dont

de la découverte des mines du nouveau monde. D'après les évaluations savantes et judicieuses de M. Leber dans le Mémoire sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge, inséré dans le premier volume des *Savants étrangers* du Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le pouvoir de l'argent descendit, sous le même poids, de 11 à 6, depuis Charlemagne jusqu'au premier quart du XVIe siècle, à 4 dans le second quart, à 3 dans le troisième quart, et à 2 dans le dernier quart.

(1) Codicille. « A Guyon de Moaran my guardarropa, etc. » *Retiro, estancia, etc.*, Appendice n° 12, fol. 115, v°. Il était baron et seigneur de Terny et de Beaumont. Il fut brûlé en 1565 par l'inquisition. *La Retraite de Charles-Quint*, p. 26, note 2 de M. Bakhuisen Van den Brink. — Groen Van Prinsterer, *Archives de la Maison de Nassau*, t. I, p. 278.

(2) *Retiro, estancia, etc.*, Codicille, Appendice n° 12, folios 116 et 117, r°.

(3) *Ibid.* fol. 116, v°, et 118, v°.

Digitized by Google

un allemand, un sommelier avec un valet de cave, un brasseur et un tonnelier, deux cuisiniers et deux garçons de cuisine, un pâtissier, deux fruitiers, un pourvoyeur de volaille, un chasseur pour le gibier, un jardinier, un cirier, trois porteurs de litière, deux argentiers, un conservateur des bijoux, et deux lavandières, l'une pour le linge de corps, l'autre pour le linge de table (1). La totalité de leurs gages montait à environ dix mille florins qui auraient aujourd'hui la valeur de 210,000 de nos francs (2). Avant de partir de Jarandilla, il avait distribué en présent tous ses chevaux, qui lui étaient désormais inutiles, et n'en avait gardé qu'un seul, déjà vieux et plus accommodé à son usage en ce pays de montagnes, si toutefois ses infirmités lui permettaient de s'en servir encore. Il avait renvoyé trente bêtes de somme à Valladolid et n'avait conservé que six mulets (3) et deux mules pour les transports journaliers entre Yuste et Quacos. Sa maison formait ainsi un établissement commode et complet, qui non-seulement satisfaisait aux services divers de sa personne, mais où se fabriquait encore tout ce qui lui était nécessaire, depuis le pain de sa table jusqu'aux remèdes pour ses maladies, depuis le vin et la bière de sa cave jusqu'à la cire pour sa chapelle.

Dès qu'il fut entré à Yuste, la princesse sa fille, afin de faciliter ses approvisionnements, avait transmis, au nom

(1) *Ibid.* fol. 117 et 120.

(2) D'après l'évaluation métallique et relative ci-dessus.

(3) C'est ce que Quijada avait écrit à Vasquez le 2 février, en lui disant que l'Empereur : « enviaria á Valladolid treinta acemilas ; que los caballos todos los habia regalado, quedandose « solo con uno, con seis mulos, dos mulas, y dos literas y una « silla de manos. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 91, v°.

Digitized by Google

du roi, l'ordre suivant à la ville la plus voisine : « Notre « corrégidor ou juge de résidence dans la cité de Plasen- « cia, ou votre lieutenant : vous avez déjà appris comment « l'Empereur, mon seigneur, s'est retiré dans le monas- « tère de Yuste, de l'ordre de saint Jérôme, où est main- « tenant son impériale personne. Et parce qu'il sera be- « soin, pour son service et pour les subsistances de sa « maison et de ses serviteurs, qu'on tire de cette cité et « de son territoire beaucoup de vivres et toutes les au- « tres choses nécessaires, je vous ordonne de mettre un « soin tout particulier à ce que les personnes qui se « présenteront à cet effet soient expédiées et pourvues « avec beaucoup d'attention et de diligence, ainsi qu'il « convient. Nous nous tiendrons en cela pour bien servi « par vous (1). » La gouvernante d'Espagne plaça aussi à Quacos un juge licencié nommé Murga, avec son greffier et son alguazil, pour prévenir ou terminer les différends qui s'élèveraient entre les gens de l'Empereur et les habitants du pays (2), ce qui eut lieu en quelques rencontres.

La vie de Charles-Quint au monastère de Yuste était entièrement séparée de celle des moines, avec lesquels il n'avait que des rapports religieux. Il avait pris parmi eux son confesseur, frère Juan Regla, son lecteur, frère Bernardino de Salinas, docteur de l'université de Paris, et ses trois prédicateurs, frère Francisco de Villalba, plus tard chapelain de Philippe II à l'Escurial, frère Juan de Açoleras, depuis évêque des Canaries, qui avaient un sa-

(1) *Ibid.* fol. 93.

(2) Ils sont mentionnés dans le codicille de l'Empereur, qui s'en remet à sa fille pour la récompense qui doit leur être accordée. Appendice n° 12, fol. 120, r°.

Digitized by Google

voir théologique étendu et beaucoup d'éloquence religieuse, et frère Juan de Santandres, dont la piété plus simple avait une onction touchante (1). Juan Regla était un habile théologien qui s'était distingué par la rigidité de sa doctrine à la seconde et récente réunion du concile de Trente, ce qui ne l'empêcha pas d'être exposé plus tard aux poursuites de l'Inquisition. Il était timide et insinuant, scrupuleux et soumis, et son caractère faisait de lui un confesseur porté au respect et à l'obéissance, comme il le fallait à un pénitent aussi impérieux. Lorsque Charles-Quint l'avait fait venir à Jarandilla pour lui donner la direction de sa conscience, Regla s'était montré comme épouvanté d'une pareille charge et avait voulu d'abord la refuser. — « Pourquoi donc? » lui demanda l'Empereur. — « Parce que, répondit humblement le « moine, je suis insuffisant et ne me trouve point digne « de servir en cela Votre Majesté. » — « Rassurez-vous, « frère Juan, lui dit l'Empereur; j'ai eu près de moi, « pendant un an entier, avant mon départ de Flandre, « cinq théologiens et canonistes avec lesquels j'ai déchargé « ma conscience sur toutes les affaires passées; vous n'au- « rez à connaître que ce qui surviendra à l'avenir (2). »

Charles-Quint avait toujours été très-pieux (3). Catholique ardent et inflexible, il avait repoussé de ses Etats

(1) Fray Joseph de Siguenza, IIIe partie, chapitre XXXVII, p. 192 et 193. — *La Retraite de Charles-Quint, etc.*, publiée par M. Bakhuisen Van den Brink, ch. XX, p. 34 et 35.

(2) Fray Joseph de Siguenza, *ibid.* ch. XXXVI, p. 190. — *La Retraite de Charles-Quint, etc., ibid.* ch. XVI, p. 30.

(3) Contarini en 1525; dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 61; Tiepolo en 1532, *ibid.* sér. 1, vol. I, p. 65.

Digitized by Google

par de terribles édits et de cruelles exécutions les nouveautés religieuses que les contraintes de la politique lui avaient fait supporter longtemps en Allemagne, où, à la fin, il les avait combattues sans pouvoir en triompher. Il avait la foi rude et l'intolérance violente d'un Espagnol. Il portait dans les pratiques religieuses la régularité zélée qu'il mettait dans ses croyances. Avant de se retirer au monastère, il entendait tous les jours en se levant une messe privée pour l'âme de l'impératrice (1), et, après avoir donné quelques audiences et expédié les affaires les plus urgentes, il allait à une messe publique dans sa chapelle (2); le dimanche et les fêtes solennelles, il assistait aux vêpres et à la prédication; quatre fois par an, il se confessait et communiait (3). Souvent on le voyait en prières devant la croix : il y avait passé plusieurs heures de la nuit qui précéda la bataille d'Ingolstadt, livrée contre l'avis de ses généraux, et ce fut, pour ainsi dire, de son prie-Dieu qu'il s'élança (4), avec une impétuosité irrésistible, à l'attaque des protestants, dont les troupes étaient plus nombreuses que les siennes et qu'il mit en fuite. A la résolution du caractère il avait ajouté la confiance puisée dans la foi.

La vie religieuse qu'il avait menée sur le trône, il la continua dans le monastère. Chaque jour il y faisait dire

(1) Bernardo Navagero en 1546, dans Alberi, sér. 1, vol. I, p. 342.

(2) *Ibid.*

(3) Marino Cavalli en 1551, dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 213. — En 1557, Fréd. Badouaro, ms. Saint-Germain, Harlay, n° 277.

(4) F. Badouaro, *ibid.*

Digitized by Google

quatre messes et offrir le sacrifice chrétien pour l'âme de son père, celle de sa mère, celle de sa femme et la sienne; c'est à cette dernière qu'il assistait, soit dans le chœur de l'église, où on lui avait élevé une petite tribune séparée, soit de la fenêtre de sa chambre, où il se plaçait toujours pour entendre les vêpres. Les jeudis, une messe du Saint-Sacrement, dans lequel il avait conservé comme toute sa race, la plus grande dévotion, était célébrée pour lui à plain-chant et avec la pompeuse solennité de la Fête-Dieu (1). La musique le charmait autant que la peinture, et son ancienne chapelle impériale, où se trouvaient quarante chantres des mieux exercés et des plus habiles, avait été réputée la première de toute la chrétienté (2). Aussi, quand il fut à Yuste, y fit-on venir, par ses ordres, des divers couvents de l'Espagne, les moines qui avaient les voix les plus belles et qui chantaient le mieux. On y appela du monastère de Saint-Barthélemy de Lupiana fray Antonio de Avila pour servir d'organiste, ainsi que deux voix de ténor, deux voix de basse et deux voix de dessus, qui furent choisies dans les maisons hiéronymites de Valence, de Prado, de Zamora et de Ségovie. Plus tard, cette musique fut complétée par la venue à Yuste du frère Juan de Villamayor, qui y fut appelé du monastère del Parral à Ségovie pour y être maître de chapelle et contrebasse, et par celle de deux autres contre-basses, d'un nouveau ténor, d'une nouvelle basse, d'un nouveau dessus, tirés des couvents de Barcelone, de Talavera de la Reyna, d'Estrella et de Saragosse. Après la mort de Charles-Quint, ils reçurent tous un don comme prix de leur déplacement

(1) *La Retraite de Charles-Quint*, *etc.*, ms. hiéronymite analysé par M. Bakhuisen Van den Brink, ch. XXI, p. 37.

(2) Marino Cavalli, dans Alberi, sér. 1, vol. II, p. 207-208.

Digitized by Google

et en témoignage de la satisfaction que l'Empereur avait eue à les entendre (1).

La distribution de la journée de l'Empereur à Yuste était très-régulière ; mais l'ordre en était fréquemment troublé par la politique et par les affaires. En s'éveillant, il avait coutume de manger, son estomac ne pouvant jamais rester vide. Cette habitude était si impérieuse, qu'elle ne cédait ni à la maladie ni à la dévotion. Les jours mêmes où il communiait, il n'était pas à jeun, contrairement à la règle catholique, en recevant l'hostie consacrée, et, par une exception extraordinaire, une bulle du pape Jules III l'y avait autorisé sur sa demande en 1554 (2). Dès que sa porte était ouverte, le confesseur Juan Regla entrait dans sa chambre, où il était souvent précédé par Juanello ; Charles-Quint priait avec l'un et travaillait avec l'autre. A dix heures, les *ayudas de cámara* et les *barberos* l'habillaient. Lorsque sa santé le lui permettait, il allait à l'église, ou bien il entendait de sa chambre la messe, toujours avec un profond recueillement et une extrême dévotion. L'heure du dîner venue, il aimait à découper lui-même ce qu'il mangeait quand ses mains étaient libres, et il avait auprès de lui Van Male et le docteur Mathys, tous les deux fort doctes, qui lui faisaient une lecture ou l'entretenaient de quelque sujet intéressant

(1) Leurs noms et la somme d'argent qui fut donnée à chacun-d'eux est dans *Retiro, estancia, etc.*, fol. 255, v°, à 257, r°.

(2) Cette bulle, du 19 mars 1554, est dans fray Joseph de Siguenza, t. III, ch. XXXVII, p. 194. Le pape, après lui avoir accordé pardon pour le passé, dispense pour l'avenir, conjurait Charles-Quint de veiller à la conservation d'une santé sur laquelle reposait à un si haut point le salut de toute la république chrétienne.

Digitized by Google

d'histoire et de science. Après le dîner revenait Juan Regla, qui lui lisait d'ordinaire un fragment de saint Bernard, ou de saint Augustin, ou de saint Jérôme, sur lequel s'engageait une conversation pieuse. Charles-Quint prenait ensuite un peu de repos dans une courte sieste. A trois heures, il se rendait, les mercredis et les vendredis, au sermon de l'un de ses trois prédicateurs, ou, s'il ne pouvait pas y assister, ce qui lui arrivait souvent, Juan Regla était chargé de lui en rendre compte. Les lundis, les mardis, les jeudis, les samedis étaient consacrés à des lectures que lui faisait le docteur Bernardino de Salinas (1). Ces pauvres moines n'étaient, du reste, jamais pleinement rassurés devant lui, et dans le religieux pénitent de Yuste ils reconnaissaient toujours l'imposant Empereur. Un jour, en se rendant à l'autel au moment de l'offrande, il fut obligé de prendre lui-même la patène que le moine interdit oubliait de lui offrir (2), et, la première fois qu'il entra dans l'église, sa présence jeta dans un tel trouble le religieux qui devait lui donner l'eau bénite, qu'il demeura immobile et comme pétrifié. Saisissant alors le goupillon et s'aspergeant lui-même : « Père, lui dit Charles-Quint, « c'est ainsi qu'il faut faire désormais, et sans avoir « peur (3). »

Le seul moine qu'il employa dans son service particulier fut fray Lorenzo del Losar, qui connaissait le pays et qui fut chargé de l'achat des vivres pour sa maison. Mais il ne paraît pas qu'il s'en soit beaucoup applaudi, car, quelque temps après, ayant permis à Quijada d'aller voir

(1) Tous ces détails sont tirés de fray Joseph de Siguenza, *ibid.* p. 192 et 193, et du manuscrit hiéronymite analysé par M. Bakhuisen Van den Brink, ch. XIX, XX, XXI, XXII, p. 33-36.

(2) *Ibid.* p. 195. — *Ibid.* ch. XXVI, p. 39.

(3) *Ibid.* p. 104. — *Ibid.* ch. XXVI, p. 39.

Digitized by Google

sa famille à Villagarcia, il le rappela en lui disant : « Ve-
« nez au plus tôt ; mon service a besoin de vous, et les
« moines n'y entendent rien (1). » Gastelù ajouta : « Je
« crois que Sa Majesté est à présent persuadée qu'il lui
« convient de n'employer les moines en quoi que ce
« soit (2). »

Le séjour de Yuste plaisait infiniment à l'Empereur. Il y goûtait avec une douceur profonde le plaisir inaccoutumé d'y être en repos et de s'y porter mieux. Mais ce qui avait tant de charme pour lui faisait la désolation de ses serviteurs. « La solitude de cette maison et de cette terre,
« écrivait Quijada, est aussi grande que Sa Majesté a pu
« la désirer depuis tant d'années. C'est la vie la plus dé-
« laissée et la plus triste qui se soit jamais vue... Personne
« ne saurait la supporter, si ce n'est ceux qui laissent et
« leurs biens et le monde pour devenir moines (3). » Il y était fort peu disposé pour sa part et il ajoutait dans une autre lettre : « Je voudrais bien n'avoir plus à manger les
« asperges et les truffes de ce pays (4). »

Charles-Quint était depuis vingt et un jours au monastère lorsque arriva le 24 février, la fête de saint Mathias. Cette fête était pour lui un grand anniversaire : c'était le 24 février qu'il était venu au monde, en 1500 ; qu'il s'était assuré, en 1524, la possession de l'Italie par la victoire de Pavie et la captivité de François Ier, qu'il

(1) « Porque para su servicio conviene que no falte una per
« sona de su calidad que tenga cuenta con esto; porque los
« frayles non lo entendien. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 127, r°.

(2) « Y creo que se va ya Su Majestad desengañando de que
« no le conviene occupalos ennada. » *Ibid.*

(3) *Ibid.* fol. 94, v°.

(4) « No volver á Estramadura a comer esparragas y turmas
« de tierra. » *Ibid.* fol. 99, r°.

Digitized by Google

avait été couronné empereur à Bologne, en 1530, et il avait en singulière dévotion l'apôtre qui avait ainsi présidé à sa naissance et à ses plus hautes prospérités. Aussi célébrait-il avec une vénération reconnaissante la fête de saint Mathias, à laquelle un pape avait attaché des indulgences partout où se trouverait Charles-Quint. Ce jour-là, les habitants de l'Estrémadure vinrent à Yuste de quarante lieues à la ronde, afin d'y gagner l'indulgence promise à leur piété, et aussi afin d'y voir le religieux et grand empereur auquel ils en étaient redevables. On avait dressé hors du monastère, au milieu des champs déjà ranimés par la vive lumière et la chaleur naissante d'un printemps précoce, un autel et une chaire pour la messe et la prédication des pélerins. Quant à l'Empereur, dont les officiers et les serviteurs avaient communié dès le matin avec leurs habits de fête, il put lui-même, richement vêtu et portant le collier de la Toison-d'Or, se rendre jusqu'au pied du grand autel du couvent, où il remercia Dieu de toutes les félicités dont il l'avait comblé durant le cours de sa vie, et où il déposa autant de pièces d'or qu'il comptait d'années, en y comprenant celle dans laquelle il entrait le 24 février 1557 (1). « Vous ne sauriez croire, écri-
« vait Quijada à Vasquez, comme Sa Majesté se porte
« bien ; le jour de saint Mathias, il est allé sur ses jam-
« bes, en étant, il est vrai, un peu aidé, faire lui-même
« son offrande au maître-autel (2). »

(1) Fray Joseph de Siguenza, t. III, ch. XXXVII, p. 195 ; manuscrit analysé par M. Bakhuisen Van den Brink, ch. XXII, p. 36.

(2) « V. no puede pensar que bueno está. Al diá de Santo
« Matiá salió á ofrecer al altar mayor por sus pies ; es verdad
« que ayudandole un poquito. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 95, verso.

Digitized by Google

Trois jours après, il envoya à Valladolid Martin Gastelú, avec des instructions pour la gouvernante d'Espagne relatives, soit à ses arrangements particuliers à Yuste, soit aux levées d'argent qu'exigeait le service du roi son fils. Il le chargea en même temps d'une lettre ainsi conçue pour le ministre principal : « Juan Vasquez de Molina, mon secrétaire et de mon conseil, ayant achevé « de prendre en tout ma résolution, et de fixer ce dont « j'aurai besoin chaque année pour ma dépense, j'ai jugé « à propos de faire partir Gastelú, afin qu'il en instruise « la princesse ma fille, et qu'on règle comment, à qui et « à quelles époques il conviendra de le fournir (1). » La somme qu'il avait indiquée comme suffisante pour son entretien ne s'élevait qu'à vingt mille ducats d'or (2). L'acquittement en fut établi sur les mines d'argent de Guadalcanal, qu'on exploitait non loin de Yuste, dans la sierra Morena, et qui commençaient à donner des produits considérables : il s'était réservé de plus la perception d'un droit de *onze et six* sur *mille* que recevait pour lui le fac-

(1) « Joan Vasquez de Molina, mi secretario y del mi con- « sejo, etc. » *Ibid.* fol. 95, r°.

(2) « Dandose por contento y servido de que los 20ᵐ duca- « dos que habia fijado definitivamente para sus gastos y asis- « tencia en el monasterio se hubiesen consignado sobre el pro- « ducto de las minas de Guadalcanal. » *Ibid.* fol. 97, v°. Le ducat, dont il était taillé 98 dans la livre d'or de 12 onces espagnoles, valait 12 de nos francs comme poids, et représentait 375 maravédis de veillon. Voyez *Demostracion historica del verdadero valor de todas las monedas que corrian en Castilla, etc.*, par le padre fray licenciado Saez, Madrid, 1805, in-4°, p. 238-239. D'après l'évaluation ci-dessus, cette somme équivaudrait à 720,000 de nos francs.

Digitized by Google

teur général Hernan Lopez del Campo (1). Satisfait de cet arrangement, l'Empereur, qui tenait de plus en réserve trente mille ducats d'or au château de Simancas (2), répandit de grandes aumônes à Yuste et dans les villages voisins, où il délivra des prisonniers pour dettes et maria de jeunes filles pauvres (3). Il apprit bientôt avec joie que son intervention avait réussi auprès du roi de Portugal, qui consentait enfin à laisser partir l'infante dona Maria pour l'Espagne. Il ordonna aussitôt que l'évêque de Salamanque et le marquis de Villaneuva se tinssent prêts à se rendre à la frontière pour y recevoir l'infante et la conduire à sa mère, la reine Eléonore (4).

Ce fut sur ces entrefaites (5) qu'arriva à Yuste Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, et depuis prince d'Eboli, chargé d'une mission pressante de Philippe II, dont il était l'intime conseiller et le favori tout-puissant. Effrayé de la position périlleuse où le plaçait la guerre avec le pape et le roi de France, Philippe II suppliait son père de lui venir en aide et de quitter la solitude où il entrait à peine, pour prendre de nouveau dans ses mains expérimentées la direction de la monarchie espagnole. Dans les instructions écrites qu'il avait données, le 2 février, à Ruy Gomez, il lui disait : « Vous passerez là où est Sa Majesté

(1) *Once y seis al millar*. Il en est fait mention dans la lettre que Charles-Quint écrit, le 27 février 1557, à Vasquez, *Retiro, estancia, etc.*, fol. 95, r°; dans celle du 19 mai au même, fol. 108, r°; et dans son codicille du 9 septembre 1558. *Ibid.* Appendice n° 12, fol. 120-121.

(2) *Ibid.* fol. 126, v°.

(3) Fray Joseph de Siguenza. *Ibid.* fol. 191.

(4) *Retiro, estancia, etc.*, fol. 97, v°.

(5) Le 23 mars. *Ibid.* fol. 98, v°.

Digitized by Google

« l'Empereur, et, en lui remettant ma lettre et le visi-
« tant de ma part, vous lui donnerez une connaissance
« particulière et complète de l'état dans lequel sont les
« affaires ici; de ce qui s'est passé avec Sa Sainteté et
« avec le roi de France; de ce qui est survenu en Italie;
« de la résolution que j'ai prise de me rendre en Angle-
« terre, comme aussi de réunir l'armée, et vous lui expo-
« serez les raisons qui m'y décident. Vous supplierez avec
« toute humilité et avec insistance Sa Majesté qu'elle
« veuille bien s'efforcer en cette conjoncture de me se-
« courir et de m'aider non-seulement de ses avis et de ses
« conseils, ce qui est le plus grand bien qui puisse m'ar-
« river, mais aussi de la présence de sa personne et de
« l'action de son autorité, en sortant du monastère et en
« se portant dans le lieu qui conviendra le mieux à sa
« santé et aux affaires, afin d'y traiter celles qui se pré-
« senteront par les moyens qui le fatigueront le moins:
« car de ses résolutions dépendra le bon succès de tout.
« Au seul bruit que le monde aura de cette nouvelle, je
« suis certain que mes ennemis en seront troublés, et Sa
« Majesté sera cause qu'ils hésiteront dans leurs projets
« et dans leur conduite (1). Comme je lui écris à ce sujet,
« je ne vous en dis pas davantage et je m'en remets à ce
« que vous connaissez de mes intentions. Seulement vous
« demanderez à Sa Majesté de m'envoyer son avis sur ce

(1) « ..... Suplicando con toda humildad e instancia á Su Ma-
« gestad tenga por bien de esforzarse en esta coyuntura, socor-
« riendome y ayudandome, non solo con su parecer y consejo
« que es el mayor caudal que puedo tener, pero con la presen-
« cia de su persona y autoridad, saliendo del monasterio, á la
« parte y lugar que mas comodo sea á su salud. » *Retiro, estancia, etc.*, fol. 93.

Digitized by Google

« qui touche à cette guerre et de m'indiquer par où et « comment il faut entreprendre et pousser cette expédi- « tion pour pouvoir porter les coups les plus décisifs (1).»

Il est difficile de concilier cette admiration respectueuse et ce langage suppliant de Philippe II avec les paroles qu'on lui prête lorsqu'on lui fait dire au cardinal Granvelle que le jour même où son père était descendu du trône avait été le premier jour où il s'en était repenti (2). Il est encore plus difficile de concilier les regrets attribués à Charles-Quint pour avoir abdiqué la suprême puissance, avec ses refus de sortir du cloître et de conserver l'Empire, comme le lui demandait Philippe II (3).

MIGNET.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

(1) *Retiro, estancia, etc.*

(2) Voyez Strada, *De bello belgico*, lib. I, p. 6-7.

(3) *Ibid.* L'Empire n'avait pas encore été transmis à Ferdinand, Charles-Quint en était encore investi, et, ainsi que nous le verrons, Philippe II le suppliait de ne pas s'en dessaisir.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES VÉDAS

PAR M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE (*).

DU RIG-VÉDA.

La Samhitâ ou collection proprement dite du *Rig-Véda* comprend un millier d'hymnes (1017), plus ou moins longs, et elle forme environ onze mille slokas ou distiques. C'est la plus étendue des Samhitâs ; et il n'y a guère que celle de l'Atharva-Véda qui en approche.

Outre la Samhitâ, le *Rig-Véda* se compose de deux Brâhmanas appelés, comme je l'ai déjà dit, Aitareya Brâhmana (1), et Kaoushitaki Brâhmana. A chacun de ces Brâhmanas est joint un supplément appelé Aranyakam, c'est-à-dire : « Livre qui doit être lu dans la forêt, par les sages retirés dans la forêt, » les hylobioi de Mégasthène. L'Aitareya Aranyakam compte cinq livres ; le Kaoushitaki Aranyakam en a trois, si toutefois nous l'avons complet. On a tiré de ces Brâhmanas des Oupanishads souvent citées,

(*) Voir t. XXVI, p. 321.

(1) Le texte d'une partie de l'Aitareya a paru dans le 7e volume de la *Bibliotheca indiana*, publiée par le docteur Roër, à Calcutta, et la traduction de ce morceau est dans le t. XV, n° 41. Le Kaoushitaki Brâhmana est analysé par le docteur Weber dans le 2e volume de ses *Indische studien*, p. 288 et suiv.

Digitized by Google

l'Aitareya oupanishad, Kaoushitaki oupanishad, etc. Il y a encore d'autres Oupanishads moins célèbres qu'on rattache au *Rig-Véda*, si j'en crois l'oupnékat d'Anquetil-Duperron; mais Colebrooke ne parle pas de ces derniers ouvrages, et jusqu'à présent on ne s'en est pas occupé. Quand je joins les deux Brâhmanas que je viens de nommer à la Samhitâ du *Rig-Véda*, c'est pour me conformer à la tradition indienne. Les Brâhmanas, d'après l'école orthodoxe, par excellence, la Mîmânsâ, font partie des Védas; tous les commentateurs sont d'accord sur ce point. Mais il y a de telles différences entre les hymnes du *Rig-Véda* et ses brâhmanas, comme on pourra le voir, qu'il me semble impossible de réunir des œuvres si disparates en une seule, et de confondre sous un même nom les inspirations les plus hautes de la poésie et les légendes les plus bizarres, et parfois les plus absurdes, racontées dans le style le plus humble et le plus naïf. M. Wilson soutient, contre les Pandits eux-mêmes, que l'Aitareya Brâhmana ne fait point partie du *Rig-Véda*, et qu'il ne doit point compter dans l'Ecriture sacrée (1). Je serais volontiers de cet avis, que partageront tous ceux qui liront les Mantras et les Brâhmanas du *Rig-Véda*; et je crois, comme M. Wilson, qu'il vaut mieux suivre le bon sens plutôt que la tradition.

Ce qui donne au *Rig-Véda* une importance capitale, c'est que les autres Védas lui ont fait des emprunts considérables. Le Sâma-Véda tout entier, sauf peut-être quelques vers, est extrait de ce Véda, et je dirai un peu plus loin comment il en est extrait. La Vâdjasaneya Samhitâ du Yadjour-Véda en a pris la moitié de ses prières; et l'At-

(1) *Journal of the royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, 1851, p. 100 et suiv.

Digitized by Google

harva-Véda, tant en hymnes entiers qu'en strophes, y a puisé le tiers environ de tout ce qu'il renferme. Ainsi, sans le *Rig-Véda*, les autres Védas ne seraient pas: et il est leur source commune (1). L'on comprend, du reste, aisément que l'inspiration religieuse des poètes ait devancé de longtemps le rituel et l'organisation du culte dont elle fournissait les formules et les chants. Les hymnes, dans le *Rig-Véda*, sont généralement complets, ou du moins ils ont la prétention de l'être. Le Sâma-Véda et le Yadjour-Véda ne donnent le plus souvent que des vers détachés, sans autre liaison entre eux que l'idée qui les rattache à un même détail du sacrifice. Il est bien possible, comme le remarque M. Roth (2), que la collection du Sâman et celle du Yadjoush, soit plus ancienne que celle du Ritch, et que les besoins du culte aient exigé qu'on recueillît les formules indispensables à la cérémonie sainte avant qu'on ne songeât à recueillir les œuvres poétiques d'où on les avait tirés. Mais il n'en reste pas moins évident que les hymnes du *Rig-Véda* sont très-antérieurs aux rituels; et ils doivent passer pour les parties les plus anciennes, sans contredit, de tous les Védas. Jusqu'à preuve contraire, et cette preuve ne viendra jamais, il faut regarder comme un fait incontestable que le *Rig-Véda*, dans

(1) On peut voir dans les *Indische studien* du docteur Weber, t. II, p. 321 et suiv. une concordance fort intéressante des quatre Védas, faite par M. W. D. Whitney, des Etats-Unis. On peut voir d'un coup d'œil, grâce à cette table, tous les emprunts que les trois autres Védas ont faits au Ritch. Je rappelle à cette occasion ce que j'ai dit un peu plus haut sur la publication générale des Védas. M. W. D. Whitney, de concert avec le docteur Roth, va publier prochainement l'Atharva-Véda, le seul qui n'eût point encore trouvé d'éditeur.

(2) *Zur Litteratur, etc.*, p. 11.

Digitized by Google

ce qui le forme essentiellement, c'est-à-dire dans ses Mantras ou prières, est le plus vieux de tous les monuments védiques, bien qu'on puisse distinguer dans le *Rig-Véda* lui-même des époques et des manières très-différentes.

Cette priorité du *Rig-Véda* est cause sans doute qu'il a excité toujours plus d'intérêt que les autres, et qu'il a provoqué plus de travaux. Quatre ou cinq éditeurs ont essayé ou essaient encore d'en donner le texte : Rosen, M. Stevenson, le docteur Roër, le docteur Max-Muller : autant de traducteurs à peu près se sont efforcés de nous le faire connaître ; d'abord Rosen en latin, puis M. Stevenson, M. Wilson en anglais, et enfin M. Langlois, qui a seul aujourd'hui la gloire d'avoir mené son entreprise à fin, et dont la traduction complète a été l'occasion spéciale de ce travail sur les Védas. L'ouvrage de M. Max-Muller ne comprend encore qu'un seul volume renfermant le premier ashtaka ou huitain ; sur le plan adopté, il n'aura pas moins de huit volumes de texte, y compris le commentaire de Sâyana. La compagnie des Indes orientales s'est fait un point d'honneur de publier à ses frais exclusivement cette magnifique édition ; elle a eu surtout en vue ses sujets de l'Inde, auxquels elle veut procurer un texte correct et commode du livre sacré ; la politique n'a jamais inspiré de pensée plus libérale ni plus généreuse. M. le docteur Max-Muller annonce, à côté de cette édition, toute en sanscrit, un mémoire qui s'adressera plus particulièrement aux savants de l'Europe. Depuis quatre ans à peu près, ce commentaire n'a pas encore paru ; et certainement il jettera un très-grand jour sur les questions si nombreuses et si intéressantes que soulève le *Rig-Véda*.

Les hymnes de la Samhitâ du *Rig-Véda* se divisent de deux manières différentes, ou en ashtakas ou en mandalas : les ashtakas au nombre de huit, comme leur nom

Digitized by Google

même l'exprime; les mandalas, au nombre de dix. La division par ashtakas se retrouve dans tous les manuscrits; Rosen, M. Max-Muller, M. Langlois, M. Wilson, l'ont adoptée. La division par mandalas, qui paraît la plus ancienne est celle de l'Anoukramani, ou index canonique du *Rig-Véda;* elle est la seule que connaissent le Niroukta et les traités grammaticaux appelés Prâtisâkhya Soutrâni, antérieurs au Niroukta lui-même (1). C'est la division originale; et elle acquiert par là une importance décisive. La division par ashtakas répond, à ce qu'il semble, aux besoins seuls de l'enseignement religieux. On partage chaque lecture, dans chacun des ashtakas, de manière qu'elle soit de cent cinquante vers à peu près. Le maître lit à ses disciples deux ou trois distiques à la fois; le disciple les répète, et cet exercice se renouvelle cinquante ou soixante fois pour une leçon. Cet arrangement n'a pu être adopté évidemment que dans des temps postérieurs. Il est tout matériel et n'a pour objet que de faciliter la lecture du livre sacré. La division par mandalas se propose un but plus élevé et plus critique; elle classe les hymnes par auteurs, par familles d'auteurs. Parfois, elle les classe par les divinités auxquelles ils s'adressent; et par exemple, le neuvième mandala tout entier ne contient que des hymnes à Soma, la liqueur du sacrifice, dont on a fait un Dieu. On a relégué dans le dixième et dernier mandala une foule d'hymnes que la tradition consacrait comme les autres, mais dont les sujets spéciaux et les formes plus récentes exigeaient une classe à part. Il y a donc dans la division par mandalas un ordre régulier et systématique, et l'on

(1) C'est celle qu'adopte M. Whitney dans sa table des concordances dont j'ai parlé plus haut dans la note 1 de la page 41. Voir plus loin l'article sur l'Epoque des Védas.

Digitized by Google

voit sans peine qu'elle a été l'œuvre du premier collecteur du *Rig-Véda*, Vyâsa ou tout autre. Dans le recueil ainsi constitué, on a fait plus tard et sans changer la succession ni le nombre des hymnes, des sections plus commodes et plus égales; car les huit ashtakas sont chacun à peu près de même longueur; mais cette seconde disposition du texte laissait subsister l'autre, et je crois que les éditeurs et les traducteurs feraient bien de les donner toutes les deux concurremment. M. Langlois a eu le soin d'indiquer dans ses notes le point où commence et le point où finit chacun des mandalas. Il aurait pu introduire ces concordances dans le texte de sa traduction.

Mais j'ai hâte de quitter ces questions de philologie et de critique historique pour arriver au *Rig-Véda* lui-même.

Tous les hymnes du *Rig-Véda* ont un caractère religieux, sauf très-peu d'exceptions. La moitié à peu près s'adresse au dieu du feu, Agni (l'*ignis* des latins), et à Indra, le dieu du ciel, le plus grand et le plus puissant des dieux. L'autre moitié s'adresse à des dieux inférieurs: Vayou, dieu du vent; Varouna, dieu de l'eau; les Asvins, dieux jumeaux qui ressemblent assez à Castor et à Pollux, tantôt sur un char, tantôt sur un vaisseau; les Marouts, dieux des airs, portés sur un char brillant que traînent des biches, armés d'un fouet, et couverts d'armes éclatantes. D'autres hymnes, qui peuvent compter parmi les plus beaux, célèbrent les grands phénomènes de la nature, le soleil et surtout l'aurore, la nuit, le ciel et la terre, les fleuves, etc. Quelques hymnes, en très-petit nombre, présentent des idées métaphysiques, au milieu d'une mythologie toute naturaliste qui semble déjà très-développée. Enfin, d'autres hymnes sont des invocations en quelque sorte personnelles, et parfois des formules d'incanta-

Digitized by Google

tions pour rappeler un mort à la vie, pour recouvrer la santé perdue, pour faciliter l'accouchement d'une femme enceinte, pour faire périr une rivale, pour chasser le sommeil, pour donner la victoire, pour sacrer un roi, etc. Tantôt c'est un épithalame pour les noces d'une princesse ou d'une déesse; tantôt c'est l'éloge de la Libéralité ou de la Bienfaisance, dont l'auteur, par une coïncidence factice, est un bhikshou, c'est-à-dire un mendiant; tantôt c'est une apostrophe à la Voix sainte, à l'Arbre de la science sacrée, aux instruments de sacrifice et spécialement aux Mortiers de pierre où l'on broie le jus du soma. Mais les hymnes de ce dernier genre, relégués à la fin du *Rig-Véda*, sont en quelque sorte des hors-d'œuvre, et font un contraste frappant avec les autres.

Pour bien faire connaître le *Rig-Véda*, je donne plusieurs hymnes de ces diverses espèces, et je commence par ceux qui me semblent exprimer les idées les plus anciennes.

Voici d'abord un hymne à Agni, que je choisis parmi deux cent cinquante autres, comme l'un des plus simples et des plus dégagés des obscurités mythologiques (1).

(1) Je dois avertir que les traductions que je donne sont nouvelles, en général; mais je me suis aidé avec beaucoup de profit d'abord de celle de M. Langlois, puis de celles de Rosen, de Colebrooke, de M. Stevenson, de M. Weber, de M. Benfey. Il faut lire aussi le travail intéressant de M. Nève sur le *Rig-Véda*. M. Nève y a fait connaître quelques-uns des hymnes du premier ashtaka que je reproduis moi-même ici.

Digitized by Google

RIG-VÉDA.

Section V, Lecture II, Hymne 9 (1). — Vasishtha, rishi (2); Trishtoubh (3), mètre.

A AGNI.

Tel que l'amant de l'aurore, Agni élargit ses rayons; il développe tous ses feux; pur, fécond, lumineux, resplendissant, il est venu à la prière de ses adorateurs qui l'invoquent.

Tel que le soleil, Agni a brillé avec l'aurore qui nous ramène le jour; et pendant que les prêtres préparent la prière, lui il apprête le sacrifice; car Agni est la déité sage qui se fait le messager bienfaisant entre les mortels et les dieux.

Aussi les prières et les méditations saintes s'élèvent vers les dieux; elles s'élèvent vers Agni qu'elles supplient dans leur ardeur; vers Agni, l'hôte agréable, l'hôte charmant, le porteur généreux des offrandes.

O Agni! conduis vers nous Indra avec les Vasous; réunis à lui le puissant Roudra avec les Roudras, Aditi qui enfante tous les êtres avec les Adityas, le riche Vrihaspati avec les poètes qui chantent les dieux protecteurs.

Les peuples célèbrent au milieu des sacrifices Agni qui fait notre joie, Agni le prêtre toujours jeune qui nous donne le feu; car c'est lui qui, le matin et le soir, a toujours été le messager infatigable qu'emploient les hommes opulents pour s'adresser aux dieux.

(1) Langlois, t. III, p. 142.

(2) Rishi veut dire en sanscrit « le Voyant. » J'ai préféré conserver ce mot, qui rappelle trop d'idées spéciales pour qu'on puisse le remplacer par un autre. Rosen le traduit par *auctor;* et M. Langlois, par *auteur*.

(3) La trishtoubh est un vers composé de 44 syllabes qu'on divise en quatre ou cinq lignes. Voy. Colebrooke. *On Sanscrit and Pracrit poetry, Essays,* t. II, p. 152, 153 et 160; *Grammaire de M. Wilson,* seconde édition, p. 437.

Digitized by Google

Le ton de cet hymne est très-doux, comme on le voit; et le dieu du feu n'est, en général, invoqué que dans ses effets bienfaisants. Agni est l'intermédiaire entre les dieux et les hommes; il est le ministre du sacrifice qui, sans lui, ne pourrait être offert ni produire ses résultats féconds. L'homme, dans sa piété, n'a jamais qu'à le bénir ou à le remercier.

Le culte d'Indra présente un caractère différent. Indra est le dieu qui porte la foudre; il est le dieu clément; mais il peut devenir aussi le dieu redoutable. Il a terrassé d'implacables ennemis; et ses victoires, si elles ont rassuré le monde, peuvent aussi le faire trembler. Je citera quatre hymnes où l'on retrouve ces nuances diverses.

RIG-VÉDA.

Section I, Lecture I, Hymne 9 (1). — Madhoutchhanda, rishi; Gayatri (2), mètre.

A INDRA.

O Indra! viens à ce sacrifice; savoure les mets et toutes les libations que nous t'offrons, dieu grand, dieu victorieux dans ta splendeur et ta force. Répandez du vase apprêté par vous cette boisson qui réjouit Indra, notre joie; répandez cette boisson puissante en l'honneur d'un dieu tout puissant. Savoure, ô Sousipra, dieu au noble visage, les hymnes qui doivent te réjouir et te flatter. Roi de tous les humains, amène les autres dieux à nos sacrifices. O Indra! j'ai versé avec les libations ces chants qui te célèbrent; ils ont monté vers toi, qui es maître de combler

(1) M. Langlois, t. 1, p. 14; Rosen, p. 12.

(2) La Gayatri, l'un des mètres les plus célèbres et les plus fréquemment employés, est, dans le Véda, un vers de vingt-quatre syllabes, qu'on sépare d'ordinaire en trois lignes de huit syllabes. Voy. Colebrooke, *loc. cit. Essays*, t. II, p. 182 et 159, et *Grammaire de M. Wilson*, p. 435.

Digitized by Google

tous nos vœux, et tu les as reçus. Réunis pour nous ces biens si divers que l'homme peut souhaiter, ô Indra; ils sont en toi avec une suffisante, avec une merveilleuse abondance. Conduis-nous heureusement, ô Indra, à la richesse que nous désirons; ô le plus puissant des dieux, conduis-nous à la gloire. Conserve-nous, ô Indra, durant notre vie entière, les bienfaits de nombreux troupeaux et d'une nourriture féconde que rien ne puisse nous ravir. Donne-nous l'éclat et la fortune avec tous ses dons, ô Indra, que transportent sous mille formes les brillants chariots. Oui, nous invoquons dans nos hymnes Indra, le riche souverain de la richesse; il aime nos chants, il vient nous défendre, et le père de famille qui célèbre le sacrifice avec ces libations, dès longtemps apprêtées, chante la gloire puissante du grand Indra devenu l'hôte de sa maison.

Le second hymne n'est encore qu'une prière, où le refrain, bien qu'un peu monotone, ne laisse pas que d'avoir de l'onction et de la grâce.

RIG-VÉDA.

Section I, Lecture II, Hymne 9 (1). — Sounahsépa, rishi; Pankti (2), mètre.

Dieu sincère, Dieu qui bois le soma, tout indignes que nous sommes de la gloire, viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

O Dieu au charmant visage, maître des aliments où nous puisons la force, Dieu sage et puissant, viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches et des milliers de beaux chevaux.

(1) M. Langlois, t. I, p. 49; Rosen, p. 46.

(2) La Pankti, est un vers de quarante syllabes.

Digitized by Google

Assoupis les deux funestes messagers d'Yama (1) qu'on voit toujours marcher ensemble : qu'ils dorment sans se réveiller. Viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Qu'ils dorment, ceux qui n'ont point de présents à faire; qu'ils veillent, ô dieu héroïque, ceux qui apportent des présents. Viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Frappe de mort, ô Indra, celui qui, comme l'âne, ose élever, pour te chanter, une voix coupable. Viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Que l'orage aille loin de nous tomber sur la forêt, par les chemins tortueux qu'il suit. Viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Tue celui qui nous insulte de ses cris; donne la mort à l'ennemi qui menace notre tête. Viens, ô Indra, toi qui es riche de tant de trésors, viens nous donner la gloire que procurent des milliers de belles vaches, des milliers de beaux chevaux.

Dans le troisième hymne, c'est une des victoires d'Indra que célèbre le poète sacré. Indra, la foudre à la main, tue Vritra, le dieu inférieur et malfaisant, qui retenait les eaux captives et ôtait à la terre sa fertilité. Indra frappe les nuages, et les ondes s'épanchent en torrents pour apporter aux hommes l'abondance et la richesse. C'est un chant de guerre que le rishi fait entendre et comme une

(1) Yama, dieu de la mort. Il a pour messagers deux chiens au poil fauve, aux larges naseaux, à la respiration forte. *Rig-Véda*, section VII, lecture VII, Hymne 9; trad. de M. Langlois, t. IV, p. 153.

Digitized by Google

fanfare belliqueuse pour saluer le courage et le retour du vainqueur. Je ne tâcherai point d'expliquer les détails mythologiques de cet hymne ; dans l'état actuel des études védiques, il serait fort difficile d'en rendre un compte satisfaisant. Ce que je viens de dire suffit pour que ce morceau soit parfaitement intelligible. Vritra est le nuage personnifié, l'adversaire qu'immole Indra d'un coup de son tonnerre.

RIG-VÉDA.

Section I, Lecture II, Hymne 13 (1). — Hiranyastoupa, rishi ; Trishtoubh, mètre.

A INDRA.

Je veux chanter maintenant les exploits d'Indra, les exploits qu'a jadis accomplis le dieu qui porte la foudre. Il a frappé Ahi ; il a fait couler les eaux ; il a partagé les torrents des montagnes.

Il a frappé Ahi, qui se tenait près de la montagne ; Tvashtri lui avait forgé le trait redoutable dont il l'a foudroyé ; et les eaux, telles que des vaches qui s'élancent vers l'étable, coulaient à flots précipités vers l'Océan. Impétueux comme le taureau, Indra se jetait sur notre soma ; et, dans le triple sacrifice, il buvait la liqueur préparée pour lui. Cependant Maghavan a saisi la foudre ; et, du trait qu'il darde, il tue ce premier-né des nuages, des Ahis. O Indra, dès que tu as frappé ce premier-né des nuages, aussitôt tu as dissipé les enchantements de ces enchanteurs. Puis, dévoilant le soleil, le ciel et l'aurore, tu n'as plus trouvé d'ennemi devant toi.

Oui, Indra frappa Vritra, le plus sombre de ses ennemis ; il lui brisa les épaules de sa foudre ; le coup fut terrible ; et, pareil aux arbres coupés par la hache, Ahi gisait étendu sur la terre. L'insensé, comme s'il ne pouvait avoir de rival, enflé

(1) M. Langlois, tom. I, p. 56 ; Rosen, p. 54.

Digitized by Google

d'un fol orgueil, il osait provoquer le dieu fort, le dieu vainqueur qui immola tant d'ennemis; mais Ahi n'a pu éviter de grossir le nombre de ses victoires homicides, et l'ennemi d'Indra a fait enfler les rivières. Sans pieds, sans mains, il insultait encore Indra: Indra le frappe de sa foudre sur la tête; et Vritra, cet eunuque qui affectait une fausse virilité, tombe déchiré en lambeaux. Les ondes qui nous charment le submergent comme les digues rompues d'un fleuve débordé; et ces eaux, que Vritra dans son immensité avait embrassées et retenues, il est maintenant gisant à leur pied.

La mère de Vritra s'abaissait pour défendre son fils; Indra lui porte en dessous le coup mortel. La mère tombe par-dessus le fils, qui reste sous elle; Dânou est étendue près de lui comme la vache avec son veau. Le cadavre de Vritra, balotté au milieu des ondes, qui ne s'arrêtent jamais et sont toujours agitées, n'est bientôt plus qu'une chose sans nom; les eaux le noyent à jamais, et l'ennemi d'Indra s'endort dans les ténèbres éternelles. Les ondes, retenues captives, gardées par l'ennemi, restaient emprisonnées comme des vaches timides sous la main de Pani; le dieu, après avoir tué Vritra, ouvre la caverne où les eaux demeuraient enfermées. Comme la queue du cheval dissipe les insectes, tel, ô Indra! tu étais alors quand ce dieu malfaisant cherchait à te frapper de son arme. Mais, ô héros! tu ramenais les vaches délivrées par toi; tu venais reprendre nos libations et notre soma, et tu lâchais les sept fleuves que tu faisais couler. Ni l'éclair, ni la foudre, ne purent arrêter Indra; ni la pluie, ni le tonnerre lancés par ce vil ennemi au moment où combattaient Indra et Ahi. Maghavan triompha des enchantements et des piéges. Pouvais-tu voir un autre que toi vainqueur d'Ahi, ô Indra! puisque, même après l'avoir abattu, la crainte entrait encore dans ton âme? car tu ne traversais qu'en tremblant, rapide comme l'épervier, les quatre-vingt-dix-neuf torrents formés par les eaux.

C'est qu'Indra, roi du monde qui se meut et du monde qui est immobile, roi du troupeau docile qui porte des cornes, dieu

Digitized by Google

armé de la foudre, est aussi le roi des humains dont il habite la demeure ; c'est qu'Indra embrasse toutes choses, comme le cercle d'une roue en embrasse les rayons.

Le quatrième hymne à Indra s'élève encore plus haut que celui-ci : c'est le dieu dans toute sa force et dans toute sa douceur ; c'est le dieu puissant et plein de clémence, le dieu qui châtie les méchants et qui protége les bons. Ce n'est pas encore le dieu moral, mais il est assez près de l'être. L'expression est remplie de grandeur ; et le refrain, simple et concis comme il l'est, a quelque chose de majestueux et de triomphal.

RIG-VÉDA.

Section II. Lecture VI, Hymne 4 (1), — Gritsamada, rishi ; Trishtoubh, mètre.

A INDRA.

Le dieu qui est né le premier ; le dieu qui, justement honoré, a embelli de ses œuvres les autres dieux ; celui dont la force et la grandeur infinies font trembler la terre et le ciel, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu qui a consolidé la terre ébranlée, qui a frappé les nuages irrités, qui a étendu l'espace de l'air rendu plus vaste, qui a raffermi les cieux, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu qui, après avoir tué Ahi, a fait couler les sept fleuves, qui a délivré les vaches prisonnières de Bala, qui, entre deux nuages, a enfanté Agni, qui est si redoutable dans les combats, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu par qui vivent tous les êtres, qui a renvoyé le lâche ennemi dans sa caverne ténébreuse, qui, vainqueur d'innombrables ennemis, s'empare de leurs dépouilles comme le chasseur de sa proie, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

(1) Langlois, t. I, p. 461.

Digitized by Google

Le dieu dont les ennemis se demandent : où est-il ? et se disent en le voyant si redoutable : Ce n'est pas lui; ce dieu vainqueur, ce dieu fécond, qui terrasse ses adversaires, donnez-lui votre foi, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu qu'implore la prière du riche, qu'implore la prière du pauvre, à qui s'adresse le brahmane dans ses invocations, à qui s'adresse le poète dans ses chants; ce dieu à la noble face, qui reçoit le soma pressé pour lui, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu à qui appartiennent les coursiers, les champs féconds, les vaches; à qui appartiennent les villes et les chars remplis de richesses; le dieu qui a produit le soleil et l'aurore, qui conduit les eaux, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu qu'insultent les clameurs des armées de nuages ses ennemis, les uns au-dessus, les autres au-dessous du ciel; celui que les Asvins portés sur un même char appellent à cris répétés, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu par qui les peuples obtiennent la victoire, que les guerriers dans les combats invoquent à leur secours; celui qui a été le modèle de l'univers; celui qui anime les êtres inanimés, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu qui n'emploie sa puissance qu'à frapper sans cesse le méchant et l'impie; celui qui ne pardonne jamais à l'insolence dédaigneuse; celui qui tue le Dasyou, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu qui a immolé Sambara dans les nuages qu'il habitait, quand nous faisions notre quatrième libation; celui qui a frappé à mort l'enfant de Dânou, Ahi, que nous voyions incessamment grossir, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu, orné de sept rayons, le dieu généreux et rapide, qui a fait couler les sept fleuves; celui qui, la foudre à la main, a terrassé Rohin escaladant le ciel, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu devant qui s'inclinent avec vénération le ciel et la terre, devant qui frémissent les montagnes; celui qui, après avoir bu le soma, sent ses forces s'accroître et s'arme de la fou-

Digitized by Google

dre qu'il porte dans sa main puissante, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

Le dieu qui accueille les libations, les offrandes, les hymnes, les prières ; le dieu qui protége les pieux mortels ; celui que fortifient nos sacrifices, que fortifie notre soma, que fortifient nos présents, ce dieu-là, peuples, c'est Indra !

A l'homme qui te fait des libations et des offrandes, ô dieu invincible ! tu accorderas la richesse, car tu es juste ; et nous, ô Indra ! puissions-nous sans cesse, aimés de toi et dans l'abondance que tu nous assures, t'offrir tous les jours notre sacrifice.

Tel est en général, le style du *Rig-Véda ;* les hymnes qui précèdent peuvent en donner une assez juste idée. Sans doute je les ai choisis ; mais s'ils sont les plus beaux, l'accent qu'on y trouve ne leur est pas particulier. Tous les autres, presque sans exception, ont la même élévation, la même simplicité. Ce qui distingue ceux-ci peut-être parmi le reste, c'est que les illusions mythologiques sont assez peu fréquentes et que le goût y demeure plus pur, parce qu'on y a moins souvent recours aux métaphores que fournit et explique la tradition. Sauf quelques points, qui demeurent obscurs, la pensée y est aussi claire qu'elle est énergique, et l'on sent partout l'inspiration sincère du poète et l'émotion qui le transporte. J'ajoute, pour ceux qui ne peuvent lire l'original, que la perfection des vers répond à la grandeur des sentiments et à l'éclat des images. Comme le sanscrit dispose de l'inversion plus librement encore que le grec et le latin, le poète peut, à son gré, produire, par l'agencement des mots, tous les effets qu'il désire. Les Rishis indiens ne se sont pas fait faute d'user de toutes les richesses que leur offrait leur langue, et l'on peut dire, sans exagérer l'éloge, que leur habileté en fait de rhythmes est consommée. Je ne crois pas que dans les odes de Pindare ou celles d'Horace, que dans les chœurs

Digitized by Google

d'Eschyle, de Sphocle ou d'Euripide, l'art ait jamais été poussé plus loin. Le goût, en général, y est moins délicat et moins parfait; je ne veux pas le nier; mais quand le poète ne s'égare pas dans des pensées fausses et bizarres, la langue qu'il emploie est aussi savante que celle des poètes grecs et latins; elle est aussi noble, aussi colorée, aussi vive. Je désire qu'on puisse s'en apercevoir, même au travers de la traduction. Colebrooke a dit avec raison que le dialecte védique était inculte, si on le compare au sanscrit classique; mais c'est seulement au point de vue de la grammaire; la langue elle-même est moins formée, elle est moins régulière et l'on voit qu'elle se cherche encore; mais sous le rapport de la poésie, le génie indien n'a jamais rien fait de supérieur; je ne sais même pas s'il a jamais égalé les beautés qu'il a parfois trouvées dans le *Rig-Véda*.

La démonstration de ceci sera complète, je le suppose, si l'on joint aux hymnes qui précèdent d'autres hymnes au soleil et à l'aurore. En voici quatre que je prends à peu près au hasard dans une vingtaine que je pourrais tout aussi bien citer comme témoignage. On remarquera que la fin du premier de ces hymnes détonne un peu. Le poète, après avoir loué en termes magnifiques le Dieu splendide qui éclaire l'univers, abaisse ses regards sur sa propre personne, et il demande à l'astre bienfaisant de le guérir du mal qui le dévore. Cette préoccupation de soi, étroite et peu poétique, est assez rare dans le *Véda*. Elle ne manque pas ici d'un certain charme; mais on n'attendait pas en ce lieu un retour du poète sur lui-même; d'ailleurs, l'idée superstitieuse qu'il exprime n'est pas spéciale à l'Inde, et on la retrouverait aisément chez bien d'autres peuples.

Digitized by Google

RIG-VÉDA.

Section I, lecture II, hymne 4 (1). — Pascanva, rishi ; Gayatrî et Anoushtoubh (2), mètre.

AU SOLEIL.

Voici que les rayons de la lumière annoncent, à la vue de l'univers entier, le Dieu qui sait tout, le soleil. Les étoiles disparaissent, comme des voleurs, avec les ombres de la nuit, devant ce soleil qui vient tout éclairer. Ses rayons regardent toutes les créatures, étincelants comme des feux.

Tu passes, tu te montres aux yeux de tous les êtres; tu fais la lumière, ô soleil, et tu remplis l'air de ta splendeur; tu te lèves devant le peuple des dieux, devant les hommes, devant le ciel entier pour que tous te voient et t'admirent. De cette même clarté, ô dieu purifiant, dieu protecteur dont tu couvres la terre qui porte les hommes, tu inondes le ciel, l'air immense, faisant les jours et les nuits et contemplant tout ce qui vit. Sept cavales au poil fauve traînent le char qui te porte, ô soleil éblouissant; ta belle chevelure est couronnée de rayons, dieu qui vois tout; et le char s'avance traîné par les sept coursiers que le soleil attela de ses mains et qu'il a placés chacun sous un joug séparé.

Et nous, voyant après les ténèbres une lumière plus belle, nous venons nous prosterner devant le soleil qui brille entre tous les dieux, et qui est la plus belle de toutes les lumières. En te levant aujourd'hui, ô dieu bienfaisant, en montant au sommet des cieux, guéris, ô soleil, le chagrin de mon cœur et la pâleur de mon visage. Je jette la pâleur qui me consume aux perroquets et aux grives; je jette la pâleur qui me consume aux fleurs jaunissantes du souci. Mais voici que le fils d'Aditi s'est levé dans toute sa puissance; il peut vaincre mon ennemi; et moi je n'ai pas la force de finir le mal ennemi qui me ronge.

(1) M. Langlois, t. I, p. 94; Rosen, p. 96.

(2) L'Anoushtoubh est un vers composé de vingt-huit syllabes.

Digitized by Google

RIG-VÉDA.

Section I, lecture VIII, hymne 3 (1). — Coutsa, rishi; Trishtoubh, mitre.

AU SOLEIL.

Il a paru le splendide flambeau des dieux, l'œil de Mitra, de Varouna et d'Agni. Le soleil a rempli le ciel, la terre et l'air, âme du monde mobile et immobile. Il suit la divine, la resplendissante aurore, comme le mari suit les pas de son épouse, à l'heure où les mortels pieux, observant les temps marqués pour le sacrifice, offrent un joyeux hommage au dieu qui fait leur joie. Les chevaux du soleil, heureux, rapides, étincelants, élancés sur la route qu'ils parcourent, dignes de nos hommages, qu'ils reçoivent comme lui, ont franchi la hauteur du ciel, et dans un instant ils ont fait le tour du ciel et de la terre. Telle est la divinité du soleil; telle est son immensité. A la moitié de son œuvre, il retire la lumière qu'il répandait; et dès qu'il a dételé de son char les rapides coursiers, la nuit étend son ombre sur le monde. Puis, en présence de Mitra et de Varouna, le soleil montre encore sa splendide figure dans le milieu du ciel, et ses infatigables coursiers ramènent tantôt sa clarté puissante et infinie, tantôt l'obscurité sombre. O Dieu! en ce jour au lever du soleil, délivre-nous de toute faute honteuse; et puissent nous accorder aussi cette grâce Mitra, Varouna, Aditi, la mer, la terre et le ciel.

L'aurore est un des phénomènes naturels qui paraissent avoir le plus vivement ému et frappé le génie indien. Jamais ce réveil de la lumière et de la vie n'a rien inspiré de plus suave, et l'on peut ajouter de plus grand. L'aurore ne vient pas seulement ranimer la nature et annoncer à l'homme le retour du jour que lui accordent les dieux; elle rappelle surtout l'homme aux devoirs que la recon-

(1) M. Langlois, t. I, p. 226; Rosen, p. 240.

Digitized by Google

naissance et la piété lui imposent. Dans la religion védique, le feu du sacrifice doit être allumé trois fois chaque jour, le matin, à midi et le soir. La première invocation de la journée paraît à la fois la plus sainte et la plus douce ; les poètes sacrés n'ont pas trouvé pour elle des chants trop délicats, des images trop fraîches, des nuances trop fines. Pour ma part, je ne connais sur ce sujet rien qui dépasse les deux hymnes suivants, ni même qui les égale.

RIG-VÉDA.

Section I, lecture IV, hymne 2 (1). — Prascanva, rishi ; Vrihati (2) mètre.

A L'AURORE.

Parée de ton trésor, viens nous éclairer, aurore, fille du ciel ; apporte-nous la nourriture abondante, ô déesse splendide ! Apporte-nous les richesses, ô déesse qu'implorent nos offrandes ! Souvent les prières du matin, fécondes en coursiers, en génisses, en biens de tout genre, ont procuré aux mortels une heureuse destinée. Ne m'inspire donc que des paroles de vérité et de reconnaissance, aurore, et assure-moi le bonheur que les riches ont en partage.

Elle s'est déjà montrée souvent à nous ; la voilà qui brille aujourd'hui de nouveau, cette déesse, mettant en mouvement les chars rapides qui, à son approche, se disposent et se préparent, comme sur mer se préparent les vaisseaux avides de richesses. Aurore, parmi les poètes qui, à ta présence, recueillent leur âme pour adorer ta magnificence, c'est Kanva, le plus sage d'eux tous, qui invoque avec le plus de ferveur le nom que les humains t'ont donné. Ici, comme la mère de famille vigilante, l'aurore vient tout protéger ; elle s'avance, conduisant

(1) M. Langlois, t. I, p. 91 ; Rosen, p. 92.

(2) La Vrihati est un vers de trente-six syllabes.

Digitized by Google

chaque jour vers la vieillesse tous les êtres qui sont doués de la vie et qui marchent sur la terre ; elle donne l'essor aux oiseaux ; elle réveille l'homme diligent, comme elle réveille le pauvre ; elle n'aime point la paresse et la lenteur. Devant tes clartés, ô déesse qui nous fais vivre ! il n'est plus un être ailé qui continue de reposer.

Elle attela ses coursiers dans la région lointaine où se lève le soleil. L'heureuse aurore est venue trouver ici les humains avec ses cent chars tout remplis de richesses. A sa vue, le monde entier, frappé de respect, se prosterne, pendant que, prévoyante et sage, elle fait la lumière; pendant que l'aurore, la fille opulente du ciel, chasse et disperse les ennemis qui nous poursuivent de leur haine. Aurore, fille du ciel, brille d'un doux éclat, nous apportant l'abondance et la richesse, resplendissante pour chacun des jours que tu fais. C'est en toi qu'est le souffle, qu'est la vie de tout ce qui respire, dès que tu parais, ô déesse bienfaisante, en ta splendeur! Ecoute notre prière, et que ton vaste char nous amène tous les biens possédés par toi. Aurore, accepte ces mets divers qu'il convient au genre humain de t'offrir, et conduis aux cérémonies saintes les pieux mortels qui te célèbrent et te chantent dans leurs libations; amène aussi, pour boire notre soma, tous les dieux, que tu feras descendre, aurore, du haut des airs; et pour nous, ô déesse! accorde-nous, avec des vaches et des coursiers, la nourriture et l'abondance qui font notre gloire et notre force.

Que cette aurore, dont nous apercevons les favorables rayons, nous donne la richesse désirée de tous, la richesse aussi belle que facile. Tous les chantres antiques, ô grande déesse ! qui invoquèrent ta protection, ont reçu de toi l'abondance qu'ils te demandaient; exauce également nos prières, aurore, et donne-nous les biens splendides et purs. Aurore, puisque tu ouvres encore aujourd'hui de ta lumière les portes du ciel, accorde-nous une maison opulente, à l'abri de l'ennemi, que nourrissent des vaches fécondes. Assure-nous, ô puissante aurore ! la richesse inépuisable sous ses formes infinies; assure-nous de

Digitized by Google

nombreux troupeaux; assure-nous la gloire qui peut tout soumettre; assure-nous la nourriture, ô déesse qui nourris l'univers !

Le second des hymnes à l'aurore que je veux citer est encore plus beau; on y remarquera, vers la fin, une certaine mélancolie grandiose et sereine, malgré sa tristesse. L'homme ne peut pas revoir la lumière sans penser qu'un jour il la perdra, comme tant d'autres de ses semblables l'ont perdue avant lui et la perdront après.

RIG-VÉDA.

Section I, Lecture VIII, Hymne I (1). — Coutsa, rishi; Trishtoubh, mètre.

A L'AURORE.

La lumière, la plus belle des lumières s'est levée; l'éclat le plus divers s'est partout répandu. La nuit, fille du soleil, a préparé, pour que le soleil put naître à son tour, le sein de l'aurore. Et l'aurore, qui ne brille que des feux brillants de son fils, s'est montrée sur le trône que la nuit a disposé pour elle. Liées toutes deux également au soleil, immortelles l'une et l'autre, elles se suivent tour à tour, effaçant mutuellement leur couleur. La route que fournissent ces deux sœurs est la même, comme elle est infinie ; elles la parcourent successivement, instruites toutes deux par le dieu resplendissant. Elles ne se nuisent jamais entre elles; elles ne s'arrêtent jamais, et, couvertes d'une douce rosée qu'elles distillent, la nuit et l'aurore n'ont qu'une seule pensée si elles ont des couleurs différentes.

Conductrice éclatante des saintes paroles, l'aurore étale toutes ses parures; pour nous ouvrir les portes du jour, en éclairant l'univers, elle nous en révèle toutes les richesses. L'aurore a

(1) Langlois, t. I, p. 222; Rosen, p. 233.

Digitized by Google

réveillé tous les êtres. De sa main puissante elle invite le monde endormi à se mouvoir ; elle invite l'homme à jouir, à faire les pieux sacrifices, à grandir sa fortune. A ceux qui ne voyaient plus dans les ténèbres, elle apporte son secours pour qu'ils puissent voir au loin. L'aurore a réveillé tous les êtres. Grâce à toi nous aurons la richesse, grâce à toi l'abondance, grâce à toi l'honneur et le pouvoir, grâce à toi le sacrifice où tu conduis toutes les créatures que visite la lumière. L'aurore a réveillé tous les êtres.

Cette fille du ciel nous apparaît resplendissante, protectrice, couverte de son étincelant manteau, reine de tous les trésors que la terre renferme. Heureuse aurore, brille aujourd'hui pour nous ! Sur la route des aurores passées qu'elle suit, elle est l'aînée des aurores qui s'avancent, des aurores éternelles. Elle ranime à sa clarté tout ce qui vit; elle vivifie tout ce qui est mort. Aurore, c'est toi qui as créé le feu pour l'œuvre sainte ; c'est toi qui as manifesté le monde par la lumière du soleil ; c'est toi qui as réveillé les hommes pour qu'ils offrent le sacrifice : voilà la noble fonction que tu as remplie parmi les dieux.

Depuis quand l'aurore vient-elle nous visiter ? L'aurore qui va nous éclairer aujourd'hui ne fait qu'imiter les aurores qui nous ont lui déjà, et devancer celles qui nous luiront encore. Elle nous arrive aussi brillante que les autres. Ils sont morts les humains qui jadis ont vu l'aurore étinceler comme celle-ci ; c'est à nous de la voir à cette heure, et ils devront mourir aussi ceux qui verront un jour l'aurore aux heures du matin. O toi qui repousses les ennemis, qui protéges les rites sacrés, qui es née pour le sacrifice, toi qui inspires la joie, qui provoque les saintes paroles, qui encourages les louanges offertes aux dieux, et qui reçois pour eux l'oblation pieuse, aurore, brille en ce moment pour nous de ta plus vive beauté. Depuis bien longtemps déjà l'aurore a resplendi dans tout son éclat; aujourd'hui elle éclaire de nouveau le monde de ses richesses; elle ne brillera pas moins dans les jours qui suivront; à l'abri de la vieil-

Digitized by Google

lesse, à l'abri de la mort, elle s'avance avec toutes ses splendeurs; elle inonde de lumière les plages célestes; déesse lumineuse, elle repousse la noire obscurité. Elle vient réveiller la nature sur le char magnifique que traînent de rougeâtres coursiers. Apportant les biens qui nourrissent l'homme, elle l'appelle par la clarté qu'elle déploie. Elle se montre aujourd'hui pareille aux aurores qui l'ont précédée toujours, pareille aux aurores qui toujours la suivront.

Levez-vous; l'esprit de vie est revenu nous animer; l'ombre s'éloigne, le jour s'avance; il prépare au soleil le chemin qu'il doit parcourir; nous marchons vers les biens qui soutiennent la vie. Le sacrificateur prononce les paroles que le rhythme enchaîne; il chante et bénit les aurores aux clartés resplendissantes. Aurore, repousse loin de moi, pendant que je t'invoque, la sombre obscurité; éclaire de tes rayons les aliments qui nourrissent notre famille. Les aurores qui donnent les vaches fécondes et les fils valeureux, brillent pour le mortel qui les honore. Puisse celui qui répand cette libation voir les aurores multiplier ses coursiers, pendant qu'il récite les prières saintes, rapides comme le vent. Mère des dieux, œil de la terre, messagère du sacrifice, belle aurore, brille de tous tes feux; répands ta lumière sur notre offrande bénie par toi; rends-nous illustres parmi les nôtres, ô toi qui fais la joie du monde entier! Les biens divers que prodiguent les aurores sont l'heureux partage de qui les honore par des sacrifices et des chants. Que ces biens aussi nous soient accordés par Mitra, Varouna, Aditi, la Mer, la Terre et le Ciel!

Je ne crois pas céder à une admiration aveugle et à un enthousiasme de traducteur en réclamant pour les auteurs de ces hymnes, Hiranyastoupa, Gritsamada, Coutsa, etc., une place désormais immortelle parmi les poètes qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Sans doute le Véda poursuit un but plus élevé que celui de la poésie; mais puisque sur sa route il a rencontré des beautés de cet or-

Digitized by Google

dre, il est juste qu'on les lui attribue et qu'on les lui reconnaisse ; car le charme de ces vers et leur majesté naturelle et puissante n'auront pas peu contribué sans doute à fonder et propager la religion des Védas.

Je termine ce que j'ai à dire de cette partie du *Rig-Véda* en citant l'hymne suivant aux Adityas, dieux issus de la Terre et du Soleil.

RIG-VÉDA.

Section I, Lecture III, Hymne 9 (1). — Canva, rishi; Gayatri, mètre.

AUX ADITYAS.

L'heureux mortel que protégent les plus sages des dieux, Varouna, Mitra, Aryaman, remporte aisément la victoire. L'heureux mortel qu'ils couvrent et réchauffent dans leurs bras, qu'ils défendent contre l'ennemi, croît et grandit à l'abri de toutes les atteintes. Ces royaux amis éloignent devant leurs favoris les obstacles et les adversaires ; ils en écartent les fautes et les crimes. O Adityas ! si vous venez à notre sacrifice, vous trouverez une route facile, une route sans ennemis ; et la cérémonie qu'on vous apprête ici ne décevra point votre attente. Que le sacrifice que vous dirigez dans un chemin sûr, ô vaillants Adityas, aille jusqu'à vous et qu'il vous charme. Le mortel que vous favorisez acquiert l'opulence et les biens de toute espèce; il acquiert la famille, sans jamais craindre le malheur. Comment louer dignement, ô mes amis, Mitra, Aryaman, Varouna, dont la grandeur est sans bornes. Je ne vous recommande point un homme de ruse et de violence; je ne vous recommande point un homme qui profère des imprécations ; c'est pour un adorateur des dieux que je veux vous fléchir, par les riches offrandes que je vous présente. Tel que le joueur qui tremble jusqu'à ce que les

(1) M. Langlois, t. I, p. 78; Rosen, p. 79.

Digitized by Google

quatre dés de son adversaire soient tombés, tel l'homme doit toujours craindre de proférer des paroles impies.

Cet hymne, où se montrent quelques nuances morales au milieu de toutes ces prières qui n'ont jamais en vue que l'acquisition de biens matériels, nous servira de transition pour les suivants, qui sont les seuls à peu près de tout le *Rig-Véda* où apparaissent des idées métaphysiques.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR D'ALEMBERT

PAR M. DAMIRON.

BIOGRAPHIE.

Il y a plus d'un degré et plus d'un caractère dans l'erreur, et il faudrait bien peu d'impartialité et de discernement dans la critique, pour n'être pas disposé à les distinguer et à les apprécier entre eux. Au sein d'une même école, quelque fausse route qu'elle fasse d'ailleurs, il n'y a pas seulement les esprits téméraires et déréglés, il y a aussi du moins relativement, les tempérants et les sages, et l'on aime, en les étudiant tous, à se reposer du spectacle des folles pensées des uns, par celui des pensées plus modernes, plus sobres et plus contenues des autres. C'est comme quand dans la vie commune on voit en une compagnie un peu trop prompte à l'ivresse, un homme, plus maître de lui, mieux garder sa raison ; c'est sur lui que se portent le plus volontiers les regards. Tel est à peu près l'éloge que fait Aristote d'Anaxagore en le comparant à ses devanciers, tel est aussi celui qu'on pourrait faire, quoique à moins juste titre, du philosophe dont je m'occupe

Digitized by Google

ici. Je me refuserais même d'autant moins à cette espèce de rapprochement, que d'Alembert, puisqu'il s'agit de lui, est souvent dans la familiarité appelé Anaxagore par ses amis. Il est vrai qu'ils le nomment aussi Diagoras et Protagoras. Mais cela même marque mieux le trait distinctif de son génie; de peur d'excès il s'abstient, il doute pour ne pas trop s'engager, et se sauve par le septicisme des conséquences extrêmes de sa doctrine. Il ne se montre néanmoins tel que dans certains de ses écrits, et dans ce que sa philosophie a, si on me permet de le dire, d'officiel; car dans ce qu'elle a de confidentiel et d'intime, pour Frédéric principalement, Anaxagore qui s'est déjà quelque peu effacé devant Protagoras et Diagoras, finit même par céder la place à un Leucippe et à un Démocrite passablement dogmatiques. Quoi qu'il en soit, d'Alembert a en général, dans sa manière de philosopher, une discrétion et une réserve qu'on ne retrouve guère parmi ceux dont il partage les principes, et à cet égard déjà on ne saurait méconnaître l'intérêt tout particulier que présente l'étude, dont il peut à son tour être pour nous l'objet.

Mais il a encore d'autres droits à notre sérieuse attention. Il est une des puissances du XVIIIe siècle; il est un des chefs de cette république des lettres, qui est bien près d'en être une autre, et dont, si Voltaire est pour sa part le brillant dictateur, il est, lui, non moins justement un des consuls les plus accrédités; Voltaire le lui dit lui-même indirectement quelque part. A la tête de ce grand parti, presque autant politique que philosophique, membre de deux Académies, secrétaire perpétuel de l'une d'elles, maître de toute une clientèle de savants et d'hommes de lettres, le promoteur avec Diderot et en ce qui le regarde, l'actif auteur de cette vaste machine in-

Digitized by Google

tellectuelle, qui se nomme l'Encyclopédie, on s'étonne moins sans doute de le voir traiter comme d'égal à égal avec les rois, les ministres, les ambassadeurs, et les grands seigneurs; mais on n'en admire pas moins avec quel art de conduite, il sait faire valoir auprès de tous ces représentants du pouvoir temporel, cet autre pouvoir aussi, mais spirituel avant tout, qui n'est que l'autorité du caractère et des lumières. A l'honneur de la libre pensée, d'Alembert a pu, sans s'abaisser, loin de là, en conservant sa constante dignité, entrer en amitié avec Frédéric et Catherine, être par eux recherché, sollicité, presque courtisé, et attirer à lui sans les provoquer, mériter sans les accepter, leurs offres les plus séduisantes. C'est un bel exemple donné de l'alliance à la fois et de la noble indépendance des deux souverainetés de ce monde. Il faut en savoir gré au XVIIIe siècle, et à ceux qui comme d'Alembert l'ont honorablement personnifié.

Enfin d'Alembert doit nous toucher comme homme et par sa vie. Comment en effet n'être pas intéressé par cette destinée, commencée dans la plus dure des épreuves, l'abandon de la famille, continuée dans le travail et longtemps dans la pauvreté, même arrivée à la gloire, mêlée encore de bien des mécomptes, et enfin terminée sous le coup d'une profonde et déchirante affliction, dans une inconsolable tristesse et cette solitude du cœur, si pénible au vieillard, sans liens ni affections intimes et domestiques. Aussi, quand nous le verrons, frappé par sa naissance même d'une grande injustice sociale, moins qu'orphelin, pauvre enfant délaissé, et comme renié des siens, condamné à se suffire seul, à s'élever et à s'honorer seul, laisser passer quelque chose de ses ressentiments dans ses idées, et des amertumes de son cœur dans les conceptions de son esprit, serons-nous plus portés, tout

Digitized by Google

en le jugeant d'ailleurs selon la vérité, à lui faire une justice plus bienveillante et plus facile en favorables interprétations; et si nous trouvons qu'en dernière fin toute sa doctrine se résout en un grand doute et en un grand mécontentement au sujet de la condition humaine, sans l'approuver nous le comprendrons, en rapprochant son opinion de sa vie et en expliquant jusqu'à un certain point la première par la seconde.

La biographie deviendra ainsi un heureux et utile secours pour l'analyse et la critique.

M. Cuvier, dans une notice qu'il a laissée sur sa vie, écrivait : « J'ai fait tant d'éloges historiques, qu'il n'y a rien de présomptueux à croire qu'on fera le mien, et sachant par expérience tout ce qu'il en coûte aux auteurs de ces sortes d'écrits, pour être informés des détails de la vie de ceux dont ils ont à parler, je veux éviter cette peine à celui qui s'occupera de la mienne. (1) »

C'était un exemple que lui avait donné d'Alembert, qui avait fait lui aussi bien des éloges historiques, non sans avoir pour son compte éprouvé plus d'une fois le même genre d'embarras.

Nous avons de lui un *mémoire* sur sa vie, et même son *portrait*, auxquels pour le mieux faire connaître nous pourrons emprunter plus d'une particularité, plus d'un trait caractéristique, et cela avec d'autant plus de confiance, que d'Alembert est en général un esprit trop juste et un cœur trop sincère, pour que même en parlant de lui il ne dise pas la vérité. S'exprimant à la troisième personne, et employant une forme assez usitée dans les oraisons funèbres, il commence par décliner ainsi ses noms et ses titres divers : « Jean le Rond, d'Alembert, de l'Aca-

(1) Notice sur M. Cuvier, par M. Flourens.

Digitized by Google

démie française, des Académies des sciences de Paris, de Berlin et Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale des belles-lettres de Suède, et des sociétés royales de Turin et de Norwége, naquit à Paris, le 16 novembre 1717, de parents qui l'abandonnèrent en naissant. »

Mais ce qu'il ne dit pas et ce qu'il faut dire pour lui, c'est que ces parents étaient, d'une part, madame de Tencin, femme de plus d'ambition et d'intrigue que de tendresse de cœur, et qui ne songea enfin à rendre une mère à son fils que quand son orgueil y fut intéressé; et quand aussi il fut trop tard; et de l'autre Destouches, surnommé Canon, à cause de ses fonctions dans l'artillerie, et frère de Destouches le comique; il fut moins indifférent que la mère, et prit quelque soin de l'enfant auquel il assura du moins une pension de 1,200 livres (1), mais sans pousser beaucoup plus loin sa sollicitude paternelle.

Il ne faudrait pas non plus oublier, quoique d'Alembert ne donne pas ces détails, qu'exposé immédiatement après sa naissance sur les marches d'une petite église située près de Notre-Dame, aujourd'hui détruite, et appelée *Saint-Jean-le-Rond* (d'où le premier nom de notre auteur, auquel on ajouta ensuite celui de d'Alembert), ce fut à la pitié du commissaire du quartier, touché, en le recueillant, de sa misère et de sa chétive apparence,

(1) On a même supposé qu'il y eut de sa part quelques indications et quelques démarches indirectes pour éveiller et diriger la vigilance du commissaire. Mais d'Alembert n'en dit rien. — Il est certain du reste que la famille Destouches porta de l'intérêt à d'Alembert, qui, par reconnaissance laissa en legs à madame Destouches le portrait du roi de Prusse, qu'il tenait de Frédéric lui-même.

Digitized by Google

qu'il dût d'être confié à une pauvre vitrière, au lieu d'être envoyé aux *enfants-trouvés*.

Une fois aux mains de cette pieuse et douce femme, il fut sauvé ; à défaut de la mère que lui avait donné la nature, il trouva celle qu'un cœur mieux fait et inspiré d'un autre amour avait comme investie pour lui du doux et saint attribut de la maternité. Il en reçut tout ce qui lui était refusé si durement, si injustement d'ailleurs ; la tendresse active, la vigilance assidue, le dévouement du jour et de la nuit, et comme ce souffle vivifiant qui réchauffa, recréa et fit heureusement refleurir sa chétive et frêle enfance.

Aussi, à l'âge de quatre ans, pût-il sans être toutefois entièrement soustrait à cette première et salutaire tutelle, passer sous celle d'un excellent maître, dont, d'après son témoignage, la mémoire lui fut toujours chère, et dont dans la suite, par reconnaissance, il aida les enfants dans leurs études, autant qu'il le pût selon sa médiocre aisance.

A onze ans, grâce à cette paternelle discipline et à la manière dont il en profita, il avait fait des progrès si rapides, qu'au jugement même de son instituteur, les leçons qu'il en recevait ne lui suffisaient plus, et qu'on dut le placer de sa pension dans un collége. Il fut mis à Mazarin ; il y fit sa seconde, deux années de rhétorique et sa philosophie ; ce fut avec de si brillants succès que le souvenir s'en conserva longtemps parmi ses condisciples et ses professeurs.

Voltaire, Diderot, Helvétius et d'autres encore du même temps, furent élevés par des jésuites ; d'Alembert le fut par des jansénistes. Mais la différence en dernier résultat ne fut pas grande, et l'écolier de Mazarin, pas plus que ceux de Louis-le-Grand et de la maison de Lan-

Digitized by Google

gres, ne resta fidèle à l'éducation première qu'il en avait reçue; le monde ne fut pas pour lui le continuateur du collége, et la société lui fut une tout autre institutrice que l'école et l'Eglise. Ses pieux maîtres essayèrent en vain d'occuper son esprit des matières de la foi, ou du moins d'une philosophie qui n'y fut pas contraire; ni la théologie ne le captiva, ni le cartésianisme ne le gagna, et le nouveau Pascal qu'on se promettait en lui ne fut guère celui dont on s'était complu à se former l'espérance. La guerre, dans laquelle il s'engagea d'abord et qu'il soutint constamment jusqu'au terme de sa carrière, ne fut pas celle des jansénistes contre les jésuites, mais celle des philosophes contre les théologiens, quels qu'ils fussent; ce fut celle de la raison en révolte, et même on peut dire en licence contre la foi comme telle; ce fut même celle d'un sensualisme quelque peu sceptique, contre toute doctrine spiritualiste. Sa déférence pour ses maîtres n'alla pas au-delà de la lecture de certains livres de controverse qu'il préférait à ceux de dévotion et d'un commentaire de l'épître de saint Paul aux Romains, auquel il ne donna pas suite.

Son goût, ses véritables études étaient ailleurs; elles s'étaient surtout tournées vers les mathématiques, auxquelles l'avaient initié quelques leçons qu'il en avait reçues au collége d'un M. Caron, le seul maître qu'il ait jamais eu. Il s'y appliqua avec une telle ardeur, que seul et presque sans livres, sans même un ami qui l'aidât, et avec l'unique secours des bibliothèques publiques qu'il fréquentait assidûment, il fit dans cette science des progrès singulièrement remarquables. De retour chez lui il cherchait la solution des problèmes que lui avaient suggérés ses lectures, et d'ordinaire il la trouvait. Il lui arrivait même de découvrir des propositions importantes

Digitized by Google

qu'il croyait nouvelles, et qu'il avait ensuite le chagrin, mêlé toutefois d'une certaine satisfaction, de voir établies dans des traités qu'il n'avait pas d'abord connus.

Il raconte lui-même que, cédant aux conseils d'un ami, qui, en vue d'un état qu'il lui fallait, le détournait de la géométrie, et aurait voulu qu'il étudiât le droit ou la médecine, il essaya en effet de renoncer à ses travaux de prédilection. Dans ce dessein, et pour mieux se mettre à l'abri de toute tentation, il fit transporter chez cet ami, comme fruit défendu, les quelques livres qu'il possédait sur ces matières. Mais peu à peu et presque sans qu'il s'en aperçût, ces livres revinrent chez lui l'un après l'autre, et au bout d'un an, convaincu par cette espèce d'expérience, qu'il était inutile de lutter contre son penchant, il y obéit comme à une vocation, comme à un instinct de son génie. Il y sacrifia même pendant plusieurs années la culture des lettres, qu'il avait cependant fort aimées, et ne la reprit que plus tard, après son entrée à l'Académie des sciences, et quand il commença sa collaboration à l'Encyclopédie.

« Heureux âge, dit-il, le plus heureux de sa vie, alors qu'en se réveillant il songeait avec un sentiment de joie au travail commencé la veille et qui allait remplir la matinée ; dans ses intervalles de repos, au plaisir qu'il allait goûter le soir au spectacle, et dans les entr'actes des pièces, au plaisir plus grand que lui promettait son travail du lendemain.

« Dans ces dispositions, dit également un de ses amis, il était le plus gai, le plus animé, le plus aimable d'entre nous. Après avoir donné sa matinée aux mathématiques, il sortait de chez sa vitrière comme un écolier échappé du collége, ne demandait qu'à se réjouir, et par le ton vif et plaisant que prenait alors cet esprit si lumineux et si so-

Digitized by Google

lide, il faisait oublier en lui le savant, pour n'y montrer que l'homme aimable. La source de cet enjouement si naturel était une âme pure, libre de passions, contente d'elle-même, et tous les jours en jouissance de quelque vérité nouvelle, qui venait de récompenser et de couronner son travail (1). »

Et ce qui achevait de lui faire cette paix pour ses études et ce contentement, c'était le doux refuge qu'il avait de nouveau trouvé en quittant le collége, auprès de sa mère adoptive. Il y portait un peu d'aisance et y recevait les soins les plus tendres sans rien devoir ni à aucune vue d'intérêt, ni à aucun sentiment de vanité mondaine. Car la bonne et simple femme ne comprit jamais grand chose à l'homme qu'elle avait élevé et dont elle eût pu se faire honneur comme d'un fils ; et c'était moins avec admiration et avec orgueil, qu'avec une sorte de compassion, qu'elle le considérait dans ses travaux et dans sa gloire. « Vous ne serez jamais qu'un philosophe, lui disait-elle ; et qu'est-ce qu'un philosophe ? c'est un fou qui se tourmente pendant sa vie, pour qu'on parle de lui lorsqu'il ne sera plus. »

Tel était d'Alembert à son entrée dans le monde, le cœur calme, l'esprit ferme, et, grâce à la part de génie qu'il avait reçu de la nature et au zèle pour la science dont il était enflammé, bien préparé de toute façon pour les œuvres qu'il était appelé à produire et qui devaient l'illustrer.

Ces œuvres, il ne les fit pas longtemps attendre. Quelques mémoires, comme il le dit avec simplicité, qu'il donna à l'Académie des sciences, en 1739 et 1740, lui en ouvrirent bientôt les portes, et en 1741, à l'âge de

(1) Marmontel.

Digitized by Google

23 ans, il en fut élu membre. Peu d'années après (1746) il fut également nommé à l'Académie de Berlin pour un mémoire imprimé qu'elle avait commencé par couronner.

Ainsi, bien jeune encore, sa fortune comme savant était faite. Mais sous un autre rapport elle ne l'était guère, car il en était toujours à sa très-médiocre pension. Aussi, en 1754, Frédéric, qui lui avait d'abord fait offrir la survivance de la place de président de l'Académie de Berlin (Maupertuis, qui en était le titulaire, était alors atteint d'une maladie grave), crut devoir, malgré son refus, ou plutôt à cause de ce refus même, lui donner une pension de 1,200 liv, en joignant à ce bienfait une lettre qui en relevait encore la valeur : « Je vous prie, écrivait-il à son chargé de pouvoir, milord Maréchal, d'offrir une pension de 1,200 liv. à M. d'Alembert. C'est peu pour son mérite, mais je me flatte qu'il l'acceptera en faveur du plaisir que j'aurai d'avoir obligé un homme qui joint la bonté du caractère aux talents les plus sublimes de l'esprit. Vous qui pensez si bien, vous partagerez avec moi, mon cher milord, le plaisir d'avoir mis un des plus beaux génies de la France dans une situation plus aisée. Je me flatte de voir M. d'Alembert ici; il m'a promis de me faire cette galanterie, dès qu'il aura achevé son Encyclopédie. »

Cette munificence de Frédéric porta bonheur à d'Alembert, et fut comme un exemple qu'on ne put guère se refuser de suivre en France. Cependant ce ne fut que deux ans après, que M. le comte d'Argenson, qui du reste était naturellement bien porté pour les gens de lettres et n'en était point jaloux, obtint pour lui du roi une pension de 1,200 liv. Plus tard, M. de Saint-Florentin fut moins gracieux, et, malgré les instances persévérantes de l'Académie des sciences, n'accorda qu'à grand

Digitized by Google

peine et au bout de 6 mois à d'Alembert la pension d'académicien, laissée vacante par la mort de Clairant.

Cependant d'Alembert ne s'était pas tellement voué aux mathématiques, qu'avec le temps il ne revint aussi aux lettres. Il s'était donné avec passion aux unes, mais il n'avait pas renoncé aux autres; c'était chez lui un amour qui en couvrait un autre, mais ne l'avait pas étouffé, et ne devait pas l'empêcher de se ranimer. Il ne fallait pour cela qu'une occasion, et d'Alembert la trouva dans l'entreprise de l'Encyclopédie. Ce fut donc vers 1750, qu'il commença à faire quelques diversions littéraires à des travaux mathématiques.

Il s'était lié dès sa jeunesse d'une amitié tendre et solide avec un homme pour lequel il s'était senti plus d'un attrait. Ce n'était pas précisément entre eux même condition première, même début dans la vie; mais l'un et l'autre cependant, à l'entrée de leur carrière, s'étaient trouvés à peu près seuls et livrés à eux-mêmes, sans l'appui de la famille et sans patronage. Ce n'était pas le même génie, mais c'était le même goût pour les choses de l'esprit, le même renoncement à celles qui pouvaient les en distraire, le même désintéressement, la même facile résignation à la pauvreté pour la science. Ce n'étaient pas le même caractère et la même conduite; mais il n'y en avait pas moins sous ce rapport une certaine convenance entre eux, et on conçoit comment, grâce à une pensée commune, la modération, la réserve, l'esprit de suite et de prudence de l'un put utilement s'allier à l'ardente activité, à l'élan, à la fougue même, à l'esprit d'initiative de l'autre. De plus, dans la diversité de leurs talents, ils avaient cet avantage qu'il leur était facile de s'entr'aider et de mettre au besoin la main l'un à la tâche de l'autre; ce qui ne leur était pas sans une grande utilité

Digitized by Google

en s'associant pour une œuvre si variée, si complexe, d'une si lente et si laborieuse exécution.

Tels étaient dans leurs rapports d'Alembert et Diderot.

« L'ouvrage qu'ils commençaient et qu'ils désiraient finir, dit d'Alembert dans son *Discours préliminaire*, avait deux objets. Comme encyclopédie, il devait exposer autant qu'il était possible l'ordre et l'enchaînement des connaissances humaines; comme dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, il devait contenir sur chaque science et sur chaque art soit libéral, soit mécanique, les principes généraux qui en sont la base, et les détails les plus essentiels qui en font le corps et la substance. » Il fallait en expliquer le dessein au public; c'est ce que fit d'Alembert dans les deux parties de son *discours*; c'est ce que fit également Diderot dans son *prospectus* de l'Encyclopédie, qui est placé à la fin de ce discours.

Ce morceau de d'Alembert que nous ne jugerions peut-être pas aujourd'hui avec la même faveur, qu'on le fit au temps où il parut, quoique certes il ne manque pas de qualités solides, fut alors accueilli avec de grands applaudissements. On sait assez ce qu'en disent dans leurs lettres Frédéric et Voltaire. Mais on connaît peut-être moins l'opinion de Montesquieu, que voici en quelques lignes : «..... Vous m'avez donné de grands plaisirs, écrit-il à d'Alembert; j'ai lu et relu votre discours préliminaire. C'est une chose forte, c'est une chose charmante, c'est une chose précieuse; plus de pensées que de mots, du sentiment comme des pensées, et je ne finirais point. » Quoique le reste de la lettre n'ait plus rapport au même sujet, je demanderai cependant la permission de le citer parce qu'il a son intérêt. Montesquieu poursuit donc en disant : « Quant à mon introduction dans l'Encyclopédie,

Digitized by Google

c'est un beau palais où je serais bien curieux de mettre les pieds, mais pour les deux articles *Démocratie* et *Despotisme*, je ne voudrais pas prendre ceux-là. J'ai tiré sur ces articles de mon cerveau, tout ce qui y a trait. L'esprit que j'ai est un moule; on n'en tire jamais que les mêmes portraits; ainsi je ne vous dirais que ce que j'ai dit et peut-être plus mal que je l'ai dit. Si vous voulez de moi, laissez à mon esprit le choix de quelque article, et si vous voulez, ce choix se fera chez madame Dudeffand, avec du marasquin. Le P. Castel dit qu'il ne peut pas se corriger, parce que en corrigeant un ouvrage il en fait un autre; et moi, je ne puis pas me corriger, parce que je chante toujours la même chose. Il me vient dans l'esprit que je pourrais prendre peut-être *goût*, et j'éprouverais bien que *difficile est propriè communia dicere*. Adieu, monsieur, agréez, je vous prie, les sentiments de la plus tendre amitié. » Voltaire, de son côté, au sujet du même article, écrivait en le demandant : « Si on en avait chargé un autre, cet article en vaudrait mieux; si personne n'a encore cette besogne, je tâcherai de la remplir; j'enverrai mes idées et on les rectifiera comme on jugera à propos. » Il envoie en effet son article, probablement avant que Montesquieu eut encore bien songé au sien, et, le dirai-je, il avait peut-être pour le faire plus de ce qu'il fallait, que l'auteur de *l'Esprit des Lois*. Il avait la pensée non-seulement plus prompte et plus souple, mais plus simple, plus délicate et plus vive, surtout en matière littéraire.

Pour en revenir à d'Alembert, on peut, ce semble, regarder comme l'expression assez fidèle du sentiment commun dont son *discours préliminaire* fut alors l'objet, ce qu'en dit Condorcet dans ces termes : « La réunion d'une vaste étendue de connaissances, cette manière d'envisager les sciences, qui n'appartenait qu'à un homme de

Digitized by Google

génie, un style clair, noble, énergique, ayant toute la sévérité qu'exige le sujet, et tout le piquant qu'il permet, ont mis le *discours préliminaire* de l'Encyclopédie au nombre de ces ouvrages précieux, que deux ou trois hommes tout au plus dans chaque siècle sont en état d'exécuter ». (*Eloge* de d'Alembert.)

Ce succès fut tel, que joint d'ailleurs au mérite littéraire de plusieurs des préfaces, dont ses mémoires sur la géométrie ou la physique étaient précédés, peu de temps après la publication du premier volume de l'Encyclopédie (en 1754), il fut élu membre de l'Académie française.

C'était un emprunt que cette illustre compagnie faisait, comme elle en avait déjà fait, et comme par la suite elle devait en faire encore, à l'Académie des sciences; elle se donnait d'Alembert comme elle s'était donné Fontenelle, comme elle devait se donner Delambre, Fourrier et Cuvier, je ne veux nommer que les morts.

La raison, du reste, pour l'Académie française, d'appeler dans son sein des membres choisis soit de l'Académie des sciences, soit des autres Académies, c'est que dans l'intérêt des lettres, dont elle a le patronage, et en vue d'une plus haute autorité dans ses jugements et dans ses travaux, il est bon qu'elle ait en elle toutes les grandes lumières, qui, à différents titres, peuvent, en l'éclairant, étendre et varier son horizon. Voilà pourquoi elle les recherche et les attire à elle, pourquoi elle se compose en une société non-seulement de poètes et d'orateurs, mais aussi d'historiens, de philosophes et de savants; pourquoi on pourrait, jusqu'à un certain point, la définir l'esprit des autres Académies, généralisé et exprimé, pour le public, sous sa forme la plus populaire et la plus littéraire à la fois.

Membre de l'Académie française, d'Alembert se trouva

Digitized by Google

de plus en plus engagé aux lettres. Aussi, outre nombre d'articles composés pour l'Encyclopédie et divers morceaux d'histoire, de littérature et de morale, tels que les *Mémoires* de Christine, l'*Apologie de l'Etude*, l'*Essai sur la société des gens de lettres avec les grands*, qu'il publia successivement vers ce temps et qu'il réunit ensuite sous le titre de *Mélanges littéraires*. Il fit paraître, en 1759, ses *Eléments de philosophie*, dont j'aurai surtout à m'occuper dans ce mémoire ; puis plus tard (en 1765), il donna son livre sur la *Destruction des Jésuites*, et deux ans après un *Supplément* à ce livre.

Il s'était aussi, comme d'avance, exercé dans un genre qui pouvait un jour le désigner pour les fonctions de secrétaire perpétuel. En effet, ses *Eloges* de Jean Bernouilli, de l'abbé Terrasson, et surtout de Montesquieu, semblaient devoir préparer et à l'occasion appuyer sa candidature à cette charge. C'était un procédé qu'il conseilla, dans le même but, mais pour une autre compagnie, à Bailly et à Condorcet.

Quant à lui, quoique son crédit au sein de l'Académie des sciences, loin de fléchir, s'affermit et que sa réputation de géomètre s'établit de plus en plus par divers traités ou mémoires qu'il publia de 1752 à 1761, tels que son *Essai* d'une théorie nouvelle de la résistance des fluides (1752), ses *Recherches* sur divers points importants du système du monde (1754 et 1756), ses *Opuscules* mathématiques, et enfin son *Traité de dynamique* (1758), ce fut surtout vers l'Académie française qu'il tourna ses vues pour cette dignité dont il avait l'ambition.

Là plus qu'ailleurs elle pouvait lui assurer le crédit, l'influence qu'il recherchait avant tout auprès de cette classe d'esprits à laquelle il s'adressait (1).

(1) D'après une de ses lettres à madame Dudeffand, des amis

Digitized by Google

Voltaire approuvait fort cette candidature; il disait que si l'Académie française appelait d'Alembert à cet honneur, elle montrerait qu'en rendant un hommage à la profondeur des mathématiques, elle en rendrait un autre au bon goût et qu'elle ne saurait être mieux représentée que par ce géomètre, qui unissait à la délicatesse de Fontenelle, la force que Fontenelle n'avait pas.

Mais d'Alembert, outre ses titres littéraires et scientifiques, en avait encore d'autres qui militaient également en sa faveur. Il était par-dessus tout un personnage académique; l'Académie était comme sa patrie, sa famille; il l'aimait de passion et voulait qu'on l'aimât comme lui, surtout quand on en était membre.

Marmontel, dans ses mémoires, en rapporte une preuve, que je lui laisse le soin d'exprimer, mais qui, la forme et le tour à part, marque bien les vrais sentiments de d'Alembert. Le duc de Richelieu se plaignait un jour à Marmontel d'être mal vu à l'Académie, par la faute de d'Alembert, auquel il était en aversion : « d'Alembert n'est pas notre ennemi, reprit Marmontel, il ne l'est que de ceux qui sont hostiles aux gens de lettres, et il croit qu'on vous a indisposé contre eux. Il a épousé l'Académie, aimez sa femme, comme vous en aimez tant d'autres, et venez la voir quelquefois, il vous en saura gré et vous recevra tout comme font tant d'autres maris. »

D'Alembert avait de plus pour maxime, qu'un homme de lettres, qui songe à fonder son nom sur des monuments durables, doit être fort attaché à ce qu'il fait, assez à ce qu'il écrit, médiocrement à ce qu'il dit. Conformant sa conduite à cette maxime, il disait (c'est lui

avaient songé à le faire élire Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, mais il se refusa à ce projet.

Digitized by Google

qui parle) peut-être beaucoup de sottises, mais il n'en écrivait guère et il n'en faisait point; et dans une lettre à Voltaire il s'exprimait ainsi : « Mes écrits et ma conduite parlent pour moi à ceux qui voudront les écouter, je défie la calomnie et la mets à pis faire. »

Et ces sottises mêmes, comme il les appelle, qu'étaient-elles, sinon des paroles vives, promptes, piquantes, malignes parfois plutôt qu'imprudentes et hors de propos. Laissons-le lui-même s'expliquer à cet égard :

« On ne pouvait se douter, dit-il, à l'entendre, qu'il eut donné à de profondes méditations la plus grande partie de sa vie. Il était souvent d'une gaieté qui allait jusqu'à l'enfance, et le contraste de cette gaieté d'écolier avec la réputation qu'il s'était acquise dans les sciences, ne rendait que plus piquante sa conversation quelquefois assez décousue, mais jamais fatigante ni pédante ; » et ses amis ne parlaient pas dans un autre sens : « Dans ses entretiens, disent-ils, se développait ce caractère plein d'enjouement et de facilité, sagement libre et naturel, dont, quoi qu'il en dit, les saillies mêmes avaient de la mesure et la hardiesse de la discrétion, dont l'ingénuité avait, avec quelque chose des grâces de l'enfance, la vigueur de la maturité. Il y répandait cette malice d'esprit, si l'on veut, mais sans amertume et sans fiel, cette plaisanterie d'un goût exquis, cette mémoire intarissable et ce fond de philosophie, d'où jaillissait à chaque instant des traits de lumière et de force. »

A ce prix, pouvons-nous à notre tour le remarquer, les sottises, si sottises il y avait parfois dans ses paroles, et si sur cet article il fallait l'en croire, avaient elles-mêmes leur charme. Tout au plus étaient-ce quelques vivacités qu'arrachaient à son impatience les gens qui le blessaient ou l'ennuyaient et qu'il se reprochait ensuite, en disant

Digitized by Google

toutefois que si c'était un mal, c'était le seul dont il fut capable, et qu'il serait au désespoir d'avoir été au-delà et de penser que quelqu'un fût malheureux par lui, même parmi ceux qui avaient cherché le plus à lui nuire. Or, ces qualités et même ces défauts n'étaient point un obstacle au choix honorable dont il désirait être l'objet.

Enfin, à cette époque de sa vie, d'Alembert, grâce à son caractère, à son mérite, au rang élevé qu'il occupait dans les sciences et dans les lettres, avait formé de nombreuses et illustres amitiés. Le roi de Prusse l'honorait, l'obligeait, l'attirait auprès de lui, aurait voulu l'y fixer; ils entretenaient ensemble un assidu et sérieux commerce de lettres. Voltaire s'était aussi étroitement lié avec lui et en usait à son égard avec une déférence pleine d'affection. D'Alembert, de son côté, sans jalousie, sans envie, fidèle à Voltaire pendant plus de trente ans, et jusqu'à la fin, loin de jamais souffrir ou de se fatiguer de sa gloire, qui effaçait toutes les autres, s'occupa au contraire constamment de la défendre ou de la consacrer par d'éclatants hommages. Il avait été dans d'excellents termes avec Montesquieu. Il ne dépendit pas de lui de maintenir, tels qu'ils furent d'abord, ceux dans lesquels il s'était trouvé avec Rousseau. Il était en froideur, mais sans hostilité, avec Buffon. Il était l'ami de Diderot, d'Helvétius, de Marmontel et de La Harpe; il était le patron et comme le maître de Condorcet. Il avait dans son parti toute une clientèle qui l'appréciait, et dans les rangs opposés il n'avait point d'adversaires bien déclarés et il avait même des juges bienveillants; ainsi, un prélat, M. de Coestloquet, disait de lui : « Je ne connais pas sa personne; j'ai toujours ouï dire que ses mœurs étaient simples et sa conduite sans reproches. Quant à ses ouvrages je les relis souvent et je n'y trouve que beaucoup d'esprit, de grandes

Digitized by Google

lumières et une bonne morale. S'il ne pensait pas aussi bien qu'il a écrit, il faudrait le plaindre; mais personne n'a le droit d'interroger sa conscience. »

Par toutes ces raisons réunies, d'Alembert avait-il ce qu'il fallait pour obtenir, au sein de l'Académie française, cette autorité qui se donne plus qu'elle ne se décrète, et que le vote consacre plutôt qu'il ne la constitue; pour exercer ce gouvernement de la confraternité, qui n'est qu'un soin plus particulier des intérêts, de la dignité et des travaux de la compagnie; pour en être à perpétuité le représentant honoré et aimé; pour en être, sous le titre de secrétaire, l'âme, l'esprit, le lien, la règle, en un mot le vrai chef? On le pensa, puisque, à la mort de Duclos, il fut élu son successeur (1772).

Duclos, dans l'Académie, était peu agréable de sa personne, et, s'il faut en croire certains mémoires du temps, de deux choses qu'on l'a dit être, *droit* et *adroit*, il serait sans doute injuste de lui contester la première, mais il serait difficile de lui accorder la seconde, et de trouver dans ce franc-parler parfois grossier, dans ce sans-gêne et cette brusquerie, non-seulement de propos mais aussi de conduite, qu'on lui prête, cette délicatesse polie et cette bienveillance pleine d'égards, qui, auprès d'hommes de goût et de choix, est la première des habiletés. Duclos blessait et choquait souvent. Il s'était, en particulier, aliéné d'Alembert par la manière dont il parlait du roi de Prusse; il avait été aussi question entre eux d'articles pour l'Encyclopédie, que l'un avait proposés et l'autre refusés.

D'Alembert, dans les mêmes fonctions, apportait de toutes autres qualités, et c'est un témoignage dont l'honorait en le remplaçant son successeur (Marmontel), « qu'il se distinguait par la douce égalité d'un caractère toujours

Digitized by Google

vrai, toujours simple, parce qu'il était naturel, éloigné de toute jactance et de toute dissimulation, mêlé de force et de faiblesse, mais dont la force était de la vertu et la faiblesse de la bonté. »

Secrétaire perpétuel de l'Académie française, d'Alembert, outre ses autres devoirs, s'imposa celui, qui avait été trop négligé de ses prédécesseurs, de continuer l'histoire de la compagnie et s'engagea à écrire la vie de tous les académiciens morts depuis 1700.

« L'obscurité de quelques-uns, fait observer Condorcet, l'esprit de parti qui exagère ou rabaisse la réputation de plusieurs, le contraste des jugements de la postérité, et de l'opinion des contemporains, la grande variété des talents, par lesquels chacun d'eux s'était distingué, toutes ces difficultés auraient pu arrêter un écrivain moins zélé pour la gloire de l'Académie; elles ne firent qu'exciter l'ardeur de d'Alembert, et dans l'espace de trois ans, plus de soixante-dix éloges furent achevés. »

Je n'ai pas pour mon compte à examiner le mérite de ces morceaux; je n'y toucherai que pour y rechercher et y suivre, ce qui importe à l'histoire de la philosophie, je veux dire les sentiments philosophiques de l'auteur; mais si j'avais à les apprécier, je le ferais volontiers dans les termes mêmes de son panégyriste : « Les premiers qu'il composa, dit Condorcet, sont écrits d'un style simple et précis, tantôt énergiques, tantôt piquants et plein de finesse, mais toujours noble, rapide et soutenu; dans les autres il s'est permis plus de simplicité, de familiarité même; des traits plaisants, des mots échappés à ceux dont il parle, ou dits à leur occasion, un grand nombre d'anecdotes, propres à peindre les hommes ou les opinions de leur temps, donnent à ces ouvrages un autre caractère, et le public, après avoir encouragé cette li-

Digitized by Google

berté par des applaudissements multipliés, parut ensuite les désapprouver. Nous osons croire qu'avant de prononcer si cette sévérité n'a pas été injuste, il faut avoir lu tout l'ouvrage; en effet si dans cette suite d'éloges, ce ton familier rend la lecture plus facile; si cette liberté d'entremêler des plaisanteries et des anecdotes à des discussions philosophiques ou littéraires augmente l'intérêt et le nombre des lecteurs, il serait alors difficile de blâmer d'Alembert d'avoir changé sa manière. »

Marmontel de son côté, admire ce talent supérieur « de peindre vingt hommes de lettres, chacun avec le ton et la couleur de son génie et de son style, de démêler dans le parallèle de nos poètes comiques et les finesses de leur art et les nuances qui les distinguent; et de là de se porter vers les hauteurs de l'éloquence, de juger la chaire comme le théâtre et de prendre tour à tour la plume de Massillon, de Fénelon, de Fléchier et de Bossuet lui-même, pour les peindre et pour les louer. »

Et afin de tempérer ce qu'il peut y avoir de trop favorable et même à certains égards d'excessif dans cette double appréciation, je citerai d'autre part l'opinion de La Harpe, devenu alors moins bienveillant qu'il ne l'avait naguère été pour d'Alembert. Après avoir donné quelques détails sur la manière dont en remplaçant Duclos, il essaya de faire les honneurs des séances académiques, un peu autrement que son prédécesseur, comme un homme poli qui veut plaire à tout le monde, et non comme un maître de maison, impérieux et brusque, qui ne sait que commander, il ajoute : « Le public qui aime à être courtisé partout où il est, mais surtout là où il n'a pas le droit de l'exiger, sentit ce contraste, il trouva ce qu'il lui fallait dans ce nouveau secrétaire, qui affectait la coquetterie, comme son prédécesseur la rudesse. Mais malheureuse-

Digitized by Google

ment l'esprit, qui règne dans cette sorte d'auditoire, n'est pas toujours, à beaucoup près, un guide infaillible pour le bon goût..... Malheureusement aussi d'Alembert avait tout ce qu'il fallait pour rechercher ce dangereux succès et en subir le retour.....; l'esprit de conversation qui était son seul plaisir et tenait d'autant plus de place dans sa vie, qu'il y avait l'avantage sur le commun des hommes, était devenu par degré son esprit dominant, et ce n'est rien moins que celui d'un livre. D'Alembert était accoutumé à n'en plus guère avoir d'autre. Ses écrits devinrent une suite de petits aperçus, qui tantôt sont fins, tantôt n'ont que l'intention de la finesse et de la malice, de petites idées communes, ambitieusement décomposées ou aiguisées en épigrammes, de vieilles anecdotes rajeunies, de vieux adages renouvelés; tout cela est d'un vieillard qui vit sur son esprit; c'est ce qui se laisse trop apercevoir surtout dans ses derniers *éloges*. Les battements de mains qu'excitèrent d'abord ses *concetti*, lui cachèrent l'impression qu'il faisait sur les gens éclairés. Le public le fit enfin sentir et même durement au vieux secrétaire, qui avait droit à plus d'égards, et que ce motif accessoire décida dans ses dernières années à un silence forcé, qu'il eût été prudent de se prescrire plus tôt. »

On a dit de La Harpe, au sujet de la société que réunissait chez lui d'Alembert, qu'il y régnait un excellent ton, surtout les jours où La Harpe ne s'y rencontrait pas; et d'Alembert lui-même lui disait dans une de ces réunions : « vous faites la nuance du goût et du tact; car vous avez du goût et point de tact. » C'est un peu là l'homme du jugement qu'il vient de porter sur les *Eloges* de d'Alembert; sans contester précisément la justesse de ses critiques, il serait difficile de n'en pas noter le peu de mesure et de délicatesse, en un mot le défaut de tact. D'Alembert

Digitized by Google

assurément, méritait d'être mieux traité par La Harpe, ne fut-ce qu'à cause de leurs anciennes relations.

Au risque d'être un peu long, je ne voudrais pas négliger à côté de ces différentes opinions, celle qu'exprime à son tour Grimm. Elle n'y nuira pas, elle en sera plutôt un utile complément.

Grimm loue plusieurs des *Eloges* et en particulir ceux de Bossuet, de Fénélon, de Fléchier, de Massillon, de Montesquieu, de l'abbé Choisy et de l'abbé Dangeau. De celui de l'abbé Dangeau, entre autres, il dit : « on retrouve dans cet Eloge les mérites qui distinguent toutes les productions de M. d'Alembert, des vues justes et simples, avec un art infini de les faire ressortir et de les rendre piquantes, un style d'une évidence admirable, beaucoup de traits, et d'anecdotes, peut-être trop, mais une grâce infinie à les conter. » Et caractérisant d'une manière générale l'ensemble de ces morceaux, dont le recueil venait de paraître, et qui selon lui n'obtenaient pas le même succès à la lecture, qu'aux séances de l'Académie, il dit encore : « Il y a peu d'ouvrages d'une instruction plus aimable et plus variée. C'est un cours de littérature d'une forme neuve et piquante..... seulement à cause des caillettes et des jeunes gens, qui affluent à ces séances, il a bien fallu prendre les petits mots, les petites ironies, les petits contes, les petites allusions. » Enfin plus tard, et après la mort de d'Alembert, il s'exprime avec plus de sévérité et trouve que dans ses *Eloges*, il y a une grande inégalité de tons, la morgue, le ridicule et le charlatanisme d'un chef de parti, un style souvent sec et froid, de la précision et de la clarté, mais point d'âme ni d'imagination ; il pense qu'il attache trop de prix à la petite gloire et qu'il a peut-être acheté cette vogue populaire par des complaisances indignes de la gravité d'un sage. Il excepte toutefois dans

Digitized by Google

ces remarques les *Eloges* cités plus haut et qu'il continue à admirer.

Ainsi était jugé d'Alembert, à des points de vue divers, par ses contemporains ; grâce à cette diversité même, la vérité au moins partielle, si nous voulons l'y recueillir, ne saurait guère nous échapper (1).

Membre de deux Académies et secrétaire perpétuel de l'une d'elles, d'Alembert était parvenu à la plus haute position qui put tenter l'ambition d'un savant et d'un homme de lettres ; et ce qui n'ôtait rien à son grand crédit, ce qui l'aurait même accru d'un relief particulier, c'était le refus constant qu'il avait fait de tout autre établissement, quelque persévérantes, quelque engageantes, quelque honorables que fussent pour lui les propositions qui lui furent faites. Ainsi, outre une première tentative, dont j'ai parlé plus haut, Frédéric en fit une seconde à la mort de Maupertuis (1759), en lui offrant de nouveau la présidence de l'Académie de Berlin, et une troisième en outre, au moment où on lui refusait la pension de savant, vacante par la mort de Clairant (1762). Il redoubla dans cette dernière circonstance, d'efforts pressants pour attirer et fixer auprès de lui d'Alembert. Mais quelque forte que fut la séduction, il n'y put réussir, et loin d'être offensé d'un refus si persévérant, il n'en eût pour lui que plus de bonté et d'intérêt.

(1) M. Fourrier, excellent juge à plus d'un titre, disait, si je rends bien le témoignage de M. Villemain, auquel je dois cette particularité : D'Alembert est sec dans son style ; il n'a pas d'analogie dans les figures ; c'est une preuve qu'il manque d'imagination. Mais en mathématiques même il n'a pas la formule élégante, il arrive aux démonstrations, mais lentement. Lagrange possède et manie mieux la langue et la méthode de ces sciences.

Digitized by Google

Il y avait à cette époque parmi les souverains étrangers, comme une émulation de gloire pour attacher les philosophes à leur personne et à leur service. Catherine, qui correspondait avec Voltaire, qui achetait si généreusement la bibliothèque de Diderot et lui faisait tant d'accueil à sa cour, eut la pensée d'appeler auprès d'elle d'Alembert et de le charger de l'éducation de son fils, en lui offrant jusqu'à 100,000 livres de rente. D'Alembert n'accepta pas; l'impératrice insista par une lettre écrite de sa main, que je demande la permission de citer : « Monsieur d'Alembert, je viens de lire la réponse que vous avez écrite au sieur Odœr, par laquelle vous refusez de vous transplanter, pour contribuer à l'éducation de mon fils. Philosophe comme vous êtes, je comprends qu'il ne vous coûte rien de mépriser ce qu'on appelle grandeurs et honneurs de ce monde. A envisager les choses sur ce pied, je regarde comme très-petite la conduite de la reine Christine, qu'on a tant louée et souvent blâmé à juste titre; mais être né ou appelé à contribuer au bonheur et même à l'instruction d'un peuple entier, c'est refuser, ce me semble, de faire le bien, que vous avez à cœur. Votre philosophie est fondée sur l'humanité; permettez-moi de vous dire, que de ne pas se prêter à la servir, quand on le peut, c'est manquer son but. Je vous sais trop honnête homme pour attribuer votre refus à la vanité, et je sais que la cause n'en est que l'amour du repos, pour cultiver les lettres et l'amitié. Mais à quoi tient-il? venez avec tous vos amis; je vous promets et à eux aussi tous les agréments et facilités qui peuvent dépendre de moi; et peut-être vous trouverez ici plus de liberté et de repos que chez vous. Vous ne vous prêtez pas au roi de Prusse et à la reconnaissance que vous lui devez; mais ce prince n'a pas de fils. J'avoue que l'éducation de ce fils me tient à cœur, et vous

Digitized by Google

m'êtes si nécessaire que peut-être je vous presse trop. Pardonnez-moi mon indiscrétion en faveur de la cause, et soyez assuré que c'est l'estime qui m'a rendu intéressée.

« CATHERINE. »

« *P. S.* Dans cette lettre, je n'ai employé que les sentiments que j'ai trouvés dans vos ouvrages, vous ne voudriez pas les contredire. »

Dans une lettre postérieure, Catherine, faisant allusion à ce refus, lui écrivait encore entre autres choses : « Vous me donnez beaucoup de louanges et vous n'avez pas voulu me connaître ; ou peut-être vous êtes de l'avis de ceux qui disent que les grands valent mieux à être connus de loin que de près. »

Mais avant de refuser, d'Alembert avait hésité et consulté ses amis. L'un d'eux lui avait répondu par une lettre, dont il n'est pas sans intérêt de citer quelques passages. « Je commence, lui disait-il, par mettre d'un côté les avantages qu'on vous propose, et qui, je l'avoue, sont très-capables de déterminer à accepter, et de l'autre, les inconvénients attachés aux belles et très-belles choses qu'on vous offre. Il n'est pas douteux que 100,000 livres de rente, bien assurés, une très-grande maison, beaucoup d'honneurs et surtout la certitude infiniment flatteuse de tenir dans l'estime d'un souverain plus illustre par la grandeur de son âme, que par son rang, une place élevée, doivent satisfaire la plus insatiable avidité ; il est, dis-je, certain qu'un si brillant point de vue peut ébranler l'âme la plus forte..... mais d'autre part la Russie est le pays du monde le plus en proie aux révolutions..... et puis il y a une réflexion à faire, c'est que vous n'aurez pas cédé aux instances de l'impératrice, tant qu'elle n'a appelé à son se-

Digitized by Google

cours que votre philosophie, et que vous vous rendrez à des offres, qui n'ont jamais touché que des âmes vaines et intéressées..... dites-vous bien: rien n'est plus beau, mais rien n'est moins sûr; je cède à l'argent et à l'étalage après avoir tenu bon contre les seules prières. Je ne pouvais soutenir le climat, tant qu'on n'a point parlé de fortune et tout à coup ce même climat n'a plus rien qui m'épouvante; à quoi dois-je un si grand changement? à 100,000 livres de rente et à beaucoup de valets. »

Une autre personne qu'il avait également consultée, lui répondit par cette simple question: A quel prix portez-vous vos amis?

La lettre de Catherine à d'Alembert, comparée dans le temps à celle de Philippe à Aristote l'avait flatté, et un moment fait balancer; mais l'avis de ses amis le détermina et il s'en félicita.

Cependant quand il refusa les offres de Catherine, comme quand il résista à celles du roi de Prusse, il pouvait encore à peu près dire ce qu'il écrivait quelques années plutôt au marquis d'Argens: « Ma fortune est au-dessous du médiocre; 1,700 livres de rente font tout mon revenu. Entièrement indépendant, et maître de mes volontés, je n'ai point de famille qui s'y oppose; oublié du gouvernement comme tant de gens le sont de la Providence, persécuté même, autant qu'on peut l'être, quand on évite de donner trop d'avantage sur soi à la méchanceté, je n'ai aucune part aux avantages qui pleuvent sur les gens de lettres avec plus de profusion que de lumière; une pension très-modique, qui probablement me viendra fort tard, et qui à peine un jour me suffira, si j'ai le bonheur ou le malheur de parvenir à la vieillesse, est la seule chose que je puisse raisonnablement espérer. . . . Malgré tout cela la tranquillité, dont je jouis, est si par-

Digitized by Google

faite que je ne puis me résoudre à lui faire courir le moindre risque. Supérieur à la mauvaise fortune, les épreuves de toute espèce que j'ai essuyées dans ce genre, m'ont endurci à l'indigence, et ne m'ont laissé de sensibilité que pour ceux qui me ressemblent. A force de privations je me suis accoutumé à me contenter du plus étroit nécessaire, et je dirais même en état de partager mon peu de fortune avec d'honnêtes gens plus pauvres que moi. J'ai commencé, comme les autres hommes, par désirer les places et les richesses; j'ai fini par y renoncer absolument, et de jour en jour je m'en trouve mieux. La vie retirée et assez obscure que je mène, est parfaitement conforme à mon caractère, à mon amour extrême pour l'indépendance, et peut-être même à un peu d'éloignement que les événements de ma vie m'ont imprimé pour les hommes. La retraite et le régime que me prescrivent mon état et mon goût m'ont procuré la santé la plus parfaite et la plus égale, c'est-à-dire, le premier bien d'un philosophe. Enfin, j'ai le bonheur de jouir d'un petit nombre d'amis, dont le commerce et la confiance font le charme et le bonheur de ma vie. Jugez maintenant, monsieur, s'il m'est possible de renoncer à ces avantages et de changer un bonheur sûr contre une situation toujours incertaine quelque brillante qu'elle puisse être. . . . . »

— Voilà, entre autres choses, ce qu'il écrivait au marquis d'Argens, par lequel lui avait été transmises les propositions du roi de Prusse (1752). Il écrivait dans la même occasion et à la même date à madame Dudeffand : « . . . . . Je resterai à Paris; j'y mangerai du pain et des noix, j'y mourrai pauvre, mais aussi j'y vivrai libre. Je vis de jour en jour plus retiré. Je dîne et soupe chez moi. Je vais voir mon abbé à l'Opéra, je me couche à neuf heures, et je travaille avec plaisir, quoique sans espérance. Je ferai de la

Digitized by Google

géométrie et je lirai Tacite. . . . . Si vous saviez combien cette géométrie est une retraite douce à la paresse; et puis les sots ne vous lisent pas et par conséquent ne vous blâment ni ne vous louent..... La géométrie est ma femme et je me suis remis en ménage. » Il écrivait encore à la même : « Je n'en suis pas moins sensible à tout ce que vous faites pour moi; mais M. de Maurepas et madame de Tencin m'ont appris à me passer de place, de fortune et de considération. »

Il écrivait d'autre part à Voltaire : « Sans mon amour extrême de la liberté, j'aurais déjà pris mon parti de quitter la France, à qui je n'ai fait que trop de sacrifices; j'approche de 50 ans, je compte sur la pension de l'Académie, comme sur la seule ressource de ma vieillesse. Si cette ressource m'est enlevée, il faut que je songe à m'en procurer d'autres; car il est affreux d'être vieux et pauvre. Si vous pouviez savoir les charges considérables et indispensables, quoique volontaires, qui absorbent la plus grande partie de mon revenu, vous seriez étonné du peu que je dépense pour moi. Mais il viendra un temps, et ce temps n'est pas loin, où l'âge et les infirmités augmenteront mes besoins. Sans la pension du roi de Prusse, qui m'a toujours été exactement payée, j'aurais été obligé de me retirer à la campagne ou en province, ou d'aller chercher ma subsistance hors de ma patrie. Je ne doute pas que le roi de Prusse, quand il saura ma position, ne redouble d'instance..... Mais le séjour de Postdam ne convient pas à ma santé, le seul bien qui me reste; d'ailleurs un roi est toujours meilleur pour maîtresse que pour femme. » — « Il aimerait mieux, écrivait-il encore à Voltaire, être magister à Chaillot ou à Vaugirard, que président de la plus brillante Académie étrangère. »

Digitized by Google

Voilà ce que d'Alembert pensait au sujet des offres qui étaient faites de la part du roi de Prusse, et il ne pensait pas autrement au sujet de celles de Catherine. Elles le flattaient, l'honoraient, le tentaient un moment, mais ne le déterminaient pas. Elles le laissaient à sa pauvreté, mais aussi à ses amitiés, à ses études et à sa liberté. En les rejetant, il renonçait aux honneurs et à la fortune, mais il continuait à jouir en paix de cette vie sans sujétion, et si bien remplie par le travail, les plaisirs de l'esprit, et ces commerces de la pensée par la parole, auxquels plus que personne il était sensible, et où il trouvait une partie de sa force et de son crédit.

Il y avait plusieurs de ces réunions auxquelles il se plaisait particulièrement (1). Je citerai avant tout celle qu'avait formée autour d'elle madame Geoffrin, et qu'elle présidait et gouvernait même avec une sorte d'autorité dont le principe était du reste bien moins l'esprit d'intrigue et de domination que le bons sens et la bonté. Madame Geoffrin rassemblait chez elle les gens de lettres et les gens du monde, ceux-ci dans l'intérêt de ceux-là ; c'est ce qu'elle exprimait à d'Alembert, en lui disant : « Vous croyez que c'est pour moi que je vois des grands et des ministres ? Détrompez-vous ; je les vois pour vous et vos semblables, qui pouvez en avoir besoin ; si tous ceux que j'aime étaient heureux et sages, ma porte serait tous les jours fermée à neuf heures pour tout le monde, excepté pour eux. »

(1) Madame Necker a dit avec justesse des dames dans ces réunions, quoique peut-être sous une forme un peu familière : « Les femmes y remplissent les intervalles de la conversation comme les duvets qu'on introduit dans les caisses de porcelaine ; on les compte pour rien, et tout se briserait sans elles. »

Digitized by Google

Puisque j'en trouve l'occasion, je citerai quelques autres mots de cet excellent et sage esprit, de cette âme pleine de bienveillance et de prudence, et qui les peignent bien; je les emprunte à d'Alembert lui-même : « Je vois avec plaisir, lui disait-elle un jour, qu'en vieillissant je deviens plus bonne, je n'ose pas dire meilleure, parce que ma bonté tient peut-être à la faiblesse, comme la méchanceté de bien d'autres. J'ai fait mon profit de ce que me disait souvent le bon abbé de Saint-Pierre, que la charité d'un homme de bien ne devait pas se borner à soulager ceux qui souffrent, qu'elle devait s'étendre jusqu'à l'indulgence dont leurs fautes ont besoin, et j'ai pris comme lui pour devise ces deux mots : *Donner* et *pardonner*. »

Si le cœur a sa finesse, qu'on me passe l'expression, certes, il y a de celle-là dans ces paroles.

Elle disait encore avec le même bonheur : « Quand je raconte la situation de quelque infortuné à qui je voudrais procurer des secours, je n'enfonce pas la porte, je me place seulement tout auprès et j'attends qu'on veuille bien m'ouvrir. »

C'est avec cet art de bien faire qu'elle obtenait de Fontenelle, qui au reste s'y prêtait mieux qu'on ne pourrait le supposer, les secours qu'elle lui demandait. Elle allait chez lui et lui peignait avec intérêt et sentiment l'état des malheureux qu'elle voulait soulager. « Ils sont bien à plaindre », remarquait le philosophe, il ajoutait quelques mots sur les misères de la condition humaine, et il parlait d'autre chose. Madame Geoffrin le laissait aller, et quand elle le quittait : « Donnez-moi, lui disait-elle, 50 louis pour ces pauvres gens. » — « Vous avez raison », répliquait Fontenelle, et il allait chercher les 50 louis, les lui donnait, ne lui en reparlait jamais, et restait disposé à re-

Digitized by Google

commencer, pourvu que, toujours avec le même à-propos de discrète charité, et de simplicité, il fût averti d'avoir à être bienfaisant.

Madame Geoffrin disait aussi, au sujet de son indulgence pour les autres, surtout dans la conversation, et en parlant des bavards, si insupportables à la bonté même, quand elle n'est pas à toute épreuve, et qui devaient l'être surtout pour une personne accoutumée aux plus délicates jouissances de ce genre : « En vérité, je m'en accommode assez, pourvu que ce soient de ces bavards *tout court*, qui ne veulent que parler, et qui ne demandent pas qu'on leur réponde. Mon ami Fontenelle, qui leur pardonnait comme moi, disait qu'ils reposaient sa poitrine ; ils me font encore un autre bien : leur bourdonnement insignifiant est pour moi comme le bruit des cloches, qui n'empêche pas de penser et souvent y invite. »

Telle était madame Geoffrin ; car ce langage, c'était elle-même, c'était son âme, son caractère, sa vie ; tout ce qu'elle exprimait ainsi n'était que ce qu'elle sentait, que ce qu'elle faisait ou était prête à faire. Telle était aussi, du moins autant qu'il dépendait d'elle, cette société de choix qu'elle réunissait chez elle et qu'elle animait de son esprit.

D'Alembert, qu'elle compta de bonne heure parmi les plus assidus de ses amis, et qu'elle garda jusqu'à la fin, reçut d'elle plus d'un bon conseil et plus d'un bon office. Elle l'avait en particulière affection, et avec son ingénieuse et inquiète sollicitude de mère, elle veillait sur ses inclinations comme sur ses travaux, sur son bonheur comme sur sa gloire ; elle se donnait comme charge d'âme à son égard. C'est ainsi que le voyant préoccupé et presque dissipé par un sentiment un peu trop vif, elle alla

Digitized by Google

trouver la personne qui en était l'objet, et obtint d'elle de rompre une liaison où il entrait d'ailleurs, de la part de la dame, plus de manége et de coquetterie que de sincère passion.

De madame Geoffrin à madame Dudeffand, il y a quelque différence, et cependant la transition est assez naturelle. C'était à peu près le même monde qui s'assemblait chez l'une et l'autre; c'étaient des grands seigneurs et des gens de lettres, curieux de se connaître, de se rapprocher, d'échanger entre eux leurs pensées. Mais madame Dudeffand ne valait pas madame Geoffrin, et le gouvernement de l'une n'était pas précisément celui de l'autre : la bonté était le grand moyen de celle-ci, elle ne l'était pas toujours de celle-là. Un mot de Turgot le dit assez; je l'ai cité en parlant d'Helvétius; un mot de d'Alembert, qui se lit dans un morceau de lui sur mademoiselle de l'Espinasse, ne le dit pas moins. On est fort tenté de prendre dans le même sens, ce que Voltaire écrivait à d'Alembert : « Si vous voyez notre diaconnesse, madame Dudeffand, saluez-la en Belzébuth »; enfin, voici donné avec plus de développement le témoignage de Marmontel : « Galante et assez belle dans sa jeunesse, madame Dudeffand était alors vieille, devenue presque aveugle, rongée de vapeurs et d'ennui, elle continuait à voir le grand monde où elle avait vécu; elle avait connu d'Alembert et charmé de son esprit et de sa gaîté, elle l'avait attiré chez elle, et si bien captivé, qu'il en était inséparable, au point de n'être pas un jour sans l'aller voir, malgre son éloignement ». Avec d'Alembert, peut-on encore ajouter, elle recevait aussi Montesquieu, Turgot, Chastellux, Marmontel et plusieurs autres; elle était en correspondance avec Voltaire et Horace Walpole. Elle avait beaucoup d'esprit, une vivacité, une justesse et une

Digitized by Google

liberté de jugement qui, avec ce qui s'y mêlait de malignité, en faisaient une personne écoutée, consultée, recherchée plus qu'aimée. Elle régnait dans son cercle, lorsqu'elle y fut troublée par un incident qui l'aigrit, l'irrita au plus haut point et amena plus d'une rupture. Après avoir veillé toute la nuit chez elle, ou chez madame de Luxembourg, elle donnait tout le jour au sommeil, et ne se levait que vers six heures du soir. Mademoiselle de l'Espinasse, qu'elle s'était attachée comme demoiselle de compagnie, et qu'elle avait assujettie à sa vie, qui devait veiller à côté de son lit et l'endormir en faisant la lecture, retirée dans sa petite chambre, ne se levait guère qu'une heure avant sa dame; mais cette heure, elle l'employait à recevoir les amis personnels qu'elle s'était faits parmi les habitués de la société de madame Dudeffand. Or, ils s'oubliaient quelquefois auprès d'elle, et c'étaient autant de moments dérobés à la marquise, pour laquelle, du reste, ce rendez-vous était un mystère, parce qu'on prévoyait bien qu'elle en serait jalouse. Mais elle le découvrit, et en fit les hauts cris, en accusant cette pauvre fille, dit Marmontel, et en déclarant qu'elle ne voulait plus nourrir ce serpent dans son sein. On se sépara, la société se divisa, et d'Alembert, mis impérieusement, par madame Dudeffand, dans l'alternative de rompre avec elle ou avec mademoiselle de l'Espinasse, n'hésita pas, et ainsi que la plupart de ceux qui formaient ces réunions, il quitta la rue Saint-Dominique pour la rue Belle-Chasse.

Le voilà donc dans un nouveau centre, où il faut aussi le suivre. Mademoiselle de l'Espinasse est un événement dans la vie de d'Alembert; on ne saurait l'y négliger.

Mademoiselle de l'Espinasse n'était pas belle; mais tout ce qu'une très-vive intelligence et un cœur passionné

Digitized by Google

peuvent, en se tempérant, pour le monde, donner de politesse et de grâce, elle le possédait. Elle eût appris, si elle en eût eu besoin, auprès de madame Dudeffand, la bonne compagnie et le bon ton; mais elle en avait comme naturellement le sens et l'instinct, et le marquait par le tact avec lequel elle savait accueillir, écouter, faire valoir et briller chacun, et cependant elle conservait toute la liberté de son esprit juste et fin; elle était sans envie, malgré le malheur de sa condition, sans haine, si ce n'est contre une femme, qui n'avait rien fait pour se la concilier, et juste envers tout le monde, même envers son ennemie. Si parfois, et dans l'intimité, elle laissait voir un peu d'humeur et de sécheresse, c'était ce qui en échappait à une âme qui avait tant à cacher et ne pouvait pas toujours tout contenir, et dans laquelle la douleur, pour ne pas déborder, se soulageait par quelques traits d'impatiente amertume. On eût dit un volcan, qui n'éclatait pas, mais qui cependant ne pouvait pas tout renfermer en lui et rester sans nuages ni vapeurs, et cela même intéressait en elle, comme la révélation involontaire d'un secret qui la déchirait, et qu'autant qu'il dépendait d'elle, elle comprimait de peur de blesser un cœur ami en le découvrant. Même dans ses mauvaises heures, elle était douce et attrayante pour le monde, et non-seulement elle le laissait venir à elle, mais elle le gagnait et le captivait.

D'Alembert nous a laissé un portrait d'elle, et c'est là en abrégé la physionomie qu'il lui prête. Marmontel en parle également, et la caractérise par plus d'un détail attachant : « Mademoiselle de l'Espinasse, dit-il, tenait chez elle tous les soirs une assemblée, où, à l'exception de quelques amis de d'Alembert, le reste était formé de gens qui n'étaient pas liés ensemble ; elle les avait pris çà et là, mais si bien assortis, que lorsqu'ils étaient réu-

Digitized by Google

nis, ils s'y trouvaient en harmonie, comme les cordes d'un instrument monté par un maître habile, et l'on pourrait dire, pour continuer la comparaison, qu'elle jouait de cet instrument avec un art qui tenait du génie; elle semblait savoir quel ton rendrait la corde qu'elle allait toucher. Je veux dire que nos esprits et nos caractères lui étaient si bien connus, que pour les mettre en jeu elle n'avait qu'un mot à dire. Nulle part la conversation n'était plus vive, plus brillante et plus réglée que chez elle; elle savait l'entretenir avec chaleur, la modérer et l'animer tour à tour; son imagination en était le mobile, sa raison le régulateur; elle remuait à son gré les têtes des Condillac et des Turgot. D'Alembert était auprès d'elle comme un simple et docile enfant; son talent de jeter en avant une pensée et de la donner à débattre à des hommes de cette classe, son talent de la discuter elle-même et comme eux, avec précision, quelquefois avec éloquence; son talent d'amener de nouvelles idées, de varier les sujets d'entretien, toujours avec l'aisance et la facilité d'une fée, qui change à son gré la scène de ses enchantements; ce talent n'était pas d'une femme vulgaire. Ce n'était pas avec les niaiseries de la mode et de la vanité que, tous les jours, durant quatre heures de conversation sans langueur et sans vide, elle savait se rendre intéressante pour un cercle de bons esprits. Il est vrai qu'un de ses charmes était ce naturel brûlant qui passionnait son langage, et qui communiquait à son opinion la chaleur, l'entraînement et l'éloquence du sentiment. Souvent aussi chez elle, et très-souvent, la raison s'égayait et une douce philosophie s'y permettait un léger badinage. »

Que fallait-il de plus pour retenir chacun sous le charme, et plus que personne d'Alembert, si sensible aux choses de l'esprit et aux plaisirs qu'il trouvait dans ces

Digitized by Google

entretiens tour à tour sérieux et enjoués, et toujours vifs et piquants. Il s'y laissa séduire comme un simple et docile enfant, pour reprendre le mot que je viens de citer.

Mais ce n'était pas seulement l'esprit, c'était aussi le cœur qui s'était engagé chez lui à mademoiselle de l'Espinasse, et il serait difficile, si discrètement que ce soit, de ne pas toucher ici à cette liaison. D'Alembert s'y montre sous un nouveau jour, et on peut dire que toute une partie de sa destinée y est en jeu. Je ne juge pas d'ailleurs, j'expose seulement, et je jugerais, que je voudrais avoir bien des égards, que je voudrais prendre en grande considération les temps, les mœurs, les doctrines, et singulièrement les deux personnes dont il s'agit, avec leur naissance, leur condition et leur vie à part.

Mademoiselle de l'Espinasse, comme d'Alembert et par la même cause, était sans famille. « Tout, jusqu'à notre sort commun, lui disait son ami, *s'adressant à ses mânes*, semblait fait pour nous réunir; tous deux sans parents, sans famille, ayant éprouvé dès le moment de notre naissance, l'abandon, le malheur et l'injustice, la nature semblait nous avoir mis au monde pour nous chercher, pour nous tenir l'un à l'autre lieu de tout, pour nous servir d'appui mutuel, comme deux roseaux, qui, battus par la tempête, se soutiennent en s'attachant l'un à l'autre. »

Il y eut de cet attachement entre eux, mais non tel que le crut d'Alembert. Tout en l'aimant sincèrement, mademoiselle de l'Espinasse aima autrement, aima profondément et avec une passion qui tient parfois du délire, mais d'un délire inspiré d'éloquence et de poésie, deux autres personnes, M. de Mora, qui lui fut enlevé par une mort prématurée, et Guibert qui la paya assez froidement de retour. Marmontel suppose que certaines ambitieuses espé-

Digitized by Google

rances se mêlaient à l'ardeur de ses sentiments. On n'est guère disposé à le penser en lisant ses lettres, pleines de tant de mouvement et de trouble, et dans lesquelles rien ne passe parmi tout cet entraînement, qui indique un désir intéressé, j'oserai presque dire mondain. Non, elle aime pour aimer, par nature, et j'ajouterai aussi par privation, parce que les premiers et les plus doux de nos objets d'amour lui avaient manqué : une mère, un père, une famille; parce qu'en outre son cœur enflé par son imagination surabondait de tendresse et en débordait.

Cependant il faut l'avouer, sans vouloir être ici trop sévère à ce cœur faible et transporté, et sans lui demander un compte trop rigoureux de ses mouvements même les moins réglés, il y a dans ces deux amours qui y coïncident ou s'y succèdent du moins de si près, et de plus coexistent avec une amitié presque aussi tendre, que la passion elle-même, quelque chose qui embarrasse et ne s'explique pas bien. Qu'était-ce qu'aimer ainsi? était-ce vraiment aimer? était-ce aimer en toute simplicité, en tout abandon et en toute droiture d'âme? et n'y avait-il pas dans ce sentiment une absence de conscience ou du moins de raison qui lui ôte un peu de l'intérêt qu'on serait d'abord assez naturellement disposé a y prendre? Ce fut chez mademoiselle de l'Espinasse une folle ivresse de cœur, je le veux; ce peut être là son malheur et son excuse; ce peut être pour nous un motif de la prendre en pitié et de la plaindre, de ne pas lui imputer à trahison, mais seulement à entraînement, ces apparences d'inconstance et de dissimulation. Mais ce n'en peut pas être un d'éprouver toute sympathie et encore moins toute estime, pour ces attachements qui ne furent pas précisément en elle une foi sans partage et une dévotion sans détours et qui n'eurent pas la grandeur, parce qu'ils n'eurent pas la pureté

Digitized by Google

de ces religions de l'affection dans lesquelles seules éclate le véritable et saint amour.

Quoi qu'il en soit, d'Alembert, s'était rencontré sur son chemin et l'avait touchée, mais il ne l'avait pas captivée. Il avait eu sa part dans ses préférences, mais non telle qu'il l'aurait désirée et qu'il l'avait supposée ; il ne parlait pas assez aux vives et ardentes facultés de son âme ; il n'avait plus de jeunesse, quand elle le connut, et pas assez de dons ; ceux mêmes de l'esprit et du cœur, quelque excellents qu'ils fussent chez lui, ne suffisaient pas pour la ravir. Elle aima donc ailleurs et elle aima de tout l'amour qu'elle ne put lui donner. D'Alembert y fut trompé et quand il reconnut son erreur, son âme en fut amèrement et mortellement contristée. Mais avant d'aborder ce point, et pour le mieux apprécier, quelques courts détails sont nécessaires.

Il y avait un an à peine que mademoiselle de l'Espinasse s'était séparée de Mme Dudeffand et habitait une maison rue Belle-Chasse (1765), lorsque d'Alembert tomba malade assez dangereusement pour inquiéter Bouvard, son médecin ; comme remède à la fièvre dont il était atteint, il lui fallut un air plus libre et plus pur que celui qu'il respirait dans son trou, ainsi qu'il l'appelait (1), il fut transporté chez Watelet, un de ses amis, qui avait un hôtel près du boulevart du Temple. Mademoiselle de l'Espinasse s'établit sa garde-malade. Il revint à la santé, et touché de reconnaissance il voulut consacrer désormais sa vie à celle qui en avait pris un soin si dévoué et il désira habiter auprès d'elle. Il quitta son logement de la rue Mi-

(1) Il disait en effet dans une lettre à Voltaire : « Vous m'écrivez de votre lit, où vous voyez dix lieues de lac ; je vous écris de mon trou, où je vois le ciel long de trois aunes. »

Digitized by Google

chel-le-Comte et alla demeurer rue Belle-Chasse. Il écrit à ce sujet à Voltaire : « Savez-vous que je vais être sévré? à quarante-sept ans, ce n'est pas s'y prendre de trop bonne heure. Je sors de nourrice, où j'étais depuis vingt-cinq ans ; j'y prenais d'assez bon lait, mais j'étais enfermé dans un cachot où je ne respirais pas..... il m'en coûtera 600 livres de pension que je fais à cette pauvre femme pour la dédommager de mon mieux. » Et comme Voltaire en lui répondant avait fait allusion à son prétendu mariage avec mademoiselle de l'Espinasse, d'Alembert de son côté lui déclare qu'il n'y a entre eux ni mariage, ce qui était vrai, ni amour, ce qui l'était moins, surtout de son côté, mais estime réciproque et toute la douceur de l'amitié. La personne dont il s'agit, ajoute-t-il, est en effet respectable par son caractère, et faite pour rendre heureux un mari par la douceur et l'agrément de sa société, mais il ne l'a pas épousée. Il demeure dans la même maison qu'elle, où il y a dix autres locataires ; voilà ce qui a occasionné le bruit qui a couru. Il ne doute pas d'ailleurs qu'il n'ait été accrédité par madame Dudeffand. Elle sait bien qu'il n'en est rien ; mais elle voudrait faire supposer qu'il y a autre chose. Elle ne croit pas aux honnêtes femmes ; heureusement elle est connue et jugée comme elle le mérite. »

C'était donc une nouvelle vie qu'il s'était arrangée, qu'il avait espérée pleine de douceur et de paix, mais qu'à la fin surtout il ne trouva pas telle qu'il se l'était promise ; c'était un rêve qu'il avait formé avec bonheur et qui ne se réalisa qu'à demi, en se mêlant même de plus d'un nuage. Néanmoins quand la mort de mademoiselle de l'Espinasse vint mettre un terme à cette liaison, la douleur de d'Alembert n'en fut pas moins poignante. Il avait soixante ans (1776) ; il y avait vingt-cinq ans qu'il connaissait mademoiselle de l'Espinasse et plus de dix ans qu'il s'était rap-

Digitized by Google

proché d'elle et comme accoutumé à l'associer à toute son existence. C'était chez elle, qu'au sein de cette société amie, qui s'y réunissait chaque soir, il s'animait de cet esprit de la conversation qui faisait une partie de son bonheur et de sa force. Il était frappé dans tout ce qu'il avait de plus cher et il n'avait plus pour supporter ce coup, ni grande énergie, ni grand appui. Après mademoiselle de l'Espinasse, madame Geoffrin allait lui manquer. Il écrivait à Voltaire: « J'ai eu le malheur de perdre, il y a un mois, la seule véritable amie qui me restât. Depuis la perte de l'amie avec laquelle je passais toutes mes soirées, j'allais pour adoucir ma peine passer mes matinées avec madame Geoffrin, dont l'amitié était ma ressource. Je ne sais plus que faire à présent de mes matinées et de mes soirées.»

Il avait rompu avec madame Dudeffand, qui d'ailleurs dans cette circonstance ne lui eut pas montré une grande sympathie, et qui dans une lettre parle très-froidement de la mort de mademoiselle de l'Espinasse.

Frédéric et Voltaire étaient pour lui de fermes et constants amis; mais éloignés de lui, ils ne pouvaient le consoler que par lettres; et ils le firent en termes qui parlaient plus à son esprit qu'à son cœur. Frédéric, par exemple, lui disait en homme qui n'aime ni n'estime cette vie, et cependant ne croit guère à rien de mieux : « Quand je suis affligé, je lis le troisième livre de Lucrèce; c'est un palliatif pour les maladies de l'âme, mais ce n'est pas un remède. » Il lui disait encore : « La nature nous envoie des maladies et des chagrins pour nous dégoûter de cette vie, que nous sommes obligés de quitter (1). »

(1) Voici au surplus des extraits de deux lettres de Frédéric à d'Alembert, d'après lesquels on pourra juger plus au long du caractère des consolations que l'un adressait à l'autre :

« Je compatis au malheur qui vous est arrivé, de perdre une

Digitized by Google

Un autre de ses amis, Diderot, s'était refroidi à son égard ; et si Condorcet, Marmontel et quelques autres

personne à laquelle vous étiez attaché. Les plaies du cœur sont les plus sensibles, et malgré les belles maximes des philosophes, il n'y a que le temps qui les guérisse..... Je n'ai que trop éprouvé pour mon malheur ce qu'on souffre de telles pertes..... notre raison est trop faible pour vaincre la douleur d'une blessure mortelle ; il faut donner quelque chose à la nature et se dire aussi qu'à votre âge comme au mien, on doit se consoler, parce que nous ne tardons guère à nous rejoindre à l'objet de nos regrets. J'accepte en attendant avec plaisir l'espérance que vous me donnez de venir passer quelques mois de l'année prochaine avec moi. Si je le puis, j'effacerai autant qu'il sera en moi, dans votre esprit, les idées mélancoliques qu'un événement funeste y a fait naître. Nous philosopherons ensemble sur le néant de la vie, sur la folie des hommes, sur la vanité des stoïciens et sur le peu que nous sommes. » Et ailleurs il écrivait encore : « Les forces des âmes ont des bornes ; il ne faut rien exiger au-delà de ce qui est possible.... la raison peut vaincre des obstacles proportionnés à ses forces, mais il en est qui l'obligent à céder. La nature a voulu que nous fussions sensibles, et la philosophie ne nous fera jamais parvenir à l'impassibilité..... Regrettez donc votre perte..... mais comme il est au-dessus de l'homme et même des dieux de changer le passé, vous devez songer à vous consoler pour les amis qui vous restent, afin de ne leur point causer le chagrin mortel que vous venez de sentir.

« J'ai eu des amis et des amies ; j'en ai perdu cinq ou six, j'ai pensé en mourir de douleur. Le hasard a voulu que j'aie fait ces pertes, pendant les différentes guerres où je me suis trouvé ; obligé de faire continuellement des dispositions différentes, ces distractions inévitables m'ont peut-être empêché de succomber à ma douleur. Je voudrais qu'on vous proposât quelque problême bien difficile à résoudre, afin que cette application vous forçât à penser à autre chose ; il n'y a en vérité que ce remède-là et le temps. »

Digitized by Google

restaient pour lui fidèles et empressés, ce n'était pas assez pour son deuil et sa tristesse solitaire. Il faut pour en bien comprendre la profondeur, l'entendre en ses plaintes répétées; il y éclate en accents déchirants, où les reproches, adoucis toutefois par la tendresse, se mêlent aux sanglots et aux larmes, mais où l'on reconnaît par-dessus tout le sentiment d'une perte immense; c'est presque de l'élégie, et à ceux qui croiraient que d'Alembert manquait de sensibilité, on pourrait après leur avoir fait cette bonne réponse de Marmontel, leur en faire une autre, qui vaudrait mieux encore; ce seraient quelques lettres, mais en particulier les deux morceaux, expressions de son intime pensée et du secret de son cœur, intitulés, l'un: *Aux mânes de mademoiselle de l'Espinasse;* l'autre : *Sur la tombe de mademoiselle de l'Espinasse.*

« On l'a soupçonné, dit Marmontel, de n'être pas assez sensible. Non, sans doute il n'avait ni dans ses mœurs ni dans ses écrits cette chaleur exaltée et factice, qui attire également l'ingénuité de l'esprit et de l'âme, et qui ne laisse ni au sentiment ni à la pensée sa justesse et sa vérité, mais ce degré de sensibilité qui est la bonté par excellence, parce qu'elle est juste, éclairée et active, la sensibilité du sage, la chaleur de l'homme de bien, qui jamais en fût mieux doué? »

Il y avait peut-être même en lui quelque chose de plus que ce que dit Marmontel. Ecoutons-le en effet d'abord dans deux lettres, l'une à Voltaire, l'autre au roi de Prusse. Dans la première il écrit : « ..... Ma vie et mon âme sont dans le vide, et l'abîme de douleur où je suis, paraît sans fond; j'essaie de me secouer et de me distraire, mais jusqu'à présent sans succès. Je n'ai pu m'occuper depuis un mois, que j'ai essuyé cet affreux malheur; » et dans la seconde : « Je fais tout ce qui est en mon pouvoir

Digitized by Google

pour me distraire, j'essaie différentes sortes de travaux, d'études, de lectures, d'amusements même; je rassemble chez moi quelques amis, certains jours de la semaine; je vais les chercher les autres jours; je prends le plus de part que je puis à leurs conversations; je tâche de me persuader que tout ce qui se passe autour de moi me touche, ou du moins m'occupe; je tâche même de le faire croire aux autres par la part apparente que j'y prends; mes amis me croient quelquefois soulagé et presque consolé; il n'en est rien. »

Voici maintenant comment il s'exprime dans les morceaux dont j'ai parlé :

« ..... O ma chère et malheureuse Julie, vous qui ne m'aimiez plus, il est vrai, quand vous avez été délivrée du fardeau de la vie, mais qui m'avez aimé, par qui du moins j'ai cru l'être ; vous à qui je dois quelques instants de bonheur ou du moins d'illusion; vous enfin qui par les anciennes expressions de tendresse, dont la mémoire m'est si douce encore, méritez plus la reconnaissance de mon cœur, que tout ce qui respire autour de moi, car vous m'avez aimé, et personne ne m'aime ni ne m'aimera plus, pourquoi faut-il que vous ne soyez que cendre et poussière?..... Vous saviez si bien aimer et votre cœur en avait tant besoin..... Pour moi, je pleure, je me consume, j'appelle en vain à moi tout ce qui dans l'univers sait aimer; hélas! personne ne me répond et mon âme resserrée et comme anéantie au centre d'un vide immense et affreux voit s'éloigner d'elle tout ce qui sent et respire..... et cependant, ah! ciel, quelle douceur une âme aimante eut répandu sur des jours, qui ne vont plus être remplis que d'amertume! avec qu'elle tendresse, quel abandon, quel respect et quelle délicatesse elle aurait été aimée! mais où m'égare une vaine illusion? Ah! si aucune créa-

Digitized by Google

ture ne prononce pour moi ces mots : je vous aime, c'est qu'aucune ne les sent pour moi... — Puis, par un mouvement très-naturel de ses pensées, faisant un retour sur un autre malheur de sa vie, et le premier, d'Alembert continue ainsi :

« La cruelle destinée qui me poursuit dès ma naissance, cette affreuse destinée qui m'a ôté jusqu'à l'amour de ma mère, qui m'a envié cette douceur dès mes premières années, me ravit encore la consolation des dernières..... et non-seulement je n'espère plus le bonheur, je ne songe plus même à le chercher ; je m'en ferais un reproche et presque un crime. Non, non, ma chère Julie, je ne veux, après vous, être aimé de personne, et je me mépriserais d'en aimer une autre que vous. Je n'ai plus besoin d'aucun être vivant ; mon affliction profonde suffit à mon âme pour la pénétrer et la remplir, et, dans mon malheur, je rends encore grâce à la nature, qui, en nous condamnant à vivre, nous a laissé deux précieuses ressources : la mort pour finir les maux qui nous déchirent, et la mélancolie pour nous faire supporter la vie dans les maux qui nous flétrissent. Douce et chère mélancolie, vous serez donc aujourd'hui mon seul bien, ma seule consolation, ma seule compagne. Vous me ferez sentir bien douloureusement, mais bien vivement, ma cruelle existence ; vous me faites presque chérir mon malheur. Ah ! celui qui a dit que le malheur est le grand maître de l'homme a dit bien plus vrai qu'il n'a cru. Il n'a vu dans le malheur qu'un maître de sagesse et de conduite ; il n'y a pas vu tout ce qu'il est, un plus grand maître de pensées et de réflexions. Ah ! combien une douleur profonde et pénétrante étend et agrandit l'âme ! combien elle y fait naître d'idées et d'impressions qu'on aurait jamais eues sans elle..... En rentrant tous les jours dans ma triste et

Digitized by Google

sombre demeure, si propre à l'état de mon cœur, je crois voir écrit sur la porte les terribles paroles que le Dante a mises sur la porte de son enfer : *Malheureux qui entres ici, renonce à l'espérance!* Je suis tout entier au sentiment de mon malheur, au souvenir de ce que la mort m'a fait perdre. Ma dernière pensée sera pour vous, ma chère Julie, et tous les sentiments de ma vie vous auront pour objet. Que ne puis-je en ce moment expirer sur le tombeau que j'arrose de mes larmes, et dire avec Jonathas : J'ai goûté un peu de miel et je meurs ! »

Je ne puis citer tout ce morceau, que j'ai déjà abrégé dans ce qui précède; je ne voudrais cependant pas trop le mutiler, et je demande la permission d'en rapporter encore quelques passages.

Pour essayer de se raffermir, d'Alembert reporte son esprit vers ses études; mais là encore il voit le vide : « Ma tête fatiguée, dit-il, et presque épuisée par 40 ans de méditations profondes, est aujourd'hui privée de cette ressource, qui a si souvent adouci mes peines, et me laisse tout entier à ma tristesse..... et quand je me trouve ainsi seul dans l'univers et privé pour jamais d'un objet de préférence et d'attachement, alors mon âme affaissée retombe douloureusement sur elle-même, et je ne vois que le désert qui l'environne et le dessèchement qui la flétrit. J'ai beau lire les philosophes et chercher à me consoler par cette froide et muette conversation, j'éprouve, comme me l'écrit un grand roi, que ces maladies de l'âme n'ont d'autres remèdes que des palliatifs, et je finis par me rappeler tristement ce que disent ces philosophes, que le vrai soulagement à nos peines, c'est l'espoir de n'avoir plus qu'un moment à vivre et à souffrir..... Les maximes des sages, leurs consolations et leurs livres me rappellent à tout instant ce mot du solitaire, qui disait aux personnes

Digitized by Google

dont il recevait quelquefois la visite : *Vous voyez un homme presque aussi heureux que s'il était mort.* » — Et finissant par une apostrophe à sa vieille amie, madame Geoffrin elle-même, expirante sur son lit de douleur et lui adressant ses derniers adieux, il dit : « Et moi qui, en mourant, ne peux plus manquer à personne, moi qui serai oublié au moment au j'aurai disparu..... Tout ce qui fait le bonheur de ma vie va me manquer à la fois, l'amour, l'amitié, la confiance, et il ne me restera que la vie pour me désoler. Puisse-t-elle être terminée bientôt, et la mort me rejoindre à tout ce que j'ai perdu. »

Il me semble maintenant qu'en rapprochant ces morceaux des lettres écrites par d'Alembert à ses amis, dans la même circonstance et sous la même impression, on peut se former une assez juste idée de cette âme en apparence si calme et même un peu froide, et qui, au fond, quand on en pénètre le secret, se montre si vive, si amère, si douloureusement troublée.

Cependant, si chez lui le cœur resta brisé, l'esprit finit par se relever. Il reprit quelque intérêt au monde, il revint à ses amis ; des débris les plus chers de la sociéié de mademoiselle de l'Espinasse, il reforma après quelque temps, chez lui, dans son entresol du Louvre, qui lui avait été attribué comme logement, des réunions qui eurent aussi leur prix. Ce lieu, il est vrai, n'était pas très-favorable : c'était une espèce de soupente située à l'un des angles de la cour royale du Louvre, divisée en trois ou quatre pièces, dont la principale n'était éclairée qu'au moyen d'un œil-de-bœuf, et à laquelle on n'arrivait que par un escalier de garde-robe. Durant les grandes chaleurs de l'été, elle était à peine habitable, et surtout on ne pouvait s'y assembler. Pour un secrétaire de l'Académie française, c'était tout au plus un refuge ; ce n'était ni un cabinet, ni un salon, ce

Digitized by Google

n'était surtout pas un musée. Mais le grand état littéraire et scientifique de d'Alembert, son goût et son art de la conversation, l'excellent ton qu'il rapportait et qu'il y maintenait, les questions pleines d'un intérêt piquant ou sérieux dont il en faisait le sujet, les discussions au lieu de disputes, excepté toutefois quand La Harpe s'en mêlait, dont il l'animait, sa bienveillance, sa fidélité en amitié, sa disposition à encourager les jeunes gens auxquels il reconnaissait du mérite (on sait avec quel soin presque paternel il recommanda et fit valoir à son début l'illustre Lagrange auprès du roi de Prusse), tout attirait autour de lui un choix d'hommes des plus distingués. Non-seulement toute la France, comme on disait pour désigner ce qu'il y avait de plus éminent à Paris, mais les étrangers du plus haut rang se rencontraient à ces rendez-vous; des ambassadeurs, des souverains même s'y montraient. Le baron de Goltz, ministre du roi de Prusse, pour faire sa cour à son maître, y était fort assidu, et le comte du Nord, Paul Ier, ainsi que sa femme, pendant leur séjour à Paris, y firent acte de présence; et même, en cette circonstance, d'Alembert eut soin d'avertir et d'inviter la fille de Diderot, madame de Vaudeuil, tant pour elle-même, car elle avait beaucoup d'esprit, qu'à cause de son père, et afin de témoigner en elle du souvenir d'un des bienfaits les plus délicats et les plus généreux de Catherine (1).

Ainsi s'écoulèrent les dernières années de d'Alembert, tristes, mais non pas cependant sans quelque douceur du côté de l'esprit, jusqu'au moment toutefois où la maladie, qui n'avait pas attendu l'âge pour le visiter, vint l'étreindre

(1) Ce n'était plus comme au temps où, jeune et pauvre, il réunissait des amis jeunes et pauvres comme lui, avec des chaufferettes pour tout foyer pendant l'hiver.

Digitized by Google

de plus près et ne lui laisser presque aucun repos. Alors, comme il l'écrivait au roi de Prusse, sa santé ne fut plus qu'une alternative de souffrances plus ou moins longues, plus ou moins vives, ce qui amena pour lui la privation presque entière de travail, affliction d'autant plus pénible, écrivait-il encore, que, n'ayant plus aucun objet de liaison, aucun intérêt dans la société, depuis la perte qu'il avait faite, le travail et l'étude étaient à peu près la seule ressource dont il pût user. Aussi, pour son malheur, commença-t-il à connaître l'ennui, qu'il avait ignoré jusque-là. « Sa constitution était naturellement faible, dit un de ses biographes : le régime le plus exact, l'abstinence absolue de toute liqueur fermentée, l'habitude de ne manger que seul et d'un très-petit nombre de mets sains et apprêtés simplement, ne purent le préserver d'éprouver avant l'âge les infirmités et le dépérissement de la vieillesse. Il ne lui restait depuis longtemps que deux plaisirs, le travail et la conversation ; son état de faiblesse lui enleva celui des deux qui lui était le plus cher. Cette privation altéra un peu son humeur et augmenta son penchant à l'inquiétude. Son âme paraissait s'affaiblir avec ses organes, mais cette faiblesse n'était qu'apparente ; on le croyait accablé par la douleur, et on ignorait qu'il en employait les intervalles à discuter quelque question de mathématique, à perfectionner son histoire de l'Académie, à augmenter ou à corriger sa traduction de Tacite. On ne devinait pas que, dès le moment où il verrait que son terme approchait et qu'il n'avait plus qu'à quitter la vie, il reprendrait tout son courage. Dans ses derniers jours, au milieu d'une société nombreuse, l'écoutant et l'animant encore quelquefois par des plaisanteries et par des contes, lui seul était tranquille, lui seul pouvait s'occuper d'un autre objet que de lui-même. » (Condorcet.)

Digitized by Google

« Il touchait à sa fin, dit un autre de ses amis, et le frêle réseau dont la nature avait composé ses organes ne devait pas résister longtemps aux étreintes de la douleur..... D'Alembert, qui de sa vie n'avait pris aucun masque, n'affecta rien, ne dissimula rien. On l'a vu s'armer de courage contre l'adversité, parce qu'il se sentait la force de la vaincre. Ici il était vaincu par la douleur, et l'avouait en gémissant. « La nature a laissé, disait-il, à l'être sensible et souffrant, le soulagement et la plainte; » et comme celle des affligés ne lui fut jamais importune, il ne pouvait se persuader que la sienne le fut, même aux indifférents. « Pardonnez-moi, disait-il encore à ses amis, pardonnez-moi mes impatiences; si vous saviez quel est le tourment qui les cause! J'ai peine à concevoir qu'un être si débile puisse tant souffrir sans mourir. » Et l'instant d'après, si l'accès de la douleur avait quelque relâchement, on le voyait avec un air, je ne dis pas serein, mais où des rayons de gaîté pénétraient à travers le nuage, se livrer à nos entretiens, les animer lui-même, les embellir encore..... Pour un moment, il oubliait la mort prochaine et inévitable qui l'attendait. Cette mort lui fut annoncée, et, du moment qu'il vit le terme de la douleur, il parut se réconcilier avec la nature et cessa de s'en plaindre. Tant qu'il avait fallu souffrir, il avait eu besoin de consolation, d'assistance; mais, pour mourir avec courage, sa propre force lui suffit. Son âme, recueillie en elle-même, semblait déjà s'être isolée et ne plus s'occuper de la triste dépouille qu'elle allait laisser au tombeau. »

Ainsi s'exprime Marmontel après Condorcet, et tous deux fidèles sans doute au spectacle qu'ils avaient eu sous les yeux, nous peignent cette mort du sage dans toute cette calme résignation de la terre, dont à la rigueur même sans Dieu, même livré à lui-même, l'homme est ca-

Digitized by Google

le propre. Mais, je l'avoue, on re-
à mêler à leur peinture quelques
que l'humanité, et au lieu de
vent et montent jusqu'à son au-
mot de la Providence, si nécessaire
ses, mais plus particulièrement dans
qui à cause de son funèbre mystère, a le
être expliquée et justifiée par cette raison
, Dieu lui-même ou le bien? Pourquoi rien qui
quelque aspiration ou quelque retour de la créa-
vers le créateur, de l'âme finie vers l'âme infinie,
son refuge comme son principe, et sa consolation comme sa loi? Pourquoi rien sur cette société divine, sur cette céleste cité, dont l'homme, auquel aucune solitude n'est bonne, a bien autrement besoin que de la société humaine? Les temps, les mœurs, les doctrines, l'entraînement des esprits en sont sans doute la cause. Mais faut-il toujours céder aux temps, flatter les mœurs, suivre les doctrines et se laisser aller au courant des opinions communes, et n'est-ce pas précisément pour résister à ces impressions et en triompher, pour échapper à ces aveuglements, que nous sont données ces lumières supérieures et plus pures, qui ne sont plus seulement d'un siècle et d'un pays, mais de tous les siècles et de tous les pays, et composent cette raison générale et vraiment humaine, cette *perennis quædam philosophia*, dont parle Leibniz, dont l'office est précisément de nous préserver, autant que possible, des égarements de l'esprit de secte et de parti.

Mais laissons ces réflexions pour revenir par quelques détails encore sur les derniers moments de d'Alembert. Je les emprunte à un de ceux qui l'assistèrent presque jusqu'à ce qu'il expirât: « Ses douleurs devinrent si aiguës, qu'il ne tarda pas à tomber dans un marasme effrayant.

Digitized by Google

La peau de son visage ressemblait à un parchemin desséché et tendu avec efforts sur un squelette. Quelques jours avant de mourir, il prit ma main, la posa sur ses joues et son menton : « Voyez, me dit-il, si je souffre. » Des larmes s'échappèrent alors de ses yeux creusés par la souffrance. Je retirai mes doigts mouillés ; c'est la seule marque de faiblesse que je lui aie vu donner durant ses longues tortures..... Mon malheureux ami baissait à vue d'œil..... La veille de sa mort, il m'appella et ordonna à Jamet, son domestique, de me faire asseoir au chevet de son lit; il était dix heures et demie du soir : « N'entendez-vous pas, me dit-il avec douceur, comment ma poitrine se remplit ? » Le lendemain à sept heures il n'était plus. » (Pougens.) Il mourut le 29 octobre 1783.

Il avait nommé Condorcet et Watelet ses exécuteurs testamentaires. Il léguait à Condorcet ses manuscrits, à madame Destouches, qui avait toujours été bonne pour lui, un portrait du roi de Prusse, qu'il tenait de Frédéric lui-même, et à un autre ami, à celui dont je viens en dernier lieu de citer les paroles, le portrait de Malebranche et d'Erasme. Il avait fait encore d'autres legs, qui tous répondaient à des intentions d'amitié ou de bienfaisance. Longtemps très-pauvre, il jouissait vers la fin de sa vie d'un revenu d'environ 10,000 livres ; il en employait ordinairement 4,000 en actes de bienfaisance ; souvent même il allait fort au-delà, se le reprochant quelquefois, surtout quand il supposait que c'était moins par un sentiment éclairé d'humanité, que par une sorte d'instinct de sensibilité qu'il avait donné ; mais il n'avait pas longtemps ce scrupule et cédait de nouveau sans compter à ce bon penchant de son âme. Aussi, disaient ses amis, les indigents lui faisaient grâce en n'abusant pas de sa faiblesse, et s'ils avaient été aussi indiscrets qu'ils le trouvaient compatis-

Digitized by Google

sant, ils l'auraient rendu indigent lui-même. Mais c'était surtout dans les gens de lettres que la vue de l'infortune lui était insupportable. Qu'un malheureux jeune homme, qui annonçait du talent, vint lui exposer sa situation, il devenait dès ce moment son ami, son frère, son père; il l'accueillait, le recommandait, s'occupait de lui sans relâche; il n'avait point de repos qu'il ne lui eut procuré un sort plus doux. C'est à quoi lui servaient sa modeste fortune, son crédit, sa célébrité, ses relations dans le monde, la confiance universelle, la faveur et l'amitié des rois. (Marmontel.)

Il avait assez prouvé qu'il était désintéressé; cependant les augmentations successives et toujours très-modestes, qu'avaient reçues son revenu, étaient loin de lui être indifférentes: c'est qu'elles lui laissaient plus de facilité pour acquitter les dettes de la bienfaisance, qu'il regardait comme de véritables obligations; ses inquiétudes sur ses affaires n'avaient jamais d'autre objet et ces mots: « Je serai forcé de retrancher sur ce que je donne, » exprimaient la seule crainte qu'il confiât à ses amis, lorsque des circonstances imprévues le menaçaient de quelque perte ou de quelque retard. Avec de tels sentiments, il ne dut avoir, il n'eut jamais qu'une fortune médiocre; on ne parvient pas à s'enrichir quand c'est pour les autres seulement qu'on veut être riche. (Condorcet.)

Telle fut la vie de d'Alembert.

Elle commença par un de ces malheurs de naissance qui jusqu'à la fin y fut un poids douloureux; elle se continua dans la pauvreté, le travail et la lutte; elle se termina dans la pénible épreuve d'un deuil profond et des longues souffrances de la maladie. En tout ce fut une laborieuse destinée, mais cependant elle eut aussi ses joies.

Avant tout en effet, d'Alembert fut heureux par l'é-

Digitized by Google

tude, qu'il aimait avec passion, qu'il quittait à regret, et à laquelle il revenait toujours le cœur content, l'esprit dispos, et bien moins distrait que ranimé d'une nouvelle ardeur, par les délassements qu'il avait trouvés au-dehors. Il eut le bonheur de la science au moins dans un certain ordre d'idées, et quoique sous un autre rapport il fut trop porté à douter de la vérité ou à la nier. Il eut le bonheur de la pensée communiquée aussitôt que formée, le plaisir de la conversation, qu'il goûta comme tout son siècle, et autant que personne de son siècle. Un de ses amis nous le dit, après avoir été le plaisir de toute sa vie, ce fut le dernier qui lui resta; jusqu'à la fin il fut sensible à cette pure et noble jouissance, qui tient à la satisfaction par la parole d'un des plus profonds besoins de notre nature, celui d'une société d'âme à âme, dont ce qu'il y a de plus intime et de plus spirituel en nous, les idées et les sentiments échangés dans toute leur promptitude, font avant tout la douceur et le lien; société vraiment humaine, qui ne s'établit et ne se soutient jamais mieux que là où il y a le plus de politesse d'esprit, de bienveillance de cœur, de véritable humanité.

D'Alembert eut aussi les joies que procurent les arts et surtout la musique, qu'il sentait vivement, et dont il jugeait pertinemment; il en a écrit dans plus d'un ouvrage (1); mais il en est un plus particulièrement piquant, et qui a pour titre : *La liberté en musique*, dans lequel il se prononce pour la musique italienne et prend ainsi parti dans la dispute des Piccinistes et des Gluckistes. J'y releverai en passant ce trait : « On aurait peine à le croire, dit-il, mais il est exactement vrai, que dans le diction-

(1) Voir ses *Eléments de musique théorique et pratique*, (1762).

Digitized by Google

naire de certaines gens, Bouffoniste (c'est-à-dire partisan de la musique italienne), républicain, frondeur, athée, j'oubliais matérialiste, sont autant de termes synonymes. »

On ne lui contestera pas les douceurs de l'amitié, soit de celle qui, pour s'être formée et entretenue de loin, par correspondance et quelques rares visites, comme avec Frédéric et Voltaire, n'en fut pas moins sérieuse et moins durable; soit de celle qu'il trouva pour ainsi dire à ses côtés et qui ne lui en fut que plus précieuse et plus chère. Sans doute ce n'était pas là ce contentement du cœur que lui eût donné la famille, et qu'il eut le malheur de ne jamais goûter; nous l'avons entendu le regretter amèrement: mais c'en était un cependant qui avait bien aussi son charme et dont il fut profondément touché.

Je viens de parler de son penchant à la bienfaisance. A la manière dont il y cédait, dont il y revenait comme à une faiblesse, il vaudrait mieux dire, comme à une vertu, il est impossible qu'il n'y trouvât pas du bonheur, ce bonheur d'être bon, qui ne dut certes pas lui manquer. Ce furent là des dédommagements et des consolations à mettre en balance avec les afflictions dont sa vie fut semée; et peut-être ne lui eût-il fallu que quelque sainte croyance de plus et quelques plus pures lumières, pour ne pas avoir au sujet de la condition de l'homme en général, et de la sienne en particulier, ce grand doute et cette amère tristesse qu'on sent au fond de toute sa philosophie.

Veut-on maintenant se former une idée générale de son caractère, d'après divers témoignages et le sien en particulier; qu'on écoute d'abord La Harpe, d'ami devenu, sinon précisément ennemi, au moins juge très-peu bienveillant : « D'Alembert avait, dit-il, de la malice dans l'esprit, mais de la bonté dans le cœur, et si on lui a reproché des traits d'humeur et de prévention, il était in-

Digitized by Google

capable de fausseté et de méchanceté ; il remplit constamment les devoirs de l'amitié et de la reconnaissance, et les uns et les autres jusqu'au dévouement ; ceux de ses places académiques avec une régularité qui était de zèle et de goût, et ceux de la bienfaisance avec une simplicité qui était dans sa nature. » Condorcet, l'ami et comme le disciple de d'Alembert, ne parle pas autrement : « Le caractère de d'Alembert, dit-il, était franc, vif et gai ; il se livrait à ses premiers mouvements, mais il n'en avait point qu'il eût intérêt à cacher. Dans ses dernières années, une certaine inquiétude avait altéré sa gaîté, il s'irritait facilement, mais revenait plus facilement encore.... Malgré la tournure quelquefois malicieuse de son esprit, on n'a jamais eu à lui reprocher la plus petite méchanceté, et il n'a jamais affligé même ses ennemis que par son mépris et son silence. »

Le plus sévère sur lui c'est lui-même. Aussi, quand avec ses défauts il nous fait connaître ses qualités, nous pouvons sans difficulté l'en croire : « Impatient et colère jusqu'à la violence, dit-il de lui dans *son portrait*, tout ce qui le contrarie fait sur lui une impression vive dont il n'est pas le maître, mais qui se dissipe en s'exprimant ; au fond il est très-doux, très-aisé à vivre, plus complaisant même qu'il ne le paraît, et assez facile à gouverner, pourvu néanmoins qu'il ne s'aperçoive pas qu'on en a l'intention, car son amour pour l'indépendance va jusqu'au fanatisme, au point qu'il se refuse souvent à des choses qui lui sont agréables lorsqu'il prévoit qu'elles pourront être pour lui l'origine de quelque contrariété, ce qui a fait dire avec raison à un de ses amis, qu'il était esclave de sa liberté. Quelques personnes le croient méchant, parce qu'il se moque sans scrupule des sots à prétentions qui l'ennuient ; mais si c'est un mal, c'est le seul

Digitized by Google

dont il est capable; il n'a ni le fiel ni la patience pour aller au-delà, et il serait au désespoir de penser que quelqu'un fût malheureux par lui, même parmi ceux qui ont le plus cherché à lui nuire. L'expérience et l'exemple des autres lui ont appris qu'en général il faut se défier des hommes; mais son extrême franchise ne lui permet pas de se défier d'aucun en particulier; il ne peut se persuader qu'on le trompe.

« Sans famille et sans liens d'aucune espèce, abandonné de très-bonne heure à lui-même, accoutumé dès son enfance à un genre de vie obscur et étroit mais libre, né par bonheur pour lui avec quelques talents et peu de passions, il a trouvé dans l'étude et sa gaîté naturelle une ressource contre le délaissement où il était; il s'est fait une sorte d'existence dans le monde, sans l'assistance de qui que ce soit, et même sans trop chercher à se la faire. Comme il ne doit rien qu'à lui-même et à la nature, il ignore la bassesse, le manége, l'art si nécessaire de faire sa cour pour arriver à la fortune..... Personne n'est moins jaloux des talents et des succès des autres, pourvu néanmoins qu'il n'y voie ni charlatanisme, ni présomption, car alors il devient sévère, caustique et même injuste.

« Comme il y a très-peu de personnes qu'il aime véritablement, et que d'ailleurs il n'est pas fort affable avec celles qui l'aiment, ceux qui ne le connaissent que superficiellement, le croient peu capable d'amitié; personne cependant ne s'intéresse plus vivement au bonheur et au malheur de ses amis; il en perd le sommeil et le repos, et il n'y a point de sacrifices qu'il ne soit prêt à leur faire.

« Livré au travail et à la retraite jusqu'à près de 25 ans, il n'est entré dans le monde que fort tard et ne s'y est jamais beaucoup plu; jamais il n'a pu se plier à en

Digitized by Google

apprendre les usages et la langue, et peut-être met-il une vanité assez petite à les mépriser ; il n'est cependant jamais impoli, parce qu'il n'est ni grossier ni dur ; mais il est quelquefois incivil par inattention et ignorance. »

Tel fut d'Alembert dans son caractère ; mélange, comme il le remarque lui-même ailleurs, d'enfance et de maturité dans lequel tout ce qui s'y montre de vives impressions, de gaîté, de malice, mais innocente et sans fiel, est de l'enfant, de l'âme qui s'échappe et s'abandonne ; et tout ce qui y paraît de desseins suivis, de conduite, de réflexions et de sages déterminations, appartient à l'homme, à l'esprit sérieux et habile à se gouverner, d'où d'une part ce qu'il lui plaît d'appeler ses sottises, et ce qu'il faut simplement nommer ses vivacités, ses saillies, ses impatiences, tout le jeu de cette nature qui surtout en paroles se laisse volontiers aller, et de l'autre ce conseil, cette prudence, cette application soutenue à l'accomplissement de ses devoirs qui trahissent en lui le côté grave et vraiment viril du caractère : heureux contraste qui, en se développant sur un fond de bonté, fait de d'Alembert une âme vers laquelle on se sent porté de goût et d'estime tout ensemble.

Quant aux dons particuliers de son intelligence, on en jugera assez exactement, ce semble, si l'on veut ici encore s'en tenir à son propre témoignage : « Il dispute rarement, dit-il, en parlant de lui-même, et jamais avec aigreur ; ce n'est pas qu'il en soit au moins quelquefois attaché à son avis ; mais il est trop peu jaloux de subjuguer les autres, pour être fort empressé de les amener à penser comme lui ; d'ailleurs, à l'exception des sciences exactes, il n'y a presque rien qui lui paraisse assez clair pour ne pas laisser beaucoup de liberté aux opinions, et sa maxime favorite est *que presque sur tout on peut dire tout ce qu'on*

Digitized by Google

veut. Le trait distinctif de ses pensées est la justesse et la netteté. Il a apporté dans l'étude de la haute géométrie quelque talent et beaucoup de facilité ; cette facilité lui a laissé le temps de cultiver encore les belles-lettres avec quelques succès ; son style serré, clair, précis, ordinairement facile, sans prétention quoique châtié, quelquefois un peu sec, mais jamais de mauvais goût, a plus d'énergie que de chaleur, plus de justesse que d'imagination, et plus de noblesse que de grâce. » Voltaire, en l'appréciant dans sa qualité dominante, dit avec raison : « Ce que j'aime passionnément de M. d'Alembert, c'est qu'il est clair dans ses écrits comme dans sa conversation, et qu'il a le style de la chose. Il y a des gens d'esprit dont on ne pourrait en dire autant. » Mais Voltaire va trop loin, quand il le compare à Pascal, et qu'il ajoute en faisant allusion aux deux noms sous lesquels dans ses lettres il désigne d'Alembert : « J'en demande bien pardon à Blaise Pascal, mais je le mets bien au-dessous d'Archimède et de Protagoras. » D'Alembert reste mieux dans la mesure et dans le vrai sur lui-même.

Ne serait-ce pas maintenant laisser incomplète cette idée de sa personne, que de ne pas y joindre quelque chose sur son habitude de corps et son extérieur. Il en dit, pour sa part, quelques mots ; mais Grimm en parle plus longuement. Voici d'abord ses propres paroles : « D'Alembert n'a rien dans sa figure de remarquable, soit en bien, soit en mal. On prétend, car il n'en peut juger lui-même, que sa physionomie est pour l'ordinaire ironique et maligne ; à la vérité il est très-frappé du ridicule, et a peut-être quelque talent pour le saisir. Ainsi, il ne serait pas impossible que l'impression qu'il en reçoit se peignît souvent sur son visage. »

Grimm, de son côté, s'exprime ainsi : « Le vengeur de

Digitized by Google

la physionomie de Socrate, Lavater, était bien fait pour prendre parti en faveur de M. d'Alembert. « On m'écrit, dit-il, que M. d'Alembert a l'air commun; je ne puis rien affirmer jusqu'à ce que j'aie vu M. d'Alembert; mais je connais son profil, gravé par Cochin, qu'on dit fort au-dessous de l'original, et sans faire mention de plusieurs indices difficiles à caractériser, il est sûr que le front et une partie du nez sont tels, que je n'en ai jamais vu de semblables à aucun homme médiocre. » — Et ailleurs, Grimm dit encore : « Nous n'avons aucun portrait de M. d'Alembert qui fût bien ressemblant, et cette ressemblance n'était pas facile à saisir. La forme de ses traits avait quelque chose de fort commun et sa physionomie un caractère passablement indécis. Un Lavater eût cependant aperçu dans les replis de son front, dans le mouvement inquiet de ses sourcils, dans la partie inférieure du nez, tout à la fois gros et pointu, plusieurs traces d'une expression assez fortement prononcée. Il avait les yeux petits, mais le regard vif; la bouche grande, mais son sourire avait de la finesse, de l'amertume, et je ne sais quoi d'impérieux. Ce qu'il était le plus aisé de démêler dans l'ensemble de sa figure, c'était l'habitude d'une attention pénétrante, l'originalité naïve d'une humeur moins triste qu'irascible et chagrine. Sa stature était petite et fluette; le son de sa voix clair et perçant .....
Son extérieur était de la plus extrême simplicité; il était presque toujours habillé comme Jean-Jacques, de la tête aux pieds d'une seule couleur; mais les jours de cérémonie et de représentation académique, il s'habillait comme tout le monde, avec une perruque à bourse et un nœud de ruban à la Soubise. Ce n'est que dans les lieux où il pouvait se croire moins connu, qu'il n'était pas fâché de se distinguer par un costume particulier, devenu,

Digitized by Google

pour ainsi dire, le manteau philosophique, manteau qui n'est pas toujours à l'abri du ridicule, mais qui ne laisse pas que d'avoir son prix, et dont l'usage est même assez commode. » — Grimm ajoute, ce qui n'a plus trait à sa personne physique, mais ce que cependant je crois devoir aussi rapporter, parce que la remarque est juste : « Ce qu'on ne saurait contester à la mémoire de d'Alembert, c'est l'honneur d'avoir contribué beaucoup à la considération, qu'eurent longtemps les gens de lettres, d'avoir obtenu la plus grande influence dans les deux Académies dont il était membre, de l'avoir conservée, pour ainsi dire, jusqu'à la fin de ses jours, et d'être devenu en quelque sorte le chef visible de l'illustre Eglise, dont Voltaire fut le fondateur et le soutien ; si les derniers temps de son règne n'eurent pas tout l'éclat de son aurore, on doit peut-être l'attribuer beaucoup moins à l'affaissement de son génie accablé sous le poids de ses maux, qu'à la décadence de l'empire même dont il était le premier administrateur, décadence que la politique la plus adroite ne pouvait ni dissimuler, ni prévenir (1). »

A ce propos je rappellerai un mot qui a été dit sur

(1) Dans ce même morceau de Grimm, on trouve plusieurs particularités sur la vie de d'Alembert, que l'on peut consulter. On y lit, par exemple, qu'il se nomma d'abord Jean le Rond, et puis, plus tard, d'Alembert; que la vitrière, sa nourrice, se nommait madame Rousseau; que dans son entrevue avec madame de Tencin, après avoir dit les paroles que l'on sait, il se tourna vers madame Rousseau, l'embrassa et l'arrosa de ses larmes; qu'à la mort de son mari, apprenant les procédés odieux de ses petits-enfants, il accourut chez elle et lui dit : « Laissez tout emporter par ces indignes; je ne vous abandonnerai pas. », et qu'il tint religieusement parole jusqu'à la mort de cette bonne femme, arrivée peu d'années avant la sienne.

Digitized by Google

d'Alembert, sans être fort acrédité, ni surtout sans être juste, mais qui me servira néanmoins d'occasion pour mieux marquer son rôle en son temps. On l'a appelé le Mazarin de la littérature ; cependant de Mazarin il n'avait pour les porter dans le gouvernement des lettres, ni la ruse ni la souplesse, ni la tranquille longanimité, il n'avait rien du génie italien, il avait plutôt quelque chose du génie français, y compris la *Furia*, ce qu'entendait sans doute la marquise de Créqui, quand elle lui disait : « Ce n'est pas furieux, c'est furibond que vous êtes. »

Mais ce que fut certainement d'Alembert dans le domaine des lettres, ce fut un ministre très-habile auprès d'un roi qui n'était rien moins que fainéant; car ce roi c'était Voltaire. Avec Voltaire, dont il partagea un peu trop les vives passions, les préjugés et les doutes téméraires, mais qu'il modérait cependant, calmait et ramenait, dont il se faisait écouter, respecter et aimer, il est un des chefs puissants de ce grand parti philosophique qui gouverna au XVIIIe siècle les esprits par les idées. Si, comme Voltaire, il fit des fautes, parmi tous les reproches qu'il peut justement mériter avec lui, il ne faudrait cependant pas oublier qu'ils eurent en commun de nobles et généreux amours, celui de l'humanité, celui de la liberté, celui de la vérité, et que les lettres, leur patrie, si on peut ainsi le dire, celle de toutes les intelligences élevées, eurent leur foi et leur dévouement; cette patrie, ils l'aimèrent, ils la servirent et ils l'honorèrent. Que comme aux grands rois et aux grands ministres, dont la mémoire ne nous est pas toutefois parvenue sans tache et sans reproche, le sentiment qui les anima leur soit un titre à l'indulgence quand ils en ont besoin, et à l'admiration quand ils la méritent, D'eux également on peut dire qu'ils ont trop aimé la guerre, qu'ils ont trop cédé à l'ambition

Digitized by Google

de renverser et de détruire ; mais tout ne fut pas ruine dans leur œuvre, et quelque grandeur en est restée. Si d'autres choses en ont souffert, la libre pensée, la raison, l'humanité, n'y ont-elles en effet rien gagné ? On ne peut assurément les laver de toutes les accusations dont ils ont été l'objet ; mais il ne faudrait pas non plus être injuste à leur égard, et dans ce qu'ils ont fait avec éclat, négliger le bien pour ne compter que le mal ; ce ne serait pas les juger selon le véritable esprit de l'histoire qui en est un avant tout de bienveillante impartialité, de justice et de gratitude envers tous les grands noms qui se sont honorés par quelques services et quelques bienfaits envers la société.

Mais c'est assez parler de d'Alembert et de sa personne ; il est temps de passer à sa doctrine elle-même, dont l'étude est avant tout le but de ce travail.

DAMIRON.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE
SUR L'INDUSTRIE DE LA SOIE
DANS LE MIDI DE LA FRANCE,

PAR M. DE LAFARELLE (1).

TROISIÈME ÉTUDE.

Classes laborieuses vouées au tissage de la soie. — Fabrique de Nîmes.

I.

Origine et développement de la fabrication des soieries à Nîmes.

Si la région, appelée en statistique le midi oriental de la France reconnaît incontestablement Marseille pour sa métropole commerciale, Nîmes peut, à juste titre, s'en croire la capitale industrielle. En outre, elle est aujourd'hui le siége de la fabrique de soieries la plus importante, après celle de Lyon et de Saint-Étienne. L'introduction du tissage et de la fabrication des plus riches étoffes de soie y remonte

(1) Voir t. XXI, p. 393, et t. XXII, p. 69.

Digitized by Google

à une époque très-reculée ; elle y a même précédé l'introduction de l'agriculture séricicole en grand, et par conséquent la production de la matière première.

Nîmes avait eu une ère commerciale fort remarquable et très-brillante. Vers la fin du moyen-âge, c'est-à-dire depuis les dernières années du XIIIe siècle, jusqu'à la moitié du XVe, elle avait dû cette ère de prospérité et de vie, qui avait duré cent soixante ans, à une colonie de marchands lombards et toscans, qui s'était établie dans ses murs, et y avait apporté dès lors tous les usages du négoce moderne : la lettre de change, la bourse, la magistrature consulaire, etc., etc. Mais après leur retraite, dont les causes sont demeurées peu connues, et qui se réalisa en 1441, Nîmes, cessant de servir d'entrepôt forcé à toutes les marchandises que ces négociants étrangers importaient en France par le port d'Aigues-Mortes, appauvrie d'ailleurs par de fréquentes mortalités et par les charges pécuniaires que lui avaient occasionnées les guerres de Catalogue, Nîmes était devenue presque désert, un grand nombre de ses maisons demeuraient inhabitées, et ses murs eux-mêmes menaçaient *ruine*. Ce fut pour lui donner les moyens de les réparer, et pour la relever de cet état d'abaissement, que Louis XII lui accorda, par lettres-patentes du mois de juillet 1498, la permission d'établir une manufacture de toutes sortes de draps et d'étoffes de soie. Par malheur, l'histoire locale et les documents que j'ai compulsés ne nous apprennent que bien peu de choses sur les suites et le progrès de cet établissement. Il y a même tout lieu de croire que ce germe précieux, dont le développement devait être plus tard si fécond, resta alors comme étouffé sous le poids des malheurs généraux et locaux qui vinrent assaillir notre cité. Nîmes fut, en effet, pendant le XVIe siècle tout entier, et

Digitized by Google

pendant la première partie du XVIIe siècle, en proie à deux fléaux également funestes et devenus comme endémiques chez lui; savoir, la guerre civile religieuse et la peste.

Cependant, le projet d'y établir et d'y consolider l'industrie de la fabrication des soieries n'y fut jamais abandonné. Soixante ans après les lettres-patentes de Louis XII, en 1557, la ville s'efforça de s'enrichir d'une fabrique de velours, et à cette fin passa un traité avec un ouvrier de Ferrare, appelé Antoine Bonfas ou Bonfa, qu'elle avait fait venir pour en prendre la direction. Elle lui fournit une maison pour y établir son atelier de fabrication, et lui alloua 25 liv. tournois pour les réparations à y faire.

Le 29 juin de la même année, le Conseil de ville délibère de faire apprendre l'art de dévider la soie à douze ou quinze filles bâtardes de l'hôpital, et pour cela de faire venir une femme d'Avignon, capable de le leur enseigner.

L'année suivante, un ouvrier Nîmois, *un enfant de la ville*, comme dit la délibération du Conseil, le nommé Pierre Dupont, obtient un prêt de 300 liv. tournois, et la remise de son *cappage* (c'était le droit de patente de l'époque), plus une maison pendant cinq ans, pour y dresser plusieurs métiers et fabriquer du velours, du satin, du damas et des tapisseries. Telles furent les origines, on pourrait dire *officielles* de la fabrique en soieries de Nîmes; mais, en somme, cette fabrique ne se développa et n'acquit une véritable importance, que longtemps après ces premiers essais, c'est-à-dire dans la dernière moitié du XVIIe siècle à l'époque de la grande splendeur du règne de Louis XIV. Les seuls états de situation ou documents statistiques qu'il nous soit donné de pouvoir consulter, avant les mémoires de l'intendant de Baville, qui sont de

Digitized by Google

la fin de ce même règne, consistent dans les récits des fêtes, réceptions et autres solennités en usage sous notre antique monarchie : ils nous montrent les marchands de soie, les fabricants de toute sorte de soieries et leurs ouvriers ou compagnons, formant dès lors une corporation aussi nombreuse que resplendissante.

Mais les règlements ou statuts réels, auxquels la fabrique de Nîmes fut assujettie en 1682, portèrent, à ce qu'il paraît, une grave atteinte à la prospérité dont elle commençait à jouir, et furent un sérieux obstacle au rapide développement qu'elle était en train de prendre. C'est un résultat qui s'explique, sans même avoir besoin d'invoquer les principes généraux d'une saine et libérale économie politique, et voici comment :

L'industrie nîmoise a toujours supporté toute espèce de règlementation réelle avec beaucoup d'impatience, parce que cette réglementation a toujours contrarié son esprit et ses allures, si j'ose m'exprimer ainsi ; sa spécialité constante ayant été, comme elle l'est encore, de produire à meilleur marché que les fabriques rivales de Lyon, de Tours, etc. Nîmes a, de tout temps, travaillé pour la consommation commune ; elle a sans cesse tenté, non de faire mieux que les autres, mais de faire à plus bas prix ; aussi son état normal a-t-il été, à vrai dire, une espèce de révolte sourde, mais continue, contre les règlements réels imposés à toutes les autres fabriques. Vers la même époque, une autre circonstance, de nature fort différente, vint porter un non moins rude coup à la fabrique de Nîmes ; savoir : la révocation de l'Edit de Nantes. Cet événement, si funeste à la prospérité de la France en général, le fut plus particulièrement encore à celle de nos contrées ou le protestantisme était plus répandu que partout ailleurs. Les archives de l'hôtel de ville de Nîmes

Digitized by Google

nous montrent, dès l'année 1685, les autorités locales employant les moyens les plus violents pour empêcher la fuite à l'étranger des fabricants et ouvriers nîmois du culte protestant.

Toutefois, les plaies de ce genre se guérissent vite en France, et les paisibles jours de la Régence et surtout du ministère Fleury, qui suivirent le court mais sanglant épisode de la guerre des Camisards, ne tardèrent pas à replacer la fabrique nîmoise dans la voie de progrès et de développement qu'elle avait commencé de parcourir antérieurement à ce temps d'arrêt. Déjà, dès 1721, les tirages ou filatures de cocons se multipliaient de telle sorte et envahissaient si bien la ville, que des précautions et règles de salubrité étaient devenues nécessaires, comme le prouve un règlement détaillé de l'intendant de la Provence, en date du 28 avril. En 1748, une réception solennelle faite à M. le duc de Richelieu, gouverneur de la province, à son retour du siége de Gênes, nous fournit une preuve assez frappante de l'état prospère du commerce en soieries de Nîmes. Le corps des marchands de soie mit sur pied, à cette occasion, un escadron de cavalerie de 150 maîtres, tous revêtus d'un brillant uniforme rouge, avec parements et veste de satin jaune. Le commerce nîmois tout entier serait-il en mesure d'en faire autant de nos jours? Voici, du reste, un état de situation du négoce et de la fabrique de soie à Nîmes, pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle, que j'emprunte à la *Topographie de Nîmes*, par MM. Vincens et Baume, et à l'*Art du fabricant de soie*, composé par Paulet en 1773 :

Le commerce de soieries de Nîmes comprenait, à cette époque, trois branches principales, savoir :

1° Le commerce de la soie grège, proprement dit;

2° La bonneterie, ou plutôt la fabrication des bas de soie;

Digitized by Google

3° Celle des étoffes de différents genres.

Les soies filées à cette époque dans la ville s'élevaient à 50 milliers environ (2,447 myriagrammes), valant de 18 à 19 fr. la livre.

Le moulinage, soit à l'intérieur, soit aux environs, occupait, selon M. Paulet, un grand nombre d'ouvriers. Cet auteur porte le nombre des moulins alors existants à 120. Nous avons déjà eu l'occasion de constater que la première de ces industries, la filature de la soie, avait considérablement diminué, et que la seconde, le moulinage, en était à peu près disparue.

Tel a été pareillement le sort de la seconde branche du commerce de la soie de Nîmes, la fabrication des bas, qui y avait été si longtemps on ne peut plus florissante.

Le métier à bas fut importé de Paris à Nîmes, au milieu du XVIIe siècle, en 1656, par un nommé Cuvillier. Les progrès de cette espèce de production durent être d'abord très-lents et très-peu considérables, puisque l'intendant Baville n'en fait aucune mention dans ses mémoires écrits en 1698.

Mais bientôt après, les bas de soie de Nîmes conquirent une réputation universelle et furent exportés en Allemagne, en Russie, en Italie, mais surtout en Espagne et dans les Indes, tant orientales qu'occidentales. Dans le moment de sa plus grande prospérité, cette fabrique occupa de 4 à 5,000 métiers (Paulet en porte même le nombre à 8,000). L'Espagne seule en recevait 16, 18 et jusqu'à 20 mille douzaines. En s'arrêtant au chiffre de 16 mille, le produit total en était pour Nîmes de 1,728,000 fr. Par malheur, l'Espagne prohiba tout à coup cette importation, ce qui fut un coup terrible porté à la bonneterie nîmoise.

La troisième et dernière branche de l'industrie nîmoise,

Digitized by Google

en fait de soieries, c'est-à-dire la fabrication des étoffes, bien qu'elle remontât, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à une époque fort reculée, ne commença de prendre une véritable consistance, d'après MM. Vincens et Baume, que vers la fin du XVIIe siècle.

On n'y comptait encore, en 1664, que 30 métiers de tissage. En 1750, ce nombre s'élevait à 508. Puis, quand le gouvernement consentit à délivrer la fabrique de Nîmes de toute entrave réglementaire, le nombre des métiers doubla rapidement. Les espèces d'étoffes fabriquées, qui n'étaient que de 5 ou 6, se multiplièrent jusqu'à 120, et M. Paulet porte à 3,000 le nombre des métiers employés à leur fabrication en 1773. Voici, du reste, le tableau sommaire des produits de la fabrique de soieries de Nîmes sous l'ancien régime, tel que le donnent MM. Vincens et Baume :

La fabrique d'étoffes occupait 2,600 métiers, dont la fabrication moyenne s'élevait annuellement à 1,875 fr. chacun, ensemble 4,875,000 fr.

La fabrique de bas occupait 3,000 métiers, dont la fabrication moyenne revenait par an à 1,404 francs, soit 5,616,000 fr.

La rubannerie produisait 157,000 pièces, à 2 fr. 50 c., soit 392,000 fr.

Le commerce de la soie, proprement dit, donnait un produit de 2,000,000 fr., et celui des bourres et filoselles, 350,000 fr. — En tout, 13,233,000 fr.

Comparons à ce résumé la récapitulation générale de l'industrie de la soie dans le département du Gard, tel que la donne la statistique *officielle* publiée, il y a quelques années, page 84 du second volume. D'après ce document, le nombre d'établissements, proprement dits, se serait alors élevé à 179 ; la valeur des matières premières à

Digitized by Google

14,814,310 fr.; celle des produits fabriqués à 22,638,069 f.; le nombre des ouvriers de tout sexe et de tout âge, à 14,455, et celui des machines et métiers à 6,230.

Mais il ne faut pas oublier que ce tableau s'applique à tout le département du Gard et non point à la seule fabrique en soieries de la ville de Nîmes, comme aussi qu'il embrasse la production de la soie grège elle-même.

Nous aurons à revenir plus tard sur quelques-unes des phases intermédiaires de la fabrique de Nîmes; occupons-nous d'abord de son état actuel.

II.

Etat actuel de la fabrique de Nîmes.

Dans l'état actuel de la fabrique de Nîmes, le tissage de la soie et les opérations préparatoires qui le précèdent sont loin, bien loin de jouer un rôle aussi considérable que par le passé. Cependant c'est encore là l'industrie qui y occupe, avec celle des châles, le plus de métiers et de bras. En voici le détail, tel qu'il résulte des investigations faites dans le cours du printemps de 1853, par la section industrielle de la Commission de statistique, section dont faisaient partie plusieurs notabilités industrielles et commerciales du premier rang et plusieurs fonctionnaires ou jeunes gens remplis de zèle et d'intelligence. Cette Commission (1), subdivisée en autant de groupes qu'il y a de

(1) Elle m'avait fait l'honneur de me choisir pour son président.

Je reviendrai, dans le paragraphe suivant, sur la constitution organique de la fabrique de Nîmes; mais je dois dire,

Digitized by Google

cantons dans la ville de Nîmes, a procédé avec une attention et une exactitude vraiment remarquables. Elle a visité *en détail* tous les grands ou petits ateliers qui concourent à la production nîmoise, depuis celui qui renferme plusieurs centaines de métiers jusqu'à l'humble réduit où bat un pauvre petit métier *mené*, comme l'on dit dans le pays, par un seul individu de l'un ou de l'autre sexe. Un bulletin individuel a été dressé pour chacun d'eux, contenant une réponse à tous les articles du questionnaire officiel; et c'est du dépouillement de tous ces bulletins, classés par quartier et par branche d'industrie, que sont résultés les chiffres que je vais donner, chiffres auxquels il faudrait cependant ajouter quelques unités, pour approcher encore plus de la réalité; car, en dépit de tous les soins possibles, on ne saurait, en fait de recensement, échapper à quelques oublis ou omissions.

N° 1. *Dévidage des cocons et moulinage de la soie.* — Ces deux industries, dont je me suis déjà occupé dans une précédente étude, sont aujourd'hui on ne peut plus restreintes dans la ville de Nîmes. Voici les chiffres qui en résument la situation :

Dévidage des cocons. — Nombre des établissements, 6 ;

dès à présent, que l'on y entend par patron fabricant, l'entrepreneur d'industrie qui possède un atelier où il fait travailler à façon ou à la journée, sans mettre lui-même la main à l'œuvre; par ouvrier patron, celui qui produit chez lui, à façon, sur un métier lui appartenant; par ouvrier compagnon, celui qui produit à façon sur un métier appartenant à autrui; par lanceur ou lanceuse, le petit garçon ou la petite fille qui renvoie la navette sur le grand métier, quand elle est parvenue au terme de sa course, et par canneteuse, la personne qui devide le fil de coton, de laine ou de soie, et le met sur la bobine ou cannette.

Digitized by Google

des métiers ou bassines (1), 190; moteurs à la vapeur, 3; force en chevaux, 12 chevaux et demi.

Nombre des patrons fabricants, 6; des ouvriers mâles, chauffeurs, tourneurs de manivelles, etc., 13; des ouvrières adultes, fileuses, 200; des apprenties au-dessous de quinze ans, 6. — Total des ouvriers, 219.

Salaire moyen. — Des chauffeurs, tourneurs de manivelles, etc., 2 fr. 50 c.; des fileuses, 1 fr. 25 c.; des apprenties, 75 c.

Dans les grands jours et pour treize heures de travail, les fileuses gagnent 1 fr. 50 c.; mais comme les ateliers ne sont ouverts en général que du lever au coucher du soleil, ce salaire va diminuant à mesure que les jours décroissent, et 1 fr. 25 c. est bien *le salaire moyen.*

Moulinage. — Nombre d'ateliers, 7; ouvriers mâles, 25; ouvrières adultes, 101. — Total, 126.

Salaire moyen des hommes, 2 fr. 50 c.; des ouvrières adultes, 1 fr. 25 c.

N° 2. *Cardage des frisons*, c'est-à-dire des débris du cocon après qu'il a été dévidé. — Grands établissements, 6; métiers épars, 72; machines à vapeur, 2; force motrice, 16 chevaux.

Patrons fabricants, 8; patrons ouvriers, 10; ouvriers, 172; enfants au-dessous de quinze ans, 10 garçons, 3 jeunes filles. — Total, 195.

Salaire moyen des hommes, 1 fr. 50 c.; des enfants des deux sexes, 50 c.

N° 3. *Ovallage et dévidage mécaniques.* — Nombre des métiers, 61.

(1) 40 en sus de celles indiquées dans ma précédente étude; la banlieue y avait été omise.

Digitized by Google

Ouvriers patrons et compagnons, 26; ouvrières adultes, 126; enfants des deux sexes, 37. — Total, 189.

Salaire moyen des hommes, 1 fr. 50 c.; des femmes, 1 fr.; des enfants, 30 c.

Les dévideuses *à la main* ne gagnent que 25 à 50 cent. par jour.

Ce sont de pauvres vieilles femmes soutenues par leur famille ou par l'assistance publique.

Chevillage. — Opération préparatoire donnée à la matière première.

Patrons et ouvriers, 5; salaire des ouvriers patrons, 2 fr. 50 c.; des simples ouvriers, 2 fr.

N° 5. *Ourdissage.* — Dernière opération préparatoire avant le tissage.

Nombre des établissements, 15; des métiers, 28; ouvriers mâles, 28; ouvrières adultes, 5. — Total, 33.

Salaire moyen des ouvriers patrons, 2 fr.; des simples ouvriers, 1 fr. 50 c.; des femmes, 1 fr. 10 c.; des enfants des deux sexes, 30 c.

N° 6. *Tissage proprement dit.* — Le tissage de la soie renferme l'un des plus gros bataillons, mais non certes pas des plus brillants de l'armée industrielle nîmoise. Il embrasse plusieurs genres ou sous-espèces, savoir : le tissage pour robes ou meubles, autrefois très-brillant, aujourd'hui réduit à très-peu de chose, sous le double rapport de la quantité et de la qualité des produits.

Le tissage des foulards, beaucoup plus considérable que le précédent, mais toutefois en décadence depuis quelques années.

Celui des pièces pour fichus et cravates.

Celui des étoffes légères et brillantes, dites articles d'Algérie, parce qu'elles sont destinées à l'exportation dans notre colonie africaine, tissus éblouissants, où se

Digitized by Google

mêlent à la soie les fils d'or, d'argent, et bien souvent de cuivre.

Enfin, le tissage des bourettes, qui emploie non la soie, mais la filoselle.

Nombre des grands établissements, 8; des métiers à domicile, 660.

Nombre des patrons fabricants, 8; des patrons ouvriers, 280; des ouvriers compagnons, 134; des ouvrières adultes, 398; des enfants des deux sexes, 59. — Total, 871.

Salaire moyen. — Des patrons ouvriers, 1 fr. 25 c.; des ouvriers compagnons, 1 fr.; des ouvrières tisseuses, 80 c.; des ouvrières canneteuses, 60 c.; des lanceurs des deux sexes, 50 c.

Ce salaire des ouvriers tisseurs de soie, qui sont, à proprement parler, les *taffetassiers*, bien qu'ils ne fassent plus de taffetas, et qui non-seulement conservent ce nom, mais qui l'ont en outre imposé à *tous* les autres ouvriers de la fabrique de Nîmes; leur salaire, dis-je, est, comme l'on voit, descendu à un taux bien peu satisfaisant. Il ne pourrait y demeurer fixé, sans compromettre les moyens d'existence de ce type vivant de l'élément manufacturier nîmois. Nous y reviendrons.

N° 7. *Bonneterie de soie et de coton.* — La bonneterie de soie, jadis si florissante à Nîmes, mais qui avait subi une éclipse à peu près totale depuis la disparition des bas de soie, reprend depuis peu, une nouvelle vie et fait naître de nouvelles espérances, grâce à la ganterie de soie, dite à maille fixe.

Nombre des établissements, 11; anciens métiers à domicile, 129; des ouvriers patrons, 66; des ouvriers compagnons, 84; des ouvrières adultes, 122. — Total, 272.

Salaire moyen (anciens métiers). — Des ouvriers pa-

Digitized by Google

trons, 1 fr. 25 c.; des ouvriers compagnons, 1 fr.; des ouvrières adultes, 75 c.

Mais cette triste condition ne ressemble guère à celle de l'ouvrier tisseur employé à produire la ganterie de soie à maille fixe dans les 11 établissements ci-dessus énoncés, au moyen de métiers mécaniques circulaires. Celui-ci gagne, en effet, par jour, de 2 fr. 50 c. jusqu'à 3 et même 4 fr.

N° 8. *Lacets, cordonnets et soie à coudre.* — C'est encore l'un des beaux fleurons de la couronne industrielle de Nîmes que la production de ces différents articles, qui s'y opère dans de beaux et vastes ateliers, très-bien tenus et forts intéressants à visiter.

Nombre des grands ateliers, 6; métiers à domicile, 70; machines à vapeur, 4; force en chevaux, 26 1/2.

Nombre des ouvriers chauffeurs et autres, 16; nombre des ouvrières adultes, 205. — Total, 221.

Salaire moyen. — Des hommes, 2 fr. 75; des femmes, 1 fr.

N° 9. *Passementerie.* — Cette industrie, autrefois très-considérable, aujourd'hui un peu déchue, produit des galons, des padoues, des bretelles, etc.

Grands établissements, 2; petits ateliers, 98; métiers, 138; machine à vapeur, 1; force, 6 chevaux.

Nombre des ouvriers patrons, 103; des ouvriers compagnons, 73; des ouvrières adultes, 83; des enfants des deux sexes, 26. — Total, 285.

Salaire moyen. — Des ouvriers patrons, 1 fr. 50; des ouvriers compagnons, 1 fr. 25; des ouvrières adultes, 1 fr.; des enfants des deux sexes, 50 c.

Telles sont les différentes espèces de fabrication qui constituent aujourd'hui l'industrie ou fabrique de soie à Nîmes. Mais comme elles ont, la plupart du moins, beau-

Digitized by Google

coup perdu de leur ancienne importance, je crois indispensable, soit pour donner une véritable idée de ce qui porte le nom de fabrique de Nîmes, soit pour justifier le titre de métropole industrielle du Midi, auquel prétend notre cité, de compléter cet état de situation par des tableaux analogues de toutes ses autres productions.

Il faut d'abord citer la fabrication des châles, qui se subdivise en deux branches, savoir : celle des châles riches, tissés en laine pure ou en laine thibet et soie, et celle des châles ordinaires ou indous, kabyles et tartans, qui emploie et entremêle tantôt la laine, le thibet et le coton, tantôt le coton et la bourre de soie seulement; mais avant il faut signaler ici une industrie préparatoire qui s'y rattache, savoir :

N° 10. *Cardage, peignage et lavage de la laine.* — Nombre des ouvriers patrons, 5; des compagnons, 3; des ouvrières adultes, 18. — Total, 26.

Salaire moyen des compagnons, 1 fr. 25; des femmes, 1 fr.

Il y avait autrefois des ateliers de cardage considérables à la maison centrale; ils ont été supprimés comme toute autre espèce de travail : je crois qu'on s'occupe à les rétablir.

N° 11. *Tissage des châles riches et mi-riches.*—C'est l'une des branches les plus florissantes de la fabrique nîmoise actuelle. Elle compte :

Grands ateliers, 5 ; nombre des métiers à domicile, 203. —Nombre des ouvriers patrons, 103; des compagnons, 75; des ouvrières adultes, 144; des enfants des deux sexes, 203. — Total, 525.

Ce tissage n'emploie que des métiers à la Jacquard, qui exigent pour battre un tisseur et un lanceur renvoyant la navette.

Digitized by Google

Salaire moyen. — Des ouvriers patrons, 2 fr. 50 c.; des compagnons, 2 fr.; des ouvrières adultes, 1 fr. 50 c.; des enfants des deux sexes, 50 c.

(L'ouvrière qui dévide et met la laine sur la bobine ne gagne que 60 c.)

Ces ouvriers sont du nombre des plus *favorisés* dans le personnel de la fabrique, et n'ont d'autres rivaux, sous le rapport du salaire, que les tisseurs de tapis, ceux de gants sur métier circulaire et les chauffeurs ou autres ouvriers employés dans les grands ateliers ou à la teinture.

N° 12. *Tissage des châles communs et tartans.* — Les ouvriers de cette industrie sont loin d'avoir une situation aussi favorable que les tisseurs du châle riche. La leur se rapproche beaucoup, sans être pourtant aussi mauvaise, de celle des tisseurs en soierie et des faiseurs de bas sur ancien métier. Cette branche d'industrie est, du reste, fort considérable par le nombre, comme on va le voir :

Nombre des grands établissements, 6; métiers à domicile, 467.

Nombre des ouvriers patrons, 204; des compagnons, 213; des ouvrières adultes, 258; des enfants des deux sexes, 263. — Total, 938.

Salaire moyen. — Des ouvriers patrons, 1 fr. 50 c.; des compagnons, 1 fr. 25 c.; des ouvrières tisseuses, 1 fr.; des enfants des deux sexes, 50 c.

N° 13. *Apprêtage des châles.* — Nombre des ateliers grands ou petits, 8; machines à vapeur, 2; force en chevaux, 6.

Patrons fabricants, 6; patrons ouvriers, 2; compagnons, 25; ouvrières, 20; enfants, 4. — Total, 51.

Salaire moyen de l'ouvrier patron, 2 fr. 25 c.; de l'ouvrier, 2 fr. 25 c.; de l'ouvrière, 1 fr.; des enfants, 50 c.

Digitized by Google

N° 14. *Fabrique de tapis.* — La fabrication de tapis de toutes qualités, mais surtout des tapis riches, en haute laine ou mocquette, ainsi que des étoffes pour tentures, meubles et portières, est l'une des plus heureuses et des plus brillantes conquêtes de notre fabrique dans ces derniers temps. Quoique d'une origine récente, elle a pris un vigoureux essor et un grand développement, grâce à l'habileté et à l'énergique initiative de quelques industriels d'élite (1). C'est, sans contredit, l'une des gloires et des hautes espérances de la manufacture nîmoise.

Nombre des grands établissements, 5; des métiers; 310.

Nombre des patrons fabricants, 7. — Des patrons ouvriers, 96; des ouvriers compagnons, 270; des ouvrières adultes, 196; des enfants des deux sexes, 211. — Total, 773.

Salaire moyen. — Des ouvriers patrons, 2 fr. 50 c.; des compagnons, 2 fr.; des ouvrières adultes, 1 fr. 50 c.; des lanceurs et lanceuses, 50 c.

N° 15. *Teinture et ses accessoires*, c'est-à-dire blanchissage, chinage et pliage.

Grands établissements, 2; moindres ateliers, 36.

Nombre des ouvriers patrons, 50; des compagnons, 98; des ouvrières adultes, 9; des enfants, 9. — Total, 156.

Salaire moyen des compagnons, 2 fr.; des ouvrières adultes, 1 fr.; des enfants, 50 c.

N° 16. *Impression sur étoffes.* — Grands établissements, 5; moindres, 2; machines à vapeur, 3; force, 14 chevaux.

(1) MM. Soulas et Flaissier sont les premiers en date et en importance.

Digitized by Google

Nombre des patrons fabricants, 5; des patrons ouvriers, 2; des compagnons, 107; des ouvrières adultes, 30; des enfants des deux sexes, 67. — Total, 206.

Salaire moyen. — Des ouvriers patrons, 2 fr. 50 c.; des ouvriers compagnons, 2 fr. 50 c.; des ouvrières adultes, 1 fr.; des enfants des deux sexes, 50 c.

Enfin, pour terminer cette revue bien longue, sans doute, mais qui peut du moins prétendre au mérite d'une exactitude peu ordinaire, en fait de documents statistiques, je dois mentionner ici quelques ouvriers isolés, que l'on pourrait presque appeler des artistes, et qui sont comme le corps du génie de la grande armée industrielle à Nîmes; ce sont :

1° Les graveurs sur bois et sur cuivre, au nombre de 3;

2° Les dessinateurs de fabrique, au nombre de 5. Ils emploient 13 ouvriers, dont 8 adultes et 5 enfants;

3° Les liseurs de dessins, au nombre de 9. Ils occupent 27 ouvriers et 5 enfants du sexe féminin.

Le salaire, ou plutôt le bénéfice de ces ouvriers d'élite ne peut être indiqué, il est trop variable et trop casuel pour cela : leurs ouvriers adultes gagnent 3 fr. ou 2 fr. 50 c.; leurs ouvrières, 1 fr.; les enfants, 75 c. En joignant à ces 19 branches de production une fabrique de housses, ravats et franges pour chevaux, qui occupe 16 hommes et 3 femmes, on trouve les résultats généraux suivants :

Résumé analytique de la fabrique de Nîmes au printemps de 1853.

Nombre des industries principales ou accessoires constituant la fabrique de Nîmes. . . 20

Digitized by Google

Nombre des ateliers grands ou petits. . .	1,204
Nombre des grands ateliers.	64
Nombre des métiers battants (non compris ceux de quelques grands ateliers).	2,330 (1)
Nombre des patrons fabricants ayant un atelier chez eux (ceux donnant seulement de l'ouvrage en ville non compris).	79
Nombre des patrons ouvriers, c'est-à-dire travaillant eux-mêmes au métier.	978
Simples ouvriers au-dessus de quinze ans.	1,368
Ouvriers au-dessous de quinze ans. . .	518
Ouvrières au-dessus de quinze ans. . . .	1,921
Ouvrières de moins de quinze ans. . . .	393
Total des ouvriers de tout sexe et de tout âge.	5,178

Dans ce chiffre ne sont pas comprises la plupart des dévideuses à la main, quelques-uns de MM. des commissaires ayant seuls compris ces pauvres ouvrières dans leur recensement.

Tel est donc, en deux chiffres, le dernier mot, si je puis m'exprimer ainsi, de la situation actuelle de la fabrique nîmoise, au double point de vue personnel et réel.

Nombre des personnes employées à la production nîmoise, 5,178; nombre des métiers battants, 2,330, non compris un certain nombre de métiers de quelques grands ateliers.

Admettons, si l'on veut, en nombres ronds, et pour tenir compte des oublis, 5,500 ouvriers de tout sexe et

(1) Depuis notre recensement, le nombre de métiers battants paraît avoir encore sensiblement diminué, et il est probablement descendu au-dessous de deux mille.

Digitized by Google

de tout âge, et 2,500 métiers ; chiffres bien différents, nous devons le faire observer avant de passer outre, non-seulement de ceux que nous fournissent les relevés antérieurs à 1789, mais encore de ceux que l'on trouve dans les tableaux annuels, fournis par le Conseil des prud'hommes, de 1825 à 1836. En voici quelques-uns :

Année.	Nombre total des métiers battants.	Ouvriers de tout âge et de tout sexe.
825	9,000	14,180
1826	6,000	19,790
1830 . . . . . , . . .	7,200	15,300
1831	5,500	13,150
1836	8,400	14,800

A partir de cette époque, une décroissance considérable, et à peu près continue se manifeste.

1837 . . . . . , . .	3,000	9,600
1840	3,600	10,350
1841. 1er semestre	4,000	9,850
— 2e sem.	4,300	»
1842. 2e sem.	3,500	8,850
1843. 1er sem.	3,000	7,850
1844	manque.	
1845. 1er sem.	4,500	8,900
— 2e sem.	4,000	8,300
1846. 1er sem.	2,000	4,250
— 2e sem.	1,200	2,700

A partir de 1847, il n'a plus été fourni d'état semestriel, le Conseil des prud'hommes ayant reconnu lui-même que les renseignements qu'il lui était possible de fournir

Digitized by Google

étaient peu dignes de lui, par leur inexactitude et l'absence de contrôle sérieux; mais dans une lettre très-developpée, en date du 20 novembre 1847, M. le président de ce Conseil signale une détresse profonde dans la classe ouvrière, atteinte tout à la fois par le manque de travail et l'abaissement progressif des salaires. C'est une crise sérieuse qui se produit, et le nombre des métiers occupés descend, s'il faut l'en croire, au 1er juillet 1847, au chiffre misérable de 812. 1848, bien loin de relever notre fabrique de cet état si étrange de prostration, ne fit que le compléter. Quelques centaines de métiers survécurent seuls (si même il en survécut) à l'influence des événements de février; et il n'y eut bientôt plus d'autres ateliers ouverts, dans Nîmes, que les ateliers nationaux, d'effrayante et sinistre mémoire.

Les années 1849, 1850, 1851 et 1852 ont peu à peu ramené la fabrique de Nîmes à l'état que nous avons constaté si consciencieusement au printemps de 1853 : état moyen de semi-mouvement et de semi-prospérité qui, par malheur, a déjà fait d'assez grands progrès vers le mal. Je suis certes tout disposé à reconnaître que notre relevé, ou recensement de 1853, en dépit de tous nos efforts et de notre parfaite bonne volonté, doit contenir un certain nombre d'oublis et d'omissions : j'en porterai, si l'on veut, le chiffre à un dixième, et je crois en cela dépasser la réalité; mais je suis convaincu que les nombres donnés par les tableaux du Conseil des prud'hommes s'éloignent bien autrement du véritable état des choses. Ils ne peuvent évidemment être considérés que comme des appréciations très-générales des mouvements de la fabrique nîmoise, faites par des juges fort compétents sans doute, *mais sans avoir eu recours à aucun contrôle réel*. A ce titre, j'y reviendrai plus tard, pour y chercher

Digitized by Google

la preuve ou l'indice de la mobilité singulière et de la décroissance progressive de notre fabrique. Pour le moment je me borne à signaler ce qu'il y a d'étrange et d'inadmissible dans quelques-uns de ces chiffres eux-mêmes ; ainsi, par exemple, on nous indique pour 1825, 9,000 métiers battants et 14,180 ouvriers. Mais dès l'année suivante, en 1826, on ne signale plus que 6,000 métiers battants et on élève le nombre des ouvriers à 19,780, c'est-à-dire que les métiers battants auraient diminué d'un tiers, et le nombre d'ouvriers se serait accru de ce même tiers !

De 1836 à 1837, le nombre des métiers descend subitement de 8,400 à 3,000 seulement, et le nombre d'ouvriers ne tombe que de 14,800 à 9,600, etc.

Evidemment, tout cela n'est pas très-sérieux, et l'on ne fait que d'entrer dans la véritable voie, en matière de statistique. Puisse donc la mesure vraiment louable prise par le gouvernement, trouver, pour la réaliser, des hommes qui y apportent le zèle et la bonne foi dont j'ai été témoin et que je ne saurais assez constater, parce que c'est justice.

III.

Constitution organique de la fabrique de Nîmes.

Nous l'avons vu : il y a dans Nîmes 64 établissements ou grands ateliers correspondant à ce que l'on appelle ailleurs fabriques, manufactures ou usines ; mais ce n'est là que la forme exceptionnelle de la production nîmoise ; sa forme usuelle normale, tout comme celle de Lyon et de Saint-Etienne, est celle-ci :

Un certain nombre assez restreint d'entrepreneurs d'industrie, appelés *fabricants*, qui fournissent à l'ouvrier proprement dit la matière première, et même quelquefois,

Digitized by Google

mais rarement, le métier lui-même; et une multitude de petits ateliers répandus en ville, contenant depuis 1 jusqu'à 6 métiers, que font battre des ouvriers patrons, leurs femmes, leurs enfants, et, à défaut, des étrangers à la famille, appelés compagnons et compagnonnes. C'est donc ce petit atelier, où l'on produit à façon, qui constitue la molécule intégrante, l'unité première de la fabrique de Nîmes, et c'est lui que nous devons surtout étudier.

Prenons l'atelier moyen, et qui est bien réellement le plus commun, celui composé de deux métiers.

Si ce sont de petits métiers (c'est ainsi que l'on nomme ceux qui ne sont point à la Jacquard, et tels sont ceux généralement employés à la fabrication des foulards, cravates, articles d'Algérie, bourrettes, bas de soie et de coton et châles communs); si ce sont, dis-je, de petits métiers, chacun d'eux est mis en œuvre, ou, comme l'on dit dans le pays, est *mené* par un seul individu de l'un ou de l'autre sexe. Seulement il faut une femme, dite canneteuse ou dévideuse, pour deux métiers.

Lorsqu'il s'agit, au contraire, de grands métiers, ou métiers à la Jacquard, universellement employés à la fabrication des tapis et des châles riches ou mi-riches; chacun d'eux exige pour son service, outre le tisseur, un enfant de l'un ou l'autre sexe, qui *renvoie*, qui *lance* la navette parvenue au bout de sa course et reçoit le nom de lanceur ou de lanceuse. Ces petits ateliers à domicile sont bien souvent de véritables ateliers de famille. Le père, ouvrier patron, c'est-à-dire propriétaire des métiers, mène l'un; le fils ou la fille aînée fait battre l'autre; les plus jeunes enfants renvoient la navette, et la mère, qui sert de canneteuse, trouve encore le temps de vaquer aux soins du ménage. A défaut de membres de la famille, les métiers sont mis en œuvre par des compagnons ou

Digitized by Google

compagnonnes qui travaillent à la pièce; des enfants étrangers servent de lanceurs, et quelques vieilles femmes se chargent, moyennant un salaire de 50 à 60 c., de préparer le fil de soie, de laine ou de coton qui va être employé.

La circonstance assez habituelle de la composition de l'atelier, au moyen des divers membres de la famille, explique seule comment des salaires aussi modiques peuvent suffire à l'existence de la classe des taffetassiers; les tisseurs de tapis, de châles riches et de gants à maille fixe exceptés (1).

Les bas prix des façons ne sont pas du reste la seule, ni peut-être même la principale plaie de la fabrique de Nîmes, dans son état actuel. Le chômage y fait des ravages plus constants et plus cruels encore; et, que l'on y prenne garde, ce chômage n'a rien ici de périodique ou d'accidentel, comme dans les autres centres manufacturiers. Il ne s'agit point, comme partout ailleurs, ni d'une morte-saison, se reproduisant pendant certains mois de l'année, ni de ces suspensions imprévues de travail, correspondant à des crises industrielles ou commerciales. Cette dernière source de chômage ne fait malheureusement pas défaut non plus à la fabrique de Nîmes, dont elle constitue l'une des *maladies aiguës*, mais il y a, en outre, ce que j'appellerai le chômage chronique, et qui se reproduit chaque fois que l'ouvrier rend une pièce au fabricant; celui-ci le

(1) Taffetassier, ne l'oublions pas, est le nom générique de l'ouvrier de la fabrique de Nîmes, bien que la production du taffetas en ait à peu près totalement disparu; et ce nom s'applique non-seulement aux tisseurs de soie de tout genre, mais encore aux ouvriers en tapis, en châles, tartans, passementeries, etc., etc.

Digitized by Google

laissant d'ordinaire plusieurs jours, trois ou quatre au moins, et parfois jusqu'à douze et quinze, sans lui donner une nouvelle commande et de la matière première. Pendant cet intervalle, le métier reste silencieux ; l'ouvrier flâne ou dépense au cabaret partie du prix de façon qu'il vient de toucher. La famille souffre et attend avec une douloureuse impatience. Ce genre de chômage est, sans contredit, le sujet de plainte le plus commun et le plus amer de tout le personnel inférieur de la classe ouvrière. A l'en croire, MM. les fabricants, à quelques exceptions près, entreprennent leur état sans être pourvus de capitaux suffisants et ne peuvent dès lors produire pour l'*armoire*, c'est-à-dire par provision et par avance. Ils ne donnent donc de l'ouvrage à l'ouvrier tisseur que lorsqu'ils ont eux-mêmes reçu des commandes du dehors. Mais aussitôt qu'un ordre de fourniture et d'expédition leur est arrivé, dans leur empressement de l'exécuter au plus vite, ils mettent en train le plus grand nombre de métiers possibles; puis, une fois la commande exécutée, ils recourent à toute sorte de petits subterfuges et de retards calculés pour faire prendre patience aux ouvriers, en leur ménageant et distribuant le travail de la manière la plus parcimonieuse.

Il peut y avoir quelque chose de fondé dans ces appréciations fort générales et assez acrimonieuses de la classe ouvrière; mais elle ne tient pas assez compte, selon toute apparence, des vicissitudes et des nécessités de l'industrie.

De Lafarelle.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

RAPPORT VERBAL

SUR UN OUVRAGE DE M. PAUL BUCQUET,

INTITULÉ :

TABLEAU DE LA SITUATION MORALE ET MATÉRIELLE, EN FRANCE, Des jeunes détenus et des jeunes libérés,

PAR M. CH. LUCAS.

M. Charles Lucas fait un rapport verbal sur un ouvrage de M. Paul Bucquet, inspecteur-général adjoint des prisons, intitulé : *Tableau de la situation morale et matérielle, en France, des jeunes détenus et des jeunes libérés*, suivi de quelques recherches statistiques sur les colonies agricoles, les établissements correctionnels et les sociétés de patronage. M. Lucas rappelle qu'il a présenté, il y a quelques années, à l'Académie, un ouvrage de MM. Jules de Lamarque et Gustave Dugat, qui comprenait à la fois la situation des colonies agricoles et établissements pénitentiaires consacrés aux jeunes détenus, et des institutions charitables de colonisation agricole, destinées aux orphelins pauvres et aux enfants trouvés et abandonnés. C'était embrasser le double point de vue de l'éducation préventive et de l'éducation répressive. M. Paul Bucquet, par la

Digitized by Google

nature spéciale de ses études, devait s'occuper exclusivement de l'éducation répressive.

Après un coup d'œil jeté sur la législation pénale qui a précédé la création de ces établissements, M. Bucquet les examine successivement sous le rapport de l'organisation du personnel, du régime alimentaire et économique, de l'état sanitaire, du régime disciplinaire, et de l'éducation morale, religieuse et professionnelle. Il ajoute à cet exposé quelques renseignements statistiques sur la population des jeunes détenus des deux sexes, de 1837 à 1831 : sur le mouvement de la mortalité et des libérations ; sur le mouvement de la criminalité des jeunes détenus, de 1840 à 1851, etc.

On voit que M. Bucquet expose des faits et des chiffres. En ce qui concerne les chiffres, l'administration rassemble en ce moment les éléments les plus étendus qui aient encore été réunis sur la statistique des détenus de tout âge et de tout sexe, et si, comme il faut l'espérer, elle livre ce grand travail à l'impression, la science y trouvera un précieux document qui viendra utilement compléter au point de vue administratif, les enseignements que nous transmet la remarquable publication des comptes-rendus de la justice criminelle.

L'écrit de M. Bucquet se recommande surtout par la partie consacrée à l'exposé des faits. La situation actuelle ne mettait à sa disposition qu'un ensemble insuffisant, mais M. Bucquet a exposé avec lucidité et intelligence tous les éléments qu'il a pu réunir sur cette situation. Son ouvrage est une utile initiation à l'intelligence de la création des établissements de jeunes détenus et de leurs développements.

Il a su parfaitement comprendre que ces établissements réclamaient une institution complémentaire, celle du

Digitized by Google

patronage, et il a consacré une troisième partie de son écrit aux placements, en apprentissage des jeunes libérés, à l'action des sociétés de patronage au patronage administratif.

On lit avec un sentiment de satisfaction cet écrit de M. Paul Buquet, qui atteste que, dans le mouvement de la réforme pénitentiaire, l'administration française a incontestablement placé la France, sous le rapport de la colonisation agricole et de l'éducation correctionnelle des jeunes détenus, à la tête de la civilisation européenne. Un seul fait le démontre d'une manière péremptoire. Le chiffre des jeunes libérés en récidive, si considérable en France, il y a quelques années, et qui s'élevait à Paris jusqu'à 70 pour 100, n'est plus que de 12 pour 100, ainsi que le constatent les comptes-rendus de la justice criminelle.

Au lieu de tenir compte des résultats obtenus avec une reconnaissante conviction, quelques esprits trop alarmistes paraissent préoccupés d'un fait qui leur semble atténuer la salutaire influence de ces établissements, et de voir affaiblir les heureuses sympathies dont le pays les entoure. Il s'agit du nombre progressif des jeunes détenus qui a augmenté en raison même de l'accroissement des établissements qui leur sont consacrés. L'administration, dans une circulaire récente, a exposé dans sa haute impartialité la vérité de la situation. La cause principale de cet accroissement de jeunes détenus est dans la confiance qu'inspirent aux magistrats les colonies agricoles pénitentiaires : ces magistrats qui répugnaient à envoyer à l'école corruptrice de la prison les jeunes détenus cités à leur tribunal, n'hésitent plus à les adresser à l'école régénératrice de la colonie agricole. En outre ces mêmes magistrats qui savent que la régénération d'un enfant ne

Digitized by Google

s'improvise pas, prononcent ces envois pour un séjour plus prolongé. Telle est la principale cause de l'accroissement des jeunes détenus. Toutefois l'administration n'a pas dissimulé dans sa circulaire qu'il y a toujours quelque écueil pour les meilleures institutions : mais il suffit que la prudence le signale pour qu'on sache s'en garantir. L'écueil pour les colonies agricoles de jeunes détenus, ce serait de faire envier aux familles pauvres pour leurs enfants l'éducation qu'on y reçoit. Cet écueil serait grave si l'éducation de la colonie de jeunes détenus devait être la même que celle des orphelins pauvres et enfants abandonnés. Mais la ligne de démarcation doit être profonde, et il suffit de conserver à l'éducation de la colonie pénitentiaire son caractère répressif d'éducation *correctionnelle*, et de couper court à l'abus qu'on a fait des remises des enfants à leurs familles. L'administration a pris du reste une sage mesure à cet égard, en stipulant son droit de faire rembourser par les familles qui auraient quelques ressources, une partie des dépenses d'apprentissage et d'entretien des enfants dont la remise leur serait accordée avant l'expiration de la sentence judiciaire.

Avec ces précautions et d'autres qui peuvent encore s'y ajouter, on saura toujours se garantir de l'écueil signalé. L'accroissement des jeunes détenus n'apparaîtra plus alors que la conséquence naturelle et salutaire de l'augmentation des établissements pénitentiaires qui leur sont consacrés et dont la France était dépourvue. Loin de s'en affliger, on s'en félicitera en atteignant le grand résultat moral de la diminution des récidives parmi les jeunes libérés. Et sous le rapport même financier, si le nombre des jeunes détenus augmente, la dépense de ces jeunes détenus tend à diminuer ; d'importantes économies ont déjà été réalisées. Déjà, avec la même somme, l'administration

Digitized by Google

étend aujourd'hui l'éducation pénitentiaire à un nombre plus étendu de jeunes détenus.

Au résumé, avant ces établissements on n'avait que *l'économie de l'impunité*. C'est aux hommes d'Etat à calculer l'heureuse et salutaire influence que doit exercer sur l'avenir de notre pays ce grand mouvement d'éducation pénitentiaire qui embrasse aujourd'hui cette masse de jeunes détenus que les tribunaux renvoyaient au pavé des rues et aux habitudes du libertinage et du délit, dans la crainte d'aggraver encore leur perversité par l'immoralité contagieuse de la prison!

Ch. Lucas.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1853.

Séance du 3. — L'Académie reçoit en hommage les tomes XVI à XXII de la *Collection de documents inédits pour l'histoire d'Espagne*, par MM. Miguel Salva et Pedro Sainz de Baranda, membres de l'Académie de l'histoire. Madrid, 1850, 1851, 1852, 1853 (en espagnol). — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Jomard, président de l'Institut, qui demande à l'Académie de vouloir bien désigner celui de ses membres qui la représentera, comme son délégué, au bureau de l'Institut dans l'année 1854. L'Académie, selon son usage, désigne pour son délégué, au bureau de l'Institut en 1854, M. Guizot, qui la présidera durant le cours de cette année. — M. Damiron continue la lecture de son *Mémoire sur d'Alembert*. — M. le Secrétaire perpétuel reprend la lecture du travail de M. Bartholmès, *sur les doctrines religieuses de Leibnitz et de ses continuateurs*.

Séance du 10. — M. Ch. Lucas, en offrant comme hommage à l'Académie, au nom de M. Paul Bucquet, inspecteur-général adjoint des prisons, un exemplaire de son *Tableau de la situation morale et matérielle, en France, des jeunes détenus et des jeunes libérés*, fait connaître les résultats de ce travail. — L'Académie reçoit en hommage les 5e et 6e parties de l'ouvrage de M. M. Haag, ayant pour titre : *La France protestante ou Vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire*, etc., 2 vol. in-8°. — M. Renouard est admis à lire un mémoire sur le *Contrat de prestation de travail*.

Séance du 17. — M. Damiron continue la lecture de son *Mémoire sur d'Alembert*. — M. le Secrétaire perpétuel continue la lecture du mémoire de M. Bartholmès, *sur les doctrines religieuses de Leibnitz et de ses continuateurs*.

Séance du 24. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Encyclopédie juridique ou Exposition organique de la science du droit, suivie d'un essai d'application à l'état actuel de l'Allemagne*, par le docteur Warnkœnig. Erlangen, in-8° (en allemand). — *Essai sur l'inégalité des races humaines*, par M. Arthur de Gobineau, premier secrétaire de la légation de France en Suisse. Paris 1853, 2 vol. in-8°. M. de Rémusat veut bien prendre connaissance de cet ouvrage, et en faire l'objet d'un rapport à l'Académie. — M. de Lafarelle communique à l'Académie un troisième mémoire *sur l'industrie de la soie dans le midi de la France*. A la suite de cette lecture, M. Villermé présente des observations.

Digitized by Google

Séance du 31. — M. Edouard Laboulaye, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au collége de France, adresse en hommage à l'Académie, un exemplaire de sa traduction des *Œuvres sociales de W. E. Channing, précédées d'un essai sur la vie et les œuvres de Channing et d'une introduction;* Paris 1854. — M. le Secrétaire perpétuel fait connaître, d'après une lettre que lui a écrite son confrère M Blanqui, la perte que l'Académie vient de faire, par la mort de M. Florès Estrada, correspondant de la section d'économie politique et de statistique, décédé à Morena, province d'Oviédo, le 16 décembre présent mois. — M. Renouard continue et achève la lecture du mémoire qu'il a été admis à lire *sur le contrat de prestation de travail.* A la suite de cette lecture, M. Cousin présente quelques observations. Une discussion, à ce sujet, est renvoyée à la séance prochaine.

Le gérant responsable,

Ch. VERGÉ.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LE CONTRAT DE PRESTATION DE TRAVAIL,

PAR M. RENOUARD.

Le Code civil des Français, auquel sa dénomination officielle de Code Napoléon sera conservée, non par flatterie, mais par justice, porte les signes visibles de ce qu'a eu de meilleur l'époque de recomposition sociale sous laquelle il a été promulgué. La liberté et l'égalité civiles sont anciennes dans nos mœurs. La constance de nos pères à en poursuivre la conquête est une des gloires et une des explications de notre histoire; elle défend par un grand côté notre nation du reproche de mobilité trop mérité par nous en politique. Unies par des relations intimes et nombreuses à l'organisation politique, la liberté et l'égalité civiles s'en distinguent cependant, et ne sont pas solidaires de toutes ses vicissitudes. La révolution de 1789 a achevé leur triomphe, et les a écrites dans nos lois, qui les conserveront.

Le Code Napoléon a eu le bon sens et le bonheur de les accepter franchement sans céder à la tentation des tendances réactionnaires. En même temps qu'il n'a pas com-

Digitized by Google

mis la faute de renier le régime nouveau, il s'est sagement appliqué à respecter les traditions et à faire prévaloir l'esprit de conciliation sur le rigorisme logique de l'esprit de système. Il ne s'est jamais senti plus à l'aise que lorsqu'il a pu suivre pour guides les deux plus français de nos jurisconsultes : Domat et Pothier ; sobres et religieux esprits dont le principal mérite et la sincère tendance avaient été de faire servir les investigations de la science à la consécration du droit naturel. C'est surtout par sa justesse et sa tempérance, c'est aussi par la netteté habituelle de son pur et correct langage, que le Code a merveilleusement répondu à la popularité de sa destination.

Le Code a des parties aussi achevées que peut l'être une œuvre législative. A des obscurités de détail, à quelques questions imprévues suscitées quotidiennement par l'inépuisable variété des faits accidentels, les secours de l'interprétation doctrinale suffisent ; et grâce à l'heureuse nécessité de toujours motiver les décisions des Cours et des Tribunaux, la loi se complète par la jurisprudence, son vivant et perpétuel commentaire.

Le Code a des parties faibles et défectueuses que l'admiration due à l'ensemble de son œuvre ne soustrait pas aux droits de la critique. Je vais essayer de démontrer qu'il laisse beaucoup à désirer dans celles de ses dispositions qui se rattachent à un grand contrat trop négligé avant lui et par lui, et auquel je souhaiterais voir donner le nom de contrat de prestation de travail.

Ce n'est point une témérité, je ne pense pas même que ce soit une hardiesse, de proposer ainsi d'introduire dans la nomenclature du droit un contrat qui n'y figure pas encore. Il n'aurait de nouveau que son nom, et a existé dans tous les temps. Nos lois ont dû s'en occuper beaucoup et souvent, car il se mêle aux plus usuelles transac-

Digitized by Google

tions de la vie ; mais il n'a pas obtenu dans la législation la place distincte qui lui appartient et qu'il serait utile de lui reconnaître.

Le travail est l'homme en action ; il s'exerce sur les idées et sur les choses.

Les choses matérielles nécessaires ou agréables à la vie ne se présentent pas à chaque homme avec une abondance indéfinie et sans laisser place au souci du tien et du mien. Il les faut acquérir au milieu d'un monde où les parts sont faites et où les choses occupables se trouvent presque toutes occupées. Elles arrivent aux individus par lots inégaux ; elles manquent à beaucoup qui, ne les ayant point par devers eux comme déjà acquises, ont à les acquérir pour subsister.

On peut vivre par la jouissance et la consommation des choses ou des produits des choses qu'on a soi-même antérieurement acquises, conservées, accumulées, ou qui l'ont été par ceux dont on continue la personne en vertu du droit de succession. On nomme propriétaires, capitalistes, ceux qui sont ainsi pourvus.

Quoique ne possédant rien, ni en capitaux matériels productifs de revenus, ni en approvisionnement de propriété, ou quoique n'en possédant qu'une quantité insuffisante, on peut cependant vivre sur ses propres ressources. Une force intime, personnelle, supérieure sinon à toutes les chances du hasard du moins à ses chances habituelles et probables, crée au-dedans de chacun de nous l'énergique instrument d'acquisition des choses qui est le travail. Par lui nous puisons dans notre propre activité le pouvoir de rendre des services à nous et aux autres ; et nous acquérons au moyen de ces services, par leur emploi ou par leur échange, notre part de propriété.

Quiconque ne vit ni par son travail, ni par ses capitaux,

Digitized by Google

ne subsiste qu'à l'aide du capital ou du travail d'autrui. L'humanité tout entière se classe sous ces trois attributs : capitalistes, travailleurs, parasites. J'ai parlé ailleurs (1) des parasites et des efforts que la prudence et la charité des sociétés et des individus doivent faire pour en diminuer le nombre. Ce n'est le lieu de s'occuper ici ni d'eux, ni des capitalistes.

Le travail, qui conserve et améliore la condition des capitalistes, qui préserve les non-propriétaires du malheur de descendre au rang des parasites, est un produit de la liberté et un instrument d'égalité.

Le travail ne tend pas seulement à la formation de la propriété et à l'obtention des avantages qui dérivent d'elle ; il concourt à la vie par d'autres côtés, et la dirige vers les destinations morales et intellectuelles non moins nécessaires à ses besoins que l'acquisition des choses matérielles. Il faut aux sociétés comme aux individus, aux esprits et aux âmes comme à la subsistance des corps, que, libre dans sa production, libre également dans la distribution de ses produits et la disposition de lui-même, habile et large dans ses développements, le travail soit un moyen facile et universel de se procurer des jouissances directes et des jouissances échangées par contrat.

Dans le droit de disposer de son travail se trouve compris, au même titre que le droit d'en user immédiatement pour soi-même, celui de l'engager par des conventions. Les sources et les causes du contrat de prestation de travail, sans lequel l'organisation des sociétés serait inintelligible et impossible, sont la donation, l'échange, le mélange de donation et d'échange.

(1) Dict. de l'Economie politique ; au mot *Parasite*.

Digitized by Google

Nous allons nous efforcer de déterminer la place faite à ce grand contrat par le Code Napoléon.

De la place des contrats dans le Code Napoléon.

Il ne faut pas trop chicaner les lois, ni même les Codes, sur les questions de classification dont l'intérêt est surtout d'enseignement et de doctrine. La critique des divisions adoptées par le Code Napoléon a souvent exercé les jurisconsultes; et elle reste, sur bien des points, indifférente à l'intelligence de ses dispositions. Mais il n'en est pas toujours ainsi; et lorsqu'une question de méthode aide à pénétrer les intentions du législateur et à révéler ses préoccupations, elle grandit en importance théorique et devient même utile à la pratique.

Le Code est divisé en trois livres. Le premier est intitulé : des personnes; le second, des biens et des différentes modifications de la propriété; le troisième, des différentes manières dont on acquiert la propriété. Les titres relatifs aux contrats sont rangés dans le troisième livre; ce qui est considérer les contrats comme des manières d'acquérir la propriété. Or, c'est là évidemment en donner une notion insuffisante et incomplète.

C'est attacher le caractère principal par lequel on les classe, non à leur nature intrinsèque, mais à la fin pour laquelle on les emploie.

C'est de plus, au point de vue même de la fin vers laquelle ils tendent, se mettre en présence d'une partie seulement de leur destination.

La propriété des choses, qui comprend leur occupation, leur détention, leur possession, leur jouissance, leur usage, la continuité et la permanence de leur appropriation exclusive, leur disponibilité, leur transmissibilité, n'est pas le but unique des contrats.

Digitized by Google

On ne contracte pas que sur les choses ; on contracte aussi sur les personnes et leurs facultés, c'est-à-dire sur des objets essentiellement inaccessibles à toute appropriation par autrui, et dont l'emploi seul est aliénable.

Sans nul doute, les contrats relatifs à des engagements de l'activité humaine contiennent habituellement la stipulation d'un prix qui, s'il consiste en choses et valeurs matérielles, est un mode d'acquisition de propriété. Mais, d'une part, cette matérialité du prix, quoique se présentant dans les cas les plus ordinaires, n'est pas tellement inhérente à l'essence du contrat qu'on ne le puisse constituer à d'autres conditions ; d'une autre part, ne caractériser le contrat que par son prix, c'est s'attacher à un seul de ses deux termes. Quand je livre mon service personnel moyennant une somme d'argent, ce service est l'objet du contrat aussi bien que le prix qu'on m'en donne ; et si la réception du prix est une acquisition de propriété, la prestation du service ne l'est pas.

A ne considérer même que ceux des contrats qui, dans leurs deux termes, ont une chose pour objet, c'est encore les qualifier d'une façon imparfaite que de se borner à y voir une acquisition de propriété. Ils comprennent aussi une aliénation. Il aurait donc fallu, pour que l'idée fût complète et complètement exprimée, ajouter au mot acquérir celui de transmettre. Je me dessaisis de ma chose pour en acquérir le prix ; celui qui contracte avec moi se dessaisit du prix pour acquérir ma chose. Ne voir que les deux acquisitions respectives, et faire abstraction des deux aliénations qui y correspondent, c'est n'envisager le contrat que sous une de ses faces.

En classant les contrats sous la rubrique qu'il a donnée à son livre troisième, le Code a donc, sous un double rapport, restreint l'idée que l'on doit s'en former. Il semble

Digitized by Google

ainsi n'y voir que des instruments d'acquisition de biens appropriables; tandis qu'ils sont aussi des instruments d'aliénation de ces biens, et, de plus, des instruments d'acquisition et d'aliénation de biens inappropriables.

Ce ne sont pas là de pures querelles de mots. On verra, dans la suite de cet examen, que l'insuffisance de la rubrique attachée au livre du Code qui comprend les contrats se lie à la critique directe d'une partie des dispositions formant la matière qui nous occupe.

De l'objet des contrats selon le Code.

Les conventions créent des lois privées en lesquelles se manifeste la puissance des volontés individuelles de qui elles émanent; leur intervention dans la direction et le réglement des affaires humaines modifie profondément l'état qui résulterait de la seule existence des obligations naturelles et légales. Elles naissent de la liberté et l'enchaînent; car je ne puis ni faire ce que ma liberté a licitement promis de ne pas faire, ni ne pas faire ce qu'elle a licitement promis. Elles sont une des nécessités et des formes de la sociabilité; on ne comprend pas ce que serait la vie humaine si chacun n'entrait pas en commerce de tous les instants avec ses semblables sur les idées et sur les choses, et si des liens réciproques de droits et de devoirs volontaires n'assuraient pas aux perpétuels échanges de ces relations la fidélité et la durée.

Tous les êtres de ce monde, car Dieu est au-dessus de ce monde, sont des personnes ou des choses. Investies de droits inaliénables dont la conservation est un devoir pour elles, les personnes ne sont maîtresses ni de s'abdiquer elles-mêmes, ni de renoncer à la responsabilité d'où dépend le sort de leurs âmes; mais il leur est licite et néces

Digitized by Google

saire de mettre à la disposition de leurs semblables l'exercice de leurs facultés dont les services divers et infinis se résument en l'expression générique de travail; et elles peuvent en échange recevoir de leurs semblables un prix moral ou matériel des services dont ceux-ci profitent. Les choses appropriables, qui demeureraient inutiles ou deviendraient nuisibles si elles n'étaient appropriées, sont l'attribut exclusif des personnes qui ont acquis droit sur elles ; mais elles sont en même temps transmissibles ; leur propriété, leurs services et usages qui sont les éléments par la réunion desquels le droit légal de propriété se compose, peuvent, au moyen des conventions, passer d'une personne à une autre à des conditions acceptées par les deux contractants.

Les services du travail, la propriété des choses et ses démembrements, tels sont donc les objets des contrats.

Cette définition est, au fond, celle du Code; et la place que le travail occupe dans les contrats humains est trop considérable pour qu'il ne lui ait pas fait sa part. Mais cette part n'est pas assez nettement, assez ouvertement exprimée.

« Le contrat, dit l'article 1101, est une convention « par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent en- « vers une ou plusieurs autres à donner, à faire, ou à ne « pas faire quelque chose. »

Donner n'est pas pris ici dans son sens juridique habituel qui signifie : faire une donation. Il veut dire : livrer, fournir. Il veut même dire promettre dans le sens de notre droit français; puisque celui-ci, à la différence du droit romain qui pour la perfection du contrat exigeait la tradition, fait résulter le contrat du seul consentement. L'obligation de donner se rapporte aux contrats sur les choses.

Digitized by Google

L'obligation de faire a pour objet les services des personnes, le travail.

Les contrats qui obligent à ne pas faire ont pour objet soit les choses, soit les personnes. L'interdiction d'aliéner une chose, de la louer, de la diviser, est une obligation de ne pas faire aussi bien que la prohibition d'exercer telle profession, ou d'aller en tel lieu. Ne pas élever un mur, ne pas abattre un arbre, ne pas faire tel bruit, ne pas jouer de cet instrument, ne pas employer cet ouvrier, ne pas violer le secret de ce dépôt, sont des obligations de ne pas faire.

Après avoir ainsi indiqué, dès le premier article du titre, cette triple division, le Code n'en fait pas une des bases de ses classifications. Il se borne à consacrer spécialement, dans le chapitre 3e relatif à l'effet des obligations, une section à l'obligation de donner, et une autre à l'obligation de faire à laquelle il réunit celle de ne pas faire; puis il ne revient plus sur cette division.

L'absence de distinction à cet égard est surtout regrettable dans la 3e section du 2e chapitre, intitulée : de l'objet et de la matière des contrats, et composée de cinq articles, 1126 à 1130.

L'article 1126 est ainsi conçu : « Tout contrat a pour « objet une chose qu'une partie s'oblige à donner, ou « qu'une partie s'oblige à faire ou à ne pas faire. »

Le contrat de prestation de travail a pour objet, non une chose à faire, mais un acte à faire. Or un acte, quoique devant porter sur des choses, ne peut pas être qualifié comme chose.

Il est souvent assez indifférent de considérer comme objet de contrat, soit la chose à produire, à ouvrer, soit le travail de production ou de mise en œuvre. Je donne un meuble à réparer, du linge à blanchir. L'objet du

Digitized by Google

contrat, à parler en toute exactitude, est l'acte de la réparation, l'acte du blanchissage ; tandis que ce seraient le meuble ou le linge s'il s'agissait de les acheter ou de les vendre. Toutefois il n'est pas impossible d'assigner pour objet au contrat le linge et le meuble amenés à l'état convenu.

S'il s'agit, non plus d'une chose certaine à mettre en un état déterminé, mais d'une série de services divers et indéterminés, la confusion sera plus apparente et la distinction plus facile. J'attache un domestique à mon ménage, un ouvrier à ma fabrique, un laboureur à mon champ : il devient évident qu'alors même que leurs actes ne devront porter que sur des choses, ce seront ces actes, et non les choses sur lesquelles ils s'exerceront, qui auront été l'objet du contrat.

Je donne mandat à un voiturier pour le transport de marchandises, ou je fais transporter ma personne ; j'engage des musiciens pour un concert ; j'organise une troupe de comédiens : les contrats par moi passés à ces fins ont clairement pour objet direct des livraisons de services.

L'immatérialité des services objet du contrat a des manifestations plus éclatantes encore. Je confie mon procès à un avocat, ma santé à un médecin, mon enfant à un instituteur. L'un des deux termes, celui par lequel je me suis engagé à payer un prix, sera habituellement matériel, et ne le sera pas nécessairement, car je puis payer en services ; mais l'autre terme, celui qui consiste dans le service auquel on est engagé envers moi, n'a assurément pas une chose pour objet.

Il est des contrats où ni l'un ni l'autre terme ne portent sur une chose. Tel est le contrat d'apprentissage, par lequel le maître s'oblige à donner à l'apprenti une certaine instruction, et celui-ci à fournir au maître un certain

Digitized by Google

travail. On procure à un individu des facilités d'enseignement, des maîtres, des livres, des secours de diverses sortes, sous la condition qu'il emploiera ses efforts à acquérir l'instruction dont on lui offre les instruments : c'est là un contrat usuel et légitime ; les gouvernements, les communes, les académies, les sociétés savantes et de bienfaisance, les particuliers, le forment lorsque, dans la vue de fortifier l'enseignement, de favoriser les sciences et les arts, d'alimenter les services publics, ils ouvrent des écoles et des cours, subviennent à des expériences, instituent et défraient des inspections, des missions dans le pays ou à l'étranger, distribuent des prix et des honneurs. Assurément, ni l'instruction offerte, ni l'acquisition d'instruction, qui sont les deux termes du contrat, ne se résolvent en deux choses.

Je suis loin de prétendre que les auteurs du Code n'aient pas aperçu des vérités si élémentaires, ni qu'ils les aient niées. Je me borne à dire qu'ils n'y ont pas assez nettement, assez correctement, conformé leur langage.

Quand l'article 1101 dit que les personnes s'obligent à donner, à faire, ou à ne pas faire quelque chose, ces mots *quelque chose*, pris dans leur sens courant et général, signifient tout à la fois : donner quelque chose et faire quelque acte. Cette locution unique, employée avec deux significations, est suffisamment intelligible ; mais elle manque de précision juridique.

Le même défaut de précision est plus saillant dans l'article 1126, lorsqu'il dit que tout contrat a pour objet une chose à donner, à faire, à ne pas faire. Le mot *chose* est pris ici dans plusieurs acceptions, peu concordantes : dans un sens matériel et déterminé, quant à la chose à donner ; dans un sens indéterminé, et qui peut porter sur un objet immatériel, quant à la chose à faire ; dans l'un et l'autre sens quant à la chose à ne pas faire.

Digitized by Google

La confusion qui naît de l'article 1126 s'accroît par sa comparaison avec les articles qui le suivent dans la même section.

L'article 1127 est ainsi conçu : « Le simple usage ou la « simple possession d'une chose peut être, comme la « chose même, l'objet du contrat. » Usage, possession, propriété sont des expressions logiquement inapplicables aux choses à faire, c'est-à-dire aux services du travail.

La même remarque résulte des trois articles suivants ; mais elle est surtout rendue frappante par l'article 1129 : « Il faut que l'obligation ait pour objet une chose au « moins déterminée quant à son espèce. La quotité de la « chose peut être incertaine, pourvu qu'elle puisse être « déterminée. » A s'en tenir aux règles ordinaires d'interprétation, il faudrait dire que cet article est impératif et ne distingue pas ; que l'obligation et la chose dont il parle, sans restriction aucune, sont l'obligation et la chose dont l'article 1126 vient de parler ; qu'ainsi l'obligation de faire, aussi bien que l'obligation de donner, doit porter sur une chose déterminée au moins quant à son espèce, et déterminable quant à sa quotité. Pour échapper à cette interprétation, grammaticalement irréfutable, il faut condamner la rédaction et de l'article 1126 qui a désigné par un seul mot des choses différentes, et de l'article 1129 qui n'a pas exprimé la distinction négligée par l'article 1126. Personne ne voudra, pour disculper ces articles, accepter comme leur signification vraie leur sens littéral que nous venons d'exposer ; on ne pourrait s'arrêter à un tel parti qu'en allant jusqu'à accuser le Code d'avoir volontairement exclu des objets de contrats les services du travail ; accusation imméritée, et qui serait incomparablement plus grave qu'une critique de rédaction. Personne non plus ne soutiendra qu'il existe une

Digitized by Google

obligation de faire certaines choses déterminées quant à leur espèce et appréciables quant à leur quotité, dans les contrats dont nous avons cité divers exemples, ni lorsque le fonctionnaire, l'administrateur, le juge reçoivent de l'Etat un salaire pour gérer un intérêt public, pour exercer une surveillance, pour rendre la justice.

Dispositions du Code sur les effets de l'obligation de faire.

Dans le chapitre 3e du titre 3e, sur l'effet des obligations, le Code, après s'être occupé, dans la 2e section, de l'obligation de donner, consacre à l'obligation de faire ou de ne pas faire la section 3e, composée de quatre articles, 1142 à 1145.

La disposition dominante est celle de l'article 1142, qui dit que cette obligation se résout en dommages et intérêts en cas d'inexécution de la part du débiteur.

Quand il s'agit de l'exécution d'un contrat portant sur l'appréhension ou la transmission d'une chose matérielle, la force peut assurer la possession de cette chose à la personne qui a acquis un droit sur elle. La même contrainte n'est pas possible pour l'exécution d'un travail promis. Les deux natures d'obligation sont sacrées au même titre; l'engagement moral est pareil; l'ordre social est intéressé, dans un degré égal, à ce que toutes deux soient fidèlement remplies; mais la prestation du travail promis exige le concours volontaire de l'agent qui a charge de l'accomplir, et toute coaction, si énergique, si directe qu'elle soit, risque de demeurer impuissante devant le refus d'agir. La sanction ne peut donc pas être la même. L'obligation de faire n'obtient une sanction qu'en se transformant.

A la sanction pécuniaire des dommages et intérêts, substituez l'hypothèse d'une sanction plus forte : la prison,

Digitized by Google

les coups, la mutilation, la mort. Vous arriverez ainsi à une plus grande probabilité d'exécution, mais non à une certitude.

Un bandit vous met le pistolet sur la gorge et vous dit : La bourse ou la vie. Si vous tirez votre bourse et la lui donnez, votre volonté aura, certes, été contrainte ; et toutefois, c'est par un acte de votre volonté que vous livrez votre bourse à la suite d'un choix que vous faites entre le désir de résister et la crainte du pistolet.

On ordonne à un croyant de renier Dieu : on le menace, le frappe, le torture, le mutile. Si sa foi est plus forte que sa chair, il mourra sans que la violence ait tiré de lui la parole qu'on exige. S'il parle, c'est que sa volonté s'y sera résolue, non pas sa volonté laissée à son impulsion naturelle, mais sa volonté qui opte pour un acte de faiblesse plutôt que pour la palme sanglante du martyre.

Un acte humain n'est jamais forcé, dans le sens strict et absolu de ce mot. On dit qu'un travail est forcé, non quand la volonté est absente, car elle ne peut l'être, mais quand elle est violentée par une contrainte physique ou morale qui falsifie et dénature ses motifs de détermination.

Il faut sortir des actes humains, et prendre le travail sous l'acception figurée qui l'applique aux choses sans volonté, pour le dire forcé dans un sens absolu. Telles sont ces expressions : travail de la nature, travail d'un agent chimique, d'un terrain qui se fend, d'un bâtiment qui s'affaisse, d'un cours d'eau qui ronge sa rive.

L'esclavage offre un exemple de ce que peut avoir de plus forcé le travail humain. La volonté de l'esclave n'était toutefois pas supprimée ; elle était dominée.

L'ancien axiome : *Nemo potest praecisè cogi ad factum*, est

Digitized by Google

l'expression, non d'un droit, mais d'un fait. L'article 1142, prenant dans ce fait la source d'un droit, l'a érigé en obligation légale de ne pas contraindre. Cette interdiction ne délie pas le débiteur; mais, en prohibant la coaction physique, elle substitue à l'obligation restée à tort inaccomplie une autre obligation susceptible d'accomplissement et jugée équivalente. C'est un hommage rendu à la douceur de nos mœurs, qui répugnent à la violence jusque dans l'emploi des moyens destinés à vaincre l'obstination et la mauvaise foi.

La modération dans les lois a pour ennemie la fraude qui en abuse. Il arrive que certains contractants affrontent, par une indigne spéculation sur leur propre insolvabilité, une condamnation qu'ils savent destinée à demeurer illusoire ; il en est aussi qui, tout en restant solvables, conçoivent la malhonnête espérance de ne subir que des dommages et intérêts inférieurs à la valeur réelle du travail promis. La sagacité des tribunaux peut atténuer les effets de ces coupables calculs; mais la tempérance de notre loi n'en mérite pas moins d'être approuvée, car la sagesse conseille de ne pas acheter au prix trop cher de cruautés regrettables la répression de quelques écarts. Nul, d'ailleurs, ne doit être dispensé de prévoyance en contractant; et c'est, dans une certaine mesure, à soi-même qu'on peut s'en prendre, si, en suivant la foi de son débiteur, on s'est trompé sur sa moralité ou sur sa solvabilité.

On peut se demander si le maintien de la contrainte par corps et la faculté de stipuler des engagements qui l'entraînent n'enfreignent pas cette interdiction des coactions corporelles, et plus particulièrement encore l'autre principe, qui, fondé sur le respect de la volonté humaine, défend d'aliéner sa personne et les droits inhérents à sa

Digitized by Google

propre personnalité. Si c'était ici le lieu d'entrer dans la discussion de ce grave sujet, je n'hésiterais à dire que je souhaite voir effacer de notre législation la contrainte par corps, hormis en quelques cas exceptionnels où son caractère de peine civile permet de la faire entrer dans le système de la répression pénale. Ce qui nous autorise à nous abstenir d'une digression à cet égard, c'est que la contrainte par corps, qui a son appui dans la présomption de dissimulation, par le débiteur, de ses ressources pécuniaires, est attachée comme sanction à certaines obligations de donner, plutôt qu'à l'obligation de faire.

Quant au travail pénal, qui revêt un caractère forcé, il est entièrement étranger à la matière des contrats. Cet esclavage de la peine est juste et légitime; mais il a ses principes à part.

Des deux branches du contrat de louage, d'après le Code Napoléon.

Lorsque le Code, après avoir traité des contrats considérés en général, entre dans le développement des contrats spéciaux, c'est sous le titre du louage qu'il place ce qui concerne la prestation du travail.

Il ne procède point par une définition générale. Son titre 8e s'ouvre par l'article 1708, ainsi conçu : « Il y a « deux sortes de contrats de louage : celui des choses et « celui d'ouvrage. » Les deux articles suivants donnent deux définitions distinctes : « 1709. Le louage des choses « est un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à « faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain « temps, et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige « à lui payer.» — « 1710. Le louage d'ouvrage est un con- « trat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque

Digitized by Google

« chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre « elles. » A l'article 1710 s'applique une de nos précédentes remarques. Les mots *quelque chose* n'y ont pas la même signification que *une chose* dans l'article 1709. Faire quelque chose ne veut pas uniquement dire faire une chose matérielle; c'est aussi faire un acte, s'acquitter d'un service.

Le deuxième chapitre du titre contient, sur le louage des choses, des dispositions nombreuses et détaillées. Le quatrième traite du bail à cheptel, qui participe du louage des choses et du louage d'ouvrage, et qui se lie étroitement au contrat de société. Notre attention doit surtout se porter sur le chapitre troisième, louage d'ouvrage et d'industrie, qui se compose de 21 articles : 1779 à 1799.

Pour obtenir la définition générale du contrat de louage, tel que l'entend le Code, il faudrait réunir les dispositions des articles 1709 et 1710, ce qui amènerait à cette définition : « Le louage est un contrat par lequel l'une des parties s'oblige envers l'autre, moyennant un prix convenu entre elles et que celle-ci s'oblige à lui payer, à la faire jouir d'une chose pendant un certain temps, ou à lui rendre un certain service. » C'est là un contrat d'échange dont voici les deux termes : d'une part, concession de l'usage et de la jouissance d'une chose matérielle ou d'un service de travail, aliénés temporairement, sans aliénation définitive soit de la chose, soit de la faculté de travail; d'autre part, engagement de payer un prix convenu, qui habituellement sera une somme d'argent, et qui pourra consister aussi en autre valeur, chose, droit, faculté, jouissance, service.

Cette généralité de définition cesse d'être nécessaire si, précisant les idées, on reconnaît que les deux louages ont deux objets distincts. L'artifice du langage peut les réunir

Digitized by Google

en une même phrase, mais ne saurait créer entre eux une réelle et parfaite assimilation.

Dans le louage des choses, l'objet baillé est matériel; c'est un corps certain, mobilier ou immobilier. L'objet du louage d'ouvrage est immatériel; c'est un travail, un service.

Cette différence d'objet pouvait suffire pour autoriser le législateur à voir là, non deux branches d'un même contrat, mais deux contrats distincts. Quoique tous les contrats commutatifs dérivent de l'échange, leur source commune, on les a cependant classés en contrats spéciaux. Entre le louage et plusieurs contrats que le législateur, d'accord avec la coutume universelle des langues, en a distingué par des noms différents, la séparation véritable n'est pas aussi profonde qu'entre les deux contrats réunis sous l'unique dénomination de louage. Quelques exemples le démontreront.

Tous les jurisconsultes ont signalé la connexion qui existe entre le louage et la vente. Le louage vend, moyennant un prix, soit un droit temporaire à la jouissance d'une chose, soit un droit à un certain ouvrage. Il diffère de la vente en ce qu'il ne déplace pas la propriété. Mais cette différence n'existe pas dans tous les contrats qualifiés comme vente. Si un propriétaire, en retenant le fonds, vend l'usufruit ou tout autre dénombrement temporaire de sa propriété, il n'est pas facile de déterminer par des caractères certains et nécessaires ce qui distingue des louages ces sortes de ventes.

Le prêt est gratuit, mais il ne l'est pas nécessairement. La convention de payer certaines sommes en représentation des fruits ou revenus que la chose prêtée est susceptible de produire se confond avec le louage de cette chose. « Il est permis, dit l'article 1905, de stipuler des intérêts

Digitized by Google

« pour simple prêt, soit d'argent, soit de denrées, ou « autres choses mobilières. » Il n'y aurait nulle subtilité à dire qu'un prêt d'argent à intérêt est un louage de cet argent, avec stipulation d'un prix de loyer pour les services qu'on pourra en tirer. C'est seulement à l'égard des tiers que la somme prêtée vient se confondre avec le surplus des biens de l'emprunteur ; mais, du prêteur à l'emprunteur, et par la vertu de l'obligation au remboursement, elle reste la propriété vraie du prêteur.

Le dépôt, lorsqu'un salaire a été stipulé pour sa garde, ressemble fort à un louage par lequel le dépositaire se trouve bailleur, et de son service pour cette garde, et du lieu où le dépôt sera gardé.

Quand le mandat n'est pas gratuit, le salaire du mandataire est le prix du louage de ses services.

Le Code civil, en enfermant dans un même contrat ce qu'il appelle les deux sortes de louage, a laissé place à des confusions regrettables ; mais il a par là marqué nettement que la location du travail n'est pas une aliénation de la puissance de travailler, et que cette faculté, inhérente à l'activité humaine, demeure la propriété du prestateur d'ouvrage, de même que la qualité et les droits du propriétaire restent à celui qui donne sa chose à loyer sans qu'elle cesse d'être sienne.

Services des professions libérales.

Lorsqu'il arrive au chapitre où il traite du louage d'ouvrage et d'industrie, le Code en indique, par son article 1779, trois espèces comme étant les principales : « 1° Le « louage des gens de travail qui s'engagent au service de « quelqu'un ; 2° celui des voituriers tant par terre que par « eau qui se chargent du transport des personnes ou des

Digitized by Google

« marchandises; 3° celui des entrepreneurs d'ouvrages » par suite de devis ou marchés. »

Les limites étroites de cette énumération ont gêné les commentateurs du Code; et leur embarras s'est surtout montré lorsqu'il s'est agi de classer juridiquement les œuvres d'esprit et les travaux dépendant de l'exercice des professions libérales.

Les uns, généralisant le contrat que le Code leur semble avoir mal à propos paru rétrécir, ont dit : « Tout ce qui est susceptible de procurer par son usage quelque utilité peut être l'objet du louage. Cette expression générale et complexe embrasse toutes les choses corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et même les facultés physiques et intellectuelles des hommes (1). »

Les autres, approuvant le langage réservé du Code et la circonspection de ses énumérations, ne consentent à enfermer dans le contrat de louage que les services des professions manuelles et mécaniques; et ils rattachent à un autre contrat, celui du mandat, les services des professions libérales.

Il est remarquable que le Code n'ait pas fait cesser cette controverse; car elle était fort ancienne et parfaitement connue de ses auteurs. Sous le droit romain, les conséquences juridiques attachées à l'adoption de telle ou telle formule d'action lui donnaient une importance réelle; aussi avait-elle beaucoup occupé ses interprètes qui ont longuement discuté pour savoir si l'action par laquelle on demandait la rémunération de tels ou tels travaux était *actio mandati*, ou *ex locato*, ou *persecutio extraordinaria*.

L'intérêt moral de la question était de relever les pro-

(1) M. Duvergier, *Louage*, t. 1er, n° 63. — *Zachariæ*, t. III, p. 34.

Digitized by Google

fessions libérales en ne laissant pas leurs services se confondre dans un même contrat avec les travaux manuels et serviles. Le problème juridique consistait à inventer une argumentation qui séparât ces deux ordres de services en deux contrats de noblesse inégale. On imagina des théories pour établir que le mandat était un contrat plus noble que le louage; on attribua au premier les professions libérales, au second les arts mécaniques; on distingua entre le prix, le salaire, l'honoraire. Cujas, Coquille, Vinnius et beaucoup d'autres sont vivement entrés dans ce débat. Voici à quels raisonnements il a conduit l'un des esprits les plus sensés et les plus ennemis de l'argutie qui aient éclairé la science du droit :

« Je vais, dit Pothier (1), trouver un célèbre avocat pour le prier de se charger de la défense de ma cause. Il me dit qu'il veut bien s'en charger. Je l'en remercie et je lui dis que, pour lui donner une faible marque de ma reconnaissance, je lui donnerai le *Thesaurus* de Meerman qui manque à sa bibliothèque. Il me répond qu'il accepte volontiers mon présent, que je lui offre de si bonne grâce. Quoique je promette à cet avocat le *Thesaurus* de Meerman, le contrat qui intervient entre nous n'en est pas moins un contrat de mandat, parce que ce que je lui promets n'est pas le prix de la défense de ma cause dont il se charge. Cette défense de ma cause dont il se charge étant quelque chose qui n'est pas appréciable, le mandat ne laisse pas d'être gratuit, parce que cet avocat n'exige rien pour se charger de l'affaire qui en fait l'objet. La promesse que je lui fais de ce *Thesaurus* qu'il accepte est une convention qui, quoiqu'elle intervienne en même temps que le contrat de mandat, n'en fait pas néanmoins partie et lui es

(1) Du Mandat, n. 23.

Digitized by Google

étrangère. C'est pour cette raison que, par le droit romain, l'honoraire qui a été promis au mandataire ne peut être par lui demandé que *per persecutionem extraordinariam :* il ne peut pas le demander par l'action *mandati* parce que la promesse qui lui en a été faite n'est pas censée faire partie du contrat de mandat. »

Quand M. Jourdain disait : « Il y a de sottes gens qui me veulent dire que mon père a été marchand, » Covielle répondait : « Lui, marchand ? c'est pure médisance ; il ne l'a jamais été. Tout ce qu'il faisait, c'est qu'il était fort obligeant, fort officieux ; et comme il se connaissait fort bien en étoffes, il en allait choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui, et en donnait à ses amis pour de l'argent. » Le raisonnement de Pothier ressemble fort à celui de Molière ; malgré le naïf détour qui, pour sauver la délicatesse de l'avocat, suppose le paiement en un livre pouvant passer pour cadeau, au lieu d'un paiement en argent qui poserait franchement la question. A la page suivante, l'embarras de l'honnête jurisconsulte est encore plus visible : « Il y a néanmoins de certains services pour lesquels, quoiqu'ils dépendent d'une profession libérale, et qu'en conséquence ils appartiennent au contrat de mandat plutôt qu'au contrat de louage, ceux qui les ont rendus sont reçus en justice à en demander la récompense ordinaire. Tels sont les services que rendent dans leur profession les médecins, les grammairiens, les maîtres de philosophie ou de mathématiques, etc. L'action qu'ont ces personnes pour demander une récompense de ces services n'est pas *actio ex locato* ; c'est *persecutio extraordinaria ;* car cette récompense n'est pas un loyer ; ce n'est pas le prix de leurs services qui sont inestimables de leur nature. Elle se règle sur ce qu'il est d'usage le plus communément de donner pour ces services dans le lieu où ces per-

Digitized by Google

sonnes exercent leur profession. Cette action est fondée sur ce qu'il est de la justice et de l'intérêt public que les personnes qui se dévouent à ces professions trouvent dans l'exercice qu'ils en font de quoi subvenir à leurs besoins et de quoi élever leur famille. C'est pourquoi lorsqu'il se trouve des gens assez ingrats pour leur refuser la récompense ordinaire, la justice vient à leur secours et leur donne une action pour l'exiger. »

Sous le Code, qui n'a aucunement avancé ni éclairé la question, Merlin a fait revivre l'opinion de Pothier.

« Sans doute, a-t-il dit (1), il est des espèces de travaux qui, par cela seul qu'ils sont ou doivent être payés, soit d'après une convention expresse, soit d'après une convention tacite, font dégénérer le mandat en vertu duquel ils sont faits en contrat de louage. » Remarquons, en passant, l'expression dégénérer ; elle est significative, et montre, comme toujours subsistante, l'idée de la suprématie du mandat. « Ainsi ce n'est point comme mandataire, poursuit Merlin, c'est comme *locator operarum* qu'un maçon construit ou répare la maison que je l'ai chargé de construire ou de réparer.....; qu'un voiturier transporte les marchandises ou les effets que je lui ai confiés, et il n'importe que j'aie ou que je n'aie pas, par une convention préalable, réglé avec l'un le prix de son travail, avec l'autre le prix de sa voiture ; car, à défaut de convention, l'usage est là pour déterminer ce que je dois à l'un ou à l'autre. Mais il est des travaux qui, bien que salariés, ne font pas perdre à celui qui les fait pour autrui la qualité de mandataire. Ainsi ce n'est point comme *locator operarum*, c'est comme mandataire, qu'un maître de langue ou de musique donne des leçons à ses élèves, qu'un

(1) Répertoire, v°. *notaire*, § VI, n. 4.

Digitized by Google

avocat fait un mémoire ou une consultation, qu'un géomètre arpente un champ, un pré ou un bois. Comment donc distinguer les travaux dont le prix est compatible avec l'essence du mandat d'avec les travaux qui se font en vertu du contrat de louage? Par la nature même de ces travaux, ou plutôt de l'art dont ils dépendent. Dépendent-ils d'un art mécanique, il y a contrat de louage entre celui qui les commande et celui qui les fait. Dépendent-ils d'un art libéral, celui qui les commande et celui qui les fait ne sont liés l'un envers l'autre que par un contrat de mandat. »

M. Duvergier a combattu cette thèse, et a considéré les œuvres de l'intelligence comme objets du contrat de louage tout aussi bien que les travaux manuels; il a soutenu que l'avocat, le médecin, le fonctionnaire, donnent à location leur travail. « Le louage d'ouvrage, dit-il (1), consiste dans l'obligation de faire une chose moyennant un prix. Il y a cela aussi dans le mandat salarié. Mais celui qui loue son travail agit en son nom; les actes qu'il fait émanent de sa volonté et de sa capacité personnelles. Au contraire, le mandataire agit au nom du mandant; c'est la capacité et la volonté du mandant qui donnent force et effet à ses actes. » Et plus loin (2): « Ce n'est point l'absence de prix qui distingue le mandat du louage d'ouvrage. Une personne peut s'obliger à faire gratuitement une chose pour une autre personne sans que pour cela il y ait mandat. Ce n'est pas non plus la nature des actes à faire qui établit la différence entre les deux contrats. Le louage d'ouvrage peut consister à faire une œuvre de l'esprit. Ce qui caractérise le mandat et le distingue du louage,

(1) *Louage*, t. II, n. 272.
(2) *Ibid.* n. 274.

Digitized by Google

c'est le pouvoir donné par celui pour qui la chose doit se faire à celui qui doit l'accomplir; c'est la capacité transmise par le premier au second; c'est le droit donné au mandataire d'agir au nom du mandant, de le représenter, de l'obliger envers les tiers et d'obliger les tiers envers lui. »

M. Troplong, au contraire, a défendu avec chaleur l'opinion de Pothier et de Merlin. Il y voit une théorie éminemment morale et philosophique dont on ne pourrait s'écarter sans blesser l'honneur des professions libérales. Suivant lui, le système qui s'efforce de ramener au louage les contrats dérivant de l'exercice de ces professions est une conquête tentée par l'école utilitaire, un cri du matérialisme vaincu qui cherche à faire sa rentrée dans la société par l'industrialisme (1).

Après avoir discuté la question dans son traité du *Louage*, M. Troplong y est revenu dans son traité du *Mandat*, où il consacre à ses développements près de cent pages. En voici un bref sommaire duquel nous écartons de riches et savants développements historiques :

« Le mandat prend sa source dans l'amitié et la bienfaisance. Il est gratuit par sa nature, mais non par son essence; la convention des parties peut assurer au mandataire une récompense légitime; mais l'honoraire et la récompense ne changent pas le mandat en louage.

« A Rome, le mandat était gratuit par essence. Néanmoins on admettait l'honoraire *ex post facto*, sans altération du caractère juridique du mandat. Seulement, l'action *mandati* était remplacée par une poursuite extraordinaire.

« En France, le mandat n'est pas altéré par une stipu-

(1) *Louage*, t. III, nos 807 et 811.

Digitized by Google

lation d'honoraires contemporaine du contrat. Entre le mandat absolument gratuit et le louage de services, on admet un intermédiaire, le mandat salarié, qui est fort différent du louage de services, et qui ne cesse pas d'être un mandat, quoiqu'il se sépare du mandat purement gratuit.

« Les deux contrats ne se distinguent pas par le rôle, représentatif ou non, de la personne rétribuée. Celui qui loue son travail peut avoir un rôle représentatif, et le mandataire peut n'en avoir pas. Ils se distinguent par la différence entre l'honoraire du mandat et le prix qui est propre au louage, ainsi que par la qualité des faits, seconde circonstance qui s'enchaîne à la première.

« Le prix est de l'essence du louage ; il correspond à la valeur du fait, en est l'estimation exacte, est l'équivalent de l'ouvrage payé. Quand le mandat, gratuit par sa nature, devient salarié, l'honoraire laisse une inégalité entre la récompense et le fait ; il n'a pas la prétention d'être l'équivalent du service rendu, et a pour complément la gratitude. Cette distinction a passé du droit romain dans le droit français, où elle s'est profondément établie en harmonie avec la délicatesse de nos mœurs.

« Il est des faits qui, à raison de leur dignité, de leur honneur, de leur gravité, n'entrent pas en louage d'ouvrage. Quelques écoles attaquent, comme puérile ou aristocratique, la hiérarchie des professions. C'est l'erreur de l'économie politique lorsque, n'aspirant qu'à étudier l'emploi des forces humaines appliquées à la production matérielle, elle oublie ou supprime le côté moral des actes. Le magistrat n'est pas un producteur d'arrêts, le prêtre un producteur de prières, le littérateur ou le poète un producteur de livres. Le sens moral indique qu'entre les professions existe une inégalité de mérite et d'honneur

Digitized by Google

que le droit est tenu de reconnaître et de consacrer. Si tous les hommes sont égaux, leurs actions ne le sont pas; et comme on ne saurait mettre sur la même ligne tous les services qu'ils se rendent, on ne saurait non plus passer le niveau de l'égalité extérieure sur leurs états et professions. Les professions inférieures, mercenaires, illibérales, celles d'un degré immédiatement supérieur où l'on ne fait le bien d'autrui que parce que c'est l'unique moyen de faire le sien propre, appartiennent au domaine du louage, parce que le prix compense le service et en fait une sorte de marchandise tarifée. Quant aux professions qui, en faisant le bien de celui qui les exerce, ont aussi en vue le bien de ceux à qui elles s'adressent, elles donnent lieu au contrat de mandat, parce que l'intention de rendre service reste en dehors des conventions pécuniaires et a un mérite inestimé dont le louage ne tient pas *compte*. Tels sont le médecin, le précepteur, auxquels on ne peut pas dire : je vous paie, donc je suis quitte. Notre langue est ainsi faite, que ce n'est pas sans une expression de mépris et d'injure qu'on étend le nom de loyers à des récompenses qui n'ont rien de mercenaire, et auxquelles un sentiment délicat, plutôt qu'un préjugé aristocratique, a attaché la dénomination d'honoraires.

« Ce qui importe dans l'application, ce n'est pas de chercher un rapport de valeur entre le service rendu et la somme promise, c'est surtout d'arriver à une appréciation exacte de la qualité des faits et de leur valeur morale. Il y a des services que tout le monde juge de la même manière; sur d'autres on a parfois hésité, mais les mœurs ont fait cesser l'incertitude. L'opinion publique, souveraine en ce point, et aidée de la distinction des professions en littéraires et mécaniques, en libérales et purement mercantiles, a réglé les rangs; en sorte que, dans

Digitized by Google

les matières civiles, il est bien peu de cas où la question puisse se présenter avec des nuages. Quelques législations étrangères, le Code autrichien, par exemple, ont dédaigné ces nuances délicates; il faut les plaindre d'être tombées dans cette confusion.

« Dans le louage de services, quelle est la matière du contrat? N'est-ce pas la puissance créatrice de l'homme même s'engageant à créer? N'est-ce pas son activité personnelle obligée à faire comme cause la chose stipulée et se mettant au service d'un autre dans ce qu'elle a de plus libre, par une obligation qui restreint son indépendance? Or, quand il s'agit, non plus d'un meuble corporel et d'un corps certain jeté dans la circulation, comme dans la vente d'un livre ou d'un tableau, mais de la personnalité humaine, il y a des distinctions à faire et des nuances à observer. Cette personnalité, capable de si grandes choses et de si misérables, si diversement inspirée par les passions nobles et par les passions mesquines, dominée tantôt par l'intelligence, tantôt par la nature physique, il la faut juger avec d'autres idées que la matière inanimée. Si vous pouvez lui donner une valeur lorsqu'elle s'exerce à des travaux vulgaires où la main n'est pas conduite par le talent, avez-vous le droit de dire ce qu'elle vaut, quand, touchée d'un rayon divin, elle vous donne ce que Dieu lui a communiqué de sympathie, d'affection, d'amour de la patrie, de la civilisation, de l'humanité? Non! vous n'avez pas ce droit. Et voilà pourquoi nous voulons que le louage, qui estime but à but le service avec de l'argent, abandonne à un contrat plus noble, parce qu'il est plus désintéressé, au contrat de mandat, ces faits de l'homme qui échappent à une appréciation marchande. »

J'ai fidèlement analysé, en conservant de mon mieux

Digitized by Google

les expressions mêmes du savant auteur, la dissertation de M. Troplong. J'adhère entièrement aux critiques qu'il adresse à la dénomination de louage, qui me paraît s'appliquer fort mal aux contrats relatifs à l'exercice des professions libérales; mais je n'accepte pas la conclusion par laquelle il veut maintenir entre les divers services du travail les distinctions imaginées par l'ancien droit. Je pense, avec M. Duvergier, que les services rendus par les travaux intellectuels, quelque relevée que soit leur nature, ne se résolvent pas en mandats; qu'ils ne prennent ce caractère qu'à raison de circonstances exceptionnelles et spéciales; que les contrats ordinaires auxquels ils donnent naissance, et ceux que le Code a expressément compris dans ses définitions de louage d'ouvrage et d'industrie, sont juridiquement du même ordre. Mais j'ajoute, et ce point, de haute importance, me paraît n'avoir pas été suffisamment signalé, que le Code a erré lorsqu'il a désigné, par la dénomination de louage, certaines prestations d'ouvrage et des services quelconques de l'industrie. A mon sens, la démonstration de ce vice de langage est indispensable pour dissiper les obscurités de la question.

Les mots louage, loyer, location, ont toute leur justesse et n'offusquent personne lorsqu'on les applique à *certains* services des choses matérielles. Je prends ou donne à loyer un champ, une maison, une machine, un outil. Ajoutons, sans engager ici des questions d'un autre ordre, qu'on en peut dire autant de l'argent, des capitaux. Chacun comprend que, par ce contrat, on communique et livre à autrui, moyennant un prix convenu, un certain usage d'une chose dont on retient la propriété.

Ce que l'on dit ainsi des choses inanimées s'applique tout aussi clairement à ce qu'on peut appeler les choses animées, aux animaux qui ne s'appartiennent pas et

Digitized by Google

sont la propriété d'un maître : le propriétaire d'un cheval le donne à louage.

Quand l'esclavage existait, les esclaves, qui ne s'appartenaient pas et qui n'étaient que des choses animées, se donnaient et se prenaient à loyer. L'esclavage, père de tant de sophismes, devait, sur ce point comme sur bien d'autres, fausser les idées des anciens.

Le travail manuel et une grande partie même du travail intellectuel étaient le lot des esclaves. On n'éprouvait nul scrupule à traiter comme les choses, et à ranger sous les mêmes noms, ce qui sentait les œuvres serviles.

Mais notre nature ne peut pas se soustraire au travail qui est sa loi, et qui, sous le régime même de l'esclavage, s'exerçait aussi par les hommes libres. On éprouva de la répugnance à désigner par des dénominations communes les œuvres libres et les œuvres serviles, et à les embrasser dans de mêmes contrats. De là sont nées en foule les argumentations et les distinctions pour créer entre les professions intellectuelles ou manuelles, littéraires ou mécaniques, libérales ou mercantiles, des différences qu'on cherchait à approfondir et qu'on aimait à ne pas borner aux simples formes de langage et à pousser jusqu'à l'essence des contrats. Les conventions sur les emplois du travail réputés secondaires ont été appelées des mêmes noms que les conventions sur l'emploi des choses; pour les travaux jugés plus nobles, on a recouru à un autre vocabulaire, et l'on a érigé en caractères juridiquement modificatifs des contrats les différences qu'il est toujours facile de noter entre les divers genres de travaux.

Notre langue et nos lois ont eu leur berceau dans un état de société où la guerre seule partageait avec la naissance le privilége ou la chance de conduire à la noblesse et presque à la propriété. Les œuvres manuelles étaient

Digitized by Google

dévolues aux races et conditions inférieures. Le maître légitime des esprits et des nations, le travail de l'intelligence, s'introduisit dans les sommets de la société par le clergé et sous le puissant abri de la religion ; puis s'éleva progressivement, par le droit, les lettres, les sciences, les arts. Mais comme son émancipation, puis son règne, ont devancé les développements et les honneurs de l'industrie, il se plaisait à se tenir distinct d'elle et à séparer ses contrats des siens.

Ainsi s'expliquent, sous notre ancien droit aussi bien que sous le droit romain, les efforts d'imagination des jurisconsultes pour prémunir la société contre le scandale d'une trop grande familiarité d'assimilation entre les emplois divers du travail.

Le Code Napoléon n'a été ni préparé, ni écrit pour servir cet ordre d'idées; il a au contraire voulu sincèrement *obéir* au grand mouvement d'égalité qui avait détruit les distinctions de races et de classes. Mais comme, par l'effet d'une loi de nature dont on aurait tort de se plaindre, le présent ne se dégage jamais entièrement du passé, même de celui qui paraît lui ressembler le moins, il est arrivé au Code de retenir, presque toujours involontairement, plusieurs vestiges des divisions que le temps avait profondément empreintes dans nos anciennes mœurs.

Les jurisconsultes ne s'étaient aucunement occupés de la prestation du travail et ne l'avaient pas comprise dans leur nomenclature des contrats. Le Code la passa entièrement sous silence, Il prit le contrat de louage au point où Pothier l'avait laissé ; et n'y donna place qu'aux services manuels et secondaires de l'industrie. La logique voulait qu'on s'expliquât nettement ; il fallait dire si l'homme libre qui s'appartient, qui est son unique maître et le nécessaire et perpétuel propriétaire de sa personnalité, se

Digitized by Google

donne-t-on ne se donne pas à loyer lorsqu'il engage ses services. Au lieu d'accepter ce langage ou de le répudier tout entier, on le laissa dans les nuages de l'équivoque en tergiversant, en transigeant, en distinguant sur ses acceptions.

Des deux partis à prendre, le meilleur eût été d'affranchir des expressions du louage les services du travail à tous ses degrés. Qu'il soit manuel ou intellectuel, qu'il remue des fardeaux ou combine des idées, le travail émane toujours de l'activité humaine dirigée par la volonté, et par conséquent de la partie spirituelle de notre être. Il fallait l'honorer assez pour faire remonter à l'unité de son origine volontaire l'infinie variété de ses applications, au lieu de poursuivre des distinctions arbitraires à travers les différences de ses manifestations extérieures.

L'honorable susceptibilité qui se révolte à entendre dire que l'on prend à louage le fonctionnaire, l'avocat, le médecin, le professeur, qu'on leur paie la location, le loyer de leurs services et de leurs talents, n'a nul besoin de justification. Les mots ont leur délicatesse et la langue sa pudeur. Mais s'il est bon de se dégager de ces expressions inconvenantes et malencontreuses, il n'est pas sage de se laisser entraîner, en haine d'une langue mal faite, jusqu'à l'altération de la nature juridique des contrats.

Il ne faut pas que, pour justifier l'économie du Code et l'obscurité de son silence, et pour faire vivre des théories anciennes tombées en désaccord avec nos connaissances et nos mœurs, la critique s'arrête à moitié chemin. Il est assurément très-peu séant de dire qu'un malade prend à loyer son médecin, un plaideur son avocat, un gouvernement ses ministres; mais l'inconvenance sera tout aussi choquante si je dis, avec le Code, que je prends à loyer l'entrepreneur avec lequel je passe un marché pour la

Digitized by Google

construction ou la décoration de ma maison, ou bien le voiturier qui transportera mes marchandises ou ma personne, ou bien l'ouvrier qui travaillera pour moi, le domestique qui me servira. La raison, et non le fol esprit du nivellement, proteste contre une aristocratie de langage qui tiendrait le même mot pour noble ou ignoble, pour satisfaisant ou blessant, selon qu'il s'appliquerait à certains hommes ou à certains travaux.

Je dirai bientôt ce que je pense du contrat de prestation de travail, de son unité, de la futilité des distinctions entre le prix, le salaire, l'honoraire. Les partisans de l'égalité d'origine du travail et de sa spiritualité ont beaucoup de préjugés à vaincre, mais peu d'efforts de raisonnement à faire pour démontrer que, ni sciemment ni à leur insu, ils ne donnent la main aux matérialistes, aux niveleurs, aux contempteurs d'une raisonnable et nécessaire hiérarchie.

Du bailleur et du preneur dans le louage de services.

Je vais parler d'une autre controverse qui, plus encore que la précédente, a roulé sur des mots. Je ne m'excuse pas de m'y arrêter; car il importe de constater que, parmi les difficultés qui ont embarrassé cette branche du droit, des querelles d'apparence purement grammaticale ont marqué de réels dissentiments entre les idées.

Qui est bailleur, locateur, dans le contrat de louage? Qui est preneur, locataire, conducteur?

Sous une législation de formules il y avait un intérêt pratique à savoir si l'on exercerait l'action *locati* ou l'action *conducti*, ou bien si l'on aurait recours à l'action *præscriptis verbis*, ressource des contrats innommés. La

Digitized by Google

question a perdu son intérêt pratique, mais elle conserve un intérêt théorique.

Dans le louage des choses, la solution est facile et était unanime. Celui qui donne sa chose à location est le bailleur, le locateur. Celui qui prend à location la chose d'autrui est le preneur, le locataire, le conducteur.

On était arrivé, dans le contrat qu'on nomme encore aujourd'hui louage d'ouvrage, à intervertir ces rôles. Voici comment Pothier s'exprime à ce sujet (1) :

« Le contrat de louage d'ouvrage est un contrat par lequel l'une des parties donne un certain ouvrage à faire à l'autre qui s'oblige envers elle de le faire pour le prix convenu entre elles, que celle qui lui a donné l'ouvrage à faire s'oblige de son côté de lui payer. La partie qui donne à l'autre l'ouvrage à faire s'appelle le locateur, *locator operis faciendi*, celle qui se charge de le faire s'appelle le conducteur, *conductor operis*... Le contrat de louage d'ouvrage diffère principalement du contrat de louage de chose en ce que c'est l'usage d'une chose accordée pour un certain prix au conducteur qui fait la matière de celui-ci, et que c'est un ouvrage donné à faire qui fait la matière de celui-là. Dans l'un *res utenda datur*; dans l'autre *res facienda datur*. Dans le louage des choses c'est le conducteur qui s'oblige de payer le prix du louage au locateur; *contrà*, dans le louage d'ouvrage c'est le locateur qui s'oblige de payer le prix de louage au conducteur. »

Dans ce passage de Pothier on reconnaît les habitudes de langage dans lesquelles le Code l'a suivi, et que nous avons signalées notamment quand nous nous sommes occupés de la section relative à l'objet et à la matière des

(1) Louage; nos 392 et 393.

Digitized by Google

contrats. Pour lui, l'objet du contrat n'est pas le travail ; c'est la chose à travailler.

Domat avait parlé de même (1) : « Au lieu que, dans le louage des choses, le bailleur ou locateur est celui qui baille une chose, et le conducteur celui qui la prend, dans le louage du travail le bailleur est celui qui donne un ouvrage à faire ; et celui qui entreprend l'ouvrage et qui donne son travail et son industrie s'appelle le preneur ou entrepreneur. » Domat reproduit à plusieurs reprises cette proposition. Toutefois, sa sagacité avait aperçu la vraie théorie ; mais il n'en a pas tiré les conséquences qui auraient renversé la thèse alors généralement acceptée : « Dans les louages, dit-il, ou prix faits du travail et de l'industrie, les ouvriers ou entrepreneurs tiennent aussi, en un sens, lieu de locateurs ; car ils louent et baillent leur peine. »

Cujas professait un autre système, tout en aboutissant pour la plupart des cas à la thèse reçue que Domat et Pothier ont acceptée (2) : « *Generaliter locator est qui dat utendum vel faciendum aliquid, qui accipit, conductor.* Entrant plus profondément dans l'analyse du contrat, il démontrait fort bien que le prestateur du travail est tantôt bailleur, tantôt preneur. Sa solution, trop peu pratique, laissait prise à de grandes incertitudes d'application. Il voulait qu'on s'attachât à examiner comment l'affaire s'est engagée, et à rechercher laquelle des deux parties en a pris l'initiative. Celle qui aura donné l'impulsion et aura sollicité son cocontractant prendra le nom de locateur et aura l'action *locati* ; l'autre partie sera le conduc-

(1) Lois civiles ; livre Ier, titre 4 ; et section 1, n° 3 ; section 7.

(2) Observ. lib. II ; cap. 28.

Digitized by Google

teur et aura l'action *conducti*. Que si l'on ignore à qui appartient l'idée originaire du contrat, on aura recours à l'action *præscriptis verbis*. Ce qui demeurera constant, c'est que donner à louage c'est *aliquid faciendum vel fruendum dare*.

Le Code Napoléon a mis fin à toute discussion. Le projet du conseil d'Etat, se modelant sur Domat et Pothier, définissait d'après eux le louage d'ouvrage : « Un contrat par lequel l'une des parties donne quelque chose à faire à l'autre moyennant un prix convenu entre elles. » Le Tribunat proposa la définition inverse que l'article 1710 a consacrée; et l'on appelle maintenant louage d'ouvrage le contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre. Le rapport de Mouricault au Tribunat ne laisse aucun doute sur l'intention du législateur : « Les soins, dit-il, les services, le travail et l'industrie forment la matière du contrat de louage d'ouvrage; voilà ce qu'on y donne à loyer, ce qu'on y paie. C'est donc le gardien, le serviteur, l'artisan, l'ouvrier ou l'entrepreneur qui est véritablement locateur ; celui qui les paie est le véritable locataire ou conducteur : et c'est mal à propos que, dans les lois et les ouvrages des jurisconsultes, ces qualités ont été interverties. »

La difficulté dont nous venons de rendre compte et la controverse à laquelle elle a donné lieu peuvent, à une première vue, paraître assez futiles ; mais, si l'on se reporte à leurs causes, on les voit se lier à des considérations de quelque importance.

Suivant les idées anciennes, et en conséquence de la suprématie qui s'attachait à la propriété, les rôles étaient fort inégaux dans le contrat de bail des biens territoriaux. Le bailleur était un seigneur, un noble ; le sol dont il avait le domaine, il en livrait la culture à des gens de race

Digitized by Google

et de condition inférieures, et il recevait d'eux un cens un fermage, une rente. La suprématie appartenait au propriétaire de la terre; le fermier, le preneur, le censitaire, n'était pas l'égal du bailleur.

Lorsqu'il s'agissait, non plus du louage des terres, ni de celui d'autres choses matérielles, mais d'un traité par lequel l'un commandait un service et s'obligeait à le payer, tandis que l'autre s'obligeait à l'exécution du service, on ne pouvait pas se résoudre à donner au serviteur, au travailleur, la dénomination de bailleur par laquelle on était habitué à désigner le maître et seigneur investi de propriété et de commandement. On ne se résignait pas de meilleure grâce à appeler du nom de locataire, de fermier, le maître qui commandait le travail.

Puisqu'on enfermait dans un même contrat le service des choses et le service des personnes, le problème consistait à conserver la qualification noble à celui des contractants qui remplissait le rôle réputé supérieur, soit qu'il livrât le service de sa chose en recevant un prix, soit qu'il commandât un service personnel en le payant; et réciproquement à imposer la qualification emportant infériorité à celui qui travaillait, soit qu'il payât un prix pour le service de la chose qu'on lui livrait, soit qu'il reçût un prix pour la livraison du service rendu par sa propre personne. C'était là qu'il fallait en arriver afin de mettre les mots et la forme extérieure des contrats en harmonie avec les idées qui présidaient à la hiérarchie sociale.

Un artifice de langage avait fourni la solution du problème, en enfermant sous une formule unique deux stipulations d'ordre différent.

La dation de la chose ou de l'ordre à exécuter, la réception de la chose ou du commandement de faire ont été

Digitized by Google

choisies comme signes caractéristiques du contrat. On a attribué le nom noble, celui qui représentait la domination et la suprématie, le nom de bailleur, de locateur à la personne qui donnait sa chose à exploiter ou son commandement à remplir ; on a désigné le travailleur par le nom qui exprimait la subordination et la dépendance, par le nom inférieur de preneur, de locataire. *Locator est qui dat aliquid fruendum vel faciendum.*

Cet accouplement de mots lie par la similitude du langage deux idées fort différentes. La chose à faire est un acte ; la chose à exploiter est un corps matériel. Donner à faire, à construire, à réparer, à orner, à modifier, soit une chose dont on était et dont on reste propriétaire, soit une chose dont on ne deviendra propriétaire qu'au moyen de la livraison que le travailleur en effectuera, sans que, ni dans le premier, ni dans le second cas, celui-ci ait à tirer de la chose une autre exploitation et d'autres fruits que le prix et les bénéfices du travail qui lui est commandé sur elle, est une stipulation profondément différente de celle par laquelle on donne à exploitation la chose dont on était et dont on reste propriétaire, avec la condition que les fruits ou produits appartiendront au travailleur, qui en jouira en en payant un prix.

Cette lutte des mots et des formules contre les idées naturelles et vraies mérite d'être étudiée ; elle ne se résout pas en un oiseux examen de subtilités grammaticales ou juridiques ; elle se lie à l'histoire même des mœurs.

Il est tout naturel que le travail émancipé et honoré ne subisse pas la même langue que le travail humilié et servile. Nous avons vu précédemment que c'est en le considérant dans ses applications intellectuelles qu'on a commencé à réagir contre ses signes extérieurs d'abaisse-

Digitized by Google

ment. Aujourd'hui, c'est à la dignité du travail tout entier, du plus humble comme du plus relevé, que la langue et les lois doivent rendre un juste hommage.

Il faut donc considérer, non comme une insignifiante modification, mais comme le progrès d'une idée simple et vraie, l'adoption de la qualification de bailleur ou locateur pour celui qui fournit son travail et en est payé, et de preneur ou locataire pour celui qui le prend et le paye.

La rédaction de l'article 1710 du Code, en rendant à leur acception naturelle les expressions locataire et locateur, a très-bien mis en saillie que ce qui est donné à bail c'est le travail immatériel, l'acte de faire l'ouvrage et non la chose à ouvrer. Il est regrettable que ce pas dans la vraie voie n'ait pas conduit à de plus nettes et de plus amples conséquences. Cette rédaction même rend plus visible quelques-unes des confusions de langage que nous avons précédemment signalées en ce qui touche les objets et la matière des contrats.

Il est de mode de beaucoup blâmer dans le système de confection des lois la faculté d'amendement. Je ne m'associe point à ce blâme. Sans nul doute des précautions sont à prendre contre les irruptions d'amendements téméraires qui se jetaient inconsidérément au travers des discussions; mais le droit d'amendement est salutaire et précieux; et il serait facile d'indiquer dans nos lois modernes une foule de dispositions excellentes qui ont eu cette origine. L'harmonie générale de la rédaction d'une loi s'en trouve parfois troublée; mais cet inconvénient est plus que compensé par l'introduction de dispositions meilleures. Cette épreuve peut se faire sur l'article 1710 du Code. Il accuse et contrarie le langage de quelques articles au titre des contrats avec lesquels la rédaction du conseil

Digitized by Google

d'Etat se trouvait en plus exacte concordance ; mais il a remplacé par la théorie vraie une fausse théorie du projet qu'il a amendé. Le mieux eût été assurément d'apercevoir, dès l'abord, toute la portée de cette correction du Tribunat, et d'y accommoder le reste de la loi; mais il n'eût pas été sage de se refuser, par appréhension de ne pas tout corriger, à la rectification d'un article dont on reconnaissait le vice. On a bien fait d'amender, quoiqu'on ait eu tort de ne pas amender davantage. Un peu plus de vérité est préférable à un peu plus de symétrie.

Insuffisance des dispositions du Code Napoléon sur le contrat de prestation de travail.

Le Code Napoléon, dans son livre IIIe, au titre 3e sur les contrats ou obligations conventionnelles en général, contient des dispositions spéciales au contrat de travail qu'il appelle obligation de faire.

Dans les titres consacrés aux contrats spéciaux, il n'affecte particulièrement à la prestation du travail que le chapitre du louage d'ouvrage et d'industrie, dans lequel il ne s'occupe que des domestiques et ouvriers, des voituriers, des entrepreneurs par suite de devis et marchés.

Un certain nombre de dispositions contenues, soit dans le titre des contrats en général, soit dans les titres des contrats spéciaux sont applicables à la prestation de travail.

Il manque un titre où ce contrat important soit réglé pour lui-même, et ramené à ses principes fondamentaux. Une multitude de cas dans lesquels l'échange ou la donation de travail crée des rapports et des droits est donc passée sous silence.

Le Code civil autrichien, promulgué en 1811, est plus

Digitized by Google

complet en cette matière. Ce Code se compose d'une courte introduction et de trois parties : la première comprend le droit relatif aux personnes; la seconde le droit relatif aux choses; la troisième des dispositions communes aux droits relatifs aux personnes et aux choses. La deuxième partie a un titre préliminaire sur les choses et leur division légale, puis deux sections: l'une des droits réels, l'autre des droits personnels sur les choses; chapitres 17 à 30. Un chapitre spécial, le 26e, articles 1151 à 1174, est consacré aux contrats de louage de services à titre onéreux : il s'étend à toutes les obligations conventionnelles par lesquelles on s'engage, moyennant salaire, à une prestation de service ou à une confection d'ouvrage. Les services des avocats, médecins, chirurgiens, artistes, écrivains, y sont expressément compris aussi bien que ceux des ouvriers.

Le Code civil de Russie, promulgué avec le corps des lois pour entrer en vigueur en 1835, contient un titre intitulé : des obligations résultant des conventions personnelles en particulier, qui se compose de deux chapitres; l'un du louage des services, l'autre du mandat. L'article 1396, qui ouvre le premier de ces chapitres, est ainsi conçu : « Le louage des services peut avoir pour « objet : 1° le service domestique; 2° l'exécution des « travaux d'agriculture, d'industrie ou de commerce; « 3° l'accomplissement de toute espèce de travaux ou de « fonctions licites. » Nous n'avons pas à entrer dans l'examen des dispositions de détail; mais cette division générale méritait d'être signalée.

Les lacunes de notre Code s'expliquent par le silence des anciennes lois et des anciens jurisconsultes. L'importance sociale du travail n'était pas ouvertement avouée. Certains services trop usuels pour être oubliés, mais con-

Digitized by Google

sidérés comme d'ordre inférieur, avaient seuls été réglementés ; et, sans leur faire les honneurs d'un contrat spécial, on s'était borné à les ranger, comme annexes et accessoires, sous celui des contrats nommés par la langue juridique avec lequel ils offraient les plus directes analogies. C'est sous cette influence des habitudes qui persistent à faire survivre, même dans un régime nouveau, la trace des mœurs et des institutions passées, que le législateur a traité avec tant de négligence et de parcimonie la prestation de travail, qui s'est glissée, obscure et tronquée, dans un maigre chapitre du contrat de louage.

En coordonnant à l'emploi habituel et accepté du mot louage, l'excessive sobriété de ses dispositions législatives et le choix des objets de travail auxquels seuls il s'est arrêté, le Code semble n'avoir pas entrevu la fécondité de la matière qu'il effleurait. La lecture de ses quelques articles à proportions exiguës explique les embarras éprouvés par ses plus habiles interprètes, qui ont hésité à asseoir sur ces bases étroites un large et vaste contrat que le droit civil ne peut cependant pas laisser en oubli, et qu'il fallait hautement poser comme un des fondements sur lesquels notre ordre social repose.

Nous allons essayer de présenter quelques considérations sur le contrat de prestation de travail, tel que nous le concevons.

RENOUARD.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES VÉDAS

PAR M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE (*).

DU RIG-VÉDA. (*Suite.*)

On se figure en général, mais bien à tort, que le Véda doit être un livre de théologie et de philosophie. C'était là l'idée que s'en faisait Voltaire; c'était là l'idée que pouvait confirmer jusqu'à certain point l'Oupnékhat d'Anquetil-Duperron. Je ne veux pas dire que toute théologie et toute métaphysique soient absentes des mantras des Védas; mais elles y sont fort rares; et devant ces hymnes, tout beaux qu'ils sont, avec la mythologie même déjà très-riche qu'ils attestent, il est difficile de comprendre comment il a pu sortir de là toute une religion, et surtout un système de métaphysique. Sans les Brâhmanas et les Oupanishads, le fait eût été impossible, et il resterait inexplicable; ce sont les Brâhmanas, avec les Soûtras et les Oupanishads, qui ont fondé toute l'orthodoxie. Ils sont venus se juxtaposer aux Védas plutôt encore qu'ils ne les ont commentés et suivis. De là l'intérêt tout particulier

(*) Voir t. XXVI, p. 321, et XXVII, p. 39.

Digitized by Google

qui doit s'attacher, dans les prières des Védas, aux morceaux d'ailleurs très-peu nombreux de métaphysique et de théologie. On conçoit aisément qu'il n'y en ait pas trace dans le Sâma-Véda, et qu'il y en ait très-peu même dans le Yadjoush, consacrés tous deux au rituel et aux détails minutieux du sacrifice. Je ne pense pas qu'on en trouve non plus beaucoup dans l'Atharvana; c'est donc encore dans le Rig-Véda qu'on pourrait en découvrir davantage, bien qu'on n'y en trouve presque point. La métaphysique, quand elle s'y montre, y est même tellement enveloppée, qu'elle est à peine reconnaissable; et par exemple, voici un hymne que les commentateurs intitulent *la Création*, et où l'on verra sous quel étrange aspect cette grande croyance s'est présentée au génie indien (1). Le sacrifice mystique célébré jadis par les dieux a été le modèle des sacrifices qu'à leur exemple ont offerts les hommes; c'est de ce premier sacrifice que le monde est sorti.

RIG-VÉDA.

Section VIII, Lecture VII, Hymne 11 (2). — Yadjna, rishi; Djagati (3), Trishtoubh, mètre.

LA CRÉATION.

Le sacrifice tout entier se développe comme une toile formée de cent un fils qu'ont tissés les dieux. Les pères du monde, qui avaient entrelacé, disposé, déplacé la chaîne et la trame, vien-

(1) Colebrooke a traduit cet hymne, *Essays*, t. Ier, p. 34. Mais sa traduction, qui est de 1805, est moins fidèle que celle de M. Langlois, de qui je me rapproche davantage dans la mienne.

(2) M. Langlois, t. IV, p. 422; Colebrooke, *Essays*, I, p. 34.

(3) La djagati est un vers de quarante-huit syllables.

Digitized by Google

nent s'asseoir et sont réunis. Poumân, le premier mâle, étend cette toile ; Poumân la développe dans ce monde et dans le ciel. Près de lui se tiennent et sont assemblés les rishis rayonnants. Les chants sacrés entrelacent les fils du tissu. Quelle était la disposition et la forme du sacrifice ? Quelle en était l'ordonnance ? Quel en était le ministre ? Comment était faite l'enceinte consacrée ? Quel mètre fut employé ? Quelle fut l'invocation préparatoire ? Quel hymne les dieux réunis adressèrent-ils au Dieu ? D'abord parut la Gâyatrî avec Agni ; puis Savitri vint avec l'Oushnih, qui l'accompagnait ; Soma, que grandissent les chants, vint avec l'Anoushtoubh, tandis que la voix de la Vrihatî échut à Vrihaspati. La Virâtî était menée par Mitra et Varouna. Mais la Trishtoubh, qui célèbre le milieu du jour, appartint à Indra. La Djagati servit à tous les dieux, les Visvadévas. Voilà comment prièrent jadis les rishis, fils de Manou ; oui, voilà comment prièrent jadis les rishis, fils de Manou, et nos pères, dans cet antique sacrifice. Je contemple dans ma pensée, avec l'œil de l'esprit, ceux qui les premiers offrirent ce sacrifice. Soutenus par les hymnes, soutenus par les mètres sacrés dont ils s'entouraient, soutenus des cérémonies saintes, les sept rishis divins ont fixé leurs regards sur ces premières voies ; et, comme d'habiles cochers, ils ont suivi ces lumineux rayons.

Il ne faut pas être trop surpris de trouver des règles et presque un traité de métrique dans un hymne : c'est un sujet auquel les rishis reviennent très-souvent et avec une sorte de complaisance. Dans un hymne aux Visvadévas, l'un des plus longs et des plus bizarres de tout le Rig-Véda, non-seulement le poète donne les noms des différents mètres, comme ici, la gâyatrî, la trishtoubh, etc. ; mais il va jusqu'à dire de combien de pieds chacun de ces mètres se forme et quels rapports ils ont entre eux (stance 24) (1).

(1) Traduction de M. Langlois, t. Ier, p. 386.

Digitized by Google

Ailleurs, il se contente de désigner les mètres que les sacrificateurs, dans leurs chants (1), doivent employer de préférence, pour rester fidèles à la Voix sainte. Ceci prouve qu'au temps où les Védas ont été composés, l'art de la métrique avait déjà fait des grands progrès, et que les rishis, tout inspirés qu'ils étaient, n'en étudiaient pas moins les règles du rhythme. En admettant que les rishis sont des auteurs humains, la chose peut se comprendre; mais dans la croyance indienne, le Véda est révélé par Brahma lui-même; et c'est prêter un singulier rôle à un dieu que de le faire descendre jusqu'à scander des vers et mesurer des syllabes.

Voici un autre hymne intitulé l'*Ame suprême*, où la métaphysique se montre sans voile, et où la poésie cache à peine sous quelques images la gravité du sujet qu'elle traite en l'usurpant sur une science plus sérieuse. C'est à peu près le seul hymne de ce genre dans tout le Rig-Véda; il a déjà le ton des Brâhmanas et des Oupanishads. La seule différence, c'est que le philosophe emploie les vers au lieu de la prose pour exprimer ses méditations (2).

(1) *Idem*, section VIII, lecture II, hymne X, stance 2, t. IV, p. 299.

(2) Il y a cependant aussi des Oupanishads en vers, l'Isâ, par exemple, du Yadjour-Véda, et plusieurs Oupanishads de l'Atharva-Véda.

Digitized by Google

RIG-VÉDA.

Section VIII, Lecture VII, Hymne 9 (1). — Pradjapati, rishi; Trishtoubh, mètre.

L'AME SUPRÊME.

(PARAMÂTMA, titre donné par le commentaire.)

Alors rien n'existait, ni le non-être, ni l'être; ni monde, ni air, ni région supérieure. Quelle était donc l'enveloppe de toutes choses? Où était, quel était le réceptacle de l'eau? où était la profondeur impénétrable de l'air? Il n'y avait point de mort, point d'immortalité; pas de flambeau du jour et de la nuit. Mais Lui seul respirait sans respirer, absorbé dans sa Svadhâ, sa propre pensée. Il n'existait rien, absolument rien autre que Lui. Les ténèbres étaient au commencement enveloppées de ténèbres; l'eau était sans éclat, et tout était confondu en Lui. Mais l'être reposait dans le vide qui le portait; et cet univers fut enfin produit par la force de sa dévotion. D'abord le désir se forma dans son esprit, et ce fut là la première semence.

C'est ainsi que les sages, méditant dans leur cœur et leur intelligence, ont expliqué le lien de l'être au non-être dans lequel il est. Le rayon lumineux de ces sages s'est étendu partout; il a été en bas, il a été en haut. C'est qu'ils étaient pleins d'une semence féconde; c'est qu'ils avaient une grande pensée. La Svadhâ de l'être survivra à tout, comme elle a tout précédé.

Mais qui connaît exactement ces choses? qui pourra les dire? Ces êtres, d'où viennent-ils? cette création, d'où vient-elle? Les dieux ont été produits parce qu'il a bien voulu les produire. Mais Lui, qui peut savoir d'où il vient lui-même? qui peut savoir d'où est sortie cette création si diverse? Peut-elle, ne peut-elle pas se soutenir elle-même? Celui qui du haut du ciel a les

(1) M. Langlois, t. IV, p. 421; Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 83.

Digitized by Google

yeux sur ce monde qu'il domine, peut seul savoir si cela est ou savoir si cela n'est pas (1).

Je m'imagine que des morceaux de ce genre, si Voltaire les eût connus, l'auraient un peu réconcilié avec le Véda tant dédaigné par lui au profit de l'Ézour-Veidam, qui en était, à ce qu'il croyait, la réfutation. Ici le langage du Véda est aussi simple, aussi grand que pouvait l'être celui du faussaire chrétien ; et ce faussaire s'est donné plus de peine qu'il ne fallait pour combattre la superstition et l'idolâtrie indiennes. Il n'avait qu'à prendre les livres sacrés eux-mêmes ; et avec du discernement et du soin, il aurait pu en extraire tout un système de théologie aussi raisonnable que celui qu'il fabriquait, et qui aurait eu le grand avantage d'être sincère. Il est certain qu'on peut tirer des Védas un ensemble de croyances où le dogme de l'unité de Dieu paraît affirmé dans les termes les plus positifs et parfois les plus relevés. Ce n'est pas là, je le sais bien, la doctrine qui a triomphé dans la religion brahmanique toujours entachée plus ou moins de panthéisme, même au milieu de ses plus heureuses spéculations. Mais les éléments de ce dogme se retrouvent dans les écritures védiques, très-nombreux, s'ils y sont dispersés ; et ce pouvait être une œuvre aussi profitable que facile de les réunir et de les coordonner. C'est ce qu'ont essayé, dans ces derniers temps, plusieurs pandits, et, de nos jours, le célèbre Rammohun-Roy. Il est difficile de savoir ce qu'ont produit ces efforts, et jusqu'à quel point cette rénovation de la religion brahmanique a touché le cœur de

(1) Cet hymne a été traduit, comme le précédent, par Colebrooke. Je ferai sur sa traduction la même remarque que j'ai faite pour l'autre : celle de M. Longlois est beaucoup plus fidèle.

Digitized by Google

ceux auxquels elle s'adressait. Mais heureux ou impuissants, ces efforts étaient certainement très-sensés. Pour convertir un peuple et le ramener à des idées plus saines, il est bon de recourir aux livres sacrés que ce peuple possède, et qu'il croit ; il est bon de lui montrer qu'il les comprend mal et qu'il peut s'en faire une interprétation plus complète et plus juste. C'est un moyen très-loyal de l'éclairer; et cette route, bien que détournée, est peut-être encore la plus sûre comme elle est la plus honnête.

Je commente et j'éclaircis l'hymne que je viens de citer par un autre qui porte tout à fait le même caractère, et qui, à bien des égards, pourrait être accepté même par la muse chrétienne. Il est l'un des derniers du Rig-Véda, et j'ajoute l'une de ses inspirations les plus grandes et les plus vraies.

RIG-VÉDA.

Section VIII, lecture VII, hymne 2 (1). — Hiranya-Garbha, rishi; Trishtoubh, mètre.

AU DIEU CRÉATEUR (PRADJAPATI).

Le Dieu à l'œuf d'or a paru; il venait à peine de naître, et il était déjà le seul maître du monde. Il a rempli la terre et le ciel. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

C'est le Dieu qui donne la vie, qui donne la force; c'est celui dont tous les êtres, celui dont tous les dieux subissent et honorent la suprême loi ; c'est celui auprès de qui l'immortalité et la mort ne sont que des ombres. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste?

C'est le Dieu qui, par sa grandeur, est le seul roi de ce monde, qui respire et qui voit par lui; c'est le maître de tous

(1) M. Langlois, t. IV, p. 409.

Digitized by Google

les animaux à deux pieds, à quatre pieds. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste ?

C'est à lui, c'est à sa grandeur qu'appartiennent ces montagnes couvertes de frimas, cet océan avec ses flots, ont dit les sages ; c'est à lui ces espaces, à lui ces deux bras qu'il y déploie. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste ?

C'est par lui qu'a été solidement établi le ciel, par lui la terre, par lui l'air immense, par lui le firmament ; c'est lui qui, dans les airs, conduit la lumière. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste ?

C'est lui que le ciel et la terre, soutenus par son appui, frémissent du désir de voir, quand le soleil, dans sa splendeur, se lève à l'orient. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste ?

Quand les grandes ondes portant le germe universel sont venues, et qu'elles ont enfanté Agni, alors s'est développée avec elles cette âme unique des dieux. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste ?

C'est lui qui, dans sa grandeur, voit autour de lui ces ondes qui renferment la force et qui enfantent le sacrifice. C'est lui qui, parmi les dieux, a toujours été le dieu suprême. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste ?

Ah ! puisse-t-il nous protéger, celui qui, dans sa sainte puissance, a créé la terre et le ciel, celui qui a créé les belles, les vastes ondes. A quel autre dieu offririons-nous l'holocauste ?

O Pradjapati ! ce n'est pas un autre que toi qui a créé tous ces êtres que tu as répandus dans le monde. Accorde-nous les biens que nos invocations te demandent ; fais que nous soyons les heureux possesseurs de la richesse !

Une remarque importante et curieuse, c'est que les rishis, auxquels sont attribués ces trois hymnes métaphysiques, sont des personnages allégoriques. Ainsi, l'auteur de l'hymne de la Création est appelé Yadjna, et ce mot, en sanscrit, ne signifie que le sacrifice. On a donc personnifié le sacrifice lui-même qu'offrent les dieux au mo-

Digitized by Google

ment où l'univers est créé; et c'est le Sacrifice, devenu poète, qui célèbre sa propre histoire et ses propres mérites. L'auteur du second hymne à l'Ame suprême est Pradjapati, c'est-à-dire le dieu suprême, le souverain des créatures, qu'on appelle aussi souvent du nom d'Ame suprême que du nom moins relevé de Pradjapati. Enfin Hiranya-Garbha est supposé l'auteur de l'hymne au Dieu créateur; et Hiranyagarbha, mot formé de deux autres, signifie l'œuf d'or, d'où ce dieu est sorti et dans lequel est renfermé le monde, flottant avec lui sur les eaux. Ces équivoques et ces allusions sont très-fréquentes dans le *Rig-Véda*, et plus encore dans les autres. Des hymnes adressés à Agni sont attribués à Agni lui-même, et aux Dévas qui conversent avec lui dans un dialogue où les interlocuteurs se répondent chacun par une stance. (*Rig-Véda*, section VIII, lecture I, hymnes 6, 7, 8, traduction de M. Langlois, t. IV, p. 254 et suivantes.) Quelquefois c'est le grand Indra qui, se faisant rishi, se célèbre lui-même (*ibid.*, p. 249 et suiv.), et ne se ménage pas les louanges. Ailleurs, c'est la Voix, la Parole (Vâk) qui est l'auteur inspiré, le rishi de l'hymne à la Voix, à la Parole sainte. (Section VIII, lecture VII, hymne 6, traduction de M. Langlois, t. IV, p. 415). Et ici la tradition voulant sans doute pousser encore plus loin la méprise, fait de Vâk un personnage réel, et la regarde comme la fille d'un sage appelé Abhrina (1). L'hymne à l'Arbre de la science sacrée, où une femme jalouse prononce une incantation qui doit donner la mort à sa rivale, est attribué à Indrânî, épouse céleste d'Indra. (Section VIII, lecture VIII, hymne 3, traduction de M. Langlois, t. IV, p. 442.) Enfin un hymne

(1) Colebrooke, qui a traduit cet hymne, *Essays*, I, p. 32, dit Ambhrina, au lieu d'Abhrina.

Digitized by Google

qui s'adresse à Sraddhâ, c'est-à-dire à la Foi religieuse, est supposé l'œuvre de Sraddhâ elle-même, qu'on appelle la fille de Kâma, c'est-à-dire de l'Amour ou du Désir, allégorie aussi délicate que profonde. Je pourrais multiplier ces exemples; mais ceux-ci suffisent pour prouver l'incertitude des traditions en ce qui concerne les auteurs des hymnes. L'index ou anoukramani du *Rig-Véda* est exact, sans doute, en ce qu'il reproduit les opinions du temps où il a été rédigé; mais il est évident que dès cette époque, toute reculée qu'elle est, on ne sait déjà plus rien de positif sur les rishis; et que la superstition populaire, dans sa vénération, en fait aussi bien des dieux que des hommes, des personnages allégoriques que des êtres réels.

Maintenant qu'on connaît assez bien le Rig-Véda dans ses deux caractères principaux, de poésie religieuse et métaphysique, il faut le considérer sous un aspect très-différent, et qui ne sera guère moins beau dans son genre. Je veux parler de ces incantations qui n'ont pour objet que de satisfaire des passions toutes personnelles, de ces exorcismes qui doivent apaiser des craintes, consoler des regrets, assurer des biens ou éloigner des maux. Ces hymnes sont en petit nombre dans le Rig-Véda, et ils sont presque tous relégués dans le dixième et dernier mandala. J'en citerai deux qui me semblent d'une beauté peu commune, surtout le premier, tout déplacé qu'il peut paraître dans un livre réputé divin (1): c'est un hymne adressé

(1) Ce qui peut faire comprendre jusqu'à certain point l'introduction d'un tel morceau dans le Véda, c'est que la passion du jeu, poussée jusqu'à la fureur, paraît avoir été très répandue dans l'Inde. On se rappelle que Nala, dont les aventures remplissent un des plus beaux épisodes du Mahâbhârata, pu-

Digitized by Google

au Dieu du jeu, aux dés, qu'un joueur, dans ses désirs effrénés, supplie de lui être favorables, tout en les maudissant. La passion du jeu ne saurait trouver des accents plus naturels et plus énergiques. Dans une scène de haute comédie, ce monologue tiendrait admirablement sa place. Jamais joueur, accablé de honte et de remords, en même temps que transporté de désirs, n'a mieux parlé pour s'excuser lui-même, et déplorer ses fautes, tout en étant prêt à y retomber.

RIG-VÉDA.

Section VII, Lecture VIII, Hymne 2 (1). — Cavasha, rishi; Trishtoubh, mètre.

AU DIEU DU JEU.

Ces dés qui s'agitent, qui tombent en l'air et qui roulent sur la poussière, ces enfants du grand Vibhâdaca me rendent fou. Mon ivresse est pareille à celle du Soma que produit le Moudjâvan. Que Vibhâdaca veille toujours sur moi!

Ma femme ne me maltraite point; elle ne m'injurie pas; elle a toujours été bonne avec mes amis comme elle l'est avec moi; et moi pour un dé qui d'un seul coup peut tout ruiner, je laisse une si tendre épouse!

Ma belle-mère me hait; ma femme me retient; le pauvre qui me demande l'aumône n'est pas satisfait par moi; car je mène la vie d'un vieux et mauvais cheval de louage.

D'autres s'occupent de la femme de l'homme qui met toute sa science dans les coups d'un dé triomphant. Son père, sa mère,

blié par M. Bopp, avait perdu son royaume sur un coup de dés. Mais je ne sais si cet hymne au dieu du jeu n'est pas plus fait pour animer encore les joueurs que pour les corriger.

(1) M. Langlois, IV, p. 192.

Digitized by Google

ses frères, disent de lui : « Nous ne le connaissons pas ; qu'on l'enchaîne et qu'on l'emmène. »

Quand j'y réfléchis, je ne veux plus être maîtrisé par ces dés ; mais je me laisse entraîner par des amis. En tombant, les dés font entendre leur voix, et je vais à leur appel comme une amante ivre d'amour.

Le fou arrive à la réunion tout échauffé : « Je gagnerai, » se dit-il. Aussitôt les dés s'emparent du désir du joueur, et lui leur donne en un seul jour tout ce qu'il possède.

Les dés sont comme les crocs dont se servent les conducteurs des éléphants pour presser leur monture ; ils déchirent, ils brûlent d'espérances, de regrets ; ils s'attachent à la jeunesse, tantôt victorieux, tantôt abattus ; et ils se couvrent de miel pour séduire l'âme de l'insensé.

Cependant l'essaim des cinquante-trois points (1) se livre à ses jeux, comme le divin, le pieux Savitrî ; ils ne cèdent jamais à la colère ni à la menace, tandis qu'il n'y a pas de roi qui ne doive leur rendre hommage et se prosterner devant eux.

Ils roulent sur le sol, ils tremblent dans l'air, et, quoique privés de bras, ils dominent celui qui a des bras. Charbons du ciel tombés sur la terre, tout froids qu'ils sont, ils brûlent le cœur.

L'épouse du joueur se désole de l'abandon où il la laisse ; sa mère s'afflige de l'absence d'un fils qu'elle ne voit plus. Lui-même tremble de rencontrer son créancier ; il convoite le bien des autres, et il ne rentre plus chez lui que la nuit.

Quand le joueur revoit sa femme, il s'attriste en pensant que la couche d'autres épouses est heureuse et tranquille ; mais, dès le matin, il a attelé de nouveau ses noirs coursiers ; et quand Agni finit sa lumière, il se couche par terre comme un misérable vidhala.

Celui qui le premier a été le général de votre grande armée,

(1) Il semble qu'ici il y ait une erreur : trois dés à vingt et un points chacun font soixante-trois points au lieu de cinquante-trois.

Digitized by Google

le premier roi de votre race, ô Dés ! à celui-là, je lui rends hommage. Je ne dédaigne pas vos présents, mais je dis en toute vérité ceci :

« Ne joue pas aux dés ; laboure plutôt la terre comme un laboureur, et jouis du fruit de ton travail avec abondance, avec sagesse : c'est là que sont tes vaches, tes trésors, ô joueur ! c'est là qu'est ta femme. » Que Savitrî m'assure ce bonheur, et je m'en contente.

Mais traitez-moi en ami, ô dés ! ne vous fâchez pas contre nous ; ne venez pas avec un cœur impitoyable ; que votre courroux s'appesantisse ailleurs, et qu'un autre que nous soit dans les liens de ces noirs combattants.

L'auteur de cet hymne en a fait encore cinq ou six autres ; mais ils sont bien loin de celui-là, qui suffit à placer Cavasha auprès des poètes que nous avons cités plus haut et admirés : Gritsamada, Coutsa, Hiranya stoupa, etc.

Le dernier hymne que je donnerai de la *Samhitâ du Rig-Véda* est un exorcisme pour rappeler un mort à la vie ; il est intitulé l'*Ame* (*manas*, *mens* du latin). Il est évident que cet hymne n'est qu'une formule d'incantation ; elle devait sans doute être prononcée au milieu de certaines pratiques dont le détail ne nous est pas connu, mais qu'on peut aisément imaginer. Ces incantations, tout absurdes qu'elles doivent paraître, ont été en usage chez tous les peuples ; et l'Europe les a conservées, malgré toute sa civilisation et ses lumières, jusqu'à ces derniers siècles. Il est même assez probable que ces superstitions ne sont pas encore aujourd'hui complètement éteintes. L'hymne du *Rig-Véda* nous apprend, en outre, où en étaient alors, chez les Indous, les croyances sur la destinée de l'Ame après qu'elle a quitté le corps. Elle se répand dans le monde entier ; on la demande à tous les éléments auxquels elle s'est mêlée. Cette croyance s'est en-

Digitized by Google

suite développée, et elle a formé la doctrine de la transmigration, qui est en quelque sorte endémique à l'Inde; mais la transmigration n'est pas encore dans le *Rig-Véda*, et je crois qu'elle n'apparaît pas davantage dans les autres. Les trois Gopâyanas, auteurs de cet hymne, viennent évoquer l'Ame de Soubandhou, leur frère, sur son tombeau. Ils étaient, si l'on en croit la tradition, les prêtres domestiques, les pourohitas d'un roi nommé Asamâti, qu'ils ont célébré dans plusieurs hymnes.

RIG-VÉDA.

Section VIII, lecture I, hymne XIII (1). — Les Gopâyanas, rishis; Anoushtoubh, mètre.

L'AME.

Ton Ame, qui est allée au loin dans la contrée de Yama (2), nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin dans le ciel et dans la terre, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin visiter la terre aux quatre parties, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin dans les quatre régions de l'air, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin dans l'Océan et ses flots écu-

(1) M. Langlois, IV. p. 265.

(2) Yama, dieu de la mort. (Voir plus haut, p. 49, la note sur Yama).

Digitized by Google

meux, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin dans les torrents lumineux, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin dans les eaux, dans les plantes, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin vers le soleil, vers l'aurore, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin dans les vastes montagnes, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin dans le monde entier, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin vers les dernières limites de l'univers, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Ton Ame, qui est allée au loin dans le passé, dans le futur, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici dans ta maison, à la vie.

Les hymnes qui précèdent doivent avoir donné une idée suffisante du Rig-Véda, ou plutôt de cette partie du Rig-Véda, qui contient les prières ou mantras, et qui est proprement appelée la samhitâ. Mais ce n'est pas là le Rig-Véda tout entier; et si l'on doit s'en rapporter aux Indiens eux-mêmes, les seuls juges vraiment compétents, si l'on doit s'en rapporter à l'école Mîmânsâ, le Rig-Véda comprend aussi les Brâhmanas qu'on y rattache. Ces Brâhmanas, comme on l'a vu plus haut (pages 39 et 40, sont au nombre de deux, traitant l'un et l'autre le même sujet, mais le disposant dans un ordre différent. Je vais en donner quelques extraits, que j'emprunterai à Cole-

Digitized by Google

brooke, n'ayant pas le texte à ma disposition. C'est un tout autre monde que celui des Mantras; et il n'est pas besoin d'un long examen pour affirmer que les Brâhmanas sont beaucoup plus récents que les hymnes. Ils en expliquent pour un grand nombre, d'ailleurs, l'origine et l'occasion; et, à ce point de vue, ils sont fort importants par les légendes qu'ils ont conservées.

L'Aitareya-Brâhmana, en vers et en prose, comprend huit livres, divisés chacun en cinq lectures, et formant en tout quarante chapitres. Voici un extrait du trente-huitième chapitre, ou le troisième du huitième livre : c'est la consécration mystique d'Indra.

RIG-VÉDA.

Aitareya Brâhmana, livre VIII, chapitre 3e.

Après l'inauguration d'Indra par Pradjapati, le divin Vasou le sacra dans la région de l'est avec les mêmes prières en vers et en prose, avec les mêmes paroles saintes, pendant trente et un jours, afin de lui assurer sa juste domination. De là vient que maintenant encore les rois des Pratchyas, dans l'est, sont sacrés d'après la pratique des dieux, d'après les règles fixées (Sâmrâdjya), et que les rois ainsi sacrés sont appelés par les peuples Sâmrâdjs.

Ensuite les divins Koudras le sacrèrent dans la région du sud, avec les mêmes prières en vers et en prose, avec les mêmes paroles saintes, durant trente et un jours, pour assurer la continuité de son bonheur. De là vient que les rois des Satvats, dans le sud, sont sacrés d'après la pratique des dieux pour assurer la continuité de leur joie (Bhodjya), et les rois ainsi sacrés sont appelés par les peuples Bhodja.

Ensuite les divins Adityas le sacrèrent dans la région de l'ouest, etc.

Ensuite tous les dieux le sacrèrent dans la région du nord, etc.

Digitized by Google

Ensuite les divins Sâdhyas et Aptyas le sacrèrent dans la région du milieu, etc.

Enfin les Marouts et les dieux nommés Anguiras le sacrèrent dans la région inférieure, etc.

Sacré par cette grande inauguration, Indra subjugua toute la terre et conquit tous les mondes; il obtint la supériorité, la prééminence, la domination sur tous les dieux. Ayant obtenu dans ce monde la puissance équitable, le bonheur, la domination exclusive, l'autorité séparée, l'habitation de la demeure suprême, la souveraineté, le pouvoir sans bornes et le gouvernement universel; devenu être existant en soi et maître indépendant, exempt de toute dissolution possible, remplissant tous ses désirs dans le monde céleste, Indra devint immortel; il devint immortel.

Le trente-neuvième chapitre, continuation du précédent, décrit le sacre des rois à l'imitation du sacre d'Indra; et il énumère minutieusement toutes les conséquences bienfaisantes d'un sacre accompli dans ces formes.

Enfin le quarantième chapitre de l'*Aitareya-Brâhmana* est destiné à faire comprendre aux Rois tous les avantages que la présence d'un pourohita ou prêtre domestique attire sur la maison opulente et pieuse qui l'entretient. La dernière section de ce chapitre donne la description détaillée des cérémonies toutes-puissantes qui, sous la direction de ce prêtre, ont pour objet de faire périr les ennemis du Roi.

Ensuite, dit l'*Aitareya-Brâhmana*, on décrit la destruction dans l'air. Les adversaires, les ennemis, les rivaux, périssent autour de celui qui fait accomplir tous ces rites. Ce qui se meut dans l'atmosphère, c'est l'air (Brahme) autour duquel périssent cinq déités : la foudre, la pluie, la lune, le soleil et le feu.

La foudre ayant brillé disparaît derrière la pluie; elle s'évanouit et personne ne sait où elle est allée. Quand un homme

Digitized by Google

meurt, il disparaît, et personne ne sait où est allée son âme. Ainsi donc, quand la foudre s'évanouit, prononcez cette prière : « Puisse mon ennemi périr ainsi ! puisse-t-il disparaître, et personne ne savoir où il est ! » Aussitôt l'on ne saura ce qu'il est devenu.

Quand la pluie est tombée, elle s'évapore et disparaît avec la lune, et personne ne sait, etc. Quand la pluie cesse, prononcez cette prière, etc.

La lune, quand elle est en conjonction, disparaît avec le soleil, etc. Quand la lune se cache, prononcez cette prière, etc.

Le soleil, quand il se couche, disparaît sous forme de feu, etc. Quand le soleil se couche, prononcez cette prière, etc.

Le feu, quand il monte, disparaît dans l'air, etc. Quand le feu s'est éteint, prononcez cette prière, etc.

Les mêmes déités naissent et se forment suivant cette origine. Le feu naît de l'air ; car, poussé par un souffle violent, il prend une nouvelle ardeur. Quand vous le voyez se ranimer, prononcez cette prière : « Que le feu se ranime ! mais que mon ennemi ne se ranime pas ! puisse-t-il rester à jamais éloigné ! » Cette prière suffit pour que l'ennemi s'éloigne encore davantage.

Le soleil naît du feu ; quand vous le voyez, prononcez cette prière : « Puisse le soleil se lever ! mais que mon ennemi ne se ranime pas, etc. »

La lune naît du soleil ; quand vous la voyez, prononcez cette prière : « Puisse la lune se renouveler ! mais que mon ennemi, etc. »

La pluie naît de la lune ; et, quand vous la voyez, prononcez cette prière : « Puisse la pluie être produite ! mais que mon ennemi, etc. »

La foudre naît de la pluie ; et, quand vous la voyez, prononcez cette prière : « Puisse la foudre briller ! mais que mon ennemi, etc. »

Telle est la destruction dans l'air. Maitreya, fils de Kousharou, communiqua ces rites à Soutvan, fils de Kirisa, descen-

Digitized by Google

dant de Bhârga. Cinq rois périrent autour de lui, et Soutvan atteignit le pouvoir qu'il désirait.

Celui qui entreprend de pratiquer ces rites doit appliquer soigneusement les règles suivantes : Qu'il ne se couche pas plus tôt que son ennemi, et qu'il se lève quand il suppose que son ennemi est levé; qu'il ne se lève pas plus tôt que son ennemi, mais qu'il se couche quand il suppose qu'il est couché; qu'il ne s'endorme pas plus tôt que son ennemi, mais qu'il s'endorme quand il suppose qu'il est endormi; qu'il veille quand il suppose qu'il veille. Son ennemi a beau avoir une tête de pierre, bientôt il le tue ; bientôt il le tue.

Nous voici bien loin de cette grande poésie des hymnes. L'inspiration sublime des rishis a disparu pour faire place à je ne sais quelle imagination extravagante et superstitieuse. Les nobles émotions qu'inspirait le spectacle de la nature se sont éteintes ; et la mythologie des premiers âges a donné naissance à des légendes absurdes qui ont aussi peu de grâce que de vraisemblance. La haine, le désir de la vengeance, sont les seules passions qui parlent au cœur de l'homme, avec l'intérêt, qui lui souffle la dissimulation et la bassesse. C'est une chute honteuse pour le génie indien ; et ce mélange des idées les plus hautes et les plus saintes avec les calculs le plus misérables et les plus profanes a quelque chose qui repousse et dégoûte la raison dans un livre qu'on donne pour divin.

Mais il faut être juste ; l'Aitareya-Brâhmana ne renferme pas seulement des morceaux de cet ordre inférieur ; il en a d'autres très-différents, où la spéculation métaphysique rachète par sa grandeur et sa vérité tant d'erreurs et de misères. Dans une (1) des Oupanishads de l'Aitareya-Brâh-

(1) Il faut faire le mot *oupanishad* féminin en français, comme il l'est en sanscrit.

Digitized by Google

mana, je trouve cette admirable allégorie de la Dispute des sens, déjà connue par l'Oupnékhat d'Anquetil-Duperron, et par la traduction qu'en a donnée M. Eugène Burnouf, Je la lui emprunte, en n'y faisant que de très-légers changements :

RIG-VÉDA.

Aitareya-Brâhmana, dans l'Oupanishad Sarvasâra.

Les sens disputaient entre eux : « C'est moi qui suis le premier ; c'est moi qui suis le premier, » s'écriaient-ils. Puis ils se dirent : « Allons, sortons de ce corps ; celui d'entre nous qui en sortant du corps le fera tomber, sera le premier. »

La parole sortit : l'homme ne parlait plus ; mais il mangeait, il buvait et vivait toujours. La vue sortit : l'homme ne voyait plus ; mais il mangeait, il buvait et vivait toujours. L'ouïe sortit : l'homme n'entendait plus ; mais il mangeait, il buvait et vivait toujours. Le manas sortit : l'intelligence sommeillait dans l'homme ; mais il mangeait, il buvait et vivait toujours. Le souffle de vie sortit : à peine fut-il dehors, que le corps tomba ; le corps fut dissous ; il fut anéanti. De là vient que l'on donne au corps le nom de Çarîra. Il voit certainement s'anéantir son ennemi et son péché, celui qui sait cela.

Les sens disputaient encore : « C'est moi qui suis le premier ; c'est moi qui suis le premier, » s'écriaient-ils. Puis ils se dirent : « Allons, rentrons dans ce corps qui est à nous. Celui d'entre nous qui en rentrant dans ce corps le remettra debout, sera le premier». La parole rentra: le corps gisait toujours. La vue rentra : il gisait toujours. L'ouïe rentra : il gisait toujours. Le manas rentra : il gisait toujours. Le souffle de vie rentra : à peine était-il rentré que le corps se releva. Celui-là fut le premier. Le premier » des sens, en effet, est le souffle de vie même ; que l'on sache donc que le premier des sens est le souffle de vie. Les Dévas lui dirent : « C'est toi qui est le premier ; cet univers tout

Digitized by Google

entier, c'est toi. Nous sommes à toi et tu es à nous. » C'est ce qu'a exprimé le sage inspiré quand il a dit : Tu es à nous et nous sommes à toi (1).

Une annexe de ce Brâhmana du *Rig-Véda*, l'Aitareya-Aranyakam, comprend dix-huit lectures, réparties inégalement en cinq livres ou âranyakas. Le second et le troisième livre forment, comme on le sait, une Oupanishad, appelée Bahvrich Brâhmana Oupanishad ; et les cinq derniers chapitres du second livre réunis, forment une Oupanishad nommée spécialement Aitareya Oupanishad.

Colebrooke en donne le morceau suivant, que je suis réduit à traduire encore sur l'anglais en l'absence du texte que je n'ai pas (2) :

A l'origine, tout cet univers n'était que l'âme; rien autre n'existait ni actif ni inactif. L'âme pensa : « Je créerai les mondes; » et aussitôt elle créa ces mondes divers, l'eau, la lumière, les êtres mortels et les eaux. L'eau est la région qui est

(1) Eugène Burnouf, trad. du *Bhâgavata-Poûrana*, t. I, préface, p. CXXXVI. Ce morceau est traduit dans l'*Oupnékhat*, t. II, p. 41 : Anquetil appelle cette Oupanishad Sarbsar. La même fable se retrouve, mais moins complète, dans la Vrihadaranyaka Oupanishad du *Yadjour-Véda;* et M. Eug. Burnouf avait traduit ainsi ce fragment. Voir le commentaire sur le *Yaçna*, t. I, seconde partie, p. CLXX. Enfin, on retrouve la même allégorie dans la Tchandogya Oupanishad du Sâma-Véda : voir l'*Oupnékhat*, t. I, p. 42. De ces trois versions d'une même idée, la plus belle est celle dont j'ai reproduit la traduction ; elle paraît la version originale dont les deux autres ne sont qu'un développement plus ou moins heureux. La pensée tout entière, avec le départ et le retour des sens, n'est que dans la version de la Sarvasâra. M. Eug. Burnouf a remarqué avec raison que cette allégorie rappelle celle des membres et de l'estomac, dont Ménénius Agrippa fit usage à Rome pour ramener le peuple à de meilleurs sentiments et le réconcilier avec le sénat.

(2) Colebrooke, *Essays*, t. I, p. 47.

Digitized by Google

au-dessus du ciel, que supporte le ciel; l'atmosphère comprend la lumière; la terre est mortelle; et les régions inférieures sont les eaux.

L'âme pensa et se dit : « Voilà les mondes; je vais créer des gardiens de ces mondes. » Il tira donc des eaux et créa un être revêtu d'un corps. Il le vit; et la bouche de cet être ainsi contemplé s'ouvrit comme un œuf. De sa bouche sortit la parole; de la parole sortit le feu. Les narines s'écartèrent; et des narines sortit le souffle; du souffle sortit l'air qui se propagea au loin. Les yeux s'ouvrirent; et des yeux s'élança une clarté; et de cette clarté fut produit le soleil. Les oreilles se dressèrent; et de l'oreille fut produite l'ouïe, et de l'ouïe furent produites les régions de l'espace. La peau s'étendit; et de la peau naquit la chevelure; et c'est de la chevelure que naissent les arbres et les plantes. La poitrine s'ouvrit; et de la poitrine sortit l'esprit; et de l'esprit sortit la lune. Le nombril sortit; et du nombril vint la déglutition; et de cette déglutition, la mort. Les organes de la génération sortirent; de ces organes sortit la semence reproductrice, d'où coulèrent aussi les eaux.

Ces dieux ainsi créés tombèrent dans le vaste Océan; et ils vinrent vers l'âme tourmentés par la soif et la faim. Ils lui dirent : « Donne-nous une demeure moins vaste, pour que nous « puissions y trouver la nourriture dont nous avons besoin. » L'âme leur offrit la forme d'une vache; ils lui répondirent : « Ce « n'est pas suffisant pour nous. » L'âme leur proposa la forme d'un cheval; et ils dirent : « Ce n'est pas encore suffisant pour nous. » L'âme leur proposa la forme humaine et ils s'écrièrent : « Ah! c'est fort bien! c'est merveilleux! » et c'est de là qu'on a pu dire que l'homme seul est bien formé.

L'âme leur commanda ensuite d'occuper chacun leur place spéciale. Le feu devenu la parole entra dans la bouche. L'air devenu le souffle rentra dans les narines. Le soleil devenant la vue entra dans les yeux. L'espace devenant l'ouïe occupa les oreilles. Les arbres et les plantes devenant la chevelure remplirent la peau. La lune devenant l'esprit entra dans la poitrine.

Digitized by Google

La mort devenant la déglutition entra dans le nombril. L'eau devenant la semence reproductrice, entra dans les organes de la génération.

La faim et la soif s'adressant à l'âme lui dirent : « Donne-nous nos places. » L'âme répondit : « Je vous distribue entre les déités ; et je vous fais entrer en partage avec elles. » De là vient que quelle soit la divinité à laquelle on fasse une offrande, la faim et la soif y prennent leur part.

L'âme réfléchit et se dit : « Voilà les mondes, voilà les gardiens des mondes ; il faut que je crée la nourriture dont ils ont besoin. « L'âme regarda les eaux, et des eaux ainsi contemplées sortit la forme ; et la nourriture est la forme qui fut ainsi produite.

La nourriture ainsi créée se retourna et songea à fuir. Le premier homme essaya de la prendre par la parole ; mais il ne put l'atteindre par sa voix. S'il avait pu prendre la nourriture par la voix, la faim eût été satisfaite en nommant simplement la nourriture. Il essaya de la saisir par son souffle ; mais il ne put l'aborder en respirant. S'il avait pu la prendre par le souffle, la faim aurait été satisfaite en odorant la nourriture. Il voulut la saisir par un regard ; mais il ne put la surprendre ainsi. S'il avait pu la saisir par la vue, la faim eût été satisfaite en voyant la nourriture. Il essaya de la prendre avec l'ouïe ; mais il ne put la prendre en l'écoutant. S'il l'avait saisie par l'ouïe, la faim aurait été satisfaite en entendant la nourriture. Il essaya de la prendre avec la peau ; mais il ne put la retenir par son seul toucher. S'il l'avait saisie en la touchant, la faim eût été satisfaite en touchant la nourriture. Il désira encore la prendre par sa pensée ; mais il ne put la saisir en y pensant. S'il l'avait saisie par la pensée, la faim eût été satisfaite en méditant sur la nourriture. Il essaya de la garder avec les organes générateurs ; mais il ne put ainsi la saisir. S'il l'avait gardée de cette façon, la faim eût été satisfaite par l'émission. Enfin, il essaya de la prendre avec la déglutition ; et de cette manière, il l'avala. Cet air qui est ainsi absorbé saisit la nourriture ; et cet air est la condition de la vie.

Digitized by Google

L'âme entre ensuite dans le corps qu'elle anime ; et de là, des détails fort étranges sur la génération, le développement du fœtus et la succession des êtres.

Le morceau, trop long pour que je puisse le donner ici sans lacunes, se termine ainsi :

Puisse le discours que je viens de prononcer être intelligent et vrai! puisse mon esprit être attentif à ce que je viens de dire! Montre-toi à mes yeux, ô intelligence qui te manifestes toi-même. Pour moi, ô ma parole! ô mon esprit! approchez de ce Véda. Que ce que j'ai entendu ne soit jamais oublié par moi! Que le jour et la nuit je retienne tout ce que j'ai appris ! Que je pense la réalité; que je dise la vérité! Que cette prière me protége; qu'elle protége mon maître ! qu'elle me protége! Que mon maître la garde ! que mon maître la garde! qu'elle garde mon maître !

Je ne veux pas pousser plus loin ces citations, qui peuvent déjà paraître trop longues. Je les ai choisies de manière à ce qu'on pût connaitre par elle l'ensemble du Rig-Véda, dans ses hymnes d'abord, qui forment la Samhitâ et dans ses Brâhmanas, avec leurs Oupanishads, que n'en sépare point l'orthodoxie. Les autres Védas nous offriront un mélange non moins irrégulier de prières magnifiques et de légendes ridicules, de méditations sublimes et de rêveries puériles : c'est la rançon que paie trop souvent l'esprit humain.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR D'ALEMBERT

PAR M. DAMIRON (*).

PHILOSOPHIE.

Les Eléments de philosophie. — Cette doctrine est à rechercher d'abord dans celui de ses écrits qui en offre l'exposition la plus complète et la plus suivie, en même temps que la plus publique et la plus avouée. Mais il ne faut pas se borner là; et il y a aussi à la reconnaître ailleurs et particulièrement dans les lettres, où pour être confidentielle, elle n'en est que plus explicite, plus expressément déclarée soit dans ses principes, soit dans ses conséquences.

Je commencerai donc par les *Eléments de philosophie.*

On lit dans l'*avertissement* qui en précède la seconde édition, que ce n'était d'abord qu'une esquisse, et comme une table raisonnée des principales matières à traiter sous ce titre, mais que le roi de Prusse, en ayant pris connaissance et l'ayant jugé utile, a désiré que l'auteur y donnât

(*) Voir t. XXVII, p. 65.

Digitized by Google

plus d'étendue et indique lui-même les endroits qui avaient besoin d'être développés et approfondis ; et d'Alembert s'est fait un devoir de se conformer à ses vues, et de joindre des *éclaircissements*, en forme d'appendices ou de notes, au corps même du traité.

Il ajoute que la plupart des matières qu'il aborde sont épineuses et arides, et ne peuvent intéresser tout au plus que ceux qui aiment à réfléchir ; on jugera s'il a réussi à les faire penser, dit-il. Il n'est pas sans doute de l'avis de ce mathématicien qui s'écriait, après avoir lu une scène de tragédie : Qu'est-ce que cela prouve ? mais il demanderait volontiers de quelque ouvrage que ce put être : Qu'est-ce que cela apprend ? Il ne désire pas qu'on juge le sien d'après une autre règle. Aussi n'aspire-t-il qu'à la clarté et à la vérité ; et quant à cette fausse chaleur, dont les intelligences les plus froides sont souvent les plus capables, il n'y prétend pas, il la compare à l'esprit de vin, dont la flamme n'échauffe pas et s'éteint bien vite ; il faut nourrir le feu de matières solides, pour que la chaleur soit sensible et durable.

Telle est en effet l'idée générale qu'on peut se faire justement d'après l'auteur lui-même, tant de la matière qu'il traite que de la manière dont il la traite. Voyons-le maintenant à l'œuvre et suivons-le dans son livre.

Il débute, comme il convient, par une définition de la philosophie. La philosophie n'est, selon lui, que l'application de la raison aux différents objets sur lesquels elle doit s'exercer ; des éléments de philosophie doivent donc contenir les principes fondamentaux de toutes les connaissances humaines, celles qui tiennent à la religion révélée exceptées, « parce que, dit-il, comme l'a remarqué Pascal, plus faites pour le cœur que pour l'esprit, elles ne répandent la lumière vive, qui leur est propre, que dans

Digitized by Google

une âme déjà préparée par l'opération divine ; la foi est une espèce de sixième sens (1), que le créateur accorde ou refuse à son gré, et autant que les vérités sublimes de la religion sont élevées au-dessus des vérités arides et spéculatives des sciences humaines, autant ce sens intérieur et surnaturel, par lequel les hommes choisis saisissent ces premières vérités, est au-dessus des sens grossiers et vulgaires, par lesquels tout homme aperçoit les secondes. »

Mais si la philosophie doit s'abstenir de porter ses vues sacrilèges sur les objets de la révélation, elle peut et elle doit même discuter les motifs de notre croyance. En effet, les principes de la foi sont les mêmes que ceux qui servent de fondement à la certitude historique, avec cette différence que dans les matières de foi, les témoignages qui en font la base doivent avoir un degré d'étendue, d'évidence et de force, proportionné à l'importance et à la sublimité de leur objet. Trois grands appuis font la base du christianisme, les prophéties, les miracles et les martyres ; la philosophie détermine les qualités, que ces appuis doivent avoir pour être inébranlables. Ainsi elle établit qu'il n'y a de prophéties que celles qui sont claires et antérieures aux faits prédits ; qu'il ne peut y avoir de miracles que dans la religion véritable, et qu'il y a moyen, soit de nier, soit d'expliquer les prétendus prodiges, dont s'appuient les fausses religions. « Quant aux martyrs, le sage qui n'ignore pas, dit d'Alembert, que l'erreur a le sien, remarque en même temps que l'avantage de la vérité est d'en avoir un plus grand nombre. » Du reste, sur ces différents points la philosophie se contente de poser

(1) D'Alembert parle ailleurs, dans un *Eclaircissement* d'un véritable sixième sens, qui n'est plus la foi.

Digitized by Google

les principes et en laisse aux théologiens l'usage et l'application. Mais un objet qui intéresse et qui regarde particulièrement la philosophie, c'est de distinguer avec soin les vérités de la foi d'avec celles de la raison, et de bien définir les limites qui les séparent; faute d'avoir fait cette distinction, d'un côté quelques grands génies sont tombés dans l'erreur; de l'autre les défenseurs de la religion ont quelquefois supposé trop légèrement qu'on lui portait atteinte.

Après ces réflexions sur le caractère général et l'emploi de la philosophie, d'Alembert en considère successivement les diverses parties et d'abord la *logique*.

Puisqu'il n'y a pas seulement des vérités premières, mais qu'il y en a aussi d'ultérieures, qui ont besoin de combinaison pour être saisies et prouvées, il faut avant toutes choses connaître les règles suivant lesquelles cette combinaison doit se faire. C'est l'art de raisonner, qu'on a nommé *logique* et qui doit avoir la première place dans des *Eléments de philosophie*. Mais de même qu'en morale, il y faut peu de règles; « les géomètres, dit l'auteur, sans s'épuiser en préceptes sur la logique et n'ayant que le sens naturel pour les guider, parviennent par une marche toujours sûre aux vérités les plus discursives et les plus abstraites; tandis que tant de philosophes ou plutôt d'écrivains en philosophie paraissent n'avoir mis à la tête de leurs ouvrages de grands traités de l'art de raisonner, que pour s'égarer ensuite avec plus de méthode. A la vérité, les premiers ont l'avantage de travailler sur un sujet palpable et simple, autant qu'il peut l'être, par l'abstraction que l'on fait d'un grand nombre de ses qualités. »

Toute la logique se réduit donc, selon d'Alembert, à une règle fort simple : pour comparer deux ou plusieurs objets éloignés les uns des autres, on se sert de plusieurs

Digitized by Google

objets intermédiaires; il en est de même, quand on compare deux ou plusieurs idées.

Tout raisonnement qui fait voir avec évidence la liaison ou l'opposition des idées, s'appelle démonstration, c'est ce qui s'observe en géométrie; et tout raisonnement qui n'a pas cette rigueur, n'est que conjecture et vraisemblance, c'est ce qui se voit en théodicée, lorsqu'il s'agit de l'action de Dieu sur les créatures.

L'art de conjecturer est à ce titre une branche de la *logique;* mais il faut en user avec beaucoup de ménagement. Quant aux démonstrations rigoureuses, il faut s'y exercer, mais non s'y borner; « car il serait à craindre, dit d'Alembert, que l'habitude trop grande et trop continue du vrai absolu et rigoureux n'émoussât le sentiment sur ce qui ne l'est pas. L'esprit qui ne reconnaît le vrai que lorsqu'il en est directement frappé, est bien au-dessous de celui qui sait non-seulement le reconnaître de près, mais encore le pressentir, le remarquer dans le lointain à des caractères fugitifs; c'est ce qui distingue l'esprit géométrique, applicable à tout, de l'esprit géomètre dont le talent est restreint à une sphère étroite et bornée. »

Tel est en substance le sentiment de d'Alembert sur la logique. Mais au texte même, dans lequel il l'expose, il joint certains *éclaircissements* dont je crois devoir donner aussi quelques extraits. Ils ont en général rapport à cette espèce de sciences, qu'il regarde comme plutôt de conjecture que de raisonnement démonstratif.

C'est ainsi qu'il juge la médecine à laquelle du reste il croit peu et à l'égard de laquelle il marque son scepticisme par différents traits, qui ressemblent toutefois plutôt à de la satyre qu'à de la critique. « Je ne puis me défendre, dit-il, d'un mouvement d'indignation et de pitié quand je

Digitized by Google

me rappelle qu'un homme, qui se faisait appeler médecin, et qui avait pensé me faire perdre un de mes amis, en rendant très-dangereux un mal très-léger, venait au sortir de là, me prouver que la médecine était plus certaine que la géométrie. » D'Alembert ne prétend pas toutefois qu'il n'y ait pas un art de guérir les hommes, mais il le regarde comme bien incertain, et il cite à ce sujet l'apologue suivant, qu'il tient, dit-il, d'un médecin, homme d'esprit et philosophe : « La nature est aux prises avec la maladie. Un aveugle armé d'un bâton (c'est le médecin) arrive pour les mettre d'accord. Il tâche d'abord de faire leur paix ; quand il ne peut en venir à bout, il lève son bâton sans savoir où il frappe ; s'il attrape la maladie, il tue la maladie ; s'il attrape la nature, il tue la nature. »

Quant à cette science qui se nomme la connaissance du monde, il la juge également très-conjecturale ; il lui prête cependant certains principes, en général assez peu favorables à la nature humaine. Ainsi à ses yeux, le grand ressort de l'humanité est l'amour de soi : « Toutes les actions des hommes, dit-il, tous leurs discours, toutes leurs pensées, tous leurs écrits même n'ont qu'un refrain perpétuel ; c'est celui de ce roi, qui entendant faire l'éloge d'un autre monarque, disait tout bas : et moi donc ? » Il cite avec complaisance ces paroles d'une femme d'esprit qui, dit-il, connaît bien les hommes : « Avez-vous besoin d'intéresser quelqu'un en votre faveur ? flattez sa vanité par des éloges, aussi grossiers même qu'il vous plaira, si vous n'avez pas l'esprit ou si vous ne voulez pas prendre la peine de le louer avec finesse ; peut-être déplairez-vous le premier jour, le second on vous supportera, le troisième on vous écoutera avec plaisir, et le quatrième on vous aimera. » D'Alembert est encore d'avis qu'une

Digitized by Google

des maximes les moins sujettes à exception, quelque triste qu'il la trouve, c'est qu'il faut sans cesse nous défier des hommes et user de la plus grande circonspection en traitant avec eux. Il ne va pas sans doute jusqu'à adhérer à cette opinion, qu'il faut vivre avec son ami comme si on devait un jour l'avoir pour ennemi; mais il veut au moins qu'on ne se fie à lui qu'après une longue épreuve.

Il ne traite pas beaucoup mieux la politique, qu'il estime d'après Frédéric, son autorité en cette matière, un jeu de chicane, pour ne pas dire de fourberie, où le plus habile est celui dont les conjectures sont le plus souvent démenties par les événements, tant il y a de hasards; « et si dans ces hasards, dit-il, on peut supposer que deux malheurs valent un tort, on doit reconnaître aussi que deux succès valent un mérite. Il s'agit donc de donner du temps à la fortune pour venir au secours de la sagesse. »

Enfin, quant à la métaphysique, il croit que c'est l'histoire de nos pensées, qui en est la principale partie et que cette partie peut devenir une science; mais que le reste ne se compose que d'objets en très-petit nombre démontrables, et pour la plupart enveloppés d'une obscurité impénétrable.

« Ainsi, selon lui, on peut regarder la métaphysique comme un grand pays, dont une petite partie est riche et bien connue, mais confinant de tous côtés à de vastes déserts, où l'on trouve seulement, de distance en distance, quelques mauvais gites prêts à s'écrouler sur ceux qui s'y réfugient. »

Après la logique vient dans les *Eléments de philosophie*, la métaphysique elle-même.

D'après ce que vient d'en dire d'Alembert, et d'après la manière dont en général il en parle, la métaphysique ne peut guère être à ses yeux que la science de l'origine

Digitized by Google

et de la génération de nos idées, que l'idéologie, comme on l'a dit plus tard dans son école. Or, n'est-ce pas bien la borner que de la définir de la sorte, et est-ce ainsi que la comprenaient Platon et Aristote, Descartes et Leibnitz? D'Alembert lui-même, malgré les restrictions qu'il y apporte, n'est-il pas forcé de sortir du cercle dans lequel il a d'abord voulu la renfermer?

De la définition qu'il en donne il suit que sous le nom de métaphysique c'est de l'analyse des idées qu'il entend surtout s'occuper.

S'engageant donc dans cette analyse, il commence par poser en principe que toutes les idées ont leur source dans la sensation; c'est, dit-il, une vérité d'expérience.

Mais comment la sensation produit-elle les idées? comment de la sensation passe-t-on aux objets extérieurs? comment l'âme s'élance-t-elle hors d'elle-même pour s'assurer de l'existence de ce qui n'est pas elle? Telles sont les questions qui se présentent ici à résoudre.

Ce qu'il y a, avant tout, de certain, c'est que nous concluons de nos sensations aux objets extérieurs; cette conclusion est une opération dont les philosophes seuls s'étonnent, mais dont ils ont bien droit de s'étonner, et le peuple, qui rit de leur surprise, la partage bientôt, pour peu qu'il réfléchisse.

Pour expliquer cette conclusion, il faut se mettre en quelque sorte à la place d'un enfant qui vient de naître, suivre le développement de ses idées, et faire, pour ainsi dire, son cours d'ignorance, sans imiter toutefois la méthode beaucoup trop longue, et d'ailleurs quelque peu arbitraire, d'un philosophe moderne, dans l'étude qu'il a faite de chacun de nos sens. (D'Alembert indique vraisemblablement ici Condillac et le *Traité des Sensations*. — Il aurait aussi pu faire allusion à la *Lettre sur les Aveugles* et

Digitized by Google

à Diderot.) Il y en a une plus simple et plus sûre qu'il s'appliquera à mettre en pratique.

Une observation très-fréquente et très-facile nous sert à distinguer notre corps de ceux qui l'environnent : quand quelque partie de notre corps en touche un autre, notre sensation est double ; elle est simple et sans réplique, quand nous touchons un corps étranger ; en voilà assez pour distinguer le *nous* et reconnaître ce qui est *nôtre* et ce qui ne l'est pas.

Par cette observation, le métaphysicien résout d'une manière satisfaisante une première question : celle de la réalité même de la conclusion que nous tirons de nos sensations de l'existence des objets extérieurs.

Mais cette conclusion est-elle démonstrative ? Les avis à cet égard sont divers, quoique tout le monde convienne qu'elle est invincible.

Pour d'Alembert, il pense que la seule réponse raisonnable qu'on puisse faire aux sceptiques, touchant l'existence des corps, est celle-ci : les mêmes effets naissent des mêmes causes ; or, en supposant pour un moment l'existence des corps, les sensations qu'ils nous feraient éprouver ne pourraient être ni plus vives, ni plus constantes, ni plus uniformes ; nous devons donc admettre que les corps existent ; ce qui revient à dire que puisque la supposition des corps suffit à l'explication de nos sensations, telles que nous les avons, il n'y a pas de raison pour en chercher une autre.

L'illusion des songes nous frappe sans doute aussi vivement que si les objets étaient réels ; mais nous parvenons à découvrir cette illusion, lorsqu'à notre réveil nous nous apercevons que ce que nous avions cru voir, toucher ou entendre n'a aucun rapport ni aucune liaison, soit avec le lieu où nous sommes, soit avec ce que nous nous souvenons avoir fait auparavant.

Digitized by Google

Une troisième question, celle de savoir comment nous parvenons à nous former des idées des corps, renferme des difficultés encore plus réelles et dans certains cas insolubles. Le toucher nous apprend sans doute à distinguer ce qui est nôtre d'avec ce qui nous environne; il nous fait, pour ainsi dire, circonscrire l'univers à nous-mêmes. Mais comment nous donne-t-il l'idée de cette contiguité de parties, en quoi consiste proprement la notion d'étendue? C'est ce qu'on ne comprend qu'imparfaitement, parce qu'on ne peut remonter jusqu'aux perceptions simples, qui sont les éléments de toute perception multiple; que toute perception simple, unique et élémentaire ne peut avoir pour objet qu'un être simple; et qu'il nous est tout aussi impossible de concevoir comment l'assemblage d'un nombre fini ou infini de perceptions simples produit une perception composée, que de concevoir comment un être composé peu se former d'êtres simples. En un mot, la sensation qui nous fait connaître l'étendue est, par sa nature, aussi incompréhensible que l'étendue elle-même. Ainsi, l'essence de la matière et la manière dont nous nous en formons l'idée resteront toujours couvertes d'un nuage.

Il est, poursuit d'Alembert, dans chaque science, des principes vrais ou supposés tels, qu'on saisit par une sorte d'instinct, et auxquels on doit s'abandonner sans résistance. Autrement il faudrait admettre dans les principes un progrès à l'infini, qui serait aussi absurde dans les êtres que dans les causes. C'est un de ces principes dont il s'agit ici. Les sens nous sont donnés pour satisfaire nos besoins et nous faire connaître les rapports des autres corps au nôtre, et non pour nous faire connaître les êtres eux-mêmes. Que nous importe, au fond, de pénétrer l'essence des corps, pourvu que la matière étant supposée telle que

Digitized by Google

nous la concevons, nous puissions déduire des propriétés, que nous y regardons comme primitives les autres propriétés secondaires que nous apercevons en elle.

Du reste, quelle que soit la matière en elle-même, l'expérience journalière nous démontre qu'elle est incapable, par son essence, d'action, de volonté, de sentiment et de pensée; c'en est assez pour conclure que cet assemblage d'êtres ne forme pas en nous l'être puissant.

D'Alembert sera-t-il toujours conséquent à ce qu'il dit ici? et n'en sera-t-il pas à cet égard ultérieurement de lui comme de Locke, son maître? Ne détruira-t-il pas, par quelque fâcheux doute, ce qu'il vient d'établir? Je le crains, quoique dans un *éclaircissement* relatif à ce point on trouve encore cette remarque : il n'y a aucun rapport apparent entre l'étendue et la pensée; un bloc de marbre ne paraît doué ni de sentiment, ni d'idée, ni de volonté, et entre un bloc de marbre et le corps humain il n'y a pas une telle différence, qu'on puisse attribuer à celui-ci ce qu'on refuse à celui-là. Les phénomènes de la vie, qui sont dans l'un et ne sont pas dans l'autre, n'ont pas plus de rapport avec la pensée que les propriétés inorganiques de l'autre. Et passant en revue les diverses objections que l'on fait contre cette proposition, d'Alembert trouve qu'elles n'ôtent rien à la force de la preuve qu'il a donnée. Le sage, dans tous les cas, s'attachant à l'obscurité que présente la notion de matière, et qui rendrait téméraire l'affirmation que la matière pense, doit se dire : l'expérience semble d'un côté me porter à regarder mon âme et mon corps comme ne faisant qu'une substance; le raisonnement, d'un autre côté, me donne de fortes preuves de la différence de l'une et de l'autre; la religion vient à l'appui de ces données. Donc, c'est à elles seules qu'il faut m'en tenir.

Digitized by Google

Mais l'existence des objets de nos sensations, celle de notre corps et de l'être pensant qui existe en nous, conduisait le philosophe à la grande vérité de l'existence de Dieu.

Quelle est cette vérité ? Elle a été niée dans l'antiquité ; des sectes entières de philosophes n'ont reconnu de Dieu que le monde ; d'autres, en admettant un être souverain, en ont eu des idées assez imparfaites et assez basses pour donner à leurs adversaires de l'avantage sur eux. Mais on ne saurait trop s'étonner qu'elle ait été ainsi niée ou méconnue, puisqu'il a fallu que Dieu se manifestât directement aux hommes pour la rendre évidente, d'ignorée et de confuse qu'ils l'avaient eux-mêmes. « L'intelligence supérieure, dit d'Alembert, a déchiré le voile et s'est montré sans ajouter rien aux lumières de notre raison, par rapport aux preuves de son existence ; elle n'a fait que nous donner pleinement l'usage et l'exercice de ces lumières. » — « La philosophie éclairée par la révélation, dit-il encore, ayant acquis des idées plus saines de la divinité, ne sépare plus ces idées de son existence. Croire Dieu ce qu'il n'est pas, est pour le sage à peu près la même chose que de ne pas croire qu'il existe. »

Une autre raison de l'obscurité des idées païennes sur Dieu, c'est qu'il y a des difficultés que la révélation seule a l'avantage de résoudre ; comme, par exemple, celles qui se tirent de la misère de l'homme sous un être infiniment bon et juste ; de l'inégalité monstrueuse, en apparence, dans la distribution des biens et des mots ; du triomphe du vice sur la vertu ; de l'impossibilité de supposer qu'un être infiniment puissant et sage n'ait pas créé le meilleur des mondes, et de l'impossibilité de concevoir que ce monde, tel qu'il est, soit le meilleur que Dieu ait pu créer ; enfin, de l'impossibilité de concilier la science et la sagesse de Dieu avec la liberté humaine.

Digitized by Google

Ici encore, d'Alembert n'est-il pas, au fond, du parti des objections contre celui des croyances, qu'il paraît partager et appuyer, et son véritable sentiment n'est-il pas au moins le doute ? On peut en juger par les réflexions suivantes sur les philosophes de l'antiquité : « Les philosophes de l'antiquité, dit-il, qui révoquaient en doute l'existence du premier être, furent coupables, il est vrai, de ne pas sentir en cette matière la supériorité des preuves directes sur les objections. Mais ils avaient du moins la bonne foi de sentir l'insuffisance des réponses que fournit à ces objections la lumière naturelle. Dans cette incertitude, ils prirent le parti du doute, persuadés, disaient-ils, que l'être suprême ne pouvait les punir de ne l'avoir pas mieux connu, puisqu'il avait couvert pour eux son existence d'obscurité. » Ces philosophes de l'antiquité n'étaient-ils pas, dans la pensée de d'Alembert, modernes et même très-modernes ? N'étaient-ils pas de son temps et même de sa familiarité ? N'était-ce pas d'abord quelque peu Voltaire ? et beaucoup plus ensuite Diderot et les autres ? n'était-ce pas d'Alembert lui-même ? Et quand il ajoute : mais l'obscurité n'était pas suffisante pour les rendre excusables, ils étaient dans le cas de ces peuples que Dieu, par un jugement aussi juste qu'impénétrable, punira éternellement d'avoir ignoré les dogmes du christianisme, dont la foi ne permet pas de douter ! » Cette opinion, ici fort contenue et en apparence très-respectueuse, rapprochée de certains passages de ses lettres, et commentée par cette espèce de philosophie d'entre soi, que nous ne tarderons pas à y reconnaître, ne s'explique-t-elle pas bien dans le sens que je viens d'indiquer ?

Il poursuit en déclarant que « les sophistes, par lesquels l'existence de Dieu peut être attaquée, ne font point

Digitized by Google

ombrage au métaphysicien éclairé des lumières de la religion ; » et que, pour lui, il est prêt à établir : 1° qu'il est nécessaire qu'il existe un être éternel ; 2° que l'être éternel est différent du monde ; 3° que l'arrangement physique du monde ne peut être l'ouvrage d'une matière brute et inintelligente ; 4° mais il n'entreprendra pas de concilier avec la liberté de l'homme la toute-puissance de Dieu et sa science éternelle, parce que l'oracle de Dieu même lui apprend que cette vérité est au-dessus de la raison ; il n'imitera pas la philosophie orgueilleuse qui a prétendu sonder cet abîme et n'a fait que s'y perdre. Il avouera, par les mêmes motifs, sans chercher à la démontrer, la différence établie par les théologiens entre l'infaillibilité et la nécessité ; mais il n'admettra point en Dieu, pour sauver la liberté de l'homme, une prévoyance des actes libres, indépendante de ses décrets, parce que cette prévoyance est impossible ; il ne dira point avec d'autres, pour sauver la justice de Dieu, que cet être si bon, si parfait et si sage produit tout le physique des crimes, sans en produire le moral, qui n'est autre chose qu'une privation ; il renverra aux rêveries des scolastiques cette distinction extravagante, et se contentera de leur demander, pour leur fermer la bouche, comment Dieu, après avoir produit tout le physique des crimes, punit ensuite le moral, effet nécessaire du physique, et au lieu de chercher quelque subterfuge inutile pour échapper aux objections, il reconnaîtra, dès le premier moment, la profondeur des décrets de Dieu et son ignorance. Cependant, pour ôter aux athées tout sujet de triomphe, il remarquera et fera voir sans peine que les objections contre la liberté sont encore plus fortes dans le système de la nécessité et de l'éternité de la matière, que dans celui d'une intelligence toute-puissante et éternelle. Enfin,

Digitized by Google

aux objections sur la misère de l'homme, les désordres du monde moral, etc., il opposera les dogmes qui nous apprennent que l'homme a péché avant que de naître, qui nous promettent des récompenses et des peines dans une vie future, et qui nous montrent comme le plus parfait des mondes possibles celui où il fallait que Dieu prît une forme humaine, Mais ces différentes matières étant l'objet de la révélation, le philosophe, pour ne point usurper des droits qui ne lui appartiennent pas, laissera aux théologiens le soin de les traiter avec les détails qu'elles exigent, et se contentera de renvoyer les incrédules aux ouvrages où elles sont discutées.

Je ne sais si je me trompe, mais je crois sentir dans toutes ces propositions, sous l'apparence de la réserve et de l'impartialité philosophique, je ne sais quel esprit de doute et d'ironie, qui me rappelle beaucoup moins Leibnitz que Bayle raisonnant l'un et l'autre de théodicée; et au fond pour d'Alembert, tout ne revient-il pas à dire que si sur ces questions nous voulons croire à quelque chose, nous devons avoir la foi, mais ne pas philosopher; car la philosophie n'en juge pas, la religion seule en décide. Or, que Pascal nous tint ce langage, il nous toucherait, il nous imposerait par sa profonde sincérité et sa ferme conviction. Mais cet autre Pascal, ce Pascal vivant dans le monde, comme l'appelle Voltaire, ce prêtre de la raison, comme il le nomme aussi, aura quelque peine à nous persuader que c'est sérieusement qu'il nous renvoie sur tous ces points de la religion à la philosophie, de la science à la foi, et que s'il admet si peu de chose sur Dieu au nom de l'une, il en accepte davantage au nom de l'autre. D'Alembert n'est ni un Pascal, ni même un Huet, c'est un disciple de Locke et de Bayle, au siècle de Voltaire et de Frédéric, et dont le scepticisme, issu du sen-

Digitized by Google

sualisme, va encore plus loin que celui de l'un et de l'autre.

Après ces remarques critiques sur la notion de Dieu, d'Alembert en présente d'analogues sur celle de l'immortalité de l'âme.

Selon lui, comme cette vérité appartient en même temps à la philosophie et à la révélation, il faut distinguer entre ce que font pour elle l'une et l'autre. La philosophie avance pour la soutenir, que l'anéantissement de l'âme n'entre pas dans les vues de la Providence, pas plus au reste que celui des corps qui ne sont pas détruits, mais simplement transformés. Or, à cela on peut objecter que tout ce qui a commencé doit finir ; que l'âme des animaux périt, etc. — De là quelques incertitudes dont la religion seule peut nous tirer. De même encore la philosophie donne comme une preuve de l'immortalité, la condition présente de l'homme et en particulier les malheurs de la vertu. Mais que serait cette preuve sans les promesses de la révélation ? Et ne faut-il pas dire avec Pascal : « La religion seule empêche l'état de l'homme en cette vie d'être une exigence ? » — Toujours le même procédé de la part de d'Alembert, proposer la foi à la place de la raison dans des choses qui sont cependant du domaine de la raison, et la foi elle-même, la traiter assez légèrement, recourir de l'une à l'autre, et celle-ci à son tour la sacrifier à celle-là, pur jeu de scepticisme sous faux semblant de sagesse, et au fond le doute en tout, excepté en géométrie, tel est, pris avec quelque rigueur, le sentiment de d'Alembert ; d'où non pas comme chez d'autres l'indifférence et l'apathie, mais le chagrin et l'inquiète humeur : je l'ai déjà dit, une grande incertitude et un grand mécontentement au sujet de l'homme, de sa condition, de son principe et de sa fin, voilà ce qui en dernière analyse occupe et remplit son esprit.

Digitized by Google

La 3e partie des *Eléments de philosophie* et la plus étendue est la *morale*; abordons-la à son tour.

D'Alembert commence par retrancher de la morale tout ce qui regarde nos devoirs envers Dieu, par la raison que c'est chose de religion, de révélation et non de philosophie, et il pense par conséquent que bien que la morale, suite nécessaire de l'établissement des sociétés, rentre dans les décrets divins comme cet établissement lui-même, il ne faut pas conclure avec quelques philosophes, qu'elle suppose nécessairement la connaissance de Dieu. Dieu, sans se faire connaître aux hommes, a pu leur faire sentir, et leur a fait sentir en effet, la nécessité de pratiquer les vertus prescrites par la morale. Zénon n'admet d'autre Dieu que l'univers, et sa morale est la plus pure que la lumière naturelle ait pu inspirer aux hommes. C'est à des motifs purement humains que les sociétés ont dû leur naissance; la religion n'a eu aucune part à leur première formation, et quoiqu'elle soit destinée à en serrer le lien, on peut dire qu'elle est surtout faite pour l'homme considéré en lui-même.

Mais la connaissance des principes moraux, qui précède celle de l'être suprême, est elle-même précédée d'autres connaissances.

Ainsi, c'est par les sens que nous apprenons quels sont nos rapports avec les autres hommes et nos besoins réciproques, et c'est par ces besoins que nous apprenons ce que nous devons à la société et ce qu'elle nous doit. De là cette définition de l'injuste ou du mal moral, dit d'Alembert : ce qui tend à nuire à la société en troublant le bien-être physique de ses membres.

Mais ces notions en supposent elles-mêmes une autre, laquelle est de sentiment et non de discussion, et n'est

Digitized by Google

que l'idée du pouvoir que nous avons de faire une action contraire à celle que nous faisons actuellement. La liberté est donc pour nous un pouvoir qui ne s'exerce pas et dont l'essence est de ne pas s'exercer au moment où nous le sentons. La liberté se sent et ne s'éprouve pas; la seule preuve du moins dont elle soit susceptible est analogue à celle de l'existence des corps; c'est-à-dire que des êtres réellement libres n'auraient pas un sentiment plus vif de leur liberté que celui que nous avons de la nôtre. Nous n'avons donc point de raison de ne pas croire que nous sommes libres. En conséquence, point de difficultés si on veut réduire la question au seul énoncé dont elle soit capable, et qui est celui-ci : Demander si l'homme est libre, c'est demander, non s'il agit sans motif et sans cause, mais s'il agit par choix et sans contrainte, et sur cela il suffit d'en appeler au témoignage de tous les hommes. Vouloir aller dans cette matière au-delà du sentiment, c'est se jeter tête baissée dans les ténèbres.

Du reste, on aurait tort de prétendre que si nous n'étions pas libres, il faudrait anéantir les lois; fussions-nous nécessités, les lois et les peines qu'elles imposent n'en seraient pas moins utiles au bien physique de la société, comme un moyen efficace de contraindre les hommes par la crainte et de donner l'impulsion à la machine. De deux sociétés composées d'êtres semblables, et qui ne seraient pas libres, celle où il y aurait des lois serait moins sujette au désordre que l'autre.

Ainsi s'exprime d'Alembert dans sa réponse à l'objection que l'on fait d'ordinaire aux fatalistes, touchant la conduite des hommes en société. Si on se le rappelle, c'est aussi la réponse de d'Holbach, et elle ne vaut pas mieux chez l'un que chez l'autre; elle n'explique pas mieux comment des êtres nécessités, peuvent, ceux-ci

Digitized by Google

obéir, ceux-là commander, ceux-ci recevoir des lois et ceux-là les imposer. Sans liberté, il n'y a ni sujet, ni souverain, ni soumission, ni autorité. Il y a, comme dans la nature, un ordre auquel préside, si elle y préside, une force qui gouverne les hommes de la même manière que les animaux, les végétaux et les minéraux, en s'adressant, non pas à leur raison par la justice et le droit, mais à leur instinct par des impressions irrésistibles et fatales. Que d'Holbach, on peut le dire, dans la brutalité de sa fausse logique, n'ait pas été arrêté par une telle difficulté, on le comprend; mais on s'étonne que d'Alembert, avec la justesse habituelle et la rectitude de son jugement, n'en ait pas été plus embarrassé; il fallait, dans ce cas, qu'il fût bien préoccupé par l'esprit de système.

Après ces préliminaires, divisant la morale en morales de l'*homme*, des *législateurs*, des *Etats*, du *citoyen* et du *philosophe*, il traite successivement de ces différentes parties.

Et d'abord, de la *morale de l'homme*. — L'auteur commence par faire remarquer que les lois naturelles sont de deux espèces, écrites ou non écrites. Les lois naturelles écrites sont celles qui sont tellement nécessaires au maintien de la société, qu'on a établi des peines contre ceux qui les violent. Les lois naturelles non écrites sont celles à l'infraction desquelles on n'a pas attaché de peines, parce qu'elles n'ont pas les mêmes conséquences fâcheuses pour la société : telles sont l'avarice, la dureté envers les malheureux, l'ingratitude et la perfidie.

L'observation des lois naturelles écrites s'appelle probité; celle des lois naturelles non écrites, vertu, et la vertu est d'autant plus pure que l'on est plus rempli de l'amour universel de l'humanité. Notre âme n'a qu'une certaine capacité d'affection; c'est pourquoi les passions

Digitized by Google

qui la remplissent de quelque objet particulier, nuisent à la vertu; l'amour, par exemple, peut produire quelquefois le défaut d'humanité, et s'il n'éteint pas l'amitié dans les âmes vertueuses, souvent il l'assoupit. Nous devons modérer nos passions, même lorsque l'objet en est louable, et quand il ne l'est pas, les réprimer, afin d'avoir le plus purement possible cet amour de l'humanité qui est comme l'esprit de la vertu. Je préfère, disait un philosophe, ma famille à moi, ma patrie à ma famille, et le genre humain à ma patrie; telle devrait être, reprend d'Alembert, la devise de l'homme vertueux. Et on peut ajouter après lui que cette devise est excellente, si elle signifie simplement qu'il faut toujours préférer un plus grand bien à un moindre, le plus grand de tous à tous les autres, le souverain bien à tous les biens particuliers et relatifs, qui n'en sont que comme des fractions et des diminutions. Si c'est ainsi que l'entend d'Alembert, on ne saurait que l'approuver. Mais alors pourquoi précédemment a-t-il semblé adopter une maxime toute concontraire, et pourquoi, quelques lignes plus loin s'exprime-t-il encore ainsi : « Si on appelle bien-être ce qui est au-delà du besoin absolu, il s'ensuit que sacrifier son bien-être aux besoins d'autrui est le grand principe de toutes les vertus sociales, et le remède à toutes les passions. Mais ce sacrifice est-il dans la nature, et en quoi consiste-t-il? Sans doute, aucune loi naturelle ou politique ne peut nous obliger à aimer les autres plus que nous; cet héroïsme, si un sentiment absurde peut être appelé ainsi, ne saurait être dans le cœur humain. Mais l'amour éclairé de notre propre bonheur nous montre comme des biens préférables à tous les autres, la paix avec nous-mêmes et l'attachement de nos semblables; et le moyen le plus sûr de nous procurer cette paix et cet attachement

Digitized by Google

est de disputer aux autres le moins possible la jouissance de ces biens de convention, si chers à l'avidité des hommes; ainsi l'amour éclairé de nous-mêmes est le principe de tous les sacrifices. Considérée à ce point de vue, la morale, ajoute d'Alembert, devient une espèce de tarif, mais de tarif qui doit effrayer toute âme honnête; car il fera voir à l'homme que s'il lui est permis de désirer les richesses, dans la vue d'en faire usage pour diminuer le nombre des malheureux, la crainte des injustices auxquelles l'opulence l'expose, doit le consoler quand il est réduit au pur nécessaire. »

Ce n'est certes plus là ce principe de détachement et de désintéressement professé plus haut par l'auteur; c'est plutôt un retour par entraînement de système à celui de l'intérêt pour lequel il a déjà eu plus d'une parole favorable.

Quoi qu'il en soit, d'Alembert, amené par la suite de ses pensées à prononcer sur la question du luxe, n'hésite pas à le condamner et même à le proscrire comme un crime contre l'humanité, toutes les fois qu'un membre de la société souffre et qu'on ne l'ignore pas. Qu'on juge par là, dans combien peu de circonstances, dit-il, le luxe est permis, et qu'on tremble de s'y laisser entraîner si l'on a quelque reste d'humanité et de justice; et il n'y a pas seulement ces conséquences fâcheuses du luxe, qui sont des maux civils, en quelque sorte; il y en a aussi d'autres, ce sont les maux purement personnels, les vices qu'il produit dans ceux qu'il corrompt. Aussi, plus l'amour de la patrie, le zèle pour sa défense, l'esprit de grandeur et de liberté seront en honneur dans une nation, plus le luxe y sera proscrit ou méprisé. Il est le fléau des républiques et l'instrument de despotisme des tyrans.

Après quelques remarques analogues à celles qui pré-

Digitized by Google

cèdent, d'Alembert passe de *la morale* de *l'homme* à celle *des législateurs*. Il la partage en deux branches : l'une qui a rapport à ce que tout gouvernement doit aux gouvernés ; l'autre à ce que chaque espèce de gouvernement doit à ceux qui lui sont soumis.

Conservation et tranquillité, voilà ce que tout gouvernement doit à tous ses sujets, et à tous également. C'est le premier principe de la morale des législateurs ; il faut en conséquence que tous soient également liés ; et également protégés par la loi : « Ce qui constitue l'égalité civile, laquelle n'est pas, dit d'Alembert, cette égalité métaphysique qui confond les fortunes, les honneurs et les conditions, mais celle qu'on peut appeler morale et qui est plus importante à leur bonheur. La première n'est qu'une chimère qui ne saurait être le but de la loi, et qui serait plus nuisible qu'avantageuse ; établissez-la, et vous verrez bientôt les membres de l'Etat s'isoler, l'anarchie naître et la société se dissoudre. Etablissez au contraire l'inégalité morale, et vous verrez une partie des citoyens opprimer l'autre et la société s'anéantir. »

C'est dans le même esprit que d'Alembert trace aux législateurs les règles qu'ils doivent suivre dans la constitution des lois criminelles et des lois civiles, et dans l'emploi des moyens dont ils disposent pour exciter les citoyens au bien public par des encouragements et des récompenses. Ainsi, les récompenses doivent être personnelles comme les services. A ce titre la noblesse héréditaire n'a-t-elle pas l'inconvénient de faire jouir des avantages dus au mérite des hommes souvent inutiles et même nuisibles à la société? Ne doit-on pas, par la même raison, condamner la vénalité des charges?

En ce qui regarde la religion dans son rapport avec l'Etat, d'Alembert essaie d'en marquer les attributions et

Digitized by Google

les limites; il voit dans ses encouragements, ses récompenses et ses peines un complément aux lois; cependant il ne voudrait pas qu'on la fît trop valoir par ses effets politiques, comme une invention purement humaine, et qu'on y mêlât le spirituel au temporel; il recommande par-dessus tout l'esprit de tolérance et de douceur.

Telle est en substance cette partie de la *morale* des *législateurs*, celle, c'est-à-dire, qui convient à tout gouvernement en général.

Quant à celle qui est propre à chaque espèce de gouvernement, selon sa forme particulière, à cause des détails qu'elle entraînerait, elle ne saurait avoir sa place dans des *Eléments de philosophie*. L'auteur se borne donc à en toucher rapidement quelques points. Ainsi, d'abord la question est de savoir s'il est bon qu'il y ait de grands ou de petits Etats, et quel est le mode de constitution qui s'applique le mieux au caractère des peuples. Cette question résolue, et l'Etat constitué, c'est un principe que lorsque ce n'est pas le pays tout entier qui est le dépositaire des lois, le corps particulier de citoyens ou le citoyen qui en est chargé, n'en soit que le dépositaire et non le maître. Tous les rois justes n'ont pas eu une autre morale. Il répugne à la nature de l'esprit et du cœur humain, qu'une multitude ait dit à un seul ou à quelques-uns : Commandez et nous vous obéirons. C'est dans cette pensée qu'on peut affirmer que la meilleure république est celle qui, par la stabilité de ses lois et l'uniformité de son gouvernement, ressemble le mieux à une bonne monarchie, et que la meilleure monarchie est celle où le pouvoir n'est pas plus arbitraire que dans une république.

Du reste, l'accomplissement des devoirs mutuels du gouvernement et des citoyens est le fondement de la véritable liberté de ceux-ci, qu'on peut définir la dépendance des devoirs et non des hommes.

Digitized by Google

Très-court sur la *morale des législations*, d'Alembert ne l'est pas moins sur celle *des Etats*. Chaque Etat, dit-il, outre ses lois particulières, en a aussi à observer par rapport aux autres Etats. Mais ces lois ne diffèrent point de celles que les membres d'une même société ont à observer mutuellement. Aussi, la modération, l'équité, la bonne foi, les égards réciproques, telle est la base du droit des gens, soit dans la paix, soit dans la guerre.

Morale du citoyen. — Tout citoyen est redevable à sa patrie de trois choses, de sa vie, de ses talents et de sa manière de les employer. Ainsi il ne peut disposer de sa vie, même lorsqu'elle lui est à charge; il faut qu'il la conserve pour ceux auxquels il la doit. La révélation se joint ici à la morale civile pour défendre le suicide. Il est flétri en effet chez les peuples chrétiens; chez les autres, il est indistinctement permis ou flétri selon les circonstances. Les législateurs purement humains ont pensé qu'il était inutile d'infliger des peines à un acte, dont la nature nous éloigne assez d'elle-même, et que ces peines sont d'ailleurs en pure perte; ils ont regardé le suicide comme un acte de démence, comme une maladie qu'il serait injuste de punir, parce qu'elle suppose l'âme du coupable dans un état où il ne peut plus être utile à la société, ou comme un acte de courage, qui, humainement parlant, demande une âme ferme et peu commune. Tel fut Caton d'Utique. Plusieurs écrivains l'ont injustement accusé de faiblesse. Il fut un lâche, disent-ils, il n'eut pas la force de survivre à la ruine de sa patrie. Ils pourraient soutenir par la même raison que c'est une lâcheté de ne pas tourner le dos à l'ennemi dans un combat, parce qu'on n'a pas le courage de supporter l'ignominie que cette fuite entraîne. Caton, de deux maux choisit, et ne pouvait pas ne pas choisir celui qui lui parut être le moindre, et le courage consista

Digitized by Google

à le choisir avec résolution et une résolution peu commune. « Mais, ajoute d'Alembert, si les lumières de la religion, dont il était malheureusement privé, lui eussent fait voir les peines éternelles attachées au suicide, il eut alors choisi de vivre et de subir, par obéissance à l'Etre suprême, le joug de la tyrannie. » C'est toujours, qu'on me permette de le faire de nouveau remarquer, la même tactique de la part de d'Alembert; au début et en apparence il condamne le suicide, mais c'est pour finir au fond par le justifier, sauf toutefois le respect qu'il professe comme toujours pour les prescriptions de la religion.

Mais s'il ne désapprouve pas précisément le suicide lui-même, en revanche il s'élève sévèrement contre ces *suicides lents*, ces macérations indiscrètes, qui sont une faute contre la société, sans être un hommage à la religion. Il n'admet du moins à cet égard que de rares exceptions. L'Etre suprême, dit-il, par des motifs que nous devons adorer sans les connaître, peut choisir, parmi les êtres créés, quelques victimes qui s'immolent à son service, mais il ne prétend pas que tous les hommes soient des victimes; il a pu se consacrer une thébaïde dans un coin de la terre, mais il serait contre ses lois et ses desseins, que l'univers devint une thébaïde.

D'Alembert explique comment, outre sa vie, le citoyen est redevable à l'Etat de ses talents et de la manière dont il les emploie. Il prend ici occasion de répondre à Rousseau, qu'il a déjà indirectement attaqué plus haut au sujet du suicide, sur cette question alors si agitée : Jusqu'à quel point un citoyen peut-il se livrer à l'étude des sciences, et cette étude n'est-elle pas plus nuisible qu'avantageuse aux Etats? Rousseau était à cette époque en guerre avec ses anciens amis du parti philosophique, et d'Alembert, comme Voltaire, comme Diderot et Helvétius, at-

Digitized by Google

taqué d'ailleurs par lui à propos de son article *Genève*, cherchait plus qu'il n'évitait le combat avec lui. C'est ainsi qu'il fit aussi une assez vive critique de l'*Emile*.

Morale du philosophe. — Elle a pour but de nous tracer la manière dont nous devons penser, pour nous rendre heureux indépendamment des autres. Deux maximes la résument : le détachement des richesses et celui des honneurs.

Insistant plus particulièrement sur les honneurs, d'Alembert dit que la raison permet sans doute d'en être flatté, sans les exiger ni les attendre. C'est en cela que consiste la vraie philosophie, et non dans l'affectation de mépriser ce que l'on souhaite. C'est mettre un trop grand prix aux honneurs que de les fuir avec empressement ou de les rechercher avec avidité ; le même excès de vanité produit ces deux effets contraires.

Après quelques réflexions assez chagrines, qui viennent ensuite, sur l'ambition et ses fâcheuses conséquences ; l'amour et ses déceptions, il termine en disant : concluons que si des lumières supérieures à la raison ne nous promettaient pas une condition meilleure, nous aurions beaucoup à nous plaindre de la nature, qui nous a, pour ainsi dire, placés sur le bord d'un précipice, entre la douleur et la privation. C'est donc le grand principe de la morale du philosophe, qu'il faut presque toujours renoncer aux plaisirs pour éviter les peines qui en sont la suite ordinaire. Cette existence insipide nous fait supporter la vie sans nous y attacher ; et pourtant elle est l'objet de l'ambition et des efforts du sage (1).

(1) D'Alembert finit par un résumé en quelques lignes de sa morale et exprime l'idée qu'elle soit mise en catéchisme, afin d'être mieux à la portée des enfants. Il parle aussi de ce projet

Digitized by Google

Telle est la morale enseignée dans les *Eléments de philosophie*.

Ce qui la caractérise, c'est avec ce sensualisme sobre et contenu qu'on remarque également dans sa métaphysique, l'esprit de doute qui y perce, et surtout le chagrin, le mécontentement et le dédain qu'inspire à l'auteur la condition humaine; c'est en un mot le pessimisme. Or, n'y a-t-il pas mieux que le pessimisme? n'y a-t-il pas une meilleure manière d'entendre et d'accepter la destinée de l'homme? je le crois et je me propose en son lieu de le montrer; en attendant, qu'il me soit permis de protester hautement contre cette fausse, cette stérile et désolante doctrine.

L'auteur fait encore entrer dans ses *Eléments de philosophie*, avec la logique, la métaphysique et la morale, plusieurs autres parties, telles que l'algèbre, la géométrie, l'application de l'algèbre à la géométrie, l'astronomie, l'optique, hydrostatique, l'hydraulique, et la physique générale. On comprend que je n'ai pas à le suivre dans ces différentes branches des connaissances humaines, qui ne sont plus proprement du domaine de la philosophie, puisqu'elles n'ont pas l'esprit, mais la matière pour objet; je serais d'ailleurs ici juge trop peu compétent. Je m'arrête donc; mais je m'arrête sans finir, je me hâte de l'annoncer; car, avec sa doctrine telle qu'il la produit dans ses *Eléments de philosophie*, d'Alembert en a une autre, autre au moins par le développement, qui, indiquée dans quelques-uns de ses écrits, plus nettement déclarée dans d'autres, dans ses lettres en particulier, mérite aussi d'ê-

dans ses lettres, et peut-être n'est-il pas étranger à celui qu'a formé à son tour et exécuté saint-Lambert.

Digitized by Google

tre étudiée, et présente même cet intérêt qu'elle trahit ici le secret, qu'ailleurs elle laisse à peine percer.

Ecrits divers et lettres. — Cette nouvelle manière de philosopher se marque dans d'Alembert par différents traits faciles à saisir; on peut la reconnaître par exemple à cette réflexion, qu'on lit dans la préface des *Eloges :* Celui qui se marie, dit Bacon, donne des gages à la fortune; l'homme de lettres qui tient ou aspire à l'Académie, donne des gages à la décence. L'écrivain isolé, et qui veut toujours l'être, est une espèce de célibataire, qui ayant moins à ménager est par là même plus sujet ou plus exposé aux écarts. . . . . .
Lucrèce jaloux d'appeler Cicéron son confrère, n'eut conservé de son poème, que les morceaux sublimes, où il est si grand peintre et n'aurait supprimé que ceux où il donne en vers prosaïques des leçons d'athéisme, c'est-à-dire, où il fait des efforts, aussi coupables que faibles, pour ôter un frein à la méchanceté puissante, et une consolation à la vertu malheureuse. »

Tel est l'esprit des ménagements que garde d'Alembert en philosophant, lorsqu'il s'adresse au public, et surtout lorsque comme dans ses *Eloges* c'est au nom de l'Académie qu'il lui parle; mais ces ménagements, il ne les conserve plus dans d'autres écrits, qui lui sont plus personnels, et surtout dans ses lettres.

Parmi ses *Eloges*, on peut, avec Condorcet, Marmontel et Grimm, remarquer principalement ceux de Bossuet, de Fleury, de Fléchier, de Massillon et de Fénelon, comme exemples de cette réserve que d'Alembert sait au besoin s'imposer et conserver.

Ainsi dans l'*Eloge* de Bossuet, on lit cette pensée : « Ceux qui auraient le malheur de regarder la croyance en Dieu comme inutile aux autres hommes, commet-

Digitized by Google

traient un crime de lèse-humanité, en voulant ôter cette croyance aux monarques ; il faut que les sujets espèrent en Dieu et que les souverains le craignent. »

Dans l'*Eloge* de Mirabaud, un de ses prédécesseurs, comme secrétaire perpétuel de l'Académie française, il s'exprime en ces termes : « Quelle apparence qu'un philosophe citoyen ait voulu enlever au genre humain (d'Alembert fait ici allusion au livre du *Système de la nature* attribué à tort à Mirabaud) la croyance de la divinité, si nécessaire pour consoler ceux qui souffrent et effrayer ceux qui oppriment. »

Dans plusieurs autres de ces morceaux, il parle avec faveur de ceux qui ont foi aux vérités religieuses. Il rapporte dans ce dessein ce mot de Marivaud, qu'il loue de cette disposition d'esprit : « Ils ont beau faire pour s'étourdir sur l'autre monde; ils finiront par être sauvés malgré eux. » Et dans l'*Eloge* du président Bouhier, après avoir rappelé avec approbation ses sentiments religieux, il ajoute au sujet des érudits en général : « La religion trouve en eux, si l'on peut parler de la sorte, le terrain tout préparé, et pour peu qu'elle vienne joindre ses lumières aux dispositions favorables, où le genre de leurs études les a mis, elle n'a pas besoin de beaucoup d'efforts pour faire de ces savants profonds, des chrétiens persuadés. Le désir naturel de mettre à profit leurs immenses lectures, les dispose facilement à connaître et à sentir toute la force des preuves historiques qui servent au christianisme de fondement et d'appui (1). »

Je ne voudrais pas non plus négliger ce passage de l'*Eloge* de Jean Bernouilli : « Sincèrement attaché à la reli-

(1) On pourrait aussi consulter sur le même ordre de pensées l'*Eloge* d'Houtteville.

Digitized by Google

gion, il la respecta toute sa vie sans bruit et sans faste. On a trouvé dans ses papiers des preuves par écrit de ses sentiments pour elle ; et il faudrait augmenter de son nom la liste des grands hommes, qui l'ont regardée comme l'ouvrage de Dieu : liste capable d'ébranler, même avant l'examen, les meilleurs esprits, mais suffisante au moins pour imposer silence à une foule de conjurés, ennemis impuissants de quelques vérités nécessaires aux honneurs, que Pascal a défendues, que Newton croyait et que Descartes a respectées. »

Ne pourrait-on pas aussi à ce propos citer ces paroles de la préface du 3e volume de l'*Encyclopédie :* « L'auteur du *Discours préliminaire* n'a pas eu besoin d'effort pour parler de la religion avec le respect qu'elle mérite, et pour y traiter les matières les plus importantes avec une exactitude, dont tout le monde lui a su gré. » — « La religion, qu'il s'est toujours fait un devoir de respecter dans ses écrits, est la seule chose sur laquelle il ne demande pas grâce et sur laquelle il espère n'en avoir pas besoin.» (*De l'abus de la critique en matière de religion.*)

C'est encore dans ses *Eloges*, que l'on trouve cette défense de Descartes contre l'évêque d'Avranches : « L'évêque d'Avranches a beau faire ; on ne rend pas ridicule un homme tel que Descartes, et s'il fallait absolument, dans cette occasion, que le ridicule restât à quelqu'un (nous le disons à regret), ce ne serait pas à lui. La philosophie de ce grand homme est mauvaise sans doute ; mais il a fallu bien du temps pour le prouver, et le savant prélat n'était fait ni pour combattre cette philosophie, ni pour s'en moquer. » (*Eloge de Huet.*) (1).

Dans un autre écrit (l'*Abus de la critique en matière de*

(1) Voir aussi l'*Eloge* de Bossuet.

Digitized by Google

religion.) Descartes est encore mieux traité par d'Alembert : « Donnez-moi la matière et le mouvement et je ferai le monde; cette proposition qu'on regarde comme injurieuse à Descartes, dit-il, est peut-être ce que la philosophie a jamais dit de plus relevé à la gloire de l'Etre suprême. Une pensée si profonde et si grande n'a pu partir que d'un génie vaste, qui d'un côté sentait la nécessité d'une intelligence toute-puissante, pour donner l'existence et l'impulsion à la matière, et qui apercevait de l'autre, la simplicité non moins admirable des lois de la nature. Voilà ce que signifie la proposition de Descartes, pour qui la veut entendre; mais les ennemis de la raison n'ont vu dans l'hommage le plus pur et le plus grand du philosophe, qu'un orgueilleux fabricant de système, qui semblait vouloir se mettre à la place de la divinité. Un cartésien athée est un philosophe qui se trompe sur les principes; un newtonien athée serait encore quelque chose de pis, un philosophe inconséquent. Quant aux preuves physiques de la spiritualité de l'âme, en sont-elles moins convaincantes, et ne peut-on pas se rendre à la force de ces preuves, que Descartes a le premier développées et approfondies et croire que quelques pères de l'église ne les ont pas connues. »

Je n'omettrai pas non plus d'abord ce passage, tiré de l'*Apologie de l'étude*, qui est certainement très-cartésien : « En repliant votre esprit sur vous-même, sans avoir besoin d'interroger celui des autres, vous aurez senti qu'en métaphysique ce qui ne peut pas s'apprendre par ses propres réflexions, ne s'apprend pas par la lecture, et que ce qui ne peut pas être rendu clair pour les esprits les plus communs, est obscur pour les plus profonds; » ensuite ces deux passages de l'*Abus de la critique en matière de religion*, qui sont, dans un sens également cartésien, le

Digitized by Google

développement du précédent : « Regardez au-dedans de vous, et malheur à vous si cette preuve de l'existence de Dieu ne vous suffit pas. Il ne faut en effet que descendre au fond de nous-mêmes, pour reconnaître en nous l'ouvrage d'une intelligence souveraine, qui nous a donné l'existence et qui nous la conserve. Cette existence est un prodige, qui ne nous frappe pas assez, parce qu'il est continuel ; il nous retrace néanmoins à chaque instant une puissance suprême de laquelle nous dépendons. » — « La création, comme les théologiens eux-mêmes le reconnaissent, est une vérité, que la seule raison nous enseigne, une suite nécessaire de l'existence du premier être. La matière n'est pas éternelle ; elle a donc commencé à exister, voilà le point fixe d'où l'on doit partir. Mais Dieu a-t-il arrangé les différentes parties de la matière, dès le moment qu'il l'a créée, ou le chaos a-t-il existé plus ou moins de temps? voilà sur quoi il est permis aux philosophes de se partager. »

Du reste, il ne faudrait pas croire que, même dans la classe des écrits qui nous occupe, d'Alembert demeure toujours exactement dans cette mesure ; en plus d'un endroit il en sort ; c'est ainsi qu'en rapportant ce mot, qu'on prête à Bossuet à la suite d'une indisposition, où il aurait perdu connaissance : « Comment un homme tel que moi, a-t-il pu rester si longtemps sans penser » — à tant de chimères, propose d'ajouter d'Alembert. (*Notes* de l'*Eloge* de Bossuet). C'est ainsi encore que dans l'*Eloge* de Dumarsais, il attaque cette philosophie ténébreuse, qui se perd dans les attributs de Dieu et les facultés de notre âme, à raisonner à perte de vue sur ce qu'on ne connaît pas, à prouver laborieusement, par des arguments faibles, des vérités dont la foi nous dispense de chercher des preuves. C'est à même intention qu'il cite ces paroles de Marivaud,

Digitized by Google

auquel on demandait un jour ce que c'était que l'âme : « Je sais, répondit-il, qu'elle est spirituelle et immortelle, et n'en sais rien de plus. — Il faudrait, lui dit-on, le demander à Fontenelle. — Il a trop d'esprit pour en savoir là-dessus plus que moi. » D'Alembert insinue ici ce qu'ailleurs il énonce plus explicitement, que nous ignorons la nature de l'âme, en s'autorisant de l'opinion de Malebranche (1).

Mais tout cela est fort contenu, fort modéré en comparaison de ce qui se lit dans sa correspondance.

D'Alembert a principalement deux grands commerces de lettres, l'un avec Voltaire, l'autre avec Frédéric. Il n'est certes pas sans intérêt de le suivre dans l'un et l'autre et d'y étudier dans leur expression la plus sincère, parce qu'elle y est confidentielle, ses véritables sentiments en philosophie.

Avec Voltaire il converse plus qu'il ne discute, et ne touche qu'en passant et d'un mot aux questions, et son ton, comme son rôle est celui de la prudence, sans que toutefois au fond, comme on dit, le malin n'y perde rien. C'est Bertrand qui laisse volontiers faire Raton, quoique au besoin il le tempère, mais qui ne se soucie qu'à demi de l'imiter. « Vous me reprochez, lui écrit-il, la tiédeur ; mais je crois vous l'avoir déjà dit, la crainte du fagot est très-rafraichissante..... D'ailleurs le genre humain n'est aujourd'hui plus éclairé, que parce que on a eu la précaution ou le bonheur de ne l'éclairer que peu à peu. Si le soleil se montrait tout à coup dans une caverne, les habitants ne s'apercevraient que du mal qu'il leur ferait aux yeux ; l'excès de lumière ne serait bon qu'à les aveugler sans ressource ; » et comme Voltaire insiste en ces ter-

(1) De l'*Abus de la critique en matière de religion.*

Digitized by Google

mes : « Il manque aux philosophes l'enthousiasme, l'activité. Tous les philosophes sont tièdes ; ils se contentent de rire des erreurs des hommes, au lieu de les écraser. Les missionnaires courent la terre et les mers, il faut au moins que les philosophes courent les rues..... Acquittez-vous de ces deux grands devoirs, mon cher frère : prêchez et écrivez, combattez et convertissez. » — Mais d'Alembert, fidèle à son personnage, lui répond : « Les philosophes doivent être comme les petits enfants ; quand ceux-ci ont fait quelque mal, ce n'est jamais eux, c'est le chat qui a tout fait. » — Sur quoi Voltaire répond pour son compte et selon son humeur : « Raton sera toujours prêt à tirer les marrons du feu, il ne craint pas de se brûler les pattes. » Et quant au fond des questions, sur l'âme et sur Dieu, par exemple, Voltaire écrit à d'Alembert : « Je prie l'honnête homme qui fera *matière* (dans l'*Encyclopédie*) de bien prouver que le *je ne sais quoi*, qu'on nomme matière, peut aussi bien penser que le *je ne sais quoi* qu'on appelle esprit. » — Et dans une autre lettre : « S'il y a une preuve contre l'immatérialité de l'âme, c'est cette maladie du cerveau ; on a une fluxion sur l'âme comme sur les dents. Nous sommes de pauvres machines ; vous et M. Diderot, vous êtes de belles montres à répétition, et je ne suis qu'un vieux tourne-broche. » Mais d'Alembert, qui n'est pas d'un autre avis au fond, s'en explique cependant en termes plus généraux et plus modérés. Le scepticisme de Voltaire a plus de pétulance, le sien plus de tempérance. C'est ainsi qu'à propos du *Système de la nature*, qu'il trouve cependant un terrible livre, il écrit : « Je ne vois en cette matière que le scepticisme de raisonnable. Qu'*en savons-nous*, est selon moi la réponse à presque toutes les questions métaphysiques, et la réflexion qu'il faut y joindre, c'est que puisque nous n'en savons rien, il ne nous im-

Digitized by Google

porte pas sans doute d'en savoir davantage. » — Et plus loin : « Je vous ai dit mon sentiment sur le *Système de la nature : Non* en métaphysique ne me paraît guère plus sage que *oui; non lequel*, est la seule réponse raisonnable à presque tout. » — Sur la Providence il s'exprime à peu près de la même manière : « Autrefois certains événements lui auraient donné de l'humeur; aujourd'hui il en rirait, il se fierait à la Providence, qui, à la vérité, ne gouverne pas trop bien le meilleur des mondes possibles, mais pourtant fait parfois des actes de justice. » — Et ailleurs : « La Providence, quoique ce meilleur des mondes possibles ait souvent à s'en plaindre, ne frustrera pas les amis de Voltaire de l'espérance de le conserver. » Dans une autre lettre encore, raillant sur le même sujet et tournant son doute en ironie, il s'écrie : « Quand je vois tout ce qui se passe dans ce bas monde, je voudrais aller tirer le Père éternel par la barbe, et lui dire comme dans une vieille farce de la passion : Père éternel, quelle vergogne..... »

De Voltaire et de d'Alembert, c'est plutôt celui-ci qui est le modérateur; de Frédéric et de son correspondant, c'est plutôt celui-là. Du reste, veut-on savoir quelles positions, quelles attitudes diverses, pour ainsi dire, d'Alembert prend en général dans les discussions auxquelles il se mêle, qu'on l'y suive avec quelque attention, et l'on verra que s'il a à opter entre les théologiens et les philosophes, il n'hésite pas, il tient hautement pour ceux-ci contre ceux-là. Mais a-t-il à prendre parti entre les philosophes eux-mêmes, il se range, sans balancer, du côté des sensualistes contre les spiritualistes, et parmi les premiers, ce n'est pas toujours des plus modérés qu'il se rapproche le plus, surtout dans ce commerce intime, et avec Frédéric en particulier.

Digitized by Google

Quant au débat qu'il engage avec celui-ci, il est plus sérieux et plus suivi qu'avec Voltaire. De part et d'autre on argumente, on insiste, on se presse, et avec quelques concessions on se fait encore plus d'objections.

La dispute commence par l'importance relative des sciences physiques et des sciences morales. D'Alembert se déclare pour les unes, sans exclusion toutefois; Frédéric pour les autres, avec une préférence marquée. Il écrit à d'Alembert (1768) : « Je pardonne aux stoïciens tous les écarts de leurs raisonnements méthaphysiques, en faveur des grands hommes que leur morale a formés. La première secte, pour moi, sera constamment celle qui influera le plus sur les mœurs, et qui rendra la société plus sûre, plus douce et plus vertueuse. Voilà ma façon de penser; elle a uniquement en vue le bonheur des hommes et l'avantage des sociétés. N'est-il pas vrai que l'électricité et tous les prodiges qu'elle a découverts jusqu'à présent, n'ont servi qu'à exciter notre curiosité? N'est-il pas vrai que l'attraction et la gravitation n'ont fait qu'étonner notre imagination? N'est-il pas vrai que toutes les opérations chimiques se trouvent dans le même cas? Mais en vole-t-on moins sur les grands chemins? Vos traitants en sont-ils devenus moins avides? Rend-on plus scrupuleusement les dépôts? L'envie est-elle éteinte, la dureté du cœur amollie? Qu'importent donc à la société les découvertes modernes, si la philosophie néglige la partie de la morale et des mœurs, en quoi les anciens mettaient toute leur force? Je ne saurais mieux adresser ces questions, que depuis longtemps j'ai dans le cœur, qu'à un homme qui est de nos jours l'atlas de la philosophie moderne. »

D'Alembert répond : V. M. traite un peu trop mal la géométrie transcendante; j'avoue qu'elle n'est souvent, comme V. M. le dit très-bien, qu'un luxe de savants oisifs;

Digitized by Google

mais elle a souvent été utile, ne fut-ce que dans le système du monde, dont elle explique si bien les phénomènes. Je conviens cependant avec V. M. que la morale est encore plus intéressante, et qu'elle mérite surtout l'étude des philosophes. Le malheur est qu'on l'a partout mêlée avec la religion, et que cette alliance lui a fait tort. »

Plus tard (en 1770), Frédéric écrit encore : « Je suis grand partisan de la morale, parce que je connais beaucoup les hommes, et que je m'aperçois du bien qu'elle peut produire. Pour un algébriste, qui vit dans son cabinet, il ne voit que des nombres et des proportions ; mais cela ne fait pas aller le monde moral, et les bonnes mœurs valent mieux pour la société que tous le calculs de Newton. » A cette nouvelle instance, d'Alembert ne répond pas précisément; il se contente de renvoyer à ses *Eléments de philosophie*, sur la partie de la *morale*.

Mais voici des points plus particuliers qui vont être plus longuement débattus entre eux, et sur lesquels ils conserveront l'un et l'autre, en les discutant, la même attitude que nous venons de leur voir. C'est à propos du *système* de la *nature*, que la dispute s'engage. Frédéric, après avoir annoncé à d'Alembert la *réfutation* qu'il a faite de ce livre, et qu'il lui envoie, dit qu'il ne comprend pas comment il se trouve des auteurs assez étourdis pour publier de tels ouvrages. D'Alembert répond qu'il ne trouve rien de plus sage et de plus vrai que les réflexions que contient cet écrit du roi. Cependant, au sujet de Dieu et de la liberté, il soumet au roi, qui croit avoir victorieusement réfuté le naturalisme et le fatalisme universel de d'Holbach, plusieurs observations, desquelles résulte, de sa part, un certain dissentiment avec Frédéric. Et d'abord il rappelle son penchant pour le doute : « La devise de Montaigne, *que sais-je?* me paraît, dit-il, la réponse qu'on

Digitized by Google

doit faire à presque toutes les questions métaphysiques. » Puis, raisonnant de Dieu, voici comment il s'exprime : « Par rapport à l'existence d'une intelligence supérieure, ceux qui la nient avancent beaucoup plus qu'ils ne peuvent prouver; il n'y a dans cette matière que le scepticisme de raisonnable. On ne peut nier sans doute, qu'il n'y ait dans l'univers, et en particulier dans la structure des animaux et des plantes, des combinaisons de parties qui semblent décéler une intelligence. Elles prouvent l'existence de cette intelligence, comme une montre prouve un horloger; cela paraît incontestable. Mais quand on veut aller plus loin, et qu'on se demande quelle est cette intelligence? A-t-elle créé la matière, ou n'a-t-elle fait que de l'arranger? La création est-elle possible, ou, si elle ne l'est pas, la matière est-elle donc éternelle? et si la matière est éternelle, et qu'elle n'ait eu besoin d'une intelligence que pour être arrangée, cette intelligence est-elle unie à la la matière, ou en est-elle distincte? Si elle y est unie, la matière est proprement Dieu et Dieu la matière. Si elle en est distincte, comment conçoit-on qu'un être qui n'est pas matériel agisse sur la matière? D'ailleurs, si cette intelligence est infiniment sage, infiniment puissante, comment ce malheureux monde, qui est son ouvrage, est-il si plein d'imperfections physiques et morales? Pourquoi tous les hommes ne sont-ils pas heureux et justes? V. M. assure que l'éternité du monde répond à cette question. Elle y répond sans doute, mais, ce semble, dans ce seul sens, que ce monde étant éternel, et par conséquent nécessaire, tout ce qui est ne peut pas être autrement, et pour lors on rentre dans le système de la fatalité et de la nécessité, qui ne s'accorde guère avec l'idée d'un Dieu infiniment sage et infiniment puissant. Quand on se fait toutes ces questions, Sire, on doit se dire cent fois : Que,

Digitized by Google

sais-je ? Mais on doit en même temps se consoler de son ignorance, en pensant que, puisque nous n'en savons pas davantage, c'est une preuve qu'il ne nous importe pas d'en savoir davantage.

« Quant à la liberté, rien de plus juste, Sire, et de plus philosophique que la définition que vous en donnez (1). Il me semble que si on voulait s'entendre on éviterait bien des disputes à ce sujet. L'homme est libre en ce sens que dans les actions non machinales, il se détermine de lui-même sans contrainte ; mais il ne l'est pas en ce sens que lorsqu'il se détermine même volontairement et par choix, il y a toujours quelque cause qui le porte à se déterminer, et qui fait pencher la balance pour le parti qu'il prend. Je conviens d'ailleurs avec Votre Majesté qu'un philosophe, qui croit à la fatalité et à la nécessité et qui en fait la base de son ouvrage, ne doit regarder les criminels que comme des malheureux, plus dignes de pitié que de haine. Mais je ne crois pas que dans le système, où les hommes seraient des machines assujéties à la loi de la destinée, les châtiments d'une part, et de l'autre l'étude de la morale, fussent inutiles au bien de la société; car dans l'homme machine même, la crainte d'une part, et de l'autre l'intérêt sont deux grands régulateurs, les deux roues principales qui font aller la machine. »

Nous reconnaissons là l'opinion que d'Alembert a déjà professée plus haut. Comme plus haut il y aurait aussi à lui répondre, que si l'homme n'est pas libre, ni la crainte ni l'intérêt ne peuvent rien sur lui, car il ne saurait ni se soustraire aux maux dont il est menacé, ni comp-

(1) Sur cette question comme sur la précédente, voir l'analyse que j'ai donnée dans mon mémoire sur d'Holbach, de la *réfutation* de son système par Frédéric.

Digitized by Google

ter sur des biens que lui refuse le destin. De plus, quand on parle de récompenses et de peines, de justice et de loi, on suppose le libre arbitre dans le sujet comme dans l'auteur et le gardien de la loi; autrement il n'y a plus personne ni pour obéir ni pour commander; il n'y a que des machines qui vivent entre elles comme les plantes et les pierres, en vertu de lois qu'elles n'entendent ni ne veulent.

Frédéric du reste répond : « ..... Vous m'obligez à ferrailler avec vous dans l'obscurité et je m'écrierai volontiers : grand Dieu, rends-moi le jour et combats contre nous. Mais enfin puisqu'il faut entrer dans ce labyrinthe, il n'y a que le fil de la raison qui puisse m'y conduire. Cette raison me montre des rapports étonnants dans la nature et, me faisant observer les causes finales, si frappantes et si évidentes, m'oblige de concevoir qu'une intelligence préside cet univers, pour maintenir l'arrangement général de la machine. Je me représente cette intelligence comme le principe de la vie et du mouvement. Le système du chaos développé me paraît insoutenable, parce qu'il eut fallu plus d'habileté, pour former le chaos et le maintenir, que pour arranger les choses telles qu'elles sont. Le système d'un monde créé me paraît contradictoire et par conséquent absurde ; il ne reste donc que l'éternité du monde, idée qui, n'impliquant aucune contradiction, me paraît la plus probable; parce que ce qui est aujourd'hui, peut avoir été hier et ainsi de suite. Or, l'homme étant matière, et pensant et se mouvant, je ne vois pas pourquoi un pareil principe, pensant et agissant, ne pourrait pas être joint à la matière universelle. Je ne l'appelle pas esprit, parce que je n'ai aucune idée d'un être, qui n'occupe aucun lieu, qui, par conséquent, n'existe nulle part. Mais comme notre pensée est une suite de l'organi-

Digitized by Google

sation de notre corps, pourquoi l'univers, infiniment plus organisé que l'homme, n'aurait-il pas une intelligence infiniment supérieure à celle d'une aussi faible créature? »

Ici la bonne intention de Frédéric est trompée par sa doctrine. Il veut à tout prix une intelligence dans l'univers. Or, comment l'admettre au point de vue dans lequel il se place? En supposant qu'elle est le produit, comme dans l'homme, d'une certaine organisation? Mais qui dit organisation, dit œuvre de l'intelligence. Voilà donc l'intelligence assignée comme cause à l'être organisé dont cependant par hypothèse elle doit être l'effet. Là est la difficulté, là est le cercle inévitable. Je n'y insiste pas parce qu'en plus d'un endroit et principalement en parlant de d'Holbach et de Delamettrie, j'ai eu l'occasion de traiter cette question avec quelque étendue, et je poursuis.

Frédéric développe son raisonnement et dit : « Cette intelligence coéternelle au monde, ne peut pas, selon que je la conçois, changer la nature des choses; elle ne peut ni rendre ce qui est pesant léger, ni ce qui est brûlant glacé. Asservie à des lois qui sont invariables et inébranlables, elle ne saurait se servir des choses que selon que leur constitution intrinsèque s'y prête..... Mais si l'on veut inférer que le monde, étant éternel, est nécessaire et que par conséquent tout ce qui existe est assujéti à une fatalité absolue, je ne crois pas devoir souscrire à cette proposition. Il me paraît que la nature se borne à avoir doué les éléments de propriétés éternelles et stables, et asservi le mouvement à des lois permanentes, qui sans doute influent considérablement sur la liberté, sans cependant entraîner la détermination. L'organisation et les passions des hommes viennent des éléments dont elles sont composées. Or, lorsqu'ils obéissent à ces passions ils sont

Digitized by Google

esclaves; mais libres, aussi souvent qu'ils leur résistent. Vous me poussez plus loin, vous me dites : mais ne voyez-vous pas que cette raison par laquelle ils résistent à leurs passions est assujétie à la nécessité qui les fait agir sur eux. Cela peut être à la rigueur ; mais qui opte entre sa raison et ses passions et qui se décide, est, ce me semble, libre, ou je ne sais plus quel sens on attache au mot liberté. Ce qui est nécessaire est absolu ; or, si l'homme est rigoureusement soumis à la fatalité, les peines et les récompenses n'ébranlent ni ne détruisent cet ascendant vainqueur. Or, comme l'expérience nous prouve le contraire, il faut convenir que l'homme jouit quelquefois de la liberté, quoique souvent limitée.

« Mais mon cher Diagoras (il le nomme aussi Protagoras et Anaxagore), si vous prétendez que je vous explique dans un plus grand détail ce que c'est que cette intelligence que je marie à la nature, je vous prie de m'en dispenser; j'entrevois cette intelligence comme un objet que l'on aperçoit à travers un brouillard. C'est beaucoup de la deviner. il n'est pas donné à l'homme de la connaître et de la définir. »

Il y a en effet quelque embarras à essayer, comme le veut Frédéric, de se former une idée de Dieu, en la composant uniquement de données empruntées à la sensation, et le brouillard dont il se plaint est avant tout son système au travers duquel son bon sens lui laisse entrevoir ce que sa logique l'entraînerait plutôt à méconnaître et même à nier. Le voilà donc partagé entre sa doctrine qui serait de préférence pour le doute et la négation, et sa droite raison qui l'engage à l'affirmation. Au fond, il est inconséquent, et c'est de cette heureuse manière de l'être qui lui permet de se rapprocher de la vérité malgré la fausse voie dans laquelle, par ses principes, il se trouve engagé, et il

Digitized by Google

a l'avantage sur d'Alembert d'être moins rigoureux mais plus sage. Tel est le caractère de leur dissentiment. Aussi n'est-il pas bien profond, et Frédéric peut dire en terminant sa lettre : « Tout cela ne fait pas que je vous en estime moins. On peut être de différente opinion sans se haïr et sans se persécuter. J'ai refuté l'auteur du *Système de la nature*, parce que ses raisons ne m'ont pas convaincu ; cependant si on voulait le brûler, je porterais de l'eau pour éteindre son bûcher. »

D'Alembert n'est cependant pas satisfait et il répond encore au roi :

« Je conviens d'abord avec Votre Majesté d'un principe commun qui me paraît aussi évident qu'à elle-même : la création est absurde et impossible ; la nature est donc incréable, par conséquent incréée, par conséquent éternelle. Cette conséquence qu'elle est éternelle n'accommode pas les vrais partisans de l'existence de Dieu, qui veulent une intelligence souveraine non matérielle ; mais n'importe, il ne s'agit pas de leur complaire, il s'agit de parler raison.

« Je vois ensuite dans toutes les parties de l'univers et en particulier dans la construction des animaux, des traces qu'on peut appeler au moins frappantes d'intelligence et de dessein. Il s'agit de savoir si cette intelligence est réelle, et supposé qu'elle soit, de deviner, s'il se peut, quelle elle est. D'abord je ne puis douter que cette intelligence ne soit jointe au moins à quelque partie de la matière ; l'homme et les animaux en sont la preuve. Il est certain de plus qu'elle dirige la plus grande partie de leurs mouvements et qu'elle est le principe de tout ce que l'homme a fait de raisonnable et surtout de grand et d'admirable, comme l'invention des sciences et des arts. Cette intelligence dans l'homme et dans les animaux est-elle dis-

Digitized by Google

tinguée de la matière, ou n'en est-elle qu'une propriété dépendant de l'organisation? L'expérience paraît prouver et même démontrer le dernier, puisque l'intelligence croît et s'éteint à mesure que l'organisation se perfectionne ou s'affaiblit. Mais comment l'organisation peut-elle produire le sentiment et la pensée? Nous ne voyons dans le corps, comme dans un morceau de matière brute, solide ou fluide, que des parties susceptibles de figure, de mouvement ou de repos; pourquoi l'intelligence se trouve-t-elle jointe aux unes et non aux autres, qui même n'en paraissent pas susceptibles? Voilà ce que nous ignorerons vraisemblablement toujours; mais nonobstant cette ignorance, l'expérience me paraît, comme à Votre Majesté, prouver invinciblement la matérialité de l'âme, comme le plus simple raisonnement prouve qu'il y a un être éternel, quoique nous ne puissions concevoir ni un être qui a toujours existé, ni un être qui commence à exister. Il s'agit maintenant de savoir si cette intelligence dépendant de la structure de la matière, est répandue dans toutes les parties du monde? Mais cette question paraît plus difficile à résoudre que les précédentes.

« D'abord, à l'exception des corps des animaux, toutes les autres parties de la matière que nous connaissons, nous paraissent dépourvues de sentiment, d'intention et de pensée. L'intelligence y résiderait-elle sans que nous, nous en doutassions? Il n'y a pas d'apparence, et je serais assez disposé à penser non-seulement qu'un bloc de marbre, mais que les corps les plus ingénieusement et les plus finement organisés, ne pensent ni ne sentent rien. Mais, dit-on, l'organisation de ces corps décèle des traces visibles d'intelligence. Je ne le nie pas, mais je voudrais savoir ce que cette intelligence est devenue depuis que ces corps sont construits. Si elle résidait en eux pendant

Digitized by Google

qu'ils se formaient, si elle y résidait pour les former, et si, comme on le suppose, cette intelligence n'est point un être distinct d'eux, qu'est-elle devenue depuis que sa besogne est faite? La perfection de l'organisation a-t-elle été anéantie, quoiqu'elle ait été nécessaire pour les progrès et l'achèvement de l'organisation? Cela me paraît difficile à concevoir. D'ailleurs, si dans l'homme cette intelligence, dont nous admirons les effets et les produits, est une suite de l'organisation seule, pourquoi n'admettrions-nous pas dans les autres parties de la matière une structure et une disposition aussi nécessaires et aussi naturelles que la matière elle-même, et de laquelle il résulterait, sans qu'aucune intelligence s'en mêlât, ces effets que nous voyons et qui nous surprennent? Enfin, en admettant cette intelligence, qui a présidé à la formation de l'univers, et qui préside à son entretien, on sera obligé de convenir qu'elle n'est ni infiniment sage, ni infiniment puissante, puisqu'il s'en faut bien pour le malheur de la pauvre humanité, que ce triste monde soit le meilleur des mondes possibles. Nous sommes donc réduits avec la meilleure volonté du monde à n'admettre et à ne reconnaître dans l'univers tout au plus qu'un Dieu matériel, borné et dépendant; je ne sais pas si c'est là son compte, mais ce n'est pas celui des partisans zélés de l'existence de Dieu; ils nous aimeraient autant athées que spinozistes comme nous le sommes. Pour les adoucir, faisons-nous sceptiques, et répétons avec Montaigne : que sais-je? »

Que de réflexions ces lignes pourraient provoquer! comme elles trahissent dans les plus téméraires de ses conséquences une doctrine ailleurs plus adoucie et mieux ménagée! comme elles la montrent passant dans le commerce familier d'un spiritualisme, il est vrai, assez douteux en lui-même, ou d'un sensualisme encore assez réservé, tel

Digitized by Google

du moins qu'il se montre dans les *Eléments de philosophie* au scepticisme d'abord, et puis au matérialisme et au spinozisme, si spinozisme il y a dans un tel système ! et que d'objections à lui opposer ! Qu'est-ce par exemple que cette intelligence produite par la matière et qui cependant la forme et la gouverne ? Qu'est-ce que ce Dieu matériel ? ce Dieu qui ne l'est pour ainsi dire qu'à demi, qui l'est ici et non là, qui a lui aussi ses Pyrénées, ses bornes, son département et son lieu ! et ce quelque chose qui lui échappe, le dépasse et le surpasse, comment le concevoir et l'entendre ? Quel est ce monde en partie vide de Dieu ? Comment est-il, se conserve-t-il et se conduit-il ? et que devient l'ordre moral avec un Dieu qui n'est que matière ? Qu'est-ce que la condition humaine, en l'absence d'une providence ? et faut-il s'étonner après cela que d'Alembert la prenne en si triste et si mauvaise part ? Que de difficultés même à ne les indiquer que sommairement et en passant. Et cependant le peu que j'en dis suffit pour mettre à nu les côtés faibles et ruineux d'une philosophie qui, même lorsqu'elle se garde le mieux, est déjà fort vulnérable, mais qui, lorsqu'elle se livre et se trahit sans détour, est bien autrement attaquable.

Mais continuons notre analyse ; car d'Alembert n'a pas encore fini, et après la question de Dieu il aborde de nouveau celle de la liberté. « Je vais à présent suivre V. M., écrit-il, de ténèbres en ténèbres, puisque j'ai l'honneur d'y être enfoncé avec elle jusqu'au cou, et même par-dessus la tête, et je viens à la question de la liberté.

« Sur cette question, Sire, il me semble que dans le fond je suis d'accord avec V. M. ; il ne s'agit que de bien fixer l'idée que nous attachons au mot Liberté. »

Mais il ne faut guère ici que répéter presque dans les mêmes termes l'explication qu'il a déjà donnée : « Si on

Digitized by Google

entend par là, dit-il, l'exemption de contrainte et l'exercice de la volonté, il est évident que nous sommes libres, puisque nous agissons en nous déterminant nous-mêmes, de notre plein gré, et souvent avec plaisir. Mais cette détermination n'en est pas moins la suite nécessaire de la disposition de nos organes et l'effet non moins nécessaire que l'action des autres corps produit en nous. Si les pierres savaient qu'elles tombent et si elles y avaient du plaisir, elles croiraient tomber librement, parce qu'elles tomberaient de leur plein gré (1). Mais je ne pense pas, Sire, que même dans le système de la nécessité et de la fatalité absolue, qu'il paraît bien difficile de ne pas admettre, les peines et les récompenses soient inutiles. Ce sont des ressorts et des régulateurs de plus, pour faire aller la machine et pour la rendre moins imparfaite. Il y aurait plus de crimes dans un monde, où il n'y aurait ni peine ni récompense, comme il y aurait plus de dérangement dans une montre, dont les roues n'auraient pas toutes leurs dents. »

Et d'Alembert se plaignait, quand Diderot écrivait ce *rêve* qu'il lui imputait, et il trouvait que ce n'était qu'un travestissement indécent de ses opinions. Il est vrai que Diderot y mettait un abandon, une fougue, et un ton d'inspiré qui n'appartenaient pas à d'Alembert; mais au fond n'était-ce pas la même philosophie, les mêmes principes et les mêmes conséquences? Et d'Holbach, que cependant d'Alembert n'avoue pas, enseigne-t-il une doctrine bien différente de celle que nous venons d'entendre? N'est-ce pas le même naturalisme et le même fatalisme, par les mêmes raisons, si ce n'est qu'ici elles sont données plus sobrement, plus simplement sans déclamation ni

(1) C'est ainsi que pensent Hobbes et Spinoza.

Digitized by Google

mauvais goût; différence de génie et de style, mais non de système.

Et puis d'Alembert dans la même lettre, répondant encore à Frédéric sur le point du christianisme, dit : « Je pense qu'on rendrait un grand service au genre humain, en se bornant à prêcher aux peuples un Dieu rémunérateur et vengeur, qui réprime la superstition, qui déteste l'intolérance, et qui n'exige d'autre culte de la part des hommes, que celui de s'aimer et de se supporter les uns les autres. Quand on aurait une fois bien inculqué ces vérités au peuple,..... il ne faudrait pas, je crois, beaucoup d'efforts pour lui faire oublier les dogmes dont on l'a bercé, et qu'il n'a saisis avec une espèce d'avidité que parce qu'on n'y a rien substitué de meilleur. Le peuple est sans doute un animal imbécile, qui se laisse conduire dans les ténèbres, quand on ne lui présente pas quelque chose de mieux; mais offrez-lui la vérité, si cette vérité est simple, et surtout si elle va droit à son cœur, comme la religion que je propose de lui prêcher, il est infaillible qu'il la saisisse, et n'en voudra plus d'autre. »

Mais, peut-on lui répondre, ces vérités sont celles-là mêmes que vous venez de nier! Mais ce Dieu rémunérateur et vengeur n'est plus ce Dieu-matière, le seul cependant qu'on pût à votre sens logiquement admettre! C'est donc maintenant une autre philosophie que vous proposez, une autre religion que vous prêchez! Pourquoi? parce que la politique, sans doute, et la raison d'Etat le veulent ainsi. Mais n'est-ce pas d'une part beaucoup d'inconséquence, et de l'autre un peu trop de complaisance pour votre royal correspondant?

Quoi qu'il en soit, si d'Alembert accorde quelque chose à Frédéric, il ne lui accorde pas assez du moins au gré de celui-ci; et le roi lui répond : « Je suis convaincu que

Digitized by Google

Dieu ne saurait être matériel, parce qu'il serait pénétrable, divisible et fini, il n'est pas pour cela spirituel dans l'acception ordinaire des philosophes, car un être, qui d'après cette acception n'occupe aucun lieu, n'existe réellement nulle part, et même il est impossible qu'il y en ait un (1).

« J'abandonne donc la matière et l'esprit pur, et pour avoir quelque idée de Dieu je me le représente comme le *sensorium* de l'univers, comme l'intelligence attachée à l'organisation éternelle des mondes qui existent, et en cela je ne m'approche pas du système de Spinoza mais de celui des stoïciens, qui regardent tous les êtres pensants comme une émanation du grand esprit universel auquel leur faculté de penser se rejoint après leur mort. Les preuves de cette intelligence ou de ce *sensorium*, sont celles-ci : 1° les rapports étroits qui existent dans tout l'arrangement physique du monde, des végétaux et des êtres animés ; 2° l'intelligence de l'homme ; car si la nature était brute, elle nous aurait donné ce qu'elle n'a pas elle-même, ce qui serait une contradiction grossière.

« La matière de la liberté n'est pas moins ténébreuse que celle de Dieu ; mais voici quelques réflexions qui méritent d'être pesées : D'où vient que tous les hommes ont en eux un sentiment de liberté, d'où vient qu'ils l'aiment? Pourraient-ils avoir ce sentiment et cet amour, si la liberté n'existait pas ? Mais puisqu'il faut attacher un sens clair aux mots dont on se sert, je définis la liberté, cette action de notre volonté qui nous fait opter entre différents partis et qui détermine notre choix. Si donc j'exerce cette action quelquefois, c'est un signe que je possède cette

(1) Voir sur cette question un passage du *mémoire* sur Diderot ; voir aussi le mémoire sur Robinet.

Digitized by Google

puissance. L'homme se détermine sans doute par des raisons ; il serait insensé s'il agissait autrement ; l'idée de sa conservation et de son bien-être est un des plus puissants motifs qui le font pencher du côté où il croit trouver ces avantages. Cependant il est de ces âmes bien nées qui savent préférer l'honnête à l'utile, qui sacrifient leur bien-être et leur vie volontiers pour la patrie, et ce choix qu'ils font est le plus grand acte de liberté qu'ils puissent faire. Vous répondez que toutes ces résolutions sont une suite de notre organisation et des objets qui agissent sur nos sens..... Je suis d'accord que toutes nos connaissances viennent des sens ; mais distinguons ces connaissances des combinaisons qui les mettent en œuvre, les transforment et en font un usage admirable. Vous insistez encore et vous m'alléguez les passions qui agissent en nous. Oui, vous triomphez, si ces passions l'emportent toujours. Mais on leur résiste souvent. Je connais des personnes qui se sont corrigées de leurs défauts. Quelle différence ne trouve-t-on pas entre un homme bien ou mal élevé, entre un novice qui entre dans le monde et un autre qui a de l'expérience. Or, s'il y avait une nécessité absolue, personne ne pourrait se corriger, les défauts resteraient invariablement les mêmes, les exhortations seraient vaines, et l'expérience ne corrigerait ni les imprudents ni les étourdis. J'ose donc soupçonner quelque contradiction dans ce système de la fatalité ; car, si on l'admet à la rigueur, il faut regarder comme superflues et inutiles les lois, l'éducation, les peines et les récompenses. Si tout est nécessaire, rien ne peut changer ; mais mon expérience me prouve que l'éducation fait beaucoup sur les hommes, qu'on peut les corriger, qu'on peut les encourager, et je m'aperçois que de jour en jour les peines et les récompenses sont comme les remparts de la société. Je ne saurais

Digitized by Google

admettre une opinion contraire aux vérités de l'expérience, vérités si palpables, que ceux-mêmes qui embrassent le système de la fatalité, le contredisent continuellement tant dans leur vie privée que dans leurs actions publiques. Or, que devient un système qui ne nous ferait faire que des sottises, si nous nous y conformions au pied de la lettre? »

Frédéric a certainement raison sur les deux points en litige; mais tandis que sur le second ses arguments sont excellents, sur le premier ils laissent beaucoup à désirer. Il ne veut pas d'un Dieu matériel; mais il semble ne pas vouloir davantage d'un Dieu spirituel : ni spirituel ni matériel. Comment alors le conçoit-il? comme un *sensorium?* mais ce *sensorium* est matière ou esprit, et la difficulté par cette hypothèse est reculée et non résolue, elle est même plutôt compliquée par l'élément stoïcien qu'y mêle ici Frédéric, après l'avoir ailleurs repoussé, et j'avoue qu'entre les explications qu'il tire de ce système et celles qu'il reproche à d'Alembert d'emprunter au spinozisme, qu'entre ce *sensorium* dont toutes les intelligences sont des émanations, et cette substance universelle dont elles sont des modifications, j'aurais quelque peine à choisir, surtout quand d'un côté comme de l'autre il me faudrait accepter pour principe le sensualisme. Ce que je considère donc surtout dans l'opinion de Frédéric c'est la conclusion qui est l'affirmation d'un Dieu intelligent et non matériel; mais quant aux raisons de cette affirmation, elles sont loin d'être solides, elles sont même au fond contradictoires.

Cependant, dans leur correspondance il ne s'agit pas seulement de métaphysique, il s'agit aussi de bons offices. Le roi s'était mis à la disposition de d'Alembert pour les nécessités qui pourraient lui survenir. Souffrant et dési-

Digitized by Google

rant faire un voyage de santé en Italie, d'Alembert s'adressa franchement à son royal ami, dont il reçut immédiatement 5,000 liv. Au retour, et toutes dépenses réglées il lui restait 3,500 liv. qu'il remit au banquier de Frédéric; mais celui-ci ne consentit pas à cette restitution. D'Alembert, après l'en avoir remercié dans une lettre, revient aux sujets de leur discussion en essayant de prouver au roi, qu'au fond ils sont du même avis. Ainsi, quant à Dieu, dit-il, V. M. ne veut pas qu'il soit purement matériel; j'en suis d'accord; elle ne peut se former l'idée d'un esprit pur; j'en suis d'accord aussi. Elle regarde Dieu en conséquence comme l'intelligence attachée à l'organisation éternelle des mondes qui existent; il résulte, ce me semble, de cette proposition que Dieu n'est autre chose, suivant V. M., que la matière en tant qu'intelligente, et je ne vois pas qu'on puisse rien y opposer, puisqu'il est certain d'une part qu'il y a au moins une portion de la matière douée d'intelligence, et qu'on est très-libre de donner le nom de Dieu à la matière. »

D'Alembert peut être ici embarrassant pour Frédéric, qui, engagé dans les liens du même système, s'y trouve par force logique ramené quand il veut y échapper. Mais lui-même à son tour ne prête-t-il pas le flanc aux plus graves objections? Quoi! rien ne s'oppose à ce que Dieu soit conçu comme la matière en tant qu'intelligente! Qu'est-ce que la matière intelligente? une impossibilité; c'est le multiple produisant l'un, le variable, l'identique, l'inertie, l'activité, je dis plus, c'est l'effet produisant la cause, c'est l'ordre des choses renversé. La matière peut servir et se prêter à l'intelligence, et alors elle n'est pas intelligente, elle n'est que façonnée pour l'intelligence. Et cependant à quelle condition l'est-elle? A la condition qu'unie, organisée, vivifiée dans ses éléments, elle le soit

Digitized by Google

par un principe un, organisant et vivant, qu'elle le soit par une force, par une cause intelligente, qu'elle soit par conséquent un certain effet produit par une certaine cause, au lieu d'être ce même effet produisant cette cause. De sorte que le Dieu-matière est un Dieu qui en suppose un autre ; fruit ou phénomène de l'organisation, il suppose celui qui organise ; intelligent, si l'on veut, par hypothèse il lui faut une intelligence qui le fasse ce qu'il est : Dieu de seconde ou de troisième main, qui n'est pas ce qu'on imagine, qui, matière par sa nature, n'est et ne peut être que matière, et doit laisser à un autre l'essence, les attributs et l'action du vrai Dieu ; œuvre de Dieu, au lieu d'être Dieu lui-même, faux semblant de divinité qu'on n'est pas libre, quoi qu'en dise d'Alembert, de confondre avec son principe, et d'appeler du même nom, puisqu'il n'a pas le même caractère.

D'Alembert prétend aussi s'accorder avec le roi au sujet de la liberté, et il soutient que comme il y a toujours des motifs ou des causes quelconques qui nous déterminent nécessairement, on peut toujours dire que ceux qui résistent à leurs passions, y résistent par des motifs plus forts auprès d'eux que ces passions mêmes ; et que les exhortations, les peines et les récompenses, lorsqu'elles déterminent les hommes, les déterminent par la raison qu'elles ont plus de pouvoir sur eux que les motifs contraires. Il lui semble donc que nous agissons toujours nécessairement quoique volontairement ; ce que ne peut guère se refuser à admettre Frédéric.

Mais celui-ci ne l'entend pas précisément ainsi, et voici comment, après avoir résumé ses raisons, il s'en explique : « Je n'ai pas du reste la vanité de présumer, comme les anciens stoïciens, que mon âme est une émanation du grand être auquel elle ira se rejoindre après ma

Digitized by Google

mort; parce que Dieu est indivisible ; parce que nous faisons des sottises et que Dieu n'en fait pas ; parce que la nature éternelle et divine ne peut ni ne doit se communiquer à des êtres périssables, à des créatures dont l'existence n'a pas la durée d'une seconde, comparée à l'éternité. Voilà ma confession de foi, et c'est ce que j'ai pu concevoir de moins absurde sur un sujet, où, depuis que le monde est monde, personne n'entend goutte.

« Quant à la liberté, si vous entendez par nécessité raison suffisante, notre différend est terminé, et cependant il me resterait encore quelques instances à faire. Mais si vous supposez une nécessité fatale qui nous fait agir comme des marionnettes, j'aurais quelque peine à devenir marionnette sur mes vieux jours. »

En fin de compte, on le voit, le différend qui les partage n'est nullement vidé entre eux, et l'un et l'autre demeurent attachés au sentiment qui leur est propre à chacun. Tous deux sensualistes, ils le sont cependant assez diversement; Frédéric le serait plutôt avec le tempérament de Locke leur commun maître, sauf toutefois quelques témérités que Locke eût désavouées, et qui lui viennent d'ailleurs; d'Alembert, au contraire, ici du moins, l'est presque comme Diderot et d'Holbach, et tandis que dans ses *Eléments de philosophie* parfois presque spiritualiste, et à pis faire sceptique, dans le commerce familier son doute se change en négation, et son spiritualisme incertain, ou son sensualisme contenu, en matérialisme déclaré, en fatalisme et en naturalisme. Frédéric s'en tiendrait volontiers aux *Eléments de philosophie* qu'il approuve, qu'il encourage, et dont il indique lui-même, pour y être ajoutés, divers développements à l'auteur. Dans son intime pensée, d'Alembert va bien au-delà, c'est-à-dire qu'il excède, et qu'il excède même de ma-

Digitized by Google

nière à être à plusieurs reprises combattu et réfuté par son royal correspondant. Si modéré devant le public, il l'est si peu avec Frédéric qu'il s'attire de sa part de graves et persistantes objections. Le roi est moins conséquent sans doute, mais au fond il est plus sage; d'Alembert est plus rigoureux, mais il est moins judicieux. La différence est entre eux de la droite raison à l'extrême logique. L'un donne plus à la première et l'autre à la seconde. Auquel des deux est l'avantage? à Frédéric, sans doute, quoiqu'il soit loin d'être lui-même à l'abri de tout reproche.

Je n'ai pas du reste le dessein de reprendre ici un à un, pour en proposer la critique, les différents points de doctrine avancés par d'Alembert soit dans ses *Eléments de philosophie*, soit dans ses autres écrits : la plupart ont déjà été dans la suite de cette étude l'objet de plus d'une remarque, et quelques-uns, les plus importants, ont été expressément discutés et jugés dans de précédents mémoires. Je ne veux avec lui aborder qu'une question en elle-même assez grave pour mériter de nous arrêter, et qui l'a pour son compte vivement préoccupé et touché; c'est, comme je l'ai déjà indiqué, celle de la condition humaine sur laquelle il ne s'exprime jamais qu'avec doute et amertume.

Je désirerais, s'il se pouvait, en y portant d'autres lumières, l'envisager avec plus de confiance, de fermeté et de bon espoir; non que je prétende assurément ici à rien de neuf et de rare; mon but n'est que, sur un sujet aussi vieux que le monde, et au moyen de pensées qui sont du domaine de tous, de philosopher avec un peu plus d'exactitude et de vérité que le moderne Diagoras. Si le mot n'était pas trop ambitieux, ce serait une sorte de théorie de la condition humaine, que j'essaierais d'établir en opposition à la sienne, afin de continuer avec lui ce que j'ai

Digitized by Google

déjà tenté en plus d'une occasion avec d'autres auteurs, un peu de doctrine à propos de l'histoire.

Qu'est-ce donc que la condition humaine? De quels éléments se compose-t-elle? Par chacun que vaut-elle? Et en somme comment s'estime-t-elle?

DAMIRON.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR L'INDUSTRIE DE LA SOIE

DANS LE MIDI DE LA FRANCE,

PAR M. DE LAFARELLE (*).

TROISIÈME ÉTUDE.

Classes laborieuses vouées au tissage de la soie. — Fabrique de Nîmes.

IV.

Situation réelle ou économique de la classe ouvrière à Nîmes.

Logement. — Les choses se passent à Nîmes, sous le rapport du logement, d'une manière tout à fait opposée à ce qui se voit dans la plupart des villes manufacturières de la France et de l'étranger. C'est la classe bourgeoise, marchande, et celle des artisans, qui habitent des quar-

(*) Voir t. XXI, p. 393, t. XXII, p. 69, et t. XXVII, p. 129.

Digitized by Google

tiers obscurs, des rues étroites, des maisons privées d'air et de lumière, couvrant l'ancienne et étroite enceinte de la vieille cité féodale ; c'est la classe ouvrière qui, dispersée dans de vastes faubourgs, y occupe des demeures, peu confortables sans doute, mais bien aérées, bien éclairées, ou plutôt baignées par un soleil radieux ; demeures souvent précédées d'une petite cour ou d'un petit jardin. Une seule chose y manque essentiellement, à vrai dire; et c'est à ses habitants eux-mêmes qu'il faut s'en prendre, la *propreté*. Ces nombreuses maisonnettes blanches, qui s'alignent en rues passablement larges autour de la cité, et qui, sous le nom de *bourgades*, lui forment une véritable ceinture, n'ont, en général, qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, ou le rez-de-chaussée seulement. Elles sont divisées en un petit nombre de grandes pièces, à plafond très-élevé, où les métiers se trouvent montés, et dont ils occupent la majeure partie. Les lits sont dressés tantôt dans des cabinets attenants, tantôt dans des appentis, tantôt dans les coins de l'atelier lui-même. Cet atelier sert toujours de cuisine, et les aliments de la famille y sont préparés dans une cheminée, ou plus souvent encore sur un petit fourneau de fonte, ce qui permet, dans tous les cas, à la mère, d'en surveiller la préparation, tout en faisant ses cannettes. En somme, le logement du taffetassier n'a rien, par lui-même, que de salubre et de satisfaisant. Il le serait tout à fait, si les ouvriers y étaient un peu moins entassés, et si leurs goûts, comme leurs habitudes, les portaient à y faire régner un peu plus d'ordre et de propreté. Le mobilier en est fort simple, fort restreint ; mais il y a, après tout, le nécessaire. Des lits, des matelas, une table à manger, un buffet pour tenir les provisions alimentaires, une armoire pour renfermer le linge et les vêtements, voilà ce que l'on y trouve, assez habituellement.

Digitized by Google

A la vérité, j'ai cru m'apercevoir que c'étaient là les restes et les fruits d'une situation précédente et meilleure, sous le rapport du prix de façon. Le taffetassier aurait sûrement de la peine à s'acheter aujourd'hui ce petit mobilier, et il se borne évidemment à l'entretenir de son mieux.

Vêtements. — Sous un aussi beau ciel, dans un climat aussi chaud, et, grâce à la vilité du prix auquel sont tombés de nos jours les articles communs de vêtement, l'ouvrier de Nîmes peut aisément s'habiller de manière à supporter les intempéries des saisons. Son amour-propre seul peut être parfois mis à l'épreuve. Et toutefois cette question d'amour-propre a peut-être ici une plus grande portée qu'on ne le supposerait d'abord, parce qu'elle touche de très-près à la question de santé et à celle de moralité; que l'on en juge par un genre de plaintes que nous avons souvent recueillies dans le cours de nos nombreuses visites domiciliaires : « Nous gagnons maintenant si « peu, » nous disaient quelques ouvriers, et surtout quelques ouvrières, « que nous ne pouvons plus renouveler, « ni même entretenir nos habits. Aussi les avons-nous en « si mauvais état, que nous n'osons plus sortir le soir et « les jours fériés pour nous rendre, comme de coutume, « sur les boulevards et les autres promenades publiques. « A plus forte raison devons-nous nous abstenir d'assister « aux exercices religieux du dimanche et des fêtes. »

Aux jours de prospérité de la fabrique, les jeunes taffetassières, surtout celles qui ne sont pas encore mariées, ont un certain luxe de toilette. Le principal et le plus cher à leur cœur, c'est la possession de quelques anneaux, claviers ou colliers en or et en argent : c'est ce qu'elles appellent *des dorures*. Quand les jours de détresse arrivent, les parures ne manquent jamais de prendre le chemin du

Digitized by Google

Mont-de-Piété, où elles restent enfouies jusqu'à ce que des temps un peu meilleurs permettent de les retirer, ou, ce qui est bien plus commun, jusqu'à ce qu'un délai fatal venant à échoir, elles soient vendues, par l'administration, au poids et à la criée.

Nourriture. — Les divers éléments de la nourriture du taffetassier en temps ordinaire, et lorsque des circonstances rigoureuses ne le condamnent pas à des privations exceptionnelles, sont les suivants : 1° le pain fait avec des grains de qualité supérieure, tels que la tozelle et le froment, les pommes de terre, les légumes secs ou verts, selon la saison, le choux, la salade, les fruits de toute espèce que produit la contrée; 2° il mange aussi de la viande de boucherie et de la soupe grasse, à deux ou trois repas par semaine; il la remplace par de la merluche ou morue de qualité inférieure, pendant le carême et les jours maigres. Il assaisonne ses aliments avec du lard, de la graisse de porc ou de l'huile d'olive. La viande de porc et la charcuterie tiennent aussi bien souvent la place du mouton et du bœuf. Mais ce qu'il y a de moins salubre dans l'alimentation usuelle de la classe ouvrière, à Nîmes, c'est l'usage qu'elle fait, jusqu'à un abus extrême, pendant la belle saison, des fruits indigènes qui la tentent tout naturellement par leur abondance, leur saveur et leur bon marché. Elle se gorge sans réserve, sans choix, et sans attendre leur maturité, d'abricots, de concombres, de mauvais melons, de raisins verts, etc. Aussi les mois de juillet, d'août et de septembre, amènent-ils, à peu près toutes les années, de redoutables épidémies de cholérine, et une mortalité effrayante, qui frappe surtout les enfants. Cet abus des mauvais fruits est une habitude enracinée que ni les expériences les plus cruelles, ni les conseils les plus énergiques du médecin ne parviennent à

Digitized by Google

maîtriser. La police seule peut, jusqu'à un certain point, y remédier par une surveillance plus que rigoureuse des marchés, et une sévérité soutenue contre tout délinquant; 3° les taffetassiers boivent du vin à tous leurs repas; et celui qui se consomme ainsi en famille, à la différence de celui qu'on va chercher au cabaret, ne produit, si je ne me trompe, que de bons résultats hygiéniques. Il répare les forces de l'ouvrier, qu'épuiserait sans cela un travail de treize, quatorze ou même quinze heures, travail passablement rude, mais surtout fatigant par sa monotonie; et il empêche la portion mâle de la famille d'aller chercher au dehors une petite jouissance qui, de la sorte, ne dégénère jamais en habitude vicieuse.

Budget approximatif d'une famille ouvrière de la fabrique de Nîmes. — Après avoir ainsi successivement étudié dans ses divers éléments réels l'existence économique de l'ouvrier de fabrique nîmois; après avoir cherché à déterminer son salaire quotidien d'une part, et jeté de l'autre un rapide coup d'œil sur ses principaux articles de dépense obligée, le logement, le vêtement et la nourriture, il ne nous reste plus qu'à résumer cette double étude, en essayant de régler approximativement le petit budget d'une famille de taffetassiers. Mais il y a, dans l'état actuel des choses, une si forte différence au point de vue des salaires, entre certaines catégories d'ouvriers nîmois, que l'on pourrait appeler les *heureux*, les *favorisés* de notre fabrique, et certaines autres classes de travailleurs, que l'on pourrait en considérer comme les *déshérités*, qu'il me paraît indispensable de dresser un double budget, surtout pour le chapitre des recettes. Un seul budget qui aurait la prétention d'être *une moyenne* ne répondrait à aucune réalité; il risquerait de passer fictif et mensonger entre deux vérités, entre deux *faits*.

Digitized by Google

Mon premier plan de budget s'appliquera à toute la portion de la classe ouvrière où le chef de famille et ses enfants mâles, adultes, obtiennent un salaire moyen de 2 fr. à 2 fr. 50 c. Tels sont les tisseurs de tapis, de châles riches, de gants de soie produits sur des métiers circulaires, les teinturiers, les chauffeurs et autres ouvriers mâles employés dans les usines, filatures, fabriques de lacets, etc.

Mon second plan de budget s'appliquera à toute la portion de la classe des taffetassiers, et c'est malheureusement la plus nombreuse de beaucoup, où le salaire moyen des individus mâles et adultes de la famille varie de 1 fr. à 1 fr. 75 c.; ce sont les tisseurs de châles communs et tartans, les tisseurs de soie de toute espèce, les faiseurs de bas sur l'ancien métier, etc., etc. (1). Je supposerai,

(1) A la suite de sa lettre du 20 novembre 1847 précitée, M. le président du Conseil des prud'hommes donne un état des salaires moyens de l'ouvrier de la fabrique de Nîmes, qui trouve ici sa place toute naturelle, et qu'il fait remonter jusqu'en 1830: il nous servira de très-utile point de comparaison. Il est seulement très-regrettable qu'il ne sépare pas, comme nous, la classe ouvrière nîmoise en deux catégories; ses chiffres doivent donc être pris comme une *moyenne* entre *les salaires* de toute nature obtenus par nos tisseurs de châles et de soieries.

	Salaires moyens							
ANNÉES.	des chefs d'ateliers.		Des compagnons.		Des femmes.		Des enfants.	
1830.	2 fr.	» c.	1 fr.	50 c.	0 fr.	50 c.	0 fr.	40 c.
1831.	1	75	1	25	0	50	0	40
1832.	2	25	1	75	0	60	0	50
1833	2	50	2	»	0	75	0	50
1834.	2	25	1	75	0	60	0	50
1835 et 1836.	2	»	1	50	0	50	0	40
1837.	1	75	1	25	0	50	0	40
1838.	2	50	2	»	0	75	0	50

Digitized by Google

dans les deux cas, la famille ouvrière composée du père, de la mère et de trois enfants, dont un capable de mener, d'ores et déjà, un métier, le second pouvant servir de lanceur, chez lui ou dehors, et le troisième encore en bas âge. J'admettrai que la mère, tout en vaquant aux soins du ménage, peut cependant faire l'office de canneteuse, et, par conséquent épargner, les 50 ou les 60 c. qu'il faudrait donner à une étrangère pour ce travail.

La situation d'une telle famille ouvrière est plutôt au-dessus qu'au-dessous de la moyenne ; car il y a bien peu de ménages où les *trois enfants* puissent à la fois obtenir un salaire, et il y en a beaucoup, au contraire, où un seul gagne quelque chose. Bien des familles ont aussi à leur charge quelque grand parent infirme ou d'un âge très-avancé, qui peut tout au plus se rendre utile en travaillant aux cannettes.

Fixons d'abord le salaire de la semaine.

Six journées du père à 2 fr., 12 fr. ; 6 journées du fils aîné à 2 fr., 12 fr. ; 6 journées de la mère, comme canneteuse, à 50 c., 3 fr. ; 6 journées de l'enfant, qui sert de lanceur, aussi à 50 c., 3 fr. — Total 30 fr.

Si le travail était constant, cela ferait donc, pour 52 semaines, 1,560 fr.

1839.	3	»	2	50	0	75	0	60
1840 et 1841.	2	50	2	»	0	60	0	50
1842 et 1843.	2	»	1	50	0	50	0	40
1844 et 1845.	3	»	2	50	0	75	0	60
1846 et 1847.	1	75	1	25	0	40	0	40

N. B. Le salaire attribué aux *femmes* est évidemment celui de la *canneteuse* ou dévideuse, car la femme ou fille qui fait battre un métier gagne le même salaire que l'ouvrier compagnon, ou à peu de chose près.

Digitized by Google

Mais, bien que les ouvriers de cette première catégorie soient *favorisés*, non-seulement au point de vue de la quotité du salaire, mais encore sous le rapport de la durée du chômage, il est cependant impossible de ne pas admettre qu'ils subissent plus ou moins cette condition commune de la fabrique nîmoise. D'après les déclarations unanimes recueillies dans notre tournée et que MM. les fabricants n'ont point, en général, contredites la durée moyenne de ce chômage chronique peut être évaluée à *trois mois*. Cependant, ce terme serait excessif si on l'appliquait aux ouvriers de la catégorie qui nous occupe en ce moment, surtout aux tisseurs de gants de soie et de tapis, qui ne chôment que pendant le temps nécessaire pour démonter la pièce, la rendre au fabricant et en replacer une nouvelle sur le métier. Je crois donc ne devoir retrancher des 52 semaines de l'année que 6 semaines au-plus, et c'est encore trop pour les *deux* classes d'ouvriers que je viens de signaler ; ce serait donc 6 semaines à 30 fr., soit 180 fr. à distraire des 1,560 fr., et il resterait pour chiffre de recette 1,380 fr.

Le chapitre des recettes pour notre seconde catégorie sera bien loin de nous offrir un résultat aussi satisfaisant.

Six journées du père à 1 fr. 25 c. (1), 7 fr. 50 c. ; 6 journées de l'aîné des enfants à 1 fr. 25 c., 7 fr. 50 c. ; 6 journées de la mère à 50 c., 3 fr. ; 6 journées de l'enfant à 50 c., 3 fr. — Total, 21 fr.

Cinquante-deux semaines donneraient donc un produit total de 1,092 fr.

(1) D'après la statistique du Gard de M. Rivoire, cette classe d'ouvriers gagnait, en 1843, il y a dix ans, un salaire moyen de 2 fr. On comprend combien sa situation économique a dû changer depuis lors.

Digitized by Google

Mais il faut retrancher tout au moins, et en restant au-dessous de la vérité, telle qu'elle résulte de notre enquête, 10 semaines de chômage à 21 fr., ci 210 fr., ce qui réduit le chiffre de la recette à 882 fr., un tiers de moins que dans notre précédent budget! Maintenant on peut objecter contre ce chiffre, qui est plutôt exagéré que faible, *dans l'état de choses actuel*, que cet état de choses n'est point *normal* et ne nous donne pas la véritable situation moyenne des taffetassiers nîmois. J'éprouve trop de satisfaction à croire cette objection fondée, pour ne pas l'accueillir avec empressement. Je considérerai donc mes chiffres comme appartenant à une phase de demi-détresse, et je les modifierai comme il suit, pour une phase moyenne.

Journées du père et du fils aîné, 1 fr. 50 c., au lieu de 1 fr. 25 c., ce qui fait 3 fr. en sus par semaine, et pour 42 semaines occupées, 126 fr.; en les ajoutant aux 882 fr., nous aurons un total de 1,008 fr. (soit 1,000 fr., en chiffre rond), pour le revenu moyen, en temps ordinaire, de la famille du simple taffetassier.

Occupons-nous maintenant de la dépense obligée. La première et la plus considérable sans comparaison, c'est celle de la nourriture.

Une famille ouvrière de la première catégorie, composée de 5 membres, dont 3 adultes, consomme par jour 3 kilogrammes de pain rousset à 30 c., 90 c.; 2 litres de vin, un par repas, 40 c.; 2 plats de légumes, un à chaque repas, 40 c.; assaisonnement au gras ou maigre et soupe, 30 c. — Ensemble, 2 fr.

Mais il faut y ajouter, pour trois repas par semaine, où l'on remplace le plat de légumes par un plat de viande (demi-kilogramme vache, porc ou mouton), un supplément de 50 c. au moins pour chaque fois; or, 7 jours de la semaine à 2 fr. font 14 fr.; plus le supplément pour les

Digitized by Google

3 repas avec viande, 1 fr. 50 c. — Ensemble, 15 fr. 50 (1), qui, multipliés par 52 semaines, portent ce premier article de dépense à 806 fr.

Ainsi donc. — Article premier, nourriture, 806 fr., 2° loyer d'une chambre pour deux métiers à la Jacquart et trois lits, 100 fr.; 3° chauffage et cuisson des aliments, au moyen d'un mélange de houille et de bois, à 1 fr. 50 c. par semaine, 78 fr.; 4° éclairage jusqu'à dix heures du soir en hiver, 40 c.; en été et tous les dimanches, 10 c. En tout, 83 fr. 20 c. (pour mémoire seulement, attendu

(1) Détail par repas.

Repas au maigre.

Dîner.

Demi-kilog. haricots	0 fr.	20 c.
Viande salée pour la soupe	0	15
Un litre vin	0	20

Souper.

Un kilogramme pommes de terre	0	20
Huile pour l'assaisonnement	0	15
Un litre vin	0	20
Trois kilogrammes pain pour les deux repas. Pain rousset à 30 c. le kilogramme	0	90
	2 fr.	00 c.

Dîner au gras.

Un peu plus d'un 1/2 kilogramme de viande de vache ou de mouton	0	60 à 65
Un litre vin	0	20
Pour préparer la viande	0	10

Nota. Les prix de cette année (1853) sont supérieurs d'un iers environ. Le pain est de 40 c.; le vin de 35 c.; la viande de 70 c.

Digitized by Google

que la Commission a défalqué tous les menus frais de production du salaire moyen par elle fixé). Restent donc 52 dimanches à 10 c., 5 fr. 20 c. ; 5° vêtements, souliers, etc., du père et du fils adulte, 100 fr. ; de la mère, 30 fr. ; des deux enfants en bas âge, 30 fr., 160 fr. ; 6° renouvellement et entretien du mobilier, savon pour blanchissage et autres menues dépenses, 25 fr. — Total de la dépense, 1,171 fr. 20 c.

Ce qui laisse une marge de 200 fr. environ pour les dépenses d'agrément, les frais d'éducation des enfants et les dépôts à la caisse d'épargne, article de dépense malheureusement trop sacrifié.

Quant à la dépense annuelle de la famille ouvrière de la seconde catégorie, réduisons, pour l'établir, le coût quotidien de la nourriture à 2 fr., en ne lui passant que deux ou même un seul plat de viande par semaine ; en supposant qu'elle l'achète de moins bonne qualité, ainsi que les légumes eux-mêmes, cela nous donnera toujours, pour ce premier article, 52 semaines à 14 fr., 728 fr. ; 2° logement, toujours pour trois lits et deux *petits* métiers, 60 fr. ; 3° chauffage et cuisson des aliments, 60 fr. ; 4° vêtements des deux hommes, 80 fr. ; de la mère, 20 fr. ; des deux enfants, 20 fr., 120 fr. ; 5° entretien et renouvellement du mobilier, savon, blanchissage, etc., 12 fr. — Total de la dépense, 980 fr.

Ce chiffre, comparé à celui du revenu de la famille ouvrière de la seconde catégorie, aux époques de prospérité moyenne, revenu que nous avons fixé à 1,000 fr., prouve que, durant ces époques, cette famille peut, *à la rigueur*, nouer les deux bouts, sous la double condition de n'avoir à subir ni maladie ni chômage extraordinaire. Mais si l'on se reporte à l'*état ed choses actuel*, tel que l'a constaté notre enquête du printemps de 1853, on trouve entre le re-

Digitized by Google

venu que nous avons évalué à 882 fr. et la dépense présumée de 980 fr. un déficit d'une centaine de francs, déficit qui doit être comblé, en partie, par des privations cruelles, et dont la prolongation porterait atteinte à la santé de l'ouvrier, en partie, par un subside hebdomadaire obtenu de la charité publique. Aussi croyons-nous être certain que les secours de l'un des deux bureaux de bienfaisance, catholique ou protestant, sont en ce moment indispensables à plus des deux tiers de la classe de taffetassiers qui nous occupe. Faut-il en conclure toutefois que le paupérisme proprement dit, le paupérisme *chronique* et *incurable*, qui était demeuré jusqu'ici étranger à la fabrique de Nîmes, va s'y impatroniser sérieusement? Le passé de notre fabrique doit nous rassurer à cet égard. Son personnel possède en effet et a maintes fois déployé une merveilleuse aptitude à se déplacer, à se déclasser et à trouver, en pareille occurence, avec de nouvelles sources de travail de nouveaux moyens d'existence. Une évolution de cette nature viendra donc, selon toute apparence, résoudre le problème économique que la crise régnante semble soulever.

Cette singulière *élasticité*, si j'ose employer cette expression, de la fabrique de Nîmes, constitue du reste un phénomène d'ordre économique, si curieux, si frappant et si particulier, que je crois devoir le soumettre à des considérations un peu plus développées.

V.

Caractère spécial de l'élément industriel à Nîmes. — Sa mobilité.

Les brusques et fortes évolutions n'ont pas fait défaut à la fabrique nîmoise pendant ses périodes anciennes, c'est-

Digitized by Google

à-dire antérieures à celle que j'appellerai contemporaine, et qui date de la paix générale en 1815. Ainsi, par exemple, j'ai eu dans mon premier paragraphe l'occasion de signaler la grande perturbation qu'elle subit, lorsqu'en 1682, Louis XIV voulut la soumettre à un règlement réel, fixant les conditions matérielles de sa production. La prohibition de ses bas de soie dans la péninsule espagnole et ses vastes possessions des deux Indes, pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle, ne la soumit pas à une moins rude épreuve; mais laissons-là des faits trop anciens pour pouvoir être étudiés avec fruit, et considérons de préférence ceux tout aussi frappants, et bien plus nombreux que nous présente la phase contemporaine de notre fabrique.

Je l'ai déjà dit, et je le répète, je ne crois pas pouvoir accorder beaucoup de confiance *aux chiffres* donnés par les tableaux annuels du Conseil des prud'hommes en tant que *chiffres;* mais ils n'en conservent pas moins une valeur réelle à mes yeux, comme indices et témoignages des *faits* généraux qui se sont accomplis dans cette fabrique. Ils constituent évidemment un thermomètre économique assez exact du *va-et-vient* de la production nîmoise. Eh! qui pourrait, en effet, se croire plus compétent que ce corps pour accomplir une semblable tâche?

Or, en prenant celui de ces chiffres, qui est le plus facile à recueillir, quand on n'a pas recours à la mesure *héroïque* du recensement à domicile, le chiffre des métiers battants; voici les résultats auxquels j'arrive :

Le nombre des métiers battants, qui était, en 1825, de 9,000, tombe tout à coup, en 1826, à 6,000; se relève, en 1830, à 7,500; les événements de la fin de 1830 le réduisent, en 1831, à 5,500; l'ordre et la prospérité publique le ramènent, en 1832, à 8,500; en 1833, à 9,500.

Digitized by Google

Il se soutient jusqu'en 1836 à 8,500, mais voilà que tout à coup il s'abaisse, en l'année 1837, à 3,000, et ne dépasse plus, jusqu'en 1840, 4,000. En 1846 et 1847, il descend à 1,200 et à 800. Enfin, nous venons de le trouver, aujourd'hui, en 1853, de 2,500 environ.

Prenons encore, si l'on veut, quelques branches spéciales de la production nîmoise, et soumettons-les au même genre d'investigations.

D'après ces mêmes tableaux du Conseil des prud'hommes, la filature de la soie y comptait, en 1825, 800 ouvriers; mais voilà que tout à coup elle en a, en 1826, 2,000; en 1827, 2,300; en 1828, 1829, 1830 et 1831, 2,500 (1); chiffre qui se réduit seulement, en 1832, à 1,000, et ne s'en écarte plus guère jusqu'en 1837; mais, à partir de cette même année, il tombe à 400, et demeure, jusqu'en 1846, entre ce chiffre et 600. Aujourd'hui, il est très-*exactement* de 220.

Voilà donc une branche d'industrie qui a presque totalement disparu de la ville, tandis qu'elle prenait un vaste, un prodigieux développement dans tout le reste du département.

Il en a été tout à fait de même du moulinage de la soie, dont le personnel a presque atteint le chiffre de 1,200, en 1833, et qui se réduit en ce moment à 126 personnes, hommes ou femmes.

Que sont devenus à leur tour (passons par-dessus toutes les transitions intermédiaires), que sont devenus les 4 ou 5,000 métiers à bas (ou même 8,000, selon Paulet), de la fin du dernier siècle 1773 (2) et les 3,000 métiers où se

(1) Franchement, ces chiffres me paraissent bien étranges. Plus de 1,200 bassines à Nîmes!

(2) Cette industrie, à son grand avantage, ou du moins à celui des ouvriers, s'est disséminé dans les petites villes, villages et hameaux des Cévennes.

Digitized by Google

tissaient alors 120 espèces différentes d'étoffes de soie!

Et ceux où s'élaboraient 157,000 pièces de rubannerie, valant 2 fr. 50 c. chacune!

Ce que sont devenues ces deux dernières branches du tissage de la soie? Les villes de Lyon et de Saint-Etienne pourraient seules nous le dire, elles quien ont hérité!

A la vérité, Nîmes a remplacé ces produits qui lui ont échappé par d'autres, savoir : par les industries du châle riche, mi-riche ou commun, du foulard, de l'article dit d'Algérie, des lacets, de la ganterie de soie et des tapis; mais il n'en demeure pas moins établi que Nîmes, comme centre manufacturier, a subi, depuis le commencement du siècle, non-seulement de nombreuses et graves *transformations*, mais encore, il faut bien le dire, une sérieuse et progressive décroissance; car, si la fabrication des châles en laine pure, celle des lacets, et surtout sa manufacture de tapis sont bien propres à soutenir sa réputation au point de vue technique; elles sont loin de compenser, au point de vue économique, les pertes qu'elle a faites.

Etablissons-le par quelques chiffres :

2,500 métiers aujourd'hui battants correspondent, d'après notre recensement de ce printemps, à cinq mille cinq ou six cents *travailleurs* actifs, ce qui, en y ajoutant les membres de chaque famille, voués à l'inaction par leur bas âge ou leurs infirmités, peut porter le chiffre total de la population ouvrière, dans son ensemble à sept ou huit mille environ. Dès lors il faudrait admettre, pour rester dans la proportion, que les 8 ou 9,000 métiers battants de 1773 et de 1833 supposeraient, pour l'une et l'autre époque, une classe ouvrière de 18 à 20,000 individus.

Prenons cependant, comme plus probable, le chiffre

Digitized by Google

des prud'hommes pour 1833, qui est de 16,000 seulement, ce sera toujours une population ouvrière *double*, dans un sens absolu, de celle d'aujourd'hui; mais la proportion relative, avec la population totale, se trouvera bien autrement *changée;* car 16,000 ouvriers constituaient *plus de la moitié* de l'entière population nîmoise avant 1789, et plus *du tiers* de celle de 1833, tandis que les 8,000 ouvriers actuels ne sont pas *le sixième* de la population accusée par le dernier recensement, qui est de 50,000 âmes (1).

L'opinion assez universellement formulée dans le pays par ces paroles *la fabrique de Nîmes s'en va*, pour être exagérée, n'est donc pas dépourvue de tout fondement. Mais ce qu'il y a de bien plus évident, dans tous les cas, c'est que la transformation s'opère jusqu'ici sans que la ville perde ni du nombre de ses habitants, qui s'accroît, au contraire, par un mouvement aussi rapide que continu, ni de sa prospérité matérielle, en général, car la situation économique de ses classes inférieures n'a certes pas empiré. D'où je conclus encore une fois que la population ouvrière a recours, avec une extrême facilité et un remarquable succès, un peu sans doute à l'émigration dans les autres cités manufacturières, telles que Lyon et Saint-Etienne, mais beaucoup plus encore à un changement rapide dans ses conditions d'existence. Evidemment l'agriculture, le grand et le petit commerce, les arts et métiers vont chaque jour gagnant du terrain sur l'œuvre manufacturière proprement dite. Mais un retour graduel ou subit vers cette source de la richesse publique n'aurait pas de quoi nous surprendre s'il venait à se produire, car il ne serait dans nos murs rien moins qu'un *fait inouï*. Consi-

(1) 49,480 de population municipale, et 53,619 avec la partie dite flottante.

Digitized by Google

déré dans son développement historique, le génie industriel de Nîmes rappelle assez ce me semble, *ce vieux pasteur du troupeau* de Neptune, qui,

> Sous diverse figure, arbre, flamme, fontaine
> S'efforce d'échapper à la vue incertaine
> Des mortels indiscrets.
>
> (J.-B. Rousseau.)

VI.

Caractère, passions, moralité, plaisirs et délassements de la classe ouvrière à Nîmes.

La population ouvrière de Nîmes, *en temps ordinaire*, est de sa nature, vive, enjouée, bruyante; on trouve chez elle les instincts et les allures d'une race méridionale; mais qui ne sait combien elle est ardente et obstinée dans ses opinions, ou plutôt dans ses passions politiques et surtout religieuses. En France, et même à l'étranger, on parle beaucoup de *son fanatisme*. A cet égard, je crois que l'on se trompe, et ce n'est point à titre d'éloge que je le dis : on confond deux choses qui se ressemblent en apparence, mais qui diffèrent grandement au fond : l'esprit de parti religieux et le fanatisme. Ce dernier n'existe pas sans croyances énergiques et puissantes habitudes d'une piété peu éclairée mais sincère. Le premier, au contraire, sait fort bien se passer et des unes et des autres; l'esprit de parti religieux, en un mot, c'est du fanatisme à froid et sans conviction. Qu'est-ce, à vrai dire, que le catholique ou le protestant par excellence dans le triste vocabulaire du peuple nîmois? Est-ce dans l'une ou l'autre église, le chrétien le plus digne de ce nom, parce qu'il en est le plus pieux et le plus charitable? Est-ce même celui qui se

Digitized by Google

montre le plus ardent dans ses convictions dogmatiques, ou le plus exact dans ses pratiques religieuses? Eh! mon Dieu non; c'est celui qui se proclame le plus haut prêt à mourir pour une religion dans laquelle il ne vit pas, professe pour ses concitoyens de l'autre culte la haine la plus cordiale, et se montre toujours disposé à ressusciter ces luttes fratricides, si souvent provoquées dans nos murs par les grandes crises politiques contemporaines.

Il est vrai de dire cependant que les dernières, qui n'ont certes pas été les moins graves, celles de 1848 et des années suivantes, ont passé sur nos têtes sans amener de nouvelle explosion du fléau héréditaire, la guerre civile religieuse. Ah! plût à Dieu qu'il fût permis d'en conclure que le *germe* fatal de ce fléau s'est quelque peu affaibli dans les cœurs, et que ce triste legs des siècles passés ne se transmettra point tout entier au siècle qui vient! Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette rivalité haineuse de culte à culte nous a, jusqu'à un certain point, mis à l'abri, pendant ces derniers temps, d'une autre haine et d'une autre source de discorde intestine, qui ne sont pas moins déplorables, celle de classe à classe. Point de doute que la passion religieuse n'ait joué chez nous, dans de certaines limites, un rôle préservatif, dérivatif ou absorbant, à l'endroit de l'animosité tantôt sourde, tantôt flagrante, mais toujours profonde et vivace, qui règne ailleurs entre les deux principaux éléments de la production industrielle, l'entrepreneur d'industrie, et l'ouvrier proprement dit. Chez nous, en un mot, la brûlante question du salaire s'efface devant la question plus brûlante de la prépondérance religieuse; je dis de la prépondérance, et non de la liberté religieuse; car, de nos jours, cette dernière est, Dieu merci, hors de cause.

Comment qualifier les mœurs des taffetassiers nîmois?

Digitized by Google

Les appellerai-je bonnes? elles ne le sont pas, absolument parlant; mauvaises, elles le sont encore moins à un point de vue relatif, c'est-à-dire si on les compare aux habitudes morales de la plupart des populations manufacturières de l'Europe. Je dis qu'elles ne sont point bonnes dans un sens absolu, puisque les relations illicites entre jeunes gens des deux sexes y sont fréquentes, et précèdent trop souvent la bénédiction nuptiale, le mariage venant presque toujours couvrir la faute, sinon la réparer. Elles sont, d'ailleurs, bien loin de valoir les mœurs des populations rurales du reste du département, où la proportion des enfants naturels aux légitimes peut être évaluée de 1 à 30,8, tandis qu'à Nîmes elle doit l'être de 1 à 10,36 environ. (Voir les fondements de ce calcul à la note.) (1)

(1) Voici les chiffres exacts de 1851 :

Pour le dép. du Gard tout entier.	492	contre	12,243	ou	1	contre	25
Dans l'arrondissement de Nîmes.	333	—	4,426	—	1	—	13
— d'Alais....	75	—	3,334	—	1	—	44
— d'Uzès....	56	—	2,652	—	1	—	48
— du Vigan.	28	—	1,791	—	1	—	64

Le chiffre total des enfants légitimes dans le département du Gard a été, pendant les cinq dernières années, savoir : 1848, 1849, 1850, 1851 et 1852, de 62,303

Et celui des enfants naturels de. 2,524

Soit 1 enfant naturel contre 24,68 légitimes.

A Nîmes, le nombre des enfants légitimes, pendant ces mêmes cinq années, a été de. 7,855

Et celui des enfants naturels de. 1,517

Soit 1 enfant naturel contre 5,18 légitimes.

En retranchant les enfants naturels et légitimes de Nîmes de ceux du Gard tout entier, on trouve que la proportion des enfants naturels aux enfants légitimes dans le département (le chef-lieu omis), n'est plus que de 1 contre 54; mais comme il

Digitized by Google

Mais cette dernière proportion devient, au contraire, un témoignage de moralité relative au sein de l'élément industriel, puisque, dans un assez grand nombre de centres manufacturiers, l'état civil constate une naissance hors mariage pour cinq, quatre, trois, et même deux naissances légitimes. Il faut le reconnaître, d'ailleurs, parce que c'est justice : l'existence patente, affichée du concubinage, sous la forme et le nom de mariages à la parisienne, que l'on trouve ailleurs, ne serait, en aucune façon, tolérée dans nos bourgades, par le sentiment public populaire. Et si la séduction d'en haut y fait quelques secrets ravages, parmi les jeunes ouvrières, l'on n'y connaît pas du moins ces habitudes éhontées de prostitution, qui déshonorent quelques villes de fabrique.

Le délassement le plus ordinaire, le moins coûteux et le plus innocent de la classe ouvrière nîmoise, c'est une heure de promenade chaque soir, avant ou après le souper, selon la saison, sur les boulevarts qui entourent la vieille colonie romaine. Les jours fériés, elle se rend, après son dîner, au Jardin de la Fontaine, ou dans la plaine arrosée par la Vistre. Le cabaret et la guinguette, ces constants objets d'effroi pour la prudente ménagère, tiennent aussi une trop large place dans les passe-temps

n'y a plus de *tour* qu'à l'hôpital de Nîmes dans tout le département, et que même à Avignon on ne reçoit les enfants naturels qu'à bureau ouvert, il y a lieu de réduire de *moitié* au moins les enfants naturels vraiment nés à Nîmes. Alors les proportions ci-dessus se modifient comme il suit :

1 enfant naturel à Nîmes contre..... 10,36 légitimes.

Et dans le département, moins le chef-lieu :

1 enfant naturel contre..... 30,83 —

C'est-à-dire trois fois plus d'enfants naturels à Nîmes que dans le reste du département.

Digitized by Google

du taffetassier, surtout pendant les chômages. Toutefois, il n'est généralement pas sujet à l'ivrognerie, ce que j'attribue, en grande partie, à ce que l'usage du vin à ses repas enlève à cette boisson l'attrait de la rareté et le piquant du fruit défendu. Ceux des ouvriers qui s'adonnent à l'intempérance satisfont ce goût avec des liqueurs fortes, mais c'est une assez faible minorité.

Je dois aussi mentionner, au nombre des plaisirs favoris de cette population ardente, les luttes d'hommes et les combats de taureaux dans le vieux cirque romain, dont elle inonde et couvre alors les vastes gradins à demi-ruinés, moyennant une modeste rétribution de 50 c. par tête. Ces jeux et ces spectacles, d'une nature un peu barbare, particulièrement les combats de taureaux, sont pour elle la source des émotions les plus vives et les plus variées, émotions qu'elle fait éclater avec un fracas de cris, de trépignements et de battements de mains, qui va frapper au loin l'oreille du promeneur stupéfait. Ici les spectateurs sont bien autrement curieux (que le spectacle lui-même). Pourrai-je, en traitant le sujet des plaisirs et délassements du peuple nîmois, oublier la visite et le repas hebdomadaire *au mazet?* Non, sans doute, et cependant je dois faire observer tout d'abord que la possession d'un mazet est un bien grand luxe, très-peu à la portée du modeste taffetassier, et qu'il est principalement répandu dans la classe plus favorisée des bons artisans et des marchands au détail. Les plus *heureux* d'entre les *heureux*, dans l'élément personnel inférieur de la fabrique nîmoise, peuvent seuls aspirer à ce vif objet de la convoitise populaire dans notre cité. Mais expliquons à qui n'est pas du pays ce dont il est question ici.

Le mazet, humble rival de la bastide marseillaise, est une maison de campagne en miniature, avec enclos, part

Digitized by Google

terre et bosquet, le tout en miniature aussi. Le mazet classique, celui qui émaille de tous côtés et par centaines les collines pierreuses courant au nord et à l'ouest de la ville; c'est une maisonnette carrée, dont les quatre murs blanchis à la chaux s'élèvent au même niveau, de manière à en dissimuler complètement la toiture; il a donc la forme et l'apparence d'un dé ou cube en maçonnerie, percé d'une porte sur le devant, et d'une fenêtre à chacune de ses trois autres faces; fenêtres ordinairement pourvues de brillants volets verts; autour se déploie une toute petite *pièce* de sol rocailleux, avec quelques oliviers, quelques ceps de vigne et une allée bordée d'iris, tenant lieu d'avenue. Quelques mazets revêtent cependant une forme plus prétentieuse, les uns se terminent en une terrasse à la mauresque, couronnée de balustres en pierre; les autres dressent au-dessus de leur toit, tantôt deux tourelles gothiques, tantôt un minaret turc, tantôt un clocheton en style renaissance : le tout plus bizarre et singulier qu'élégant et de bon goût. Posséder une petite villa de ce genre et y aller chaque dimanche arroser une omelette aux fines herbes de quelques bouteilles de vin blanc du crû, après une partie de boules jouée dans l'avenue, voilà le plus haut degré d'ambition et le plus précieux élément de félicité que connaisse l'ouvrier nîmois. Mais, je le répète, *non licet omnibus adire Corinthum*, et le luxe du mazet est tout au plus le lot de la *plus fine fleur* de l'aristocratie de nos bourgades (1).

(1) L'acquisition d'un mazet *ordinaire* coûte, selon M. Rivoire (Notice sur l'industrie de Nîmes), de 50 à 300 fr., mais ce prix ne s'applique nullement au mazet *orné*.

Digitized by Google

VII.

Etat intellectuel de la classe ouvrière à Nîmes.

Que la classe ouvrière nîmoise ne manque, en général, ni de vivacité dans l'intelligence, ni de dextérité dans la main, c'est une conclusion facile à tirer, ce me semble, de cette remarquable aptitude à *se retourner* et à varier sa production, qui constitue en quelque sorte son caractère industriel historique.

Quant à son degré d'instruction, soit primaire, soit théorique et professionnelle, si elle ne se distingue pas sensiblement sous ce rapport des autres masses ouvrières du pays, il ne faut certes pas en accuser l'insuffisance des ressources mises à sa portée par l'autorité publique, et que nous allons énumérer tout à l'heure. Mais ce qui s'oppose à ce qu'elle en retire tout le profit que l'on pourrait en attendre, c'est que la plupart des familles de taffetassiers ne peuvent réellement pas faire en faveur de l'école, le sacrifice du petit salaire obtenu par leurs enfants des deux sexes, aussitôt qu'ils atteignent l'âge de dix ou douze ans, et qu'ils peuvent devenir lanceurs.

Ici, la loi sur le travail des enfants dans les manufactures ne saurait d'ailleurs être appliquée, si ce n'est très-exceptionnellement, car il y a tout au plus soixante-quatre établissements sur plus de douze cents, qui soient sujets à ses prescriptions. On n'a, du reste, pas beaucoup essayé de la faire exécuter dans ces ateliers eux-mêmes, et l'on a bien fait, car son application serait, sans contredit, le plus mauvais service que l'on pût rendre à ces pauvres enfants. On les refoulerait tous, à l'instant même, dans les ateliers domestiques, que nous avons longuement

Digitized by Google

décrits et où le travail dure treize, quatorze et même parfois quinze heures par jour, tandis que sa durée ordinaire ne dépasse jamais douze heures dans les grands ateliers. Il y aurait donc là, pour la jeune génération de la classe ouvrière, une nouvelle et bien déplorable source de dégradation physique.

Avant de passer en revue les établissements consacrés par la ville à l'instruction primaire ou professionnelle des classes laborieuses, nous devons jeter un coup d'œil sur une institution encore bien nouvelle dans nos murs, et dont l'existence est à peine connue, bien qu'elle mérite de l'être beaucoup, c'est la crèche fondée en 1847, par les sœurs de la Miséricorde, au moyen de dons charitables, mais à qui le Conseil municipal accorda, la même année, un secours annuel de 800 fr. Elle est établie dans les bâtiments du Bureau de bienfaisance et desservie par deux religieuses de Saint-Vincent-de-Paul. Elle ne renferme jusqu'ici que trente berceaux; c'est bien peu de chose pour une cité de 50,000 âmes. Mais, outre que l'œuvre est encore à son origine, il faut bien reconnaître que la constitution économique de la fabrique nîmoise, qui laisse presque toujours la mère de famille dans ses foyers, rend le secours de la crèche moins indispensable que partout ailleurs.

La salle d'asile répond pleinement, au contraire, à l'un des besoins les plus sérieux et les plus communs de la classe ouvrière nîmoise; car elle recueille l'enfant précisément à l'époque de son bas-âge, où il peut à la rigueur se passer des soins de sa mère, et où il ne peut pas encore être utilisé dans l'atelier domestique, pour y renvoyer la navette.

Aussi les salles d'asile sont-elles, à Nîmes, assez nombreuses et fort populaires dans les rangs inférieurs de la

Digitized by Google

société ; on en compte quatre, deux catholiques et deux protestantes.

L'une des deux catholiques est tenue, comme la crèche, par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et reçoit 140 enfants; l'autre est tenue par un directeur laïque et reçoit 130 enfants; les deux salles d'asile protestantes en reçoivent 256. — En tout, 526.

Les écoles communales (1) sont aussi nombreuses, bien tenues et assez suivies.

Les frères de la doctrine chrétienne en desservent quatre, où l'enseignement est tout gratuit, et qui reçoivent 1,750 garçons; le culte protestant compte trois écoles mutuelles gratuites, qui ont 340 élèves; le culte israélite en a une, admettant 35 élèves. — En tout, 2,125 garçons.

Les écoles gratuites pour les filles sont sous la direction des dames de Saint-Maur et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Les premières ont quatre établissements, recevant 887 élèves; les secondes un, recevant 434 élèves; il y a trois écoles mutuelles gratuites ou payantes pour les protestants, qui ont 468 élèves; enfin, une école israélite pour les filles en admet 30. — En tout, 1,819 filles.

(1) La ville de Nîmes consacre à l'entretien de ses écoles primaires, savoir :

Ecoles catholiques.	30,200 fr.
— protestantes.	11,430
— israélites	1,800
	43,430 fr.

L'accroissement considérable de la population des écoles vient encore de l'obliger à voter, pour 1854, un supplément extraordinaire de 4,000 fr.

Digitized by Google

A ces établissements destinés aux enfants, il faut ajouter certaines écoles ouvertes aux adultes.

L'une d'elles, tenue par les frères, en instruit 180; les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul en ont ouvert une autre, où elles sont parvenues à réunir 430 adultes du sexe féminin; une classe faite par deux institutrices protestantes en reçoit environ 40; enfin, quelques jeunes hommes de bonne volonté font pour les hommes adultes protestants, sous les auspices du consistoire, des cours qui réunissent, pendant la veillée, de 50 à 60 élèves, ci 50. — En tout, 700 élèves adultes.

La ville de Nîmes a créé, au-dessus de cet enseignement primaire, un véritable enseignement professionnel, qui mérite de fixer l'attention, sous plusieurs rapports.

Elle a fondé, en 1836, une école communale de fabrication, composée de trois classes, savoir :

Une classe de théorie de tissage;

Une classe d'application sur le métier;

Enfin une classe de dessin de fabrique et d'impression et de mise en carte.

Chacune d'elles a son professeur spécial; ces classes sont ouvertes de sept à neuf heures du matin en hiver, et de six à huit heures aussi du matin en été. L'école est placée sous la surveillance d'une Commission composée de fabricants expérimentés; elle a fourni des sujets distingués, qui se sont quelquefois ouvert une carrière brillante; mais on pourra juger jusqu'à quel point il lui a été donné d'agir sur la masse ouvrière, quand j'aurai énoncé le chiffre de ses élèves annuels. Il est de 50.

Un cours public de chimie et de physique appliqué aux arts n'est malheureusement pas devenu plus populaire, puisque le nombre habituel de ses auditeurs est de 25 environ.

Digitized by Google

Les masses ouvrières mettent, au contraire, un peu plus à profit cinq bibliothèques populaires, qui ont été fondées à son intention, sous le nom de bibliothèques paroissiales, et qui ont des prêtres pour bibliothécaires, aidés au besoin par de pieux fidèles.

L'ouverture en a lieu le dimanche et quelquefois le jeudi, à l'issue de la grand'messe ou des vêpres. Le nombre des lecteurs habituels est de 300 à la cathédrale, et de 100 à 120 dans chacune des autres paroisses. Les livres peuvent être prêtés à domicile, mais ne doivent pas sortir de la ville. Elles comprennent 5,000 volumes environ, distribués entre les cinq paroisses.

Le consistoire protestant a fondé, de son côté, dès 1827, une bibliothèque populaire, qui compte 1,450 volumes, lesquels sont livrés pour être lus à domicile. Le consistoire a cru devoir, non dans un but financier, mais comme moyen d'*exciter* l'intérêt de ses lecteurs, exiger d'eux une modeste rétribution de 2 fr. par an, à titre d'abonnement. Toute personne faisant un don annuel de 5 fr. est inscrite sur la liste des bienfaiteurs et a droit à un abonnement de lecture transmissible.

Un comité de quinze jeunes hommes dirige l'institution et distribue les livres à tour de rôle, chaque dimanche.

VIII.

Etat physique de la classe ouvrière à Nîmes.

CONCLUSION.

De cette longue, impartiale et consciencieuse revue que j'ai faite, sur place, à domicile, de concert avec les hommes les plus spéciaux, de tout l'élément personnel inférieur de la fabrique de Nîmes, je crois pouvoir conclure

Digitized by Google

que, hors les temps de crise et de chômage extraordinaire, sa condition réelle ou économique est sinon satisfaisante, tout au moins tolérable.

Cette condition me paraît supérieure, en somme, à celle de la plupart des populations manufacturières dans les grands centres de production de l'Angleterre, de la Belgique, de la France, et même sous le rapport de l'alimentation, du logement, du vêtement, à celle de nos populations agricoles, dans nos départements à prospérité moyenne. Au fait, le taffetassier nîmois est sainement logé, sainement vêtu et se nourrit assez sainement en temps ordinaire. Il n'a point ces habitudes invétérées d'intempérance, de débauche et de corruption morale qui rongent les rangs infimes de la grande armée industrielle, en beaucoup de localités. Tout cela me paraît vrai; et cependant lorsqu'on l'a vu de près, soit à la promenade, soit et surtout à domicile, en déshabillé, il est impossible de ne pas reconnaître, dans cette classe, une race chétive et généralement atteinte d'une certaine dégradation physique. Voilà, du moins, ce qu'indiquent, par leur fréquence, une taille au-dessous de la moyenne, des membres grêles et peu proportionnés, un teint hâve et plombé, tous les symptômes extérieurs d'un tempérament lymphatique ou même rachitique; rien de plus exceptionnel que les beaux types, dans l'un et l'autre sexe (1).

Si l'on me demande, dès lors, une explication plausi-

(1) Le conseil de révision, dans son opération annuelle pour composer le contingent militaire cantonal, arrive toujours sur la liste à un chiffre *relatif* bien plus élevé dans les cantons de Nîmes que dans les cantons ruraux du département, et cependant nous l'avons vu, l'élément ouvrier n'est plus qu'un sixième de la population nîmoise!

Digitized by Google

ble et franche de ce fait incontestable, je ne saurais en donner d'autre, sinon que l'homme n'est point fait pour se livrer, treize, quatorze et quinze heures durant, à un labeur monotone, insipide, parfois excessif, entre quatre murailles, en compagnie de plusieurs autres êtres humains, qui lui disputent l'air respirable de l'atelier, et pour ne sortir de là que pendant une heure environ, après le coucher du soleil, afin de se promener, la pipe à la bouche, entre deux longues files de maisons alignées en boulevards. Point de doute qu'une nourriture insuffisante ou malsaine, un logement insalubre, des habitudes d'ivrognerie et d'immoralité généralement répandues n'accroissent et ne multiplient beaucoup les funestes conséquences de la vie manufacturière sur la constitution humaine; mais la cause principale, fondamentale de ces conséquences, c'est, en dernière analyse, cette vie manufacturière *elle-même* et *en soi*.

Améliorer la condition matérielle et l'état moral de la classe ouvrière serait déjà beaucoup, sans contredit, pour réagir contre l'influence dégradante du labeur manufacturier; mais de semblables modifications ne seraient jamais, si je ne m'abuse, que des palliatifs plus ou moins heureux; le vrai remède, ce serait une modification large et sérieuse, portée à l'existence industrielle même, en la combinant et la conciliant avec la vie agricole, avec cette vie qui ne claquemure pas l'homme loin de l'action bienfaisante du grand air et du grand soleil, pour le vouer, dès l'âge de dix ou douze ans, à une œuvre rappelant toujours, plus ou moins, par sa fastidieuse monotonie, le travail forcé du *Tread-Mill*.

Mais quoi! ne serait-ce point ici une nouvelle utopie ajoutée à toutes les utopies de notre temps? Les brillants avantages et les incontestables bienfaits d'une civilisation

Digitized by Google

avancée ne sont-ils pas de ceux qui doivent être payés, même au prix de quelques inconvénients graves? J.-J. Rousseau se demande si l'esclavage d'une partie de la population dans un Etat n'est pas la condition indispensable de la liberté politique des citoyens: et vous connaissez tous sa célèbre réponse: *peut-être*. On peut se demander aussi si le revers de médaille inévitable de la prospérité industrielle d'un pays n'est pas dans l'existence manufacturière d'une portion de ses classes laborieuses avec la dégradation physique et morale qu'elle traîne constamment à sa suite; et l'on peut répondre avec l'auteur du Contrat social: *peut-être!* Toutefois, diminuer et circonscrire la part du feu, voilà le but constant que doivent se proposer et les gouvernements, et les classes élevées de l'ordre social. Or, les études que je poursuis sur les classes laborieuses, vouées à l'industrie de la soie, ne nous ont-elles pas déjà fourni la preuve irréfutable que l'alliance de la production manufacturière avec la vie agricole constituait un phénomène économique aussi heureux que facile à réaliser? Pendant plus d'un siècle, et jusqu'à une époque non-seulement contemporaine mais récente, jusqu'en 1833 ou 34, le dévidage du cocon occupait à Nîmes une classe nombreuse d'ouvrières, et cela dans les conditions hygiéniques matérielles et morales les plus défavorables; le cours seul des choses a transporté presque subitement cette branche d'industrie dans nos campagnes, et j'ai eu l'occasion d'établir tous les bons résultats de cette émigration.

Le moulinage de la soie, qui avait jadis compté dans Nîmes 120 grands ateliers et plus d'un millier d'ouvriers des deux sexes, réduit de nos jours à 126 personnes, a tout aussi complètement et tout aussi heureusement déserté la ville pour aller s'établir dans les frais vallons et sur les bords des torrents de l'Ardèche.

Digitized by Google

Enfin la bonneterie a aussi émigré en très-grande partie dans les Cévennes. Pourquoi donc le *tissage de la soie*, pour ses produits ordinaires du moins, ne suivrait-il pas cet exemple et n'en retirerait-il pas les mêmes avantages, tant au profit de la classe ouvrière qu'il nourrit, que des entrepreneurs d'industrie eux-mêmes. Déjà la fabrication des gants de soie est entrée largement dans cette voie, et celle des tapis possède un très-bel établissement dans une commune rurale voisine (1).

L'expérience de plusieurs cantons suisses ne nous a que trop prouvé, du reste, que le tissage des étoffes de soie unies se fait à la campagne à des conditions qui lui assurent tout l'avantage du marché.

Je ne puis donc, quant à moi, me refuser à une conviction profonde, parce qu'elle repose sur des chiffres et des faits; savoir : que ces familles de taffetassiers, qui vivent si péniblement à Nîmes avec leur salaire de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c., parce qu'ils y paient de coûteux loyers, parce qu'ils y achètent le pain de chaque jour chez le boulanger ; qu'ils ont des frais de chauffage et de blanchissage, mais surtout des occasions quotidiennes de dépenses voluptuaires, que ces mêmes familles seraient fort à leur aise dans nos cantons ruraux, avec leur 900 fr. ou 1,000 fr. de recette. Qu'il me suffise de rappeler ici, à l'appui de cette assertion, que nous avons vu la famille ouvrière des Cévennes avec un simple revenu de 777 fr. 50 c. se loger, se nourrir, vivre, en un mot, d'une manière saine, fortifiante et presque confortable !

Mon utopie, si elle peut porter ce nom, se distingue donc évidemment de beaucoup d'autres théories fort dé-

(1) La fabrique de M. Soulas, l'introducteur de cette industrie dans nos contrées, est aujourd'hui à Margueritte.

Digitized by Google

criées, et justement décriées, dont on a occupé l'opinion publique de nos jours. La mienne établit du moins sa possibilité et sa portée réelle sur des *faits* aussi nombreux que récents. J'appelle sur ce grave problème d'ordre économique tout l'intérêt et toute l'attention des hommes sérieux, que préoccupe l'avenir de notre élément manufacturier, au point de vue de son état matériel et moral.

DE LAFARELLE.

Digitized by Google

ANNEXE AU MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

Bien que les quatre volumes publiés il y a quelques années par M. Moreau de Jonnès, sur la statistique industrielle de la France, soient aujourd'hui un peu ancien; nous croyons cependant utile d'annexer à notre mémoire sur l'Industrie de la Soie dans le Gard, le relevé fidèle de ce que l'on y trouve sur les diverses productions qui la constituent dans ce département. Le voici disposé en tableaux.

Voir ci-après.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DU GARD,

Récapitulation géméra

NATURE DES PRODUITS et NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.		VALEUR ANNUELL des matières premièr
Coton et soie (tissage) : châles, mouchoirs, gants, lacets.	7	631,900
Coton, soie et laine : châles brochés. . . .	31	2,010,516
Idem tapis	4	694,600
Soie (cocons) : filature soie grège.	81	4,819,162
Teinte moulinée : à coudre, lacets, etc. . .	12	1,982,000
Soie ouvrée. . . , ...	5	1,103,232
Tissage florence . . . . . , ...	1	30,000
Tissage foulards . . . . . , ...	9	1,730,000
Fantaisie mi-soie.	1	36,000
Bonneterie, gants	14	819,400
Filoselle : bonneterie, gants.	3	446,000
Bourre de soie : tissage	8	112,000
Déchets de soie : filoselle cardée et non filée.	1	350,000
Déchets de soie : filoselle (tissage)	1	24,000
Impressions d'étoffes : châles.	1	26,000
Nombre des établissements. . . .	179	14,814,810

Digitized by Google

INDUSTRIE DE LA SOIE.

r nature de produits.

EUR ANNUELLE des duits fabriqués.	NOMBRE des ouvriers.	SALAIRES MOYENS. Hommes.	Femmes.	Enfants.	Machines.	Métiers.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		
1,025,000	600	2 »	» 87	» 40	340	60
4,171,400	4,531	2 32	» 84	» 54	1,645	14
1,375,000	425	2 90	» 90	» 43	164	140
5,964,183	3,790	1 86	1 23	» 75	200	678
2,842,330	818	2 08	» 94	» 58	119	63
1,243,006	182	1 67	» 86	» 70	»	»
50,000	40	1 »	» »	» »	40	»
2,638,000	1,480	2 18	» 93	» 62	1,020	270
48,600	20	2 »	» 90	» 60	»	»
1,538,600	1,145	2 43	» 85	» 57	371	46
693,200	440	2 33	» 85	» »	160	»
270,000	250	1 25	» 90	» »	250	»
700,000	600	» 77	» »	» »	»	600
40,000	50	2 »	1 »	» 50	10	»
38,750	80	2 25	» 60	» 60	40	»
2,638,069	14,451				4,359	1,871

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JANVIER 1854.

Séance du 7. — M. le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie qu'elle a reçu, dans le délai fixé par son programme, sept mémoires adressés pour concourir au sujet du prix *sur le Sommeil, considéré au point de vue psychologique*, proposé par la section de philosophie. Ces mémoires seront distribués à la section. — M. le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie la perte qu'elle a faite par la mort de M. Willm, correspondant de la section de philosophie. — L'ordre du jour appelle l'élection d'un Vice-Président pour l'année 1854. Au premier tour de scrutin, sur 12 votants, M. Amédée Thierry obtient neuf suffrages, M. Charles Lucas un, M. Blanqui un, M. Léon Faucher un. M. Amédée Thierry, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est proclamé vice-président pour l'année 1854. M. Damiron, avant de quitter le fauteuil, exprime ses remercîments à l'Académie, en disant : MM. Je remets mes pouvoirs; je rentre dans la vie privée académique; je n'ose pas dire que c'est sans regret, parce que je craindrais de paraître indifférent à une haute distinction que je dois à vos suffrages, et dont j'ai été et dont je demeurerai toujours profondément touché; mais c'est du moins avec la satisfaction de laisser la direction de vos séances entre des mains plus habiles que les miennes; elles ne sont pas celles d'un novice en matière de gouvernement. Ce sera du reste l'honneur, l'honneur et le profit à la fois des lettres de notre temps, d'avoir prêté et repris à la politique plus d'un nom considérable, et de les avoir retrouvés non pas affaiblis, mais fortifiés par cette grande expérience. Notre Académie, en particulier, par la nature de ses attributions, a particulièrement à se féliciter de ce contact de l'histoire, de la législation, de l'économie politique et même de la philosophie avec l'art de la conduite des affaires publiques. Pour moi, qui n'ai pas passé par cette école, je n'en sens pas moins tout ce que l'esprit peut y gagner en lumières générales, en étendue, en force et en mesure tout ensemble. Aussi, est-ce un vœu que je forme, et que vous partagerez certainement, c'est que ceux de nos confrères qui ont reçu l'impression de ces fécondes leçons, nous fassent part, autant qu'il dépend d'eux, du fruit de leurs travaux. L'exemple en est bon à donner et non moins bon à suivre. Je ne finirai pas sans vous renouveler les remercîments que je vous adressais l'an dernier pour la constante bienveillance avec laquelle vous m'avez rendu mes fonctions si faciles. — M. Guizot, en prenant les fonctions de Président, propose de voter des remercîments à M. Damiron. Cette proposition est adoptée. — L'Académie procède ensuite également par la voie du scrutin, à la nomination des deux membres de la commis-

Digitized by Google

sion administrative, lesquels sont en même temps membres de la commission centrale administrative de l'Institut et peuvent être réélus: Au premier tour de scrutin, sur dix-huit votants, M. Villermé obtient quinze suffrages, M. Blanqui quatorze, M. Lélut deux, M. Damiron un. En conséquence, MM. Villermé et Blanqui, membres sortants, sont réélus. — L'Académie procède, toujours par la voie du scrutin, à la nomination de la commission spéciale qui aura à examiner les trente-quatre mémoires adressés pour le prix Beaujour et dont le sujet est un *petit manuel de morale et d'économie politique à l'usage des classes ouvrières*. MM. Cousin, Dunoyer, comte Portalis, Léon Faucher, Mignet, duc de Broglie, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, sont nommés membres de cette commission. — La discussion relative au mémoire lu par M. Renouard *sur le contrat de prestation de travail* est ouverte. MM. Dupin aîné, Cousin et Dunoyer y prennent successivement part.

Séance du 14. — M. Bérenger reprend la lecture de son *rapport sur la répression pénale*.

Séance du 21. — M. Bérenger continue la lecture de son *rapport sur la répression pénale*.

Séance du 28. — Comité secret. — M. Mignet continue la lecture d'un fragment d'histoire sur la Retraite de Charles-Quint au monastère de Yuste.

Le gérant responsable,

Ch. VERGÉ.

Digitized by Google

STATISTIQUE

DE

L'INDUSTRIE DE LA FRANCE

Sous le règne de Louis XVI,

PAR M. MOREAU DE JONNÈS.

Le règne de Louis XVI est la plus belle époque de l'ancienne monarchie ; il n'eut pas sans doute la splendeur de celui de Louis XIV ; il n'eut aucun ministre qui rappela Colbert, aucun général qui fut Turenne ou Vauban, aucun poète digne d'être le successeur de Molière ou de Racine ; mais l'oppression du peuple fut moins grande, la société plus éclairée, plus libre et plus heureuse, et les progrès rapides et étendus de la civilisation promirent un avenir de prospérité. L'industrie, qui jusqu'alors n'avait été que le luxe de la cour, fut enfin considérée, par le pouvoir, comme l'un des premiers éléments de la richesse publique ; et quelques soins plus ou moins heureux lui furent accordés. On conçut même le dessein d'en dresser l'inventaire ; projet, qui avait été mis en oubli, depuis la

Digitized by Google

tentative faite un siècle auparavant par l'illustre ministre du grand roi. Cette investigation était devenue plus nécessaire par l'extension et la multiplication des manufactures, qui n'étaient plus, comme autrefois, bornées aux arts et métiers exercés presque isolément. Les obstacles que devait rencontrer une telle entreprise, découragèrent tous ceux qui auraient pu l'exécuter; et l'on ne trouve aucune recherche sur cet important sujet, ni dans les écrits des économistes, qui pourtant étudiaient dans ce temps les sources de la fortune du pays, ni dans les travaux des encyclopédistes qui décrivirent alors technologiquement les procédés industriels.

Ce ne fut qu'en 1788, au moment d'un autre ordre de choses, que de Tolosan, qui était inspecteur-général du commerce, se prévalut de sa position officielle, pour accomplir le projet conçu cent vingt ans auparavant par Colbert. Son travail, qui fut publié au commencement de 1789, sans nom d'auteur, passa presque inaperçu au milieu des grands événements du temps; il forme un ouvrage qui est devenu très-rare, et qui continue d'être un précieux document de notre histoire économique. Assurément on ne peut le comparer à ce qui a été fait récemment; mais c'était déjà beaucoup que d'oser, à cette époque éloignée, esquisser la statistique d'un sujet aussi vaste et aussi compliqué, et de mettre en lumière une foule de faits numériques tout à fait inédits.

Le mérite supérieur de cette investigation c'est d'être la première et d'offrir, dans ses détails, une recherche impartiale de la vérité sans aucune intention de la farder pour l'embellir, comme l'a fait Chaptal trente ans plus tard, avec un fâcheux succès. Voici le résumé du travail de de Tolosan, modifié seulement dans l'ordre de la nomenclature de ses tableaux.

Digitized by Google

TABLEAU

De l'Industrie de la France, en 1788, d'après les estimations de M. de Tolosan.

1ent PRODUITS MINÉRAUX :

	Valeur de la production.
1° Sel gemme et marin, 40,000,000 kil.	3,600,000 f.
2° Faïence, Porcelaine	4,000,000
3° Verrerie, Glaces.	6,000,000
4° Fer brut, 98,000,000 kil. de fonte. 600 grosses forges.	34,360,000
5° Plomb, 1,257,000 kilog	700,000
6° Cuivre	5,000,000
7° Quincaillerie, Mercerie.	100,000,000
8° Orfèvrerie, Bijouterie	12,500,000
TOTAL.	163,160,000

2ent PRODUITS VÉGÉTAUX :

1° Papeterie.	8,000,000
2° Amidon.	24,000,000
3° Savon.	18,000,000
4° Raffinerie de sucre.	30,000,000
5° Tabac récolté, 1,000,000 kil. (1) . .	1,500,000
6° Chanvre. Lin, Coton. Toiles et autres tissus.	200,000,000
7° Lin. Bonneterie	6,000,000
8° Coton. Bonneterie	9,000,000
9° Lin. Dentelles	10,000,000
10° Chanvre. Lin. Cordages. Filets. Rubans de fil	10,000,000
TOTAL.	316,500,000

(1) Consommation 900,000 kilogrammes.

Digitized by Google

3ent PRODUITS ANIMAUX :

	Valeur de la production :
1° Modes	5,000,000
2° Tapisseries. Ameublement	800,000
3° Pelleteries. Tanneries	66,000,000
4° Pêcheries. Salaisons	10,000,000
5° Etoffes de laine. Serge. Camelots. Draps communs	100,000,000
6° Draps fins	100,000,000
7° Bonneterie de laine	25,000,000
8° Chapellerie	20,000,000
9° Soieries	70,000,000
10° Bonneterie de soie	25,000,000
11° Rubans. Blondes. Gazes. Bonneterie	30,000,000
TOTAUX	451,800,000

Récapitulation de la production industrielle en 1788.

	francs.	p. 0/0.
Produits minéraux	163,160,000	18
— végétaux	316,500,000	34
— animaux	451,800,000	48
TOTAL GÉNÉRAL	931,460,000	
Arts et métiers, en masse. 40,000 ouvriers.	60,000,000	

Ces chiffres expriment la situation de l'industrie de la France, sous le règne de Louis XVI, lorsque la paix de l'Europe, un commerce florissant, de riches colonies, et l'administration de Turgot et de Necker avaient donné d'heureux développements à la prospérité publique.

Digitized by Google

Les notions qui résultent de la production de chaque sorte de manufactures, trouveront leur place dans la Statistique de l'industrie contemporaine, où nous comparerons le passé au présent. Nous ne déduirons ici que les résultats généraux.

Les industries qui prennent leurs matières premières, parmi les minéraux, étaient alors singulièrement arriérées, et produisaient fort peu ; il a fallu, pour les faire progresser, le concours des sciences physiques et chimiques qui étaient encore dans l'enfance.

Les produits obtenus du règne animal s'étaient déjà, au contraire, beaucoup enrichis ; les lainages avaient presque quintuplé de valeur depuis le temps où Colbert avait commencé à en encourager la fabrication. Cette valeur n'était que de deux francs sous Louis XIV, par habitant du royaume ; elle était de dix francs en 1788.

Les amidonneries fournissaient annuellement pour 24 millions de produits, tant l'usage de la poudre était étendu. Les fabriques de savon étaient bien loin d'atteindre à une pareille richesse ; il y avait une différence de 33 pour cent entre les produits nécessaires et ceux qui ne devaient leur existence qu'à une mode bizarre.

De Tolosan comprit avec une perspicacité remarquable, combien il importait de distinguer, dans la valeur des produits de chacune des principales industries, quelle était la part qui était absorbée par les salaires du travail. Il fit à cet effet des recherches qui nous permettent d'en tirer des proportions très-curieuses.

Digitized by Google

Valeurs et proportions des matières premières, du travail et des produits fabriqués en 1788, d'après M. de Tolosan.

1° Lin, Chanvre et Coton.

	fr.	p. 0/0
Tissus de chanvre, lin et coton.	200,000,000	
Bonneterie de fil et de coton.	15,000,000	
Valeur des produits fabriqués. .	215,000,000	
— des matières premières .	53,750,000	25
— du travail et des bénéfices.	161,250,000	75

2° Lainages.

Draps fins et communs, serges, camelots.	200,000,000	
Bonneterie de laine et chapellerie. . .	45.000,000	
Valeur des produits fabriqués. .	245,000,000	
— des matières premières. .	122,500,000	50
— du travail et des bénéfices.	122,500,000	50

3° Soieries.

Tissus de soie de toute sorte.	70,000,000	
Bonneterie de soie.	25,000.000	
Rubans, blonde, gaze, passementerie. .	30,000,000	
Valeur des produits fabriqués. .	125,000,000	
— des matières premières. .	83,400,000	66
— du travail et des bénéfices.	41,600,000	33
Valeur totale des tissus de toute sorte.	580,000,000	
— — des matières premières .	259,650,000	45
— — du travail et des bénéfices.	325,350,000	55

Savoir : Bénéfices . . 58,500,000. . . 10 p. 0/0.
Salaires. . . 266,850,000. . . 45

Digitized by Google

Voici quelques résultats de ce tableau :

Les matières premières des tissus de chanvre et de lin étant entièrement indigènes, leur valeur était au terme le plus bas, et n'entrait que pour 25 sur 100 dans la somme totale des produits fabriqués ; ce qui laissait les trois quarts au travail et aux bénéfices. Le bon marché élevait la valeur de la consommation de ces tissus à l'égal de celle des lainages et presque au double des soieries.

Les matières premières des lainages étant par moitié indigène et exotique, leur prix était beaucoup plus élevé. Il absorbait une valeur semblable à celle de la main-d'œuvre jointe au revenu net. Il y avait dans une aune de drap, moitié du prix pour la laine et moitié pour le tissage et le profit du manufacturier.

Enfin, quant aux soieries, l'étranger fournissant alors presque entièrement la matière ouvrable, il fallait les deux tiers de la valeur des produits fabriqués pour en solder le prix ; et il ne restait que 33 pour cent pour la main-d'œuvre et pour le fabricant.

Il sera intéressant de comparer cet état de choses au présent, et de vérifier jusqu'à quel point ces proportions sont changées.

Le tableau suivant permettra de faire cette curieuse comparaison à l'égard des éléments généraux de l'industrie ancienne et contemporaine.

Éléments généraux de l'Industrie en 1788.

		fr.	p. 0/0.
Valeur totale des produits fabrqués. .		931,460,000	— 5
— — des matières premières.		373,510,000	— 40
— — des salaires.		464,950,000	— 50
— — des bénéfices et frais généraux.		93,000,000	— 10

Digitized by Google

Les proportions, qu'ont entre eux ces éléments, diffèrent tellement de celles d'aujourd'hui, qu'on pourrait les accuser d'erreur si les détails du tableau précédent ne les confirmaient. Il faut croire qu'il s'est opéré d'aussi grands changements, dans les éléments des valeurs industrielles, que dans ceux de l'ordre politique et social.

Les matières premières étaient alors à bas prix parce qu'elles provenaient du pays. Le coton en laine, les soies écrues, les bois d'ébénisterie, les sucres coloniaux et étrangers, les métaux et les matières tinctoriales importées ont augmenté de 40 pour cent la valeur totale des matières premières employées par l'industrie.

Quoique les salaires fussent moitié seulement de leur terme moyen maintenant, ils s'élevaient en masse à une très-grosse somme, parce que le défaut de machine et de bons outils obligeaient à multiplier les ouvriers. Ils ont diminué de plus de moitié proportionnellement à la valeur des produits fabriqués ; mais par contre, les frais généraux, qui comprennent l'acquisition des moyens mécaniques, se sont accrus considérablement. Sur l'ensemble, les bénéfices de l'industrie actuelle semblent moins grands que ceux de l'industrie d'autrefois ; mais l'équilibre est rétabli parce qu'on produit énormément davantage.

L'Angleterre dépense pour les matières premières de ses industries, 10 pour cent de plus que nous maintenant, et presque moitié plus que la France de 1788 ; ce qui réduit proportionnellement les salaires et les bénéfices ; mais elle gagne néanmoins beaucoup par ce sacrifice, attendu la prodigieuse multiplicité de ses profits. C'est pour elle un axiome : vendre à bon marché afin de vendre beaucoup ; gagner peu sur chaque article, mais s'en dédommager par l'énorme quantité des gains. C'était tout

Digitized by Google

le contraire autrefois en France, et nous avons beaucoup de peine à perdre nos anciennes habitudes.

Considérée dans sa valeur totale, d'une manière absolue, la richesse de l'industrie s'élevait, en 1788, à 931 millions de francs ou 37 par habitant. Les produits fabriqués des manufactures, joints aux produits des exploitations, et sans y comprendre les moulins à céréales et les arts et métiers, ont maintenant une valeur de plus de quatre milliards, ou 115 francs par personne.

L'accroissement total dépasse trois milliards, et par conséquent la valeur de la production s'est élevée au-delà du quadruple de son ancien terme. La consommation de chaque habitant, en produits industriels, a triplé en 62 ans en valeur et probablement plus que quintuplé en quantité, par l'effet de l'abaissement des prix.

Sans doute ces progrès immenses eurent pour cause première la liberté donnée à l'industrie et le mouvement général imprimé à toutes les choses sociales par une grande rénovation politique; mais, pour permettre ce développement prodigieux, il fallait, de plus, une vaste carrière à parcourir entièrement inoccupée, et une multitude de besoins populaires, qui n'étaient point satisfaits par l'ancien état de l'industrie, et qui attendaient, dans la pénurie, une foule d'objets nouveaux dont la nécessité se faisait sentir impérieusement.

L'impuissance de l'industrie à cette époque était produite par son organisation; et cette organisation était l'effet de son origine. Depuis huit cents ans les seigneurs féodaux, barons ou abbés, lorsqu'ils avaient besoin d'un homme de métier, prenaient l'un de leurs serfs, et le faisaient, bon gré, mal gré, charron ou serrurier. Il faut que cette coutume soit un résultat naturel de l'esclavage, car elle existait il y a trente siècles chez les Grecs

Digitized by Google

et les Romains. Naguère il en était encore ainsi aux Antilles où le maître instituait ses nègres, industriels vaille que vaille, par sa seule autorité.

De cet usage sortaient des résultats féconds en mauvaises conséquences. L'industrie partageait la servitude de ceux qui l'exerçaient; elle était comme eux, la propriété des maîtres, qui en disposaient selon leurs intérêts et leur bon plaisir; et par cela même qu'elle était un travail d'esclaves, elle était en mépris. C'est ce qui explique comment elle avait fait si peu de progrès en tant de siècles, et comment elle était devenue aussi grossière que ceux qui s'y dévouaient. Non-seulement cet ordre de choses absurde et funeste était entré pleinement dans les mœurs, mais encore sa consolidation était assurée, par l'importance financière qu'il avait pris dans l'Etat. Il procurait au roi et aux barons, des revenus considérables. On voit dans le vieux livre d'Etienne Boileau, que le droit d'exercer un métier devait être payé au seigneur de la terre qu'on habitait. On achetait, comme cela se disait, un métier, et le roi, le chapitre, l'abbé, le prieur le vendaient à prix d'argent, et avec des conditions plus ou moins onéreuses. Ainsi, d'après les manuscrits de l'abbaye Sainte-Geneviève, compilés par Millin, il y avait, parmi les industriels de Paris, dépendant de ce monastère: Les couteliers, qui lui achetaient leurs métiers, lui payaient la taille, le guet et d'autres redevances; ils étaient tenus à ne pas travailler la nuit. — Les boulangers qui étaient astreints à ne cuire ni le dimanche, ni les fêtes; leurs pains ne pouvaient pas être plus grands que celui de deux deniers, ni plus petits que celui valant une maille ou un demi-denier. — Les oubliers et pâtissiers qui ne pouvaient prendre un compagnon que lorsqu'ils débitaient un millier d'oublies par jour; leurs gauffres étaient taxées; il leur

Digitized by Google

était défendu de jouer au dé d'argent sec, et autres restrictions bizarres.

Il ne faut pas croire que l'occasion des priviléges qui étouffaient l'industrie s'était atténuée avec le temps. En 1780, la juridiction du grand pannetier du roi existait encore sur les boulangers et tamelliers, qui devaient lui payer une taxe, chaque semaine, pour avoir le droit d'exercer. Il leur était interdit d'allumer leurs fours les jours chômés par l'église ; en sorte que pendant trois mois de l'année, les parisiens ne pouvaient manger de pain frais.

Une foule d'autres droits de même nature étaient perçus au nom du roi qui en obtenait de gros revenus, ou qui les cédait à des favoris. Chacune des corporations industrielles de Paris appartenait à un seigneur en charge à la cour, qui vendait ordinairement la perception des taxes qu'il avait droit d'en tirer. Il en était ainsi dans la plus grande partie du reste de la France, lorsque la couronne s'empara par degrés des attributions de la féodalité et qu'elle se les appropria. L'industrie fut envahie entièrement par les Valois. Un édit de Henri III, rendu en 1583, déclara que le travail ne devait être licite que par octroi ou permission, attendu que c'était essentiellement un acte soumis à la puissance royale comme relevant du Domaine. En conséquence de ces principes, le roi prescrivit à quelles conditions on obtiendrait la faculté de travailler, et comment elle s'exercerait. Il fixa le temps des apprentissages ainsi que la forme et la qualité des chefs-d'œuvre qu'il fallait exécuter pour être reçu ; il régla les formalités à remplir et les différentes sommes qui devaient être payées par les aspirants, d'abord au fisc, et puis aux communautés d'arts et métiers et aux jurés préposés à la réception des ouvriers. Cet édit a été préconisé dans ces derniers

Digitized by Google

temps comme étant une charte d'émancipation de l'industrie, parce qu'il la fit passer de l'autorité des seigneurs sous celle de la couronne, comme si ce changement de maîtres conférait une seule liberté de plus aux industriels! Il était cependant bien facile de donner à cet édit sa véritable interprétation, en voyant qu'aussitôt qu'il fut rendu, les ministres mirent en vente des lettres de maîtrise pour chaque profession, avec dispense de tout apprentissage et de toute épreuve. C'était seulement une spéculation de l'autorité royale, et l'on ne peut s'y tromper que par un parti pris de vanter le passé aux dépens de la vérité.

Cette législation absurde et tyrannique, destructive de tout progrès industriel, dura 200 ans. Seulement, en 1633, on accorda aux ouvriers de la ville de Tours, la permission de s'écarter des règlements, en fabricant toutes sortes d'étoffes et en imitant celles des étrangers. Cette faculté ne leur fut donnée toutefois qu'exceptionnellement; et un édit de 1670, conforme à l'ancien système, ordonna que les ouvrages des fabriques, qui ne seraient pas conformes au règlement, seraient confisqués et attachés à un poteau, sur la place publique, avec le nom de l'auteur en contravention. La troisième récidive emportait la peine du pilori pour le manufacturier lui-même.

Les persécutions dirigées contre l'industrie dataient de loin. Charles VI, ou plutôt ceux qui le gouvernaient, annulèrent, pour satisfaire des vengeances politiques, les priviléges des corporations, leur défendirent de se réunir, et les soumirent à des inspecteurs. Louis XI leur vendit leurs immunités. François Ier accrut le nombre des corporations; et de cinq les porta à sept. C'étaient, dans l'ordre de leur importance : les changeurs de monnaie, les drapiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers et les orfèvres. Henri III ayant voulu y joindre

Digitized by Google

les marchands de vin, l'orgueil de caste se révolta contre cette intrusion, et les malheureux taverniers furent repoussés comme indignes. Déjà trois siècles auparavant l'inégalité industrielle s'était manifestée dans l'organisation des corporations de métiers, formées à Florence en 1266. Une première catégorie avait été créée pour les arts les plus nobles, savoir : les jurisconsultes, les marchands de draps étrangers, les banquiers, les fabricants de laine, les médecins, les fabricants de soieries, les merciers et les pelletiers. C'était là véritablement l'aristocratie roturière, celle qui lutta longtemps contre le peuple. On voit avec surprise que les médecins n'y tenaient que le troisième rang; ce qui semble prouver la salubrité des bords de l'Arno. La peste de 1347 dût leur obtenir une plus grande prééminence. Les arts inférieurs étaient les détailleurs de draps, les bouchers, les cordonniers, les maçons, les charpentiers et les serruriers. Cette nomenclature montre que les plébéiens n'ont pas moins exercé leur sagacité que les nobles, pour créer des distinctions sociales, imperceptibles, et dont les motifs seraient fort difficiles à découvrir.

En France ces motifs sont aisément trouvés. La couronne voulait tout simplement établir de nouveaux impôts en réorganisant sans cesse les arts et métiers. Elle créa, de 1691 à 1694, des offices de maîtres et de jurés, qui lui donnèrent 3,780,000 livres, valant environ le double en monnaie de notre temps. Les ouvriers en étoffes furent partagés en quatre classes taxées diversement; ceux de Paris payèrent jusqu'à 40 francs. Le fisc inventait perpétuellement de nouveaux moyens de tirer ainsi de l'argent des industriels; il accordait aux corporations les priviléges les plus absurdes et les plus nuisibles aux fabriques; peu lui importait pourvu qu'on les lui payât. Par exemple,

Digitized by Google

en 1735, il était encore défendu de teindre ou fabriquer aucun chapeau demi-castor. La fabrication était astreinte à deux qualités de chapeaux seulement; et pour empêcher qu'elle en fît des variétés, elle était soumise à la marque. En 1761, cette formalité fut abandonnée; mais il n'était plus temps, cette industrie était ruinée et l'Angleterre avait profité de notre impéritie. Ce fut elle qui fournit des chapeaux au commerce de l'Europe.

Les restrictions légales étaient sans nombre. Un teinturier en fil n'avait pas le droit de teindre en laine ou en soie, et réciproquement. Un manufacturier ne pouvait teindre les étoffes qu'il tissait. Les chapeliers ne pouvaient vendre des bonnets. Il était défendu d'entrer, avant l'âge de 15 ans, dans les manufactures de soieries, et l'apprentissage qu'on y faisait devait durer cinq ans. Il fallait cinq autres années pour le compagnonnage. Une femme n'était point admise à travailler sur le métier. Un étranger était exclu de l'apprentissage; et s'il savait la profession, il ne pouvait être maître qu'après cinq ans de travail comme compagnon. On ne permettait pas plus de deux apprentis à un teinturier; et sa veuve n'en pouvait avoir aucun. Un savetier devait passer trois ans en apprentissage et quatre ans en compagnonnage; il achetait sa maîtrise 360 francs, son brevet 15, et encore fallait-il qu'il présentât des chefs-d'œuvre. (Ord. de 1677, 1689 et 1735.) Enfin, pour en finir, une bouquetière après un apprentissage de quatre ans et deux ans de service chez la maîtresse du métier, devait, avant d'exercer, payer 500 francs pour sa maîtrise et 30 francs pour son brevet.

Le mécanisme qui servait à pratiquer ces exactions, était trop parfait, trop ingénieux pour être l'ouvrage des Turcarets de cette époque. En remarquant qu'il porte la date du règne des Valois, on incline à croire qu'il avait

Digitized by Google

pour auteur quelques-uns de ces rusés Lombards ou Florentins qui, depuis Catherine de Médicis jusqu'à Mazarin, gouvernèrent nos finances, et même tout l'Etat pour le plus grand bien de leur fortune. Il y avait en effet tout autre chose qu'une duplicité vulgaire dans ces combinaisons qui, pour mieux rançonner les industriels, opposaient l'une à l'autre les corporations des métiers, les divisaient par d'éternelles inimitiés, et qui, dans la même jurande, faisaient des maîtres, des compagnons et des apprentis, autant de castes hostiles et irréconciliables. On peut encore aujourd'hui se faire une idée des discordes que propageait ce système odieux, en se rappelant combien de troubles sont, de nos jours, provoqués et entretenus parmi les ouvriers, combien d'orgies sont ensanglantées par les compagnons du devoir; triste et dernier vestige des sentiments d'envie et de haine qui, malgré la sévérité des lois, entraînent encore aux plus coupables excès, ces hommes demeurés en arrière de leur siècle et de leur pays, de trois générations humaines.

Pour ne laisser aucun mauvais penchant sans excitation, on avait intéressé l'avidité d'une partie des industriels en les appelant à partager avec le fisc les dépouilles de l'autre moitié. On conçoit que des exactions, qui s'étendaient de la plus opulente manufacture jusqu'à l'humble échoppe du savetier, étaient, par leur multiplicité et par leur nature, difficilement connues. Toutefois, un homme grave et consciencieux, Bigot de Sainte-Croix, en fit un objet de recherches curieuses, qu'il publia sous le titre d'*Essai sur la liberté du Commerce et de l'Industrie*. Voici quelques-uns des chiffres qu'il parvint à constater.

L'administration des jurandes et la police des communautés d'arts et métiers grevaient l'industrie d'au moins 12 millions par an. En 1775, les seuls frais de réception

Digitized by Google

des maîtres, de visites et d'assemblées des jurandes coûtaient deux millions. A Paris, on tirait annuellement 500,000 fr. des réceptions en maîtrises. Les limonadiers seuls payèrent, en trois ans, l'énorme somme de 182,400 fr., qu'ils dûrent récupérer sur les consommateurs. Une partie de ces transactions étaient sujettes à litige; et les procès soutenus par les jurandes de Paris exigeaient un sacrifice annuel de 400,000 fr.

Pour rendre cette récolte plus abondante, on avait multiplié les exploitations qui la donnaient. Il y avait à Paris, sous Louis XVI, 119 corps et communautés d'arts et métiers. On croyait qu'ils étaient composés de 40,000 maîtres, nombre qu'auraient triplé les compagnons et les apprentis. C'eût été plus d'un cinquième de la population, ce qui semble exagéré ; mais il est pourtant vrai de dire que l'on faisait descendre alors l'industrie jusqu'aux métiers les plus infimes, et qu'elle en était augmentée d'autant.

Quelque vexatoire que fût le prélèvement opéré sur l'industrie, il était encore au-dessous des exigences fiscales, et les communautés ne pouvant payer, étaient réduites à s'endetter. Celles de Paris devaient 20 millions, celles de Lyon 1,400,000 fr., celles de Montpellier 990,000 fr. Leurs engagements montaient à plus de 30 millions en 1788; elles auraient fait faillite si la révolution n'était survenue. Un autre fléau de l'industrie de ce temps était la création de 40,000 places d'inspecteurs, visiteurs, et autres fonctionnaires qui exerçaient des droits sur les marchés, les denrées, les boutiques, les échoppes, les artisans et les produits industriels. Ces places étaient la plupart illusoires et sans exercices, mais leurs titulaires ne s'en faisaient pas moins payer par les marchands et les fabricants. Le fisc avait obtenu 40 millions de la vente de-

Digitized by Google

ces places, et il en devait plus de cent pour leur valeur nominale.

Ce n'était pas uniquement l'autorité qui entravait l'industrie, la science elle-même s'en mêlait et ajoutait aux interdictions, aux prohibitions, aux obstacles suscités aux progrès ; en voici un singulier exemple : vers la fin du XVIIe siècle, lors des grandeurs du règne de Louis XIV, époque regardée comme celle de la plus haute civilisation, les boulangers de Paris s'avisèrent, pour perfectionner la fabrication du pain, de se servir de levure de bière. Ce n'était pas une pratique nouvelle, car Pline en parle comme d'une vieille coutume gauloise. Néanmoins les médecins s'élevèrent contre cet usage, et prétendirent que c'était convertir le pain en poison. En 1666, leurs réclamations avaient pris un caractère si grave que la question fut soumise, par le gouvernement, à la faculté de médecine. Ce corps savant l'étudia pendant trois ans, et par un arrêt de 1669, il proscrivit le levain comme éminemment dangereux. Mais le public se moqua de cette décision et n'en tint compte. Il fallut, l'année suivante, que la faculté modifiât son opinion; cette fois elle permit l'usage de la levure de bière, pourvu qu'elle fût fraîche et tirée de Paris.

Il nous serait facile de citer cent exemples de ces interventions qui étouffaient ou arrêtaient dans leur essor nos plus utiles industries. Nous nous restreindrons à un seul. Tout le monde sait qu'en Normandie, de même qu'en Bretagne, on recueille sur les côtes une plante marine, un fucus, nommée vulgairement varec, qu'on brûle afin de se servir de ses cendres alcalines, soit comme engrais, soit dans les fabriques de soude. En 1768, un arrêt du parlement de Rouen survint inopinément et défendit cet usage, aussi vieux que la population des Gaules, attendu,

Digitized by Google

disait-il, que la fumée produite par la combustion de cette plante, était nuisible aux hommes, aux animaux, aux grains et aux fruits. Les habitants furent consternés d'une décision qui les privait d'un fumier nécessaire à leur culture et d'un produit utile à diverses fabrications. L'affaire fut portée au conseil du roi, qui en référa à l'Académie des sciences. Deux commissaires, du Tillet et Fougeroux, furent chargés de visiter les côtes de la Manche. Ils constatèrent, par des expériences, faites sur eux-mêmes, que la fumée du varec n'avait aucun effet nuisible, et que l'assertion qui voulait la faire considérer comme dangereuse, était une erreur accréditée par l'ignorance ou peut-être plutôt par des intérêts ou des passions.

Dans les deux cas que nous venons de rapporter, le bon sens et le bon droit l'emportèrent, mais l'on doit pressentir qu'il s'en fallait de beaucoup qu'il en fût constamment ainsi.

Il faut rendre à nos pères cette justice, que tous les gens de mérite et les hommes d'Etat dont nous révérons la mémoire, condamnaient le régime auquel l'industrie était soumise. Sully considérait la multiplicité des règlements comme un obstacle à sa prospérité et nuisible au bien public. L'intendant Basville, qui faisait, en 1698, la statistique du Languedoc, disait : « La condition essentielle de l'avancement de l'industrie est la liberté ; il faut laisser agir le goût et le génie des fabricants, à qui les connaissances et la hardiesse ne manquent jamais. » De pareils conseils étaient donnés à l'Angleterre, qui dut ses succès à la docilité qu'elle mit à les suivre. « Si les lois qui obligent nos fabriques à faire des draps d'une largeur, d'une longueur et d'un poids déterminés, étaient exactement exécutées, elles auraient pour nous, disait Josias Child, en 1669, les plus dangereux effets. Il faut, pour étendre notre commerce, ajoutait-il, imiter les Hollan-

Digitized by Google

dais, qui font toutes sortes de marchandises afin de satisfaire tous les goûts et tous les besoins. »

Turgot, le meilleur des ministres qui, pendant un siècle et demi, ont administré la France, eut l'honneur d'appliquer le premier ces sages théories à la pratique du gouvernement. Par un édit du roi, en date du mois de février 1776, les jurandes et communautés d'arts et métiers furent supprimées, et l'industrie fut émancipée. Mais six mois après, cette institution des temps de barbarie fut rétablie, le ministre qui l'avait abolie ayant été disgrâcié par les efforts de ses ennemis. Il fallut, pour rendre la liberté à la production industrielle, que la révolution survînt et en rompît toutes les entraves par sa force irrésistible. Une loi du 17 mars 1791 mit fin à cet esclavage de l'industrie, qui durait depuis mille ans.

Il est digne de remarque que déjà des Etats d'Italie avaient donné l'exemple du régime de la liberté, et l'avaient accordé à l'industrie, même avant l'édit de Turgot. En 1775, la maîtrise des boulangers fut supprimée par le gouvernement milanais, et il fut permis à tout le monde de faire et de débiter du pain, en prévenant l'autorité quinze jours d'avance. Nous ne sommes pas encore, à Paris, parvenus à ce degré d'émancipation, et le monopole existe toujours. Dès 1730, le roi de Sardaigne avait aboli tous les droits qui surchargeaient les matières premières employées par les fabriques de ses Etats; et pour délivrer les manufactures de draps de la concurrence que leur faisaient celles du Languedoc, il avait établi une protection douanière de 60 à 80 pour cent de la valeur des draps importés. On voit que cette invention n'est pas nouvelle. Nous n'avons pas suivi aussi exactement l'exemple que ce prince donnait, il y a 122 ans, de décharger de toute taxe les matériaux de l'industrie.

Digitized by Google

Indépendamment des obstacles que les jurandes opposaient aux progrès des manufactures, les douanes intérieures qui existaient en 1788 aux limites de chaque province, élevaient les prix énormément par des droits accumulés. Ainsi, une pièce d'étoffe fabriquée à Valenciennes ne pouvait être transportée à Bayonne sans payer : 1° l'entrée en Picardie; 2° la sortie en Poitou; 3° la comptablie à Bordeaux; 4° l'entrée des Landes à Beslin; 5° la coutume à Bayonne. Au reste, l'agriculture n'était pas mieux traitée. La Saintonge ne pouvait pas vendre ses fruits sans payer leur sortie, comme s'ils appartenaient aux Hollandais; deux de ses paroisses ne pouvaient pas même communiquer ensemble, parce qu'une langue de terre de l'Aunis et du Poitou les séparait.

Les funestes effets de cet ordre de choses étaient si évidents, que les Etats généraux de 1614 réclamèrent vivement la libre circulation dans toute l'étendue du royaume, et de plus un tarif de douanes uniforme aux frontières extérieures. Mais une foule d'intérêts militaient en faveur de ces détestables institutions. On calculait, en 1787, que les employés à l'exaction des traites, pour la sortie seulement, coûtaient douze millions. Ces droits remontaient au XIIIe siècle; ceux pour l'importation dataient de 1540.

La nomenclature des articles prohibés et les droits qui frappaient ceux permis ou tolérés, s'accroissaient à chaque règne ainsi que le nombre des exemptions ou permissions exceptionnelles, qui étaient délivrées par le ministre, au nom du roi, et qui établissaient pour les douanes intérieures et extérieures la même inégalité que dans la perception des autres impôts.

Par une étrange réaction, qui ne s'explique que par des coalitions d'intérêts, lorsque le pouvoir reconnaissait la nécessité de remédier à ces graves abus, il était em-

Digitized by Google

pêché d'y réussir par une opposition plus forte que l'omnipotence monarchique. On a déjà vu que Turgot fut renversé et son ouvrage brisé, malgré l'estime et l'affection que lui portait le roi. Son successeur, Calonne, croyant que, puisqu'il avait pu user largement du pouvoir de faire le mal, il avait pareillement celui de faire le bien, puisa dans le portefeuille de Turgot et de Necker, et proposa de reculer aux frontières les barrières des traites; — de supprimer la marque des fers; — de permettre en franchise le transit des marchandises étrangères à travers la France; — de donner des primes pour la culture du lin; — et de fournir le sel à la population au prix d'un sou la livre; mais il ne put réussir à effectuer une seule de ces améliorations capitales, qui du reste eurent l'avantage d'être faites plus tard par d'autres plus dignes de les opérer.

C'était, d'ordinaire, le Parlement qui apportait des entraves au progrès, quand ce n'était pas le gouvernement lui-même; mais il arrivait souvent que le public, et surtout les hautes classes éprouvaient, à la moindre innovation, le plus singulier effroi. Il n'est pas sans utilité d'en rapporter quelques exemples, pour montrer jusqu'à quel point l'ignorance peut faire dominer, dans la société, les erreurs les plus manifestes.

La machine à vapeur, qui devait, cinquante ans après, conduire l'industrie à de nouvelles destinées, fut reçue à Paris, en 1778, comme l'aurait été la peste. La pompe à feu de Chaillot, établie par Perrier, afin d'élever l'eau de la Seine pour les besoins de la consommation, rencontra, lors de son installation, une opposition dont la violence est incroyable. On allégua que la combustion prodigieuse de charbon de terre qu'elle exigeait, produirait, avec le temps, l'épuisement des houillères, et allait ame-

Digitized by Google

ner un renchérissement de leurs produits, qui serait fatal à plusieurs arts et métiers. On assura que les vapeurs sulfureuses et bitumineuses qui s'exhalaient continuellement de ses fourneaux, formeraient un nuage infecte, incommode, et par lequel les maladies seraient engendrées autour de l'établissement et même au loin. Ces absurdités furent rendues plus puissantes par un audacieux moyen. Il fut accordé à un Anglais de Birmingham, un privilége exclusif pour construire les machines à vapeur dans toute l'étendue de la France. La maison Perrier ne put obtenir la liberté de son établissement que par un arrêt du conseil enregistré au Parlement, et il lui fut imposé, pour condition, de traiter, à prix d'argent, avec le propriétaire du monopole, et de faire importer d'Angleterre toutes les pièces de sa machine. Evidemment, dans un pays qui était ainsi gouverné, l'industrie était impossible.

On sait combien les compagnies d'assurances contre l'incendie sont utiles aux manufactures, puisqu'elles préservent les manufacturiers d'une ruine complète. Aussitôt que le premier de ces établissements eût été formé à Paris, en 1786, il fut attaqué sans relâche. On affirma qu'il attentait aux droits des habitants, en les asservissant à un monopole ; — qu'il était sans utilité, attendu le petit nombre d'incendies qui avaient lieu dans la capitale ; — qu'il les multiplierait en donnant des encouragements à la négligence ou au crime ; — qu'il était impossible de le réaliser, parce qu'on ne pourrait pas réunir des fonds proportionnels à la valeur des choses assurées ; — qu'il engendrerait une multitude de litiges et de procès ; — et enfin, qu'il rendrait les hommes insensibles aux malheurs d'autrui, et substituerait des calculs d'intérêt à un dévoûment généreux.

Digitized by Google

Notre temps ne s'est laissé persuader ni dans ce cas ni dans le précédent, et pour montrer combien il se raille des prévisions sinistres dont le public s'alarmait il y a soixante ans, les populations dorment tranquilles en présence de 6,000 machines à vapeur et malgré plusieurs douzaines de compagnies d'assurances contre l'incendie.

Le biais d'esprit, qui faisait un fantôme de chaque chose nouvelle, quelle que fût son utilité, se retrouvait dans les plus hautes classes de la société et dans les moins élevées, et nous terminerons ces citations par deux exemples singuliers qui nous sont fournis : l'un par les ministres de Louis XVI, et l'autre par les femmes de la Halle.

Lorsqu'en 1777 on entreprit le canal de Picardie, la beauté de son exécution fut reconnue, mais on mit en question, dans le conseil, l'utilité de ce monument, attendu les inconvénients insupportables qu'on supposait au parcours du souterrain ou tunnel, qu'il avait fallu pratiquer. Ces inconvénients furent exagérés et agravés à un tel point dans l'imagination des ministres, que ce travail important fut déclaré stérile, et qu'il fut résolu de l'abandonner. Tous les pays civilisés de l'Europe n'ont épargné depuis ni soins ni dépenses pour construire de pareils passages souterrains, destinés soit à des canaux de navigation, soit à des chemins de fer, et tout le monde est familiarisé avec les inconvénients qui firent reculer le conseil du roi.

On va voir que le peuple n'était pas moins que les grands gouverné par les préjugés.

Il fut construit à Paris, en 1786, un nouveau marché destiné à la vente du poisson de mer. Les poissardes, dont il gênait les mouvements, n'en voulurent point, lui préférant les carrefours et le pavé des rues, où leur licence formidable pouvait se développer plus librement. Elles se

Digitized by Google

prévalurent de la liberté d'approcher du roi, faveur dont jouissaient les dames de la Halle, et elles lui envoyèrent à Versailles une députation de cinquante-deux d'entre elles. L'orateur était une dame Joré ; son discours fut laconique, comme l'aurait été celui d'une Spartiate : « Sire, dit-elle à Louis XVI, point de marée, point de matelots ; — point de matelots, point de marine ! » Le roi fut frappé de cette éloquence véhémente, et donna raison à ces femmes, qui avaient tort, en prenant la marée de la Pointe-Saint-Eustache pour le trident de Neptune et le sceptre du monde.

On est surpris de voir la société française du XVIIIe siècle si renommée par ses lumières, se laisser guider, comme si elle manquait de tout jugement par les notions les plus sensées sur le vrai, le juste et l'utile ; et l'on se demande s'il est bien certain qu'elle possédât la haute civilisation dont nous croyons trouver la preuve en lisant les ouvrages admirables qu'elle nous a légués. Ce problème s'explique, comme celui de la richesse, par l'inégale distribution des avantages sociaux. Les connaissances qui accroissent la valeur des hommes, étaient réfusées aux classes inférieures, et les classes supérieures n'en faisaient aucun cas, puisqu'elles étaient inutiles à leur fortune qui était garantie par le privilége de la naissance. De là cette ignorance et ces funestes préjugés qui se retrouvaient pareillement aux deux extrémités de l'échelle sociale, et jusque sur les degrés du trône. Le savoir, dont l'approche était interdit au peuple et qui était repoussé de la cour, s'était réfugié dans la classe moyenne ; il honorait le barreau et la magistrature ; il servait dans l'église, à s'élever jusqu'à l'épiscopat ; et il conduisait, dans la belle profession de la médecine, à la fortune et à la réputation. Les études étaient alors poursuivies avec une persévé-

Digitized by Google

rance, que rien ne pouvait détourner; on se séquestrait vingt ans, trente ans, pour faire un livre, mais ce livre était l'Esprit des lois, l'Histoire naturelle des animaux ou le voyage d'Anacharsis.

Lorsqu'on vient à comparer la France de notre époque à celle de ce temps, on reconnaît que nous avons sur elle d'immenses avantages, et que nous les devons aux progrès étonnants des sciences physiques et mathématiques et surtout à leurs utiles applications. Il est également incontestable que notre organisation politique, appelant toutes les capacités, il doit se développer bien plus d'hommes éminents qu'autrefois, quand toutes les carrières étaient réservées aux classes dominantes. Et cependant, si l'on examine attentivement l'une et l'autre génération, on est tenté de croire que les effets de ces causes ne correspondent point à leur puissance; et l'on doute que nous ayons maintenant une supériorité aussi grande sur la société de 1788, que celle qu'aurait dû nous donner plus d'un demi-siècle d'émancipation. Assurément les batailles de la République et de l'Empire ont prouvé que nous avons fait dans la science de la guerre, des progrès merveilleux; mais la société civile n'a peut-être pas marché, vers la perfection, avec la même rapidité, et pour s'en convaincre il suffit de rechercher si, malgré nos 60 ans de gouvernement représentatif, nous pourrions reproduire aujourd'hui l'Assemblée constituante avec ses admirables talents et son auguste caractère.

La gloire de la société dont nous venons de tracer l'esquisse est d'avoir enfanté cette grande Assemblée nationale et d'avoir donné à la France et au XVIIIe siècle les excellents écrivains, les économistes habiles, les hommes politiques, honnêtes, savants et courageux, et les philoso-

Digitized by Google

phes persévérants et intrépides, qui furent les précurseurs et les promoteurs de cette magnifique époque d'affranchissement si féconde en bienfaits.

A. Moreau de Jonnès.

Digitized by Google

RAPPORT VERBAL

SUR LE

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE,

PAR M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE(*).

L'ouvrage dont je me suis chargé d'entretenir l'Académie mérite son attention à un double titre; d'abord par l'importance du sujet qu'il traite ; et en second lieu, par cette circonstance que bon nombre de nos confrères, voués plus spécialement aux études d'économie politique, y ont pris une large part. Il leur eût été assez difficile de nous parler de leurs propres travaux ; il ne serait guère moins regrettable qu'un recueil de cet ordre fut passé sous silence dans cette enceinte ; et ce sera là l'excuse de celui qui vous en rend compte. La philosophie d'ailleurs a eu de tout temps des rapports étroits avec l'économie politique qu'elle a fondée ; et aujourd'hui moins que jamais, il lui conviendrait de les relâcher. Toutes les sciences morales se doivent un mutuel appui ; et elles en profitent réciproquement quand elles savent se le donner dans la mesure qui appartient à chacune d'elles.

(*) Deux vol. grand-in 8°, chez Guillaumin et Cie, éditeurs.

Digitized by Google

Avant que ce dictionnaire n'eût paru, on pouvait se demander si l'Economie politique, née depuis moins d'un siècle, en était arrivée à ce point déjà où il est possible à une science de résumer ses principes en les présentant sous la forme alphabétique. Pour qu'un tel mode d'exposition puisse être adopté, il faut d'abord que les mots principaux de la science, c'est-à-dire les théories principales, soient parfaitement fixés; il faut que les notions comprises sous ces mots soient assez claires et assez généralement reçues pour qu'elles puissent être expliquées convenablement sans aucun lien systématique; et enfin il faut que la masse de ces notions bien arrêtées et bien précises soit assez considérable pour fournir à un ouvrage d'aussi longue haleine. Le *Dictionnaire de l'Economie politique* répond à cette question en la résolvant. Il lève tous les doutes qu'elle pouvait faire naître; et il marquera certainement dans la science un progrès dont son histoire devra garder souvenir. Il contribuera beaucoup à la répandre; et c'est là un service dont l'Economie politique, dans la situation présente des choses, peut se passer moins que toute autre science.

Le *Dictionnaire de l'Economie politique* est formé de deux volumes grand in-8° à deux colonnes, qui ne représentent guère moins que dix ou douze volumes ordinaires. En voici l'ordonnance générale. Pour chaque mot, rangé à son ordre, une théorie, plus ou moins développée selon son importance, expose tous les faits et toutes les idées que ce mot résume et rappelle. C'est la partie vraiment essentielle de l'ouvrage; puisque c'est là où se trouve la doctrine de l'école que composent par leur réunion les économistes auxquels nous le devons. Nous nous occuperons un peu plus loin de cette doctrine, qui doit intéresser plus particulièrement notre Académie. Il va sans dire que

Digitized by Google

l'éditeur, aussi intelligent qu'actif, a demandé chacun de ces articles aux écrivains spéciaux. C'est ainsi que plusieurs de nos confrères y ont traité à peu près exclusivement tout ce qui regarde l'agriculture, la monnaie, les voies de communication, la police, les salaires, les expositions de l'industrie, la production, les quarantaines, etc. L'ouvrage y a gagné en solidité et en concision. On parle toujours brièvement de ce qu'on sait bien ; et dans un dictionnaire, plus que partout ailleurs, il importe de présenter ses idées sous des formes nettes et positives. A côté de nos confrères, un grand nombre d'auteurs distingués, dont quelques-uns appartiennent à la cour de cassation, au conseil d'Etat, à l'administration, au professorat, etc., se sont chargés d'exposer les matières qui font l'occupation ou l'étude de toute leur vie. Ainsi la plupart des articles ont la garantie de leur utilité et de leur exactitude dans le nom même dont ils sont signés, sans parler de ces autres noms moins connus qui promettent à la science d'habiles continuateurs.

A la suite de ces articles de doctrine, on a eu soin de placer une bibliographie détaillée de tous les ouvrages, de tous les traités plus ou moins étendus qui, à toutes les époques, ont élucidé la même question. On sait que sous le titre de *Literature of political Economy*, l'un de nos associés étrangers, M. Mac-Culloch de Londres, a publié, voilà déjà quelques années, un travail très-estimable où il s'était proposé le même but ; c'est à peu près aussi celui de notre regrettable confrère M. Blanqui dans le second volume de son histoire de l'*Economie politique*. Les éditeurs du *Dictionnaire* ne se sont pas cachés de leur faire de larges emprunts ; mais en même temps, ils ont beaucoup étendu ce cadre ; et il suffit de jeter les yeux sur leur bibliographie pour s'assurer qu'elle est infiniment plus

Digitized by Google

complète que toutes les précédentes. Sans doute, c'était une amélioration qu'on devait attendre nécessairement d'un nouvel ouvrage de ce genre; mais pour la réaliser, il a fallu les recherches les plus patientes. Elles ont porté leurs fruits; et l'on peut dire qu'il n'est pas un ouvrage de quelque mérite ou de quelque intérêt qui ait échappé à ces investigations minutieuses. Pour quiconque étudie sérieusement l'Economie politique et a besoin de connaître son passé, cette bibliographie si vaste et si exacte est d'un secours aussi fécond qu'il est indispensable.

A l'imitation de M. Mac-Culloch, les éditeurs du *Dictionnaire de l'Economie politique* ont fait suivre l'indication de chaque ouvrage d'un jugement sommaire qui, en quelques lignes, donne une idée suffisante de sa valeur et de son esprit. Ces appréciations, qui pouvaient être parfois assez difficiles et n'être pas toujours impartiales, sont tirées en général d'économistes autorisés, qui ont eu l'occasion de se prononcer sur chaque ouvrage, soit pour l'approuver, soit pour le combattre. C'est donc à eux que revient la responsabilité presque entière de ce sjugements, fort utiles pour guider le lecteur dans les recherches qu'il peut entreprendre.

Telle est l'une des deux parties principales du *Dictionnaire de l'Economie politique.*

La seconde qui n'est guère moins développée, c'est la Biographie. Tous les économistes de quelque renom, tous les auteurs qui ont touché même d'assez loin aux matières économiques, ont trouvé place dans cette galerie, qui comprend l'histoire entière de la science, sous le nom des personnes, depuis Xénophon et Aristote, jusqu'aux contemporains. Pour ces derniers, en particulier, la tâche était fort délicate, et il y avait plus d'un écueil à éviter. On pouvait également pécher soit par sévérité, soit par in-

Digitized by Google

dulgence ; et il était presque impossible de tenir une balance équitable. D'un autre côté, dans une science aussi récente que l'Economie politique, ne pas parler des contemporains et des vivants, c'était se restreindre dans des bornes trop étroites. Il eût été bien difficile par exemple de ne point s'occuper par scrupule de réserve de Ricardo, de Malthus, de J.-B. Say, de Rossi, de Frédéric Bastiat ; il eût été tout aussi fâcheux de ne rien dire d'autres auteurs qui travaillent encore et dont la science, enrichie déjà par eux, peut attendre chaque jour de nouvelles lumières. C'étaient des lacunes qu'on ne devait pas admettre, et qu'il n'était pas aisé de combler. Les auteurs du *Dictionnaire* ont résolu heureusement ce double problème, en ne donnant sur les auteurs encore vivants que les renseignements biographiques les plus succincts, sans aucune réflexion ; et si parfois on a joint à ces notices des jugements sur les livres, comme pour ceux des anciens auteurs, on les a toujours demandés à des ouvrages étrangers.

Ainsi la biographie, tout aussi bien que la doctrine proprement dite, va jusqu'à nos jours sans exception ; et le *Dictionnaire de l'Economie politique* peut avoir la juste prétention de résumer pour le moment où il paraît, l'ensemble, immense déjà, de la science qu'ont créée au XVIIIe siècle le génie d'Adam Smith, de Turgot et des économistes français.

C'était ici un point capital de bien circonscrire la science et d'en indiquer nettement la nature, l'objet et les limites. L'Académie se rappelle qu'une discussion assez vive et assez longue s'est élevée récemment dans son sein sur cette question même. L'Economie politique, en sortant de son domaine pour envahir des sciences voisines, court risque de se compromettre et de s'égarer. Il ne faut

Digitized by Google

pas qu'elle donne ni qu'elle prenne le change sur elle-même ; il ne faut pas qu'elle alarme de justes susceptibilités et qu'elle se perde en vains efforts. Elle cesserait à la fois d'être utile, et elle pourrait retarder ses progrès. De là le retentissement qu'a eu la discussion que je viens de rappeler, et son importance. On pouvait craindre de retrouver dans le *Dictionnaire* les mêmes théories qui furent alors combattues et réfutées ; il se pouvait que les auteurs emportés par l'amour même de la science qu'ils cultivent, n'en eussent aussi étendu démesurément la portée, et ne l'eussent dénaturée en voulant l'accroître. Je suis heureux de dire à l'Académie qu'il n'en est rien ; et l'on peut renvoyer en toute sécurité les détracteurs, comme les amis de l'Economie politique, à l'article que lui a spécialement consacré à son ordre alphabétique l'un des collaborateurs et directeurs, M. Ch. Coquelin. Il est difficile de se faire de la science une idée plus saine ni plus vraie ; et je crois devoir m'y arrêter quelques instants.

Les définitions de l'Economie politique ont beaucoup varié et aujourd'hui il n'en est pas encore une qui réunisse tous les suffrages et qui satisfasse tous les esprits, en les éclairant. Adam Smith, J.-B. Say, de Sismondi, Rossi, sans parler de tant d'autres, l'ont vainement essayé. Les définitions proposées par eux ont été, quel qu'en fût d'ailleurs le mérite, convaincues d'insuffisance quand elles ne l'ont pas été d'erreur. D'autres économistes plus prudents, Malthus et Ricardo, n'ont pas renouvelé une tentative qui avait peu réussi à leurs devanciers ou à leurs émules, et qui n'avait point en réalité tout l'intérêt qu'on y attachait. La science a-t-elle à rougir, comme on l'a dit, ou a-t-elle à gémir de cette lacune? Est-ce une honte pour elle, ou bien est-ce un dommage de ne pouvoir pas exprimer sous une formule générale et précise ce qu'elle est et ce qu'elle

Digitized by Google

veut ? L'auteur de l'article que je viens de citer ne le pense pas ; et je suis de son avis. J'ajoute un exemple : Les définitions de la philosophie, bien que la philosophie soit aussi vieille à peu près que l'esprit humain, et beaucoup plus ancienne que l'Economie politique, sont aussi nombreuses que diverses. Il n'est pas rare, même de nos jours, d'entendre dire que la philosophie est une science qui n'est point faite, et qui n'a pas même su encore se définir. La philosophie en a-t-elle moins vécu, en a-t-elle moins grandi ? En est-elle moins utile à l'humanité et moins digne de son culte ? Non sans doute. Pourquoi n'en serait-il pas de même de l'Economie politique ? et pourquoi s'inquiéterait-elle d'un inconvénient qui n'a pas nui à sa mère apparemment, et qui ne lui nuira pas davantage à elle-même, si elle sait être sage et ne pas trop s'en préoccuper ? Les objets que traite la science depuis qu'elle est fondée sont identiques, ou peu s'en faut, dans les ouvrages de tous ceux qui la cultivent ; après tout, les matières qu'a discutées Adam Smith sont celles qu'ont discutées Rossi et Bastiat, comme elles sont aussi celles qu'agitent sous nos yeux les économistes contemporains. On peut insister sur cette remarque qui est parfaitement juste, plus encore que ne l'a fait M. Ch. Coquelin, et prendre assez facilement son parti d'une lacune qui est inévitable et peu dangereuse. Une définition, quelque bonne qu'elle fût, n'empêcherait pas les erreurs des esprits faux, et ne contribuerait pas beaucoup à faire avancer la science. Si l'Economie politique n'en a pas, c'est qu'il est toujours très-difficile pour elle comme pour toutes les sciences, sans en excepter les plus exactes, de condenser sous une formule unique et suffisamment compréhensive, une multitude de notions si différentes et si complexes. Bien ou mal définie, bien ou mal nommée, l'Economie politique n'en a pas

Digitized by Google

moins à observer un ordre de phénomènes très-distincts, et à constater les lois qui régissent le travail de l'homme dans le monde industriel, lois immuables auxquelles n'ont pas plus échappé les sociétés antiques que les sociétés modernes, les sociétés les plus barbares que les plus civilisées. Elle n'en a pas moins à donner des conseils profitables au nom des vérités qu'elle découvre et qu'elle démontre. Elle n'a point, il est vrai, à faire la fortune des nations, comme on l'a cru peut-être trop longtemps; mais elle peut leur apprendre comment elles s'enrichissent et comme elles se ruinent. Elle n'est pas pour cela une branche de l'art de gouverner; mais les gouvernements peuvent trouver à son école les enseignements les plus certains et les plus impartiaux sur une partie de leurs devoirs. Elle peut être très-récente et peu avancée encore; mais les faits sur lesquels elle s'appuie et qu'elle systématise en les décrivant, sont aussi anciens que les sociétés elles-mêmes, avec qui ils se développent et se compliquent.

Je crois toutes ces considérations sur l'Economie politique, sur son objet et sur ses résultats, absolument inattaquables. Mais ce n'est pas leur donner beaucoup plus de force que d'ajouter, comme on l'a fait, que l'Economie politique d'une manière générale est une branche de l'histoire naturelle de l'homme. A ce compte l'histoire naturelle de l'homme pourrait comprendre tout ce que l'homme fait et même tout ce qu'il pense, depuis son industrie la plus grossière, jusqu'à ses sciences les plus raffinées et les plus profondes; depuis les éléments les plus matériels de son organisation physique, jusqu'aux inspirations les plus sublimes de son génie. Il vaut mieux laisser l'Economie politique, parmi les connaissances humaines, à ce rang que lui assigne la constitution même de notre Académie, et la considérer comme une science morale et politique

Digitized by Google

s'occupant de rechercher les lois qui régissent l'industrie, c'est-à-dire le travail dans les produits qu'il crée et qu'il échange perpétuellement pour satisfaire tous les besoins matériels de l'homme.

Ainsi l'on peut se rassurer : l'idée que les auteurs du *Dictionnaire de l'Economie politique* donnent de la science, n'a rien qui puisse alarmer même les esprits les plus prévenus. Cette idée est suffisamment large pour contenir les faits principaux ; elle est suffisamment juste pour qu'on n'ait point à redouter de graves erreurs en la suivant ; elle est assez circonspecte pour qu'il n'en puisse point sortir des théories périlleuses.

C'est qu'en effet l'esprit général qui anime tout l'ouvrage est celui d'une prudence intelligente qui ne redoute pas les innovations, mais qui sait les restreindre. Dans des temps comme les nôtres, où les utopies les plus aventureuses et parfois les plus coupables, ont ébranlé les bases de la société, et l'ont menacée dans son existence même, il est bon que des esprits savants et fermes traitent avec calme et sagesse ces matières brûlantes dont on a voulu tant de fois faire sortir l'incendie, bien qu'elles ne le renferment pas. Le socialisme, sous toutes ses formes, n'a pas rencontré d'adversaires plus décidés ni plus compétents que les auteurs du *Dictionnaire de l'Economie politique* ; et cependant les réformes sociales, dans ce qu'elles peuvent avoir de légitime et de bienfaisant, trouvent aussi en eux des partisans résolus parce qu'ils sont éclairés. Je pourrais signaler une foule d'articles excellents, où ce double caractère est profondément marqué ; et qui donnent à l'ouvrage, à côté de sa valeur scientifique qui est fort grande, une utilité tout actuelle, qui n'est point non plus à dédaigner. Je ne sais même si ce sentiment d'une noble cause qu'on doit défendre contre des attaques aussi

Digitized by Google

violentes qu'insensées, n'a pas çà et là un peu trop animé le ton de la rédaction ; je ne sais si parfois la polémique ne s'est point introduite avec ses ardeurs dans ce grand répertoire où tout devrait rester froid comme la science elle-même. Ces vivacités, je le reconnais du reste, sont excusables par la passion généreuse qui les inspire; et bien que souvent elles s'adressent directement aux personnes, ce qu'il était facile d'éviter, elles ne dépassent jamais cependant les limites d'une discussion loyale quoique énergique. Partout ailleurs elles n'auraient rien que de très-convenable; dans un dictionnaire qui n'est point fait pour les besoins d'un jour, on aurait pu rester plus calme sans rien faire perdre à la vérité de sa force et de son influence. Il n'était pas indispensable de citer les noms, et il suffisait de réfuter les théories quand on les trouvait erronnées ou redoutables. La science doit planer au-dessus de ces débats éphémères tout en en profitant.

J'ai parlé un peu plus haut de la doctrine générale de l'école que forment en quelque manière par leur association les collaborateurs du *Dictionnaire de l'Economie politique*. Sans entrer dans les détails de cette doctrine, je me bornerai à l'examen de deux théories considérables qui en supposent bien d'autres au-dessous d'elles, moins vastes et moins importantes. C'est d'une part la théorie du Libre Echange, et d'autre part celle des fonctions du gouvernement en matière d'industrie. Ces deux théories se tiennent, et à y regarder de près elles n'en font qu'une seule. La première regarde surtout la nation prise en masse; la seconde s'adresse plus particulièrement aux individus.

Je ne prétends pas rendre absolument solidaires les uns des autres tous les auteurs du *Dictionnaire de l'Economie politique ;* mais ce n'est pas leur faire tort, je le suppose, que de dire qu'ils acceptent communément le drapeau du

Digitized by Google

Libre Echange. On se rappelle ce qu'a été chez nous depuis huit ou dix ans la fortune de cette théorie. Soutenue d'abord dans quelques écrits purement spéculatifs, elle gagna rapidement du terrain ; et vers 1846, encouragée par les succès de la ligue des céréales en Angleterre, elle essaya de prendre en France les proportions d'une agitation politique qui venait de réussir si bien chez nos voisins. Les villes les plus commerçantes et les plus riches de France y adhérèrent : Bordeaux, Paris, Marseille, Lyon, le Hâvre, eurent leurs associations pour la liberté des échanges ; et la discussion la plus ardente et la plus étendue s'engagea sur des questions qui jusque-là n'avaient passionné que de rares économistes. Les intérêts que froissaient les conséquences du Libre Echange opposèrent la plus vive résistance ; et la lutte était dans toute sa force, quand éclatèrent presque coup sur coup la crise de 1847 et la révolution de Février. Cette révolution ne pouvait pas apporter d'adhérents à la doctrine nouvelle ; et au milieu de tant de réformes proposées, celle-là ne chercha pas à conquérir la place qu'elle pouvait croire d'abord facilement occuper, mais qu'elle ne voulait pas devoir à une surprise. Depuis lors et tout récemment, quelques mesures, soit du gouvernement français, soit même des gouvernements étrangers, sont venues lui donner raison sur des points assez graves. Cependant la doctrine du Libre Echange n'a pas fait de progrès très-éclatants ; et ses partisans, tout en restant convaincus de la vérité de leurs théories, semblent en avoir ajourné, dans un intérêt supérieur de la société, l'application immédiate qu'ils réclamaient naguère avec tant d'espérance.

C'est là, si je ne me trompe, l'attitude qu'a prise sur cette grande question le *Dictionnaire de l'Economie politique ;* et j'ai à peine besoin de dire que les esprits éclairés

Digitized by Google

qui concourent à cette œuvre n'ont aucune de ces impatiences dont pourrait s'alarmer à bon droit l'industrie nationale. En théorie, il est certainement impossible de contredire cette doctrine, qui repose non pas seulement sur les sentiments les plus philanthropiques, mais encore sur les idées les plus vraies. Le Libre Echange, s'il pouvait s'établir d'une manière générale et permanente, aurait pour résultat le bien-être des nations, et pour compagne la paix, qui seule peut le rendre possible et le maintenir. Depuis Adam Smith jusqu'à M. Rossi, tout le monde est d'accord sur cette désirable et bienfaisante utopie. La liberté des échanges est la conséquence nécessaire, quoique plus ou moins éloignée, de la liberté du travail que personne ne conteste aujourd'hui, et qu'on regarde unanimement comme une vérité désormais placée au-dessus de toute discussion. Mais en fait, quand il s'agit de transporter dans la réalité les théories du Libre Echange, il n'est personne non plus qui ne s'arrête devant les difficultés et les dangers d'un trop brusque changement. L'industrie de notre nation, par des causes qu'il serait trop long de rappeler, et qui d'ailleurs sont bien connues, s'est constituée depuis des siècles sur des bases tout à fait différentes. On ne peut pas nier qu'elle n'ait grandi et ne se soit fortifiée de jour en jour à l'abri de la protection. Est-il temps de lui retirer cet appui, comme l'Angleterre a pu, bien que non sans danger peut-être, le retirer à la sienne? C'est là une question des plus délicates et des plus complexes; et j'ajoute que ce n'est guère au sein d'une Académie comme la nôtre qu'une question de ce genre pourrait être utilement débattue. Elle regarde avant tout l'administration, qui seule en possède ou du moins doit en posséder les éléments décisifs, en même temps qu'elle doit consulter les réclamations de l'opinion publique.

Digitized by Google

Il est incontestable d'un autre côté que, par suite d'abus dont il est fort aisé de se rendre compte, nos tarifs de douanes sont surchargés de prescriptions qui pourraient très-avantageusement en disparaître au profit du trésor public tout ensemble, et au profit des consommateurs. Les prohibitions absolues devraient sans exception en être retranchées, pour y faire place à des droits plus ou moins élevés ; et les taxes actuelles, exagérées sur bon nombre de produits, devraient être abaissées dans de notables proportions. Ce sont là des réformes utiles que le Libre Echange n'a pas encore obtenues, mais qu'il aura eu la gloire de signaler, et qu'il finira par obtenir parce qu'elles sont justes. Il ne poussera point témérairement la France à suivre trop tôt l'exemple de l'Angleterre placée dans des conditions très-dissemblables; et en tempérant ce que ses premières exigences pourraient avoir d'excessif, il tiendra l'administration et l'opinion publique en éveil. Il semble que dans ces prudentes limites, que ne dépasse pas le *Dictionnaire de l'Economie politique*, le Libre Echange a encore à jouer un beau rôle. Les améliorations successives qu'il conquerra, seront d'autant plus solides qu'elles auront été moins précipitées.

La seconde question que je voulais examiner est encore plus délicate que la précédente ; c'est celle des devoirs du gouvernement en matière d'industrie. Il est bien entendu que l'Economie politique n'a point à s'occuper de l'Etat ou du gouvernement, à un autre point de vue que celui-là ; mais l'intervention de l'Etat soit directe, soit indirecte, est si importante que la science ne peut négliger de rechercher soigneusement jusqu'où cette intervention doit s'étendre, dans l'intérêt bien compris des sociétés et des gouvernements eux-mêmes. Il y a ici deux dangers presque également redoutables : ou l'on accorde trop à l'Etat, ou

Digitized by Google

on ne lui accorde pas assez ; ou on l'énerve de manière à mettre en péril les liens sociaux eux-mêmes ; ou on le surcharge d'attributions qui l'accablent à son propre détriment, comme au grand détriment de la liberté. On peut se souvenir sur ce sujet d'une brochure aussi sensée que spirituelle de notre correspondant Frédéric Bastiat, ravi si prématurément à la science, et je dirais même à la société. Il y montrait, avec une verve de moquerie qui n'ôtait rien à la solidité des arguments, le ridicule et le danger de ces systèmes qui demandaient à l'Etat de tout faire à la place des citoyens, et qui lui refusaient en même temps les moyens de faire quoique ce soit en voulant réduire les impôts dans une proportion chimérique. Bastiat prenait un moyen terme ; il déclarait absurde, contradictoire et dangereux, le système qui consiste à tout exiger de l'Etat sans lui rien donner; il repoussait aussi cet autre système, fondé d'ailleurs, il le reconnaissait lui-même, sur de bonnes raisons, qui demande beaucoup à l'Etat en lui donnant beaucoup; et il préférait que l'Etat eût moins à faire pour que les citoyens fissent davantage par eux-mêmes, en soulageant l'administration de son immense fardeau.

Ce sont en cette matière les opinions de Frédéric Bastiat, qui semblent en général prévaloir dans le *Dictionnaire de l'Economie politique* ; et je puis en résumer la pensée dans cette phrase que je lui emprunte : « Nous ne « méconnaissons pas, disent les auteurs par l'organe d'un « d'entre eux, la nécessité absolue de l'action directe de « l'Etat dans un grand nombre de cas, et de son interven- « tion dans plusieurs autres ; mais nous pensons que cette « action et cette intervention doivent se renfermer d'une « manière générale dans les choses que l'Etat seul peut « faire et qui ne s'accompliraient pas sans lui. » Telle est

Digitized by Google

bien en effet la délimitation que la raison indique ; et je ne crois pas que l'Etat lui-même eût la moindre objection à faire contre cette théorie. Mais la pratique offre les mêmes difficultés que je rappelais tout à l'heure à propos du Libre Echange. En fait, l'Etat est chargé d'une foule de services que le temps lui a successivement attribués, et qui aujourd'hui ne sont faits que par lui seul, bien que par leur nature ils ne soient pas exclusivement de son domaine. On ne peut nier que l'Etat n'en soit lui-même fort embarrassé ; et qu'à bien des égards il ne voulût en déposer, s'il le pouvait, la lourde responsabilité. On ne peut nier qu'il ne fût désirable de voir les citoyens accomplir par leurs seules ressources bon nombre de ces services onéreux pour l'autorité publique. Mais la question est de savoir si les citoyens qui jadis ont laissé le pouvoir s'en charger, pour s'en délivrer eux-mêmes, peuvent au moment actuel les reprendre, en faisant aussi bien que lui, et mieux même s'il est possible. La vraie question dans des choses de cet ordre, où la théorie ne laisse pas le moindre doute, est de discerner l'instant précis où la réforme est opportune, parce qu'elle est à la fois utile et aisée. Ce n'est plus à la science de prononcer sur ce point, qui peut être longtemps douteux ; et c'est la politique qui est plus particulièrement appelée à le décider. Elle seule à peu près juge des circonstances ; et c'est son habileté de savoir saisir les occasions, après les avoir préalablement recontrues. Ce sont les mœurs publiques qui les préparent ; et les citoyens ne s'adressent guère à l'Etat quand ils sont capables de se passer de lui.

La science peut encore, malgré ces restrictions nécessaires, rendre d'immenses services. C'est à elle de disposer à l'avance les esprits en les éclairant par des discussions décisives ; et l'Etat est amené plus tard par la force irré-

Digitized by Google

sistible de l'opinion, à opérer des changements dont il sent lui-même le besoin, et que de toutes parts on réclame de lui. C'est dans cette mesure que prétendent agir les auteurs du *Dictionnaire de l'Economie politique*; et ils savent bien qu'avant d'atteindre le but qu'ils poursuivent, ils ont encore à fournir une assez longue carrière. Leur mérite sera ici, comme pour le Libre Echange, d'avoir signalé une réforme qui est tout entière dans l'intérêt de la société, et d'avoir provoqué à la désirer les citoyens qui doivent y trouver tant d'avantages.

L'Académie le voit donc; sur ces deux grandes questions de l'intervention de l'Etat et de la liberté du commerce, l'ouvrage dont je l'entretiens propose les solutions les plus acceptables. Si je poursuivais mon examen, je pourrais sans peine accumuler des éloges sur d'autres sujets presque aussi importants et aussi bien traités. Mais il me semble que ce que j'ai dit suffit pour qu'on apprécie toute la valeur du *Dictionnaire de l'Economie politique* et toute son utilité. Je ne nie pas d'ailleurs que dans un ouvrage aussi étendu et touchant à tant de questions diverses, on ne puisse signaler quelques taches. Il y a peut-être à plus d'un égard une sorte d'exubérance; et dans l'indécision inévitable où sont parfois les limites de la politique proprement dite et de l'Economie politique, on pourrait signaler dans le *Dictionnaire* des articles qui appartiennent plus directement à la première qu'à la seconde. Je ne dis pas non plus qu'il y ait toujours une unité parfaitement systématique dans des travaux dus à tant de mains; et, par exemple, je crois que les doctrines émises à l'article de l'Agriculture seraient difficilement conciliables avec les doctrines émises à l'article du Crédit foncier. Mais malgré ces légères critiques, je puis, en terminant, répéter à l'Académie que ce monument élevé par les économistes

Digitized by Google

français est de nature à faire grand honneur à l'une des sciences qu'elle cultive avec tant de sollicitude. C'est à ce titre que j'ai cru devoir le signaler à son intérêt; et mon seul but est de lui faire partager l'estime sincère que m'a inspirée cet utile et beau travail.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LE CONTRAT DE PRESTATION DE TRAVAIL,

PAR M. RENOUARD (*).

Indication de quelques dispositions législatives propres à régler le contrat de prestation de travail.

Nous avons, dans la première partie de ce mémoire, signalé comme une lacune dans le Code Napoléon le silence qu'il garde sur un grand nombre d'actes de la vie civile par lesquels on s'engage à fournir les services de son travail.

Prenant pour exemple les services des professions libérales, nous avons demandé aux écrits des jurisconsultes sous lequel des contrats nommés par le Code ils rangent cette catégorie d'obligations dont le Code n'a pas parlé.

Il y a division entre les jurisconsultes. Les uns répondent que ces actes appartiennent au mandat, les autres qu'ils dépendent du louage d'ouvrage et d'industrie.

La qualification de mandat me paraît inacceptable et

(*) Voir t. XXVII, p. 161.

Digitized by Google

contraire aux dispositions du Code relatives à ce contrat. J'aurai à revenir sur ce point.

J'ai dit que ces actes sont de même nature que ceux qui ont été classés par le Code sous le louage d'ouvrage et d'industrie; mais j'ai blâmé la dénomination de louage, et j'ai attribué au vicieux emploi de ce mot les principales difficultés que la question a fait naître.

J'ai été plus loin, et j'ai étendu la critique du mot de louage à toutes les applications que le Code en a faites à des services de travail et d'industrie.

J'ai rappelé une controverse de l'ancien droit sur l'emploi des mots bailleur et preneur. Les idées de suprématie qu'on attachait à la qualification de bailleur ont expliqué pourquoi l'on considérait comme preneur le prestateur du travail. L'article 1710 du Code a rendu aux mots leur acception naturelle. Mais l'ancien vocabulaire a été mal à propos conservé dans d'autres dispositions, notamment dans celles qui, définissant l'objet et la matière des contrats, ont trop exclusivement parlé des choses, et n'ont pas mentionné assez explicitement les actes et les services.

J'ai signalé la même préoccupation du législateur dans la distribution générale des matières du Code, et dans la place assignée aux contrats au livre qui a pour titre : *Des différentes manières dont on acquiert la propriété.*

Les idées que je me forme sur le contrat de prestation de travail ont été exposées dans le cours de cette première partie. J'ai maintenant à les préciser davantage.

Pour plus d'ordre et de clarté, je formulerai en quatre propositions, et comme en articles de loi, ce qui concerne l'unité de ce contrat, son principe de liberté, son salaire, ses applications spéciales et exceptionnelles.

Le titre actuel du Code sur le *contrat de louage* contor-

Digitized by Google

verait son nom, mais se trouverait réduit à ce qui concerne le louage des choses, si l'on consacrait au contrat de prestation de travail un titre nouveau. Sous ce dernier se rangeraient les dispositions du Code qui concernent ce qui y est appelé *louage d'ouvrage et d'industrie*.

Voici, en quatre articles, les dispositions générales par lesquelles le titre nouveau pourrait s'ouvrir.

Article premier.

« Le contrat de prestation de travail est celui par lequel une partie s'oblige à fournir les services de son « travail à une autre partie qui les accepte, aux conditions déterminées entre elles. »

L'intention de cette définition est d'embrasser dans sa généralité toutes les conventions licites et régulières par lesquelles on engage ses services, et d'écarter comme étrangères à la qualification juridique du contrat des distinctions, vraies sous d'autres rapports, mais qui ne correspondent pas à des idées de droit.

Tous les services du travail ont pour origine commune la mise en exercice de l'activité humaine. C'est l'emploi futur de cette activité qu'on engage par les conventions contenant la promesse d'un service; c'est de sa propre personne, c'est de la direction à donner à ses facultés et à sa volonté que l'on dispose. La nature de ces engagements et leur force juridique ne dépendent pas des objets auxquels ils s'appliquent, et n'en suivent pas l'infinie diversité.

Un des principaux arguments que nous avons invoqués pour réserver la dénomination de louage à la prestation du service des choses et pour l'ôter aux prestations personnelles, est qu'il ne faut pas réunir sous les mêmes mots des idées d'ordre différent. On ne doit pas demeurer

Digitized by Google

exposé à raisonner sur le travail comme sur une chose matérielle susceptible d'être prise et donnée à bail, sur la faculté de travail comme sur une propriété, sur son exercice comme sur l'usage d'une maison ou d'un meuble.

Mais s'il faut se garder de réunir sous un mot unique des idées différentes, de même on ne doit pas imposer à des idées d'un ordre unique des noms différents; car, à diviser mal à propos, on se trompe aussi bien qu'en ne divisant pas assez. S'il est vrai que promettre son travail reste essentiellement le même contrat, quel que soit le travail qu'on promette, un seul nom doit être donné à ce qui est un seul contrat.

Le respect dû aux distinctions sociales et à leurs justes inégalités n'aurait qu'à gagner et nullement à perdre par cette rectification de langage. Il est bon que l'artisan le sache : les hautes positions dont l'éclat le frappe, l'opulence qui l'éblouit, les honneurs accordés par la société aux talents qui la servent ou l'embellissent, aux intelligences qui la conduisent, dérivent de la même source que son pauvre salaire; ils sortent du travail comme le pain de chaque jour que ses labeurs lui achètent; mais ils en sortent plus abondants et plus riches, parce que le travail qui les a créés a été appliqué à des services sinon plus pénibles, du moins plus difficiles à rendre et plus énergiquement productifs que les siens. Ce ne serait pas non plus, d'autre part, un stérile enseignement que de rappeler, par la langue même du droit civil, aux hommes placés au sommet, que le très-légitime profit qu'ils tirent de leurs travaux ne doit pas leur faire prendre en dédain ce qui dans leur semblable est aussi le travail.

Ce contrat, comme tous les autres, intervient souvent entre personnes de situation et de condition inégales; mais ce qui rend cette circonstance complètement indiffé-

Digitized by Google

rente en droit, c'est qu'il ne contient en lui-même aucune relation de supériorité ou de subordination de l'une des parties à l'égard de l'autre. La hiérarchie sociale n'est nullement intéressée à ce qu'on retienne dans une classe à part et inférieure les actes nominativement indiqués par le Code comme louages de services ; car l'égalité des parties, en tant que contractantes et abstraction faite des inégalités qui peuvent exister entre elles extérieurement au contrat, se montre aussi clairement dans ces actes que dans l'exercice des professions les plus libérales et les plus fières.

Vous faites marché avec un entrepreneur pour qu'il vous construise une maison, avec un voiturier pour qu'il transporte votre personne, vos effets, vos marchandises, par son navire, son bateau, son chemin de fer, sa diligence, son roulage, sa charrette, son fiacre. Assurément vous seriez mal venu à dire ou à penser que vous êtes, ou moralement, ou intellectuellement, ou socialement, le supérieur de ces personnes, par le motif qu'elles vous doivent le service promis. Si vous êtes supérieur à elles, ou elles à vous, ce qui pourra arriver, d'une ou d'autre part, à des titres très-divers, ce ne sera pas en contemplation du contrat que vous aurez passé avec elles.

Quant aux gens de travail, en la plupart des cas, et toujours quant aux domestiques, la nature des services auxquels ils sont engagés les place, il est vrai, dans une condition de subordination et d'obéissance. C'est là une de ces circonstances dans lesquelles l'objet spécial du contrat ajoute à ses caractères généraux le détail d'obligations et de relations particulières. Mais le fond du contrat est un échange d'engagements libres et réciproques investis d'une complète égalité juridique.

L'égalité a servi de texte à bien des déclamations ridi-

Digitized by Google

culés et dangereuses ; mais il serait déplorable de se laisser pousser, en haine des rhéteurs, jusqu'à la méconnaissance du salutaire respect empreint dans nos lois et dans nos mœurs pour l'égalité de droit. Puisque la volonté de la loi est de tenir les contractants pour égaux dans tous les engagements de services, il n'y a rien à redouter de la manifestation d'égalité qui résulterait de la concentration de tous les engagements sous un seul contrat. Le contrat dûment formé lie les parties par des obligations réciproques, dont la valeur juridique ne dépend pas de la nature du service promis, et dont l'exécution, bien qu'affectant à des degrés quelquefois divers la dignité des personnes engagées, ne détruit dans aucune d'elles ni la liberté ni l'égalité des conventions qu'elles ont arrêtées.

Il arrive souvent que la prestation de travail et le louage des choses s'unissent dans une même stipulation ; ce concours de deux éléments n'est pas un motif de ne les point distinguer.

J'ai à mes gages un domestique que je loge et nourris : je suis le preneur de son service dont il est le bailleur ; je suis le bailleur de la nourriture et du logement dont il est le preneur. Le prix de location qu'il me paie se compose de la part proportionnelle jusqu'à concurrence de laquelle la valeur de ses services de travail se compense avec les services des choses qu'il tient de moi. Les gages que je lui donne en argent représentent l'excédent de ce qu'il fournit sur ce qu'il reçoit. Un maître de pension est locateur de fournitures envers ses pensionnaires, qui sont locateurs de son travail intellectuel. Un fabricant baille à des apprentis, outre une certaine partie de son travail et de ses exemples, des services de nourriture, de logement; les apprentis le paient, en tout ou en partie, en exécutant à son profit les travaux qu'ils exerceront durant leur apprentissage.

Digitized by Google

Dans ces stipulations complexes, le louage des choses se mêle à ce que le Code appelle louage de services. Mais tous les autres contrats peuvent pareillement se combiner pour la formation d'un contrat mixte; de tels concours, dont les exemples s'offrent à chaque moment, n'ont jamais mis obstacle à la distinction juridique des éléments divers qui s'unissent pratiquement en un tout concret.

La prestation de travail, soit qu'elle demeure isolée, soit qu'elle se marie à d'autres contrats, a son originalité propre, son principe unique, ses caractères distinctifs. Il ne lui manque qu'un nom pour qu'elle occupe l'importante place qui lui appartient entre les contrats.

Article second.

« Les conventions par lesquelles on s'engage à fournir « ses services à autrui, et celles moyennant lesquelles on « accepte les services d'autrui, sont libres en tout ce qui « n'est pas interdit ou spécialement réglé par les lois. »

La loi première du travail et des conventions qui l'engagent est la liberté.

La plénitude de la liberté consisterait à pouvoir tout ce que l'on veut; mais on ne peut pas tout, et l'on ne doit pas tout vouloir. Notre liberté rencontre des obstacles de fait provenant des choses ou des hommes, et des obstacles de droit provenant de nous-mêmes ou de nos semblables. Ce sont là les limites du travail, comme de toute liberté et de toute convention.

Contre les obstacles de fait, tout est permis, mais tout n'est pas possible. Ils bornent la liberté dans son action.

Les obstacles moraux ont une bien autre puissance et bornent la liberté jusques dans sa volonté. Ce n'est ni par crainte du péril, ni par résignation à la nécessité que

Digitized by Google

notre raison se soumet à eux ; c'est pour s'obéir à elle-même.

Les restrictions et obstacles que le droit apporte à chaque liberté peuvent se ranger sous quatre classes.

La première classe contient les restrictions qui garantissent avec égalité, à tous les individus, les droits inhérents à leur personnalité et à leur qualité d'homme. S'il ne vous est pas interdit de posséder des esclaves, vous jouirez d'une liberté plus étendue que si cette faculté vous est fermée ; mais ce sera par le sacrifice de la personnalité d'êtres semblables à vous. Si vous vous livrez à la débauche en étouffant et ruinant les sentiments pudiques et honnêtes dans les victimes et les complices de vos désordres, votre passion s'applaudira de la liberté menteuse qui la débarrasse de la règle; mais elle n'aura secoué ce frein salutaire qu'en entraînant la moralité d'autrui dans la ruine de la vôtre. C'est par la liberté de tous que l'égalité dans le droit limite la liberté de chacun.

La conservation des droits légitimement établis sur les choses élève une seconde barrière que nulle liberté étrangère n'est maîtresse de franchir. Le droit à la paisible et continue possession et jouissance des choses dûment acquises s'incorpore à la personnalité du possesseur ou propriétaire individuel ou collectif, et est respectable au même titre qu'elle.

La liberté s'arrête, en troisième lieu, devant l'assujettissement aux conventions licites et régulières qui enchaînent à leur exécution ceux qui les ont valablement contractées.

Un quatrième ordre de limites, aussi respectable que les précédents, s'impose à la liberté. Son principe n'est pas contestable ; mais ses applications difficiles, variables, soumises aux circonstances, sont exposées à des chances

Digitized by Google

faciles d'abus et d'erreurs. Il consiste dans le règlement et le maintien des droits appartenant à la personne collective de l'Etat, et nécessaires à la bonne police des sociétés.

En dehors de ces quatre catégories de restrictions, toute limitation de la liberté est illégitime.

Le contrat de prestation de travail a pour principe fondamental la liberté ainsi définie, la seule que reconnaissent les sociétés et les législations.

Cette liberté a été étrangement méconnue dans chacune des stipulations réciproques qui forment les deux termes du contrat. L'histoire du genre humain raconte, à toutes ses pages, la servitude, l'abjection, l'exploitation des prestateurs de travail. Elle montre aussi les progrès de leur émancipation, leur agrandissement, leur prospérité, l'orgueil de leur glorification et de la force résidant en leur nombre. Nous avons été les tristes témoins des tentatives d'une théorie qui, ne renonçant pas à l'oppression, mais s'efforçant d'en déplacer le siége, a voulu en transporter le profit aux travailleurs, et s'est occupée, non-seulement dans des phrases de livres, mais dans des essais d'actes publics, à pervertir, par une falsification impie, le nom respectable du droit au travail.

Luther a comparé le monde à un paysan ivre : on le remet en selle d'un côté, il tombe de l'autre. Sur les débris du préjugé qui flétrissait le travail, et dont quelques vestiges durent encore, le préjugé contraire est venu jeter au travers de la vie sociale ses terreurs et ses périls. La propriété opprimait le travail ; on a voulu, par une représaille insensée, que le tour vînt, pour le travail, d'opprimer la propriété et le capital qui est la propriété accumulée.

Ne savoir protéger un droit qu'en en sacrifiant un autre est la plus fausse des directions d'esprit ; et la saine raison

Digitized by Google

n'a pas de telles fougues logiques. Détruire, troubler, surtaxer la possession ou la transmission d'une terre, d'un capital, d'un meuble, égale en iniquité les vexations contre l'exercice ou le commerce du travail. La propriété et le travail se coordonnent, se lient, se soutiennent, se complètent; ils sont solidaires.

Le travailleur est sans droit pour imposer ses services et pour en déterminer seul les conditions et le salaire. Les preneurs de services sont sans droit pour les exiger par force ou pour s'arroger par des stipulations léonines la fixation de leurs conditions et de leur prix. L'oppression n'est excusable d'aucune des deux parts.

La contrainte au travail n'est légitime qu'à titre de peine ou à titre d'impôt. Hors ces deux cas, qui découlent de principes spéciaux et ont leurs règles particulières, cette contrainte est tyrannie.

C'est aux lois qu'appartient le soin de formuler les conséquences des quatre ordres de restrictions que nous avons définis. La conduite des hommes ne peut pas être livrée à l'autorité incertaine de la raison individuelle jugeant dans sa propre cause.

La bonté des lois est une probabilité souvent en défaut. Nous les voyons faire et défaire; on les approuve ou les blâme; on les modifie, les abroge, les remplace. Malgré ces signes visibles de leur faillibilité, le devoir est de s'y soumettre; sauf à provoquer par de légitimes et réguliers efforts leur amélioration. Il faut, en effet, que l'obéissance commune ait sa règle et les discussions leur terme. Et il est certain, d'autre part, que l'expression de la raison générale doit être présumée moins peccable que les appréciations individuelles.

Il faut obéir aux lois sur le travail, telles qu'elles sont écrites; mais il est permis, il est nécessaire d'exprimer

Digitized by Google

le regret qu'elles aient fait une trop petite part à la liberté, qu'elles se soient trop immiscées dans les réglementations et les tarifs, qu'elles aient trop substitué leurs combinaisons artificielles et les hasardeuses prévisions de leur courte sagesse au développement spontané des faits naturels. L'intervention de la loi dans les conventions du travail se justifie dans quelques cas rares et exceptionnels; mais, indiscrètement prodiguée, elle est une source d'erreurs, d'abus, de témérités, de périls. L'examen et la discussion de ces obstacles législatifs offrent un sujet d'étude dont les détails sont immenses, et qui ne peut pas être abordé ici. Mais nous tenons à ajouter, pour ne rien exagérer, que le juste blâme des excès de la réglementation ne doit jamais atteindre les dispositions d'ordre public nécessaires à la bonne police des sociétés. La raison dit que c'est là une question de mesure, et qu'une part doit être faite aux usages existants et à l'opportunité de leur réforme.

La règle à poser est que la liberté est le droit commun. Le progrès social consiste à la rendre de plus en plus large et facile, à écarter de sa route les troubles et les obstacles, à réduire et à restreindre la nécessité de ses exceptions.

La liberté des conventions sur le travail trouve une sanction dans les sages rigueurs de la loi pénale contre les invasions de la force, et, par exemple, contre les résultats oppressifs des coalitions d'ouvriers ou de maîtres; il faut aussi qu'elle vivifie la loi civile, non à l'état de théorie sous-entendue, mais explicitement formulée en déclaration positive. Rien n'est plus propre à diminuer ou à résoudre les difficultés de détail, rien ne guide plus sûrement dans le dédale de la pratique les citoyens et les tribunaux que la proclamation nette du petit nombre de vérités génératrices en lesquelles se résume la plus haute expression du droit.

Digitized by Google

Les services du travail sont une création de richesse profitable à tout le monde, à qui les reçoit comme à qui les livre. Le vrai rôle de la loi est de favoriser leur expansion naturelle et volontaire, sans blessure pour aucun droit.

Article troisième.

« On peut s'engager à fournir gratuitement ses servi-
« ces. Mais en l'absence d'une stipulation expresse de
« gratuité, ou d'une disposition spéciale de loi, la pré-
« somption est que les services sont fournis moyennant
« un prix qui se règle d'après les usages et l'appréciation
« des tribunaux. »

L'axiome que toute peine mérite salaire est une vérité de droit en même temps que de morale et de bon sens. Chacun est maître de donner gratuitement ses services; mais la présomption de justice est qu'en les livrant on les échange contre un prix qui sera habituellement une somme d'argent, et qui peut aussi bien consister en toute autre valeur.

Nous avons exposé, sous le précédent article, la règle de droit qui concerne les salaires : ils sont fixés par une convention librement débattue et arrêtée ; et, à défaut de convention expresse, par l'intention présumée des contractants. La règle de fait est qu'ils se déterminent par la combinaison de l'offre et de la demande.

Lorsqu'on veut assigner au contrat de prestation de travail ses vrais caractères juridiques, on ne saurait trop insister sur l'inconséquence et l'iniquité du préjugé qui a longtemps discrédité le salaire.

On ne s'est jamais avisé de mépriser un homme parce qu'il vendait sa maison, ou sa terre, ou son meuble; mais on a déversé le dédain sur ceux qui vendaient leur

Digitized by Google

travail. Quelquefois on a distingué : on a accepté comme ne portant atteinte à aucune dignité la vente de certains travaux ; on a vu dans la vente de certains autres un signe d'infériorité, une cause d'abaissement. Ces distinctions, qui s'expliquent historiquement, ne reposent sur aucun fondement naturel, et ne favorisent par aucun encouragement le désintéressement sérieux et sincère.

L'homme qui n'est en état de tirer parti que de ses bras, mérite l'estime et non le mépris s'il se sert de cette ressource pour ne tomber à la charge de personne ; et il peut très-légitimement, en remuant des fardeaux, en transportant des marchandises, en exécutant des terrassements, en labourant un champ, se faire payer de sa peine en même temps qu'il procure à d'autres le profit de la peine qu'il se donne. « Le corps du pauvre, a dit saint Chrysostôme (1), est pour lui ce que sont pour les riches leurs champs, leurs maisons et leurs autres propriétés ; c'est tout son revenu ; il n'en tire pas d'ailleurs. » Un tel travail est respectable car il vaut ce qu'on le paie, n'est pénible qu'à ceux qui le fournissent, et empêche le travailleur de vivre en parasite aux dépens d'autrui.

Celui qui possède l'adresse et l'habileté propres à des travaux plus compliqués et plus difficiles que ceux de la force musculaire, tirera légitimement pour lui-même de sa participation à l'élaboration des choses et à leur transformation par l'industrie un salaire plus élevé, puisqu'il procurera aux autres un profit plus grand.

Si l'intelligence d'un homme le rend capable de travaux d'esprit recherchables par ses semblables, s'il peut guérir leurs maladies, plaider leurs procès, satisfaire leurs goûts

(1) Cité par M. Villemain ; *Eloquence chrétienne au* IVe *siècle*, p. 184.

Digitized by Google

pour la littérature et les arts, avancer leur science, gérer leurs affaires, instruire leur esprit, gouverner leur conduite, il sera juste que la rémunération de ses travaux se proportionne aux avantages que les autres en recueilleront.

L'emploi du travail se ramifie en mille ouvrages aussi variés que la possibilité d'emploi des facultés humaines. Tous ses modes d'application ont à la protection des lois un droit égal, à la seule condition d'accepter les restrictions auxquelles chaque liberté doit se soumettre pour le maintien des libertés d'autrui.

L'humanité n'a jamais plus visiblement marqué son progrès que quand, rendant un juste honneur au travail, pain des faibles et des forts, elle a reconnu et accepté son droit dans le labeur du dernier journalier comme dans les plus élevées d'entre les fonctions que l'Etat rétribue et qui conduisent l'Etat.

Lorsqu'on classait les travaux en nobles et en serviles, on était injuste envers les uns et les autres.

On reconnaissait aux travaux réputés serviles le droit au salaire; mais on les humiliait, on leur attachait des idées d'abjection, d'ignobilité, de dérogeance qui ont rejailli sur le salaire lui-même. L'application qu'on leur faisait du vocabulaire affecté au louage des choses était une conséquence, involontaire peut-être, mais certaine, de cet état d'infériorité; et l'opinion, qui est la maîtresse du langage, ne s'y méprenait pas.

L'injustice envers les travaux considérés comme nobles était aussi grande, quoique de nature inverse. Elle consistait à leur disputer, surtout par les mots, la légitimité de leur salaire. La force de la vérité, la nécessité pour chacun de vivre par son travail, faisaient prévaloir la réalité du salaire, et les travaux les plus nobles ne se livraient

Digitized by Google

pas pour rien ; mais on recourait à mille hypocrisies de langage pour dissimuler l'existence d'un prix de la réception duquel le bon sens ne permettait cependant pas de rougir ; et l'on torturait la signification naturelle du contrat qui le stipulait.

La force juridique attachée à la légitimité du salaire s'étend avec égalité sur les travaux les plus inégaux.

Que l'on distingue les travaux en plusieurs ordres, eu égard à la diversité naturelle de leurs objets, qu'on les classe par leurs rapports de moralité, de capacité, d'utilité, que l'opinion et la considération publique les tiennent à des degrés d'estime différents, aucune de ces classifications n'engendrera des conséquences légales relevant du droit civil.

Les causes moralement impulsives du travail peuvent lui assigner devant Dieu et les honnêtes gens un rang qui ne s'accordera ni avec le degré de talent qu'il exige, ni avec l'utilité générale ou particulière qu'il procure. Un travail payé à tout son prix peut dériver d'une cause plus désintéressée et plus dévouée qu'une fastueuse donation de travail gratuit. Le pauvre domestique qui unit sciemment sa destinée à celle d'un vieux maître, et qui se résigne à ne jamais espérer un salaire, use ses services et sa vie à une œuvre souvent plus méritoire que celle de l'heureux travailleur conduit par des produits éclatants ou par des opérations propices jusqu'à une haute et juste fortune.

Le degré de capacité qu'un travail suppose, et la nature des facultés qu'il met en jeu, déterminent son rang dans l'opinion. L'emploi de la force musculaire n'est pas placé en même estime que les combinaisons de la pensée et que les efforts qui tendent les ressorts de l'intelligence. Le valet qui brosse vos habits, le cuisinier qui apprête

Digitized by Google

vos aliments, le cocher qui conduit vos chevaux, ont sur vous, dans l'exécution de ces actes, une supériorité dont le monde n'a pas à leur tenir un tel compte qu'il les classe au-dessus de vous.

Le mérite d'utilité d'un travail ne touche pas non plus aux caractères juridiques du contrat qui en est l'objet. Le droit civil se borne à demander si le travail est licite, si la convention est régulière, si elle est loyalement exécutée. Il assiste à la stipulation du prix et en assure le paiement; mais il demeure étranger à sa fixation, à moins que des lois positives ne lui attribuent exceptionnellement ce pouvoir. Les maîtres naturels du prix sont les personnes individuelles et collectives qui fournissent et qui reçoivent les produits et les services du travail. Ce n'est pas le droit qui décide si on les paiera un, dix ou cent; c'est l'appréciation du degré d'utilité qu'on en attend, la facilité plus ou moins grande à les procurer et à les obtenir, l'arbitrage qui s'opère par l'évaluation comparative de l'offre et de la demande. Le taux et les charges du contrat, le cours du marché, l'estimation et le calcul des convenances, des affections, des profits espérés, sont des éléments commerciaux et économiques, mais non juridiques. Quand, avec raison quelquefois et souvent à tort, la loi procède par voie de tarifs obligatoires, c'est que le législateur, se substituant d'avance aux contractants, s'est cru assez prévoyant et assez éclairé pour peser et juger lui-même les considérations régulatrices des prix; il a fait alors le contrat, il n'a pas dit le droit. Aucun principe de droit n'impose à l'acheteur l'obligation d'évaluer à un taux plutôt qu'à un autre tels objets ou tels services; il examine, non ce qu'ils coûtent à celui qui les vend, mais ce qu'ils rapporteront à celui qui les paiera. De son côté, le prestateur fait ses conditions au gré de son intérêt et

Digitized by Google

sans qu'un droit d'autrui lui dicte un contrat forcé qui serait une expropriation véritable. Les travaux haussent ou baissent de prix par des causes extérieures à eux et étrangères à leur mérite intrinsèque aussi bien qu'aux droits des prestateurs et des preneurs. Tel ouvrier est plus largement rétribué que tel artiste; de simples manœuvres pourront quelquefois gagner amplement leur vie à côté d'écrivains ou de savants qui meurent de faim. La valeur échangeable et non la valeur soit réelle, soit juridiquement appréciable, le degré de succès et non le degré d'estime ou de droit, l'utilité comprise et acceptée et non l'utilité possible ou législativement arbitrée, déterminent légitimement, et au seul gré des contractants, le prix vénal des travaux.

Le rôle du droit est de cimenter les conventions, de les sanctionner, de les faire exécuter; ce n'est pas de les consentir. Son rôle n'est pas non plus de classer hiérarchiquement des services qui, à raison de l'égalité de force obligatoire existant dans leur engagement, sont juridiquement égaux. A la moralité, à la capacité, à l'utilité, correspondent trois ordres de rémunération dont aucun n'est de son domaine : l'affection pour le bon, la renommée pour le beau, l'intérêt pour l'utile.

Susceptible de bien et de mal comme la volonté faillible dont il est la manifestation, le travail suit dans leurs vicissitudes les inégalités des sujets qui l'exercent. Comme il a ses bienfaits et ses profits, il a ses égarements et ses désastres. Lorsqu'il attaquera par ses écarts les droits essentiels de la personnalité, la propriété, la foi des conventions, l'ordre public, la loi s'interposera pour l'arrêter; mais, hors ces cas, elle laissera se développer d'eux-mêmes les modes si divers de rémunération, d'estime et

Digitized by Google

de blâme, de succès et de pertes, qui s'attachent à l'échange du travail.

La libre disposition que chacun a de ses services contient manifestement, aussi bien que le droit de stipuler les conditions de leur échange, le droit de s'engager à les fournir gratuitement.

La donation du travail remplit un large rôle dans les relations humaines ; l'oubli de la reconnaissance qu'on lui doit dessécherait et briserait le corps social.

Le donateur de travail est obligé par sa libéralité de la même façon que le donateur d'une chose ; et le principe qui crée le lien est le même dans les deux cas. Si la promesse régulière et acceptée demeurait inaccomplie, le donataire se verrait déçu dans ses espérances, troublé dans ses prévisions, dans les plans de conduite auxquels il a été convié, dans les dépenses qu'il avait justes motifs de se permettre. Un préjudice réel pourrait s'ajouter à la perte du bénéfice attendu.

La donation ne dépend d'une condition potestative susceptible d'annuler l'engagement contracté, qu'autant que toute faculté d'exécuter, ou non, le travail promis se trouverait laissée par la convention au pur caprice du donateur ; ce qui revient à dire que la donation vaudra si celui-ci s'est obligé.

La donation est explicite ou implicite, directe ou indirecte, mêlée ou non mêlée d'échange. Le mélange de donation et d'échange est fréquent dans la prestation des services et profitable à l'harmonie sociale. On a vu que sa présence sert de fondement à l'opinion de ceux des jurisconsultes qui, distinguant entre les divers ordres de travaux, excluent les uns du louage d'industrie et y comprennent les autres.

La différence de cause dans la dation du travail ne me

Digitized by Google

paraît pas un motif suffisant pour séparer, en deux contrats distincts, la prestation à titre gratuit et la prestation à titre onéreux qui produisent les mêmes effets. Mais, quand même on irait jusque-là, je n'hésite pas à dire que dans les prestations où l'échange et la donation se mêlent, le titre onéreux est l'élément dominant et caractéristique qui sert à faire classer le contrat. La raison en est que sa partie onéreuse est celle qui ouvre des deux parts une action en justice, et qui donne force extérieure et sanction légale à ses deux termes, dont l'un oblige au service, dont l'autre stipule un prix et oblige au paiement.

J'accepte pleinement, et je tiens pour parfaitement compatible avec la théorie que j'expose, cette vérité : que beaucoup de travaux seraient sordidement payés par l'argent d'un salaire. Le ministre, le prince qui gouvernent la chose publique, le prêtre, le magistrat, l'instituteur, le professeur qui développent les intelligences et éclairent les volontés, le médecin voué au salut des corps, l'avocat qui est le médecin de la réputation et des intérêts, l'écrivain qui remue les cœurs et enrichit ou aiguise les esprits, l'artiste qui élève les âmes par la contemplation du beau ou les leçons des souvenirs, le soldat qui verse son sang pour la défense de son pays et de l'ordre public, donnent plus et mieux que l'équivalent de ce qu'ils reçoivent en salaire. Pour ce qu'ils donnent ainsi, ils reçoivent, en dehors de ce salaire, le prix moral qui vient en échange de la donation. L'honneur et les honneurs, l'estime, la reconnaissance, la gloire, précisément parce qu'ils ne tombent pas sous une appréciation de valeur vénale, ont pour destination de balancer, par un prix matériellement inestimable, ce qui, dans la noblesse de ces travaux, échappe à une estimation matérielle. Ce généreux supplément est élevé par le sens intime, comme par l'opi-

Digitized by Google

nion, à la dignité de prix principal; et ce serait une honte qu'il en fût autrement. Malheur à la société où tout se résoudrait en propriété matérielle et en jouissance des sens; où les honneurs publics se peseraient par le taux des traitements; où l'on se piquerait d'avoir inventé un tarif pour solder exactement un service envers la patrie, une vie sauvée, l'honneur et le droit garantis, une leçon morale, de beaux vers!

Puisqu'il se rencontre là deux élements de la rémunération, il est nécessaire d'assigner à chacun d'eux son caractère. L'un résulte d'une convention expresse ou tacite, extérieurement obligatoire, et est déterminé par la stipulation ou déterminable par les usages, les circonstances, les intentions présumées des parties; lui seul est saisissable par le droit. L'autre élément, purement moral, n'est susceptible d'aucune sanction extérieure; il ne comporte ni une appréciation fixe, ni une obligation formulable, ni une action en justice; il résulte pour chaque individu des jugements portés par sa propre conscience, par la conscience de ses semblables, par la société et l'opinion. Le droit et la loi, lorsqu'ils ont à définir le contrat, ne nient pas la présence de l'élément moral, et ne repoussent pas l'utilité et la nécessité de son concours; mais ils en font abstraction parce qu'il ne tombe pas sous leur domaine. Ils ont à s'enquérir, non du prix d'opinion qu'il ne leur appartient ni de régler, ni de sanctionner, mais du prix matériel et des autres charges et conditions atteignables par une action judiciaire. Tous les actes de la vie humaine, comme tous les faits qui entrent sous notre observation, ont leurs faces diverses et ne relèvent pas d'une science unique. La science du droit n'a pas la prétention d'être universelle, et ne s'ingère pas dans les jugements que la religion, la morale, la politique auront à porter sur des contrats.

Digitized by Google

Elle définit ces contrats à son propre point de vue et dans les limites de sa compétence.

Ce qui appartient au droit dans le contrat de prestation de travail, c'est uniquement l'élément positif par lequel les esprits d'élite, comme les moindres intelligences, engagent et fournissent leur activité, et reçoivent le prix pécuniairement appréciable dont conviennent avec eux, tantôt la loi, tantôt les pouvoirs sociaux, tantôt les intérêts particuliers. La présence de l'élément juridique n'ôte rien, ni à la dignité du contrat, ni à la légitimité des autres modes de rémunération qui pourront l'accompagner. Que les fonctionnaires engagent leurs talents et leur temps moyennant un traitement, que les professions appelées libérales parce qu'elles sont d'honorables exercices de la liberté humaine recueillent des salaires, il y a là une stipulation juste, sensée, utile, que le droit approuve et consacre. On se placerait dans le faux si l'on voulait y chercher une cause d'abaissement.

Il résulte de ce qui précède que le contrat dont nous nous occupons ne cesse pas, lorsqu'un prix y est stipulé ou sous-entendu, d'exister à titre onéreux par cette circonstance qu'une donation, moralement rémunérable, se sera ajoutée à la promesse ou à la prestation du service.

Lorsque la stipulation d'un prix n'a pas été exprimée, la présomption équitable et naturelle est que les parties l'ont sous-entendue. On se règle, en ces cas, d'après l'usage, en ayant égard aux circonstances du fait, et sauf l'appréciation discrétionnaire des tribunaux. Les choses se passent autrement quand il y a mandat. Le Code a maintenu, relativement à ce dernier contrat, la présomption opposée qui existait dans l'ancien droit; il a dit par son article 1986 que le mandat est gratuit s'il n'y a convention contraire.

Digitized by Google

La présomption de gratuité du mandat est fort sage. Les hommes, dans le commerce courant de la vie, ont mille occasions d'agir les uns pour les autres. La présomption d'un prix sous-entendu en faveur de quiconque serait autorisé à agir au nom d'autrui s'étendrait à une multitude d'actes dont beaucoup seraient de chétive importance et à des autorisations dont on n'aurait pas aperçu la portée en les accordant. On ouvrirait ainsi une source abondante de chicanes; on offrirait une tentation à de trop faciles surprises et aux pièges de la spéculation prompte à s'introduire dans une affaire sous prétexte de bons offices. Les relations quotidiennes font naître d'une intervention toute amicale, d'une obligeance purement bénévole, une foule de mandats qu'on ne doit pas exposer à devenir le premier article d'un compte. Il ne serait ni séant, ni possible d'exiger de deux amis qu'ils constateront par un titre écrit l'intention de s'obliger gratuitement; et l'on ne saurait imposer aux tribunaux de rechercher et de mesurer le degré de désintéressement que des personnes unies par le lien de relations habituelles auront apporté dans leur commerce. Rien n'était plus naturel, pour parer à ces inconvénients, que d'exiger de celui qui entend faire payer sa gestion du mandat la déclaration de cette intention.

La gratuité, dont on a eu toute raison de créer ici la présomption, n'est pas de l'essence du mandat, quelle qu'ait été son importance dans l'histoire de ce contrat. La convention d'un salaire n'a rien qui offense les meilleurs sentiments de justice et de délicatesse; elle est conforme à cette vérité: que chacun a droit à être rétribué des peines qu'il se donne et de l'emploi qu'il fait, au profit d'autrui, de son temps et de ses facultés.

Le mandat salarié et le mandat gratuit, considérés quant

Digitized by Google

à la place qu'ils occupent dans la famille des contrats, sont aussi licites, aussi utiles, aussi honorables l'un que l'autre; sauf à faire acception des circonstances qui devront, dans tel ou tel cas, décider la préférence en faveur de l'un ou de l'autre. L'opinion commune se prête très-bien à admettre que l'absence de stipulation d'un prix, si elle affranchit juridiquement le mandant, ne le dégage pas toujours de l'obligation naturelle de payer. Quand il se libère par un service équivalent, ou par un cadeau, il se refuse en réalité à reconnaître la gratuité à laquelle il rend un hommage extérieur de convenance et de politesse.

Il résulte des observations qui précèdent qu'on appuie sur deux fausses prémisses le syllogisme que voici : le mandat est essentiellement gratuit; or le titre gratuit est plus noble que le titre onéreux; donc le mandat est un contrat plus noble que celui par lequel on engage moyennant un prix les services de son travail.

A la suite de ce syllogisme, on en pose un second où tout est faux, prémisses et conclusion : le mandat est un contrat noble et gratuit; or les services des professions libérales sont nobles et restent gratuits pour une certaine part alors même qu'ils sont payés; donc ces services appartiennent au contrat de mandat. Nous avons réfuté la majeure et la mineure. Nous avons dit, sur la mineure, que la part signalée comme gratuite, celle qui consiste dans l'élément moral, reste en dehors de la constitution juridique du contrat et trouve sa compensation dans la rémunération morale qui y correspond. Quant à la conclusion, elle pèche visiblement; il faudrait, pour l'admettre, supposer que des actes, par cela qu'ils sont nobles et en partie gratuits, se rattachent au mandat; ou, en d'autres termes, que le mandat est le seul contrat noble, le seul susceptible de gratuité ou de mélange de gratuité.

Digitized by Google

Le contrat de prestation de travail se rapporte à des faits usuels et ordinaires dont le jurisconsulte n'a pas à chercher l'explication en dehors du sens que tout le monde a coutume d'y attacher. Les exemples si souvent cités de l'avocat, du médecin, que nous continuerons à choisir pour plus de clarté au risque de quelques redites, ne sont obscurs pour personne et offrent de faciles applications à une infinité de cas analogues.

Quand on s'adresse à un avocat, à un médecin, la présomption n'est pas, le sens commun le dit, qu'on sollicite gratuitement leurs bons offices. Nous attendons d'eux qu'ils emploient à notre profit leur éducation, leur science, leurs talents, leur réputation, leur temps, leur santé; c'est l'un des termes de l'échange dont l'autre terme est un prix ou honoraire. On se sera tu presque toujours sur l'honoraire lors de la formation du contrat, parce que les délicatesses et les traditions de ces professions s'opposent aux pactes faits d'avance sous la trop vive impression de l'espérance ou de la crainte; dans bien des cas aussi, l'honoraire demeurera un prix imparfait et laissera le client grevé d'une dette d'estime et de reconnaissance. Mais ni l'une ni l'autre de ces circonstances n'altèrent les éléments juridiques de la convention; et il reste vrai que l'engagement à un certain service a été échangé contre l'obligation de payer un certain prix orné du nom d'honoraire par politesse et décence de langage.

Il ne serait pas plus exact en droit strict qu'il ne le serait en morale de se faire contre la légitimité des salaires recueillis par ces professions un argument de la libéralité avec laquelle elles prodiguent gratuitement leurs soins aux malheureux et aux pauvres. La gratuité est l'exception. Si, après le service rendu, quelque parasite qui s'est gardé d'apparaître comme tel et d'invoquer son indigence lors-

Digitized by Google

que le contrat s'est formé, tient ce langage : le contrat que nous avons passé est un mandat; or, d'après l'article 1986 du Code Napoléon, le mandat est gratuit s'il n'y a convention contraire ; donc je ne vous dois rien, car nous ne sommes convenus de rien; comment qualifiera-t-on cet homme? Chacun dira qu'il est un fripon. Les jurisconsultes le diront avec tout le monde, puisque, traduit devant les tribunaux, il sera condamné à payer, ainsi que le veut une jurisprudence incontestée. La présomption juridique, contraire à celle du mandat, est que ces professions, toutes libérales qu'elles sont, doivent faire vivre ceux qui les exercent et être payées de leurs peines.

Il serait puéril de tirer argument de ce que l'avocat ou le médecin, frustrés de leur attente légitime, feront dédaigneusement remise de la dette. Leur renonciation à une action qui leur est ouverte, leur fidélité aux honnêtes traditions de professions qui placent la dignité avant l'intérêt, ne modifient pas la nature juridique de l'obligation. La dette subsistera légalement quoique non réclamée; le contrat restera un échange, quoique violé et inexécuté.

Les cas sont fréquents où l'avocat, le médecin consentent, par une pieuse fiction, à se tenir pour payés par un chétif et insuffisant honoraire. Une donation partielle est ainsi couverte par une apparence d'échange, en vue de dispenser de la reconnaissance celui qui reçoit le bienfait. C'est là de la morale, de l'excellente et exquise morale; ce n'est pas un changement apporté au fond du droit. Il n'y a de juridiquement engagé que les règles sur les remises de dettes.

On signale comme une différence juridique entre les services appelés louage par le Code et ceux des professions libérales la nécessité de maintenir strictement, quant aux premiers, les conditions de prix stipulées entre les

Digitized by Google

parties, et la possibilité pour les tribunaux de modifier, quant aux seconds, les stipulations faites d'avance et jugées excessives. Il y aurait fort à dire sur ces solutions, dont ni l'une ni l'autre ne seraient justes si on les prenait dans un sens absolu; mais quand bien même on les admettrait sans exception ni tempérament, ce qui ne peut pas être, il n'y aurait pas à en conclure qu'il s'agit de deux contrats différents. Les solutions opposées qui interviennent sur cette catégorie de questions varient selon les faits, mais se ressemblent par le droit : elles remontent à un principe unique dont la constance n'est point altérée par la diversité des applications auxquelles il se prête, au principe de la liberté du consentement. L'honorable tradition du barreau que nous rappelions il n'y a qu'un instant, et qui prohibe les pactes faits à l'avance, est fondée sur la présomption que le consentement ne serait, à ce moment et en cette matière, ni assez éclairé ni assez libre; il n'y a pas place à cette présomption s'il s'est agi de travaux plus précisément appréciables et produisant des résultats faciles à prévoir et à déterminer. Toutes les fois qu'il est prouvé qu'un service, quelle que soit sa nature, a été promis, ou que les conditions de sa réception et de son prix ont été stipulées sans l'entière liberté qui est la règle souveraine de toute convention, le contrat doit être annulé comme une lettre sans vie; puis, comme cette annulation ne détruit ni les rapports qui ont existé entre les parties, ni la nécessité d'un règlement entre elles, il reste aux tribunaux à évaluer équitablement, d'après les faits et circonstances, les engagements pris et les travaux exécutés.

L'époque de la détermination définitive du prix, qu'elle précède ou qu'elle suive soit le commencement d'exécution, soit l'achèvement du travail promis, ne change pas

Digitized by Google

la nature du contrat qui contient cette promesse et ne le convertit pas en mandat.

Le contrat de mandat, qui pourrait être considéré comme une des branches du contrat plus général de prestation de services, mais dont la prestation de services n'est pas une des branches, doit à son ancienneté dans le droit civil une exacte détermination de ses moindres détails; et il a été enfermé par la loi dans des limites nettement tracées hors desquelles il n'est pas possible de l'étendre. Quand l'article 1984 du Code définit l'acte de mandat, quand il indique la formation du contrat qui, venant à la suite de cet acte, oblige l'un envers l'autre le mandataire et le mandant, il dit expressément que le mandataire reçoit et accepte le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et au nom de celui-ci. Cette circonstance que le mandataire agit au nom du mandant est le trait essentiel et caractéristique; n'y avoir point égard ou la reléguer parmi les dispositions accidentelles et secondaires, c'est lutter contre le texte du Code et contre la nature spéciale du contrat. L'avocat en plaidant ou en donnant son avis, le médecin en prescrivant des remèdes, servent leur client, mais ne disparaissent pas sous sa représentation ; ils agissent pour lui, mais par eux-mêmes, par eux seuls, sous la responsabilité de leur propre personne.

Quand on a cherché des exemples d'exécution valable du mandat sans la présence du nom du mandant, on a cité l'achat fait pour celui-ci au comptant, et le contrat de command qui se forme sous la réserve de ne nommer le mandant qu'après la consommation de l'acte. Ces deux exemples me semblent peu concluants.

Chacun, en cas de command, est averti que le mandataire agit, non pour lui-même, mais pour un mandant, qu'on est autorisé à ne nommer qu'après coup par per-

Digitized by Google

mission expresse de la loi, et avec les mêmes conséquences que s'il eût été nommé à l'avance. Quant à l'acquisition au comptant, elle s'opère relativement au tiers vendeur comme si le mandataire traitait pour lui-même; si bien qu'une action quelconque ouverte au vendeur appartiendrait directement à celui-ci contre le mandataire avec lequel il a traité, et qui ne serait pas reçu à le renvoyer au mandant que ce vendeur n'a pas connu. La condition d'agir au nom du mandant demeure nécessaire pour les conséquences de ce contrat avec les tiers, soit qu'on ait ceux-ci pour obligés, soit qu'on s'oblige envers eux. Si, du mandataire au mandant, elle peut, en certains cas, n'être pas formellement exprimée, ce n'est pas qu'elle ait disparu du contrat, c'est que la mention s'en trouve remplacée par des circonstances équipollentes.

Ce n'est pas dans le titre du mandat qu'on peut chercher l'explication ou la réparation du silence que le Code a gardé sur l'exercice des professions libérales et de beaucoup d'autres engagements de travail, quand il s'est borné, dans son chapitre sur le louage d'ouvrage et d'industrie, à parler des domestiques et ouvriers, des voituriers, des entrepreneurs. C'est à ce dernier chapitre qu'il faut recourir, en le complétant par les dispositions relatives aux contrats en général, lorsqu'on est obligé de trouver en dedans du Code, et sous sa lettre, la prestation de travail dont il n'a nommé que quelques applications.

La rectitude du langage aide à la précision des idées. On sortirait d'une confusion qui, dans l'état actuel de nos rédactions législatives ne me paraît pas avoir de bonne issue, si, comme je le propose, on réservait le mot louage à la prestation du service des choses, et si l'on attachait au contrat qui engage les services des personnes une dénomination clairement désignative de tous les genres de

Digitized by Google

travaux, sans l'essai de distinctions impossibles ou injustes.

Article quatrième.

« Des lois spéciales peuvent régler les applications par-
« ticulières du contrat de prestation de travail, eu égard
« à la nature des travaux et des conventions qui en sont
« l'objet. »

Si j'écrivais un livre, et non un mémoire, j'aurais à entrer ici dans de longs développements.

Le contrat de prestation de travail, précisément parce qu'il est fort général, admet dans les détails de ses applications une grande variété de dispositions.

Quand le Code a énoncé qu'il existe trois espèces principales de louage d'ouvrage et d'industrie, dans le règlement spécial et complet desquelles il a pris soin d'entrer, il a lui-même déclaré que son énumération, purement indicative, ne s'étend pas à tout. La qualification de principales qu'il a donnée aux trois espèces sur lesquelles il a statué est très-susceptible de critique. Beaucoup d'autres les égalent en importance; et l'on a vu qu'auprès des commentateurs et des jurisconsultes les espèces omises ont souffert de ce silence.

Notre législation s'est gardée de rester muette sur ces matières, dont un grand nombre est l'objet de lois spéciales; et comme à ces lois se trouvent mêlées une infinité de dispositions extérieures au droit civil, un Code civil ne pourrait pas convenablement comprendre tous les cas sur lesquels elles ont statué. Les fonctions publiques; les professions libres et celles qui sont soumises à des restrictions, des limitations, des priviléges; les travaux intellectuels, soit qu'ils produisent des leçons et enseignements, des directions de conduite, des gestions

Digitized by Google

d'affaires, des soins pour les personnes, soit qu'ils créent des œuvres littéraires, scientifiques, artistiques, industrielles, des inventions et découvertes, soit qu'ils s'appliquent à des ouvrages mécaniques et manuels, ou combinés sur un vaste ensemble et à l'aide de plans concertés, ou exécutés individuellement et dans la simple mesure des forces corporelles; toutes ces émanations diverses de la pensée mise en action donnent lieu à une multitude d'engagements et de conventions, tantôt tacites, tantôt explicites, où les genres de services les plus variés sont réciproquement promis, fournis, acceptés, donnés, échangés, vendus.

Personne, je l'espère, ne me supposera la présomptueuse pensée de proposer un bouleversement du Code civil à l'effet de faire entrer toutes ces matières dans son cadre. J'ai dit, au commencement de ce mémoire, que je ne prétends pas exagérer l'importance des questions de classification, et je comprends, comme tout le monde, que les innovations doivent rester discrètes. Je me borne à exprimer la pensée que, si l'on s'en tenait à un intérêt de théorie et de méthode, on pourrait considérer ces matières, en une partie de ce qui les concerne, comme appartenant au droit civil, et qu'il n'y aurait, par conséquent, rien que de logique à les faire entrer, quant à cette partie, dans un Code civil.

Pour ce qui est de notre Code, mon vœu, quoique réduit, est bien assez téméraire ; et c'est hasarder beaucoup que de proposer une modification, quelle qu'elle soit, à une œuvre si grande et si universellement, si justement respectée. Ce que je demande, c'est qu'une place et un nom y soient accordés au contrat qui résume et domine toute une vaste famille de droits; et que la liberté du tra-

Digitized by Google

vail, la faculté de l'engager par des conventions, la justice de son salaire, l'égalité juridique entre ceux qui le fournissent et ceux qui le reçoivent, soient nettement et hautement formulés, avec toute l'autorité et toute la généralité de leur empire.

Ces principes comportent, dans les détails de leurs applications, des différences que le quatrième article proposé a pour intention de réserver. Il serait hors de propos d'exposer et de discuter ici quelques exceptions accessoires et secondaires, que plusieurs cas particuliers commandent, mais qui n'affectent ni l'essence, ni l'unité du contrat, et lui laissent ses caractères généraux.

Résumé.

Pour clore et résumer ces trop longues observations, je me bornerai à rappeler les quatre propositions sous lesquelles je les ai placées :

1° Le contrat de prestation de travail est celui par lequel une partie s'oblige à fournir les services de son travail à une autre partie qui les accepte, aux conditions déterminées entre elles.

2° Les conventions par lesquelles on s'engage à fournir ses services à autrui, et celles moyennant lesquelles on accepte les services d'autrui, sont libres en tout ce qui n'est pas interdit ou formellement réglé par les lois.

3° On peut s'engager à fournir gratuitement ses services. Mais en l'absence d'une stipulation expresse de gratuité, ou d'une disposition spéciale de loi, la présomption est que les services sont fournis moyennant un prix qui se règle d'après les usages et l'appréciation des tribunaux.

Digitized by Google

4° Des lois spéciales peuvent régler les applications particulières du contrat de prestation de travail, eu égard à la nature des travaux et des conventions qui en sont l'objet.

RENOUARD.

La lecture du mémoire de M. Renouard a été suivie d'observations présentées par MM. Dupin, Cousin et Dunoyer. Nous les reproduirons dans la prochaine livraison.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES MÉMOIRES ENVOYÉS POUR CONCOURIR AU PRIX

CONCERNANT

La Recherche de l'Origine de la Juridiction ou de l'Ordre judiciaire en France,

PAR M. CH. GIRAUD.

La prorogation de la question proposée pour le concours de l'an dernier a produit les heureux résultats que vous deviez en attendre. Deux mémoires seulement nous ont été adressés, mais parmi eux se trouve un ouvrage déjà distingué avantageusement l'an passé, considérablement amélioré aujourd'hui, et digne par conséquent de votre attention la plus bienveillante. L'auteur a profité des avertissements qui lui avaient été donnés; il vous représente aujourd'hui un mémoire qui mérite, à notre avis, la couronne qu'il ambitionne.

Vous vous souvenez, Messieurs, de la question posée par vous, sur la demande de votre section de législation :

« *Rechercher l'origine de la juridiction ou de l'ordre ju-*
« *diciaire en France ; en retracer, l'histoire; exposer son*
« *organisation actuelle et en développer les principes.* »

Digitized by Google

Le cercle tracé par ce programme est immense; ce n'est pas seulement en effet l'histoire complète de l'ordre judiciaire en France qui est demandée aux concurrents; c'est encore une histoire de nos institutions politiques, et jusqu'à un certain point l'histoire du droit lui-même. Aussi, la difficulté du sujet semble-t-elle avoir éloigné les candidats du concours. Félicitons-nous de ce que l'un d'eux, plus persistant et plus laborieux à la fois, n'ait pas reculé devant la tâche qui lui était proposée. Si quelques défauts, si quelques erreurs se remarquent encore dans la vaste composition qu'il offre à vos suffrages, l'ensemble du moins présente ces conditions de savoir, de sagesse, et de travail que vous êtes en droit d'exiger des écrivains qui aspirent à recevoir la consécration littéraire du premier corps savant de l'Europe.

L'auteur du mémoire n° 2, sur lequel nous appelons les regards de l'Académie, a divisé son ouvrage en deux parties principales : l'une contenant l'histoire du pouvoir judiciaire en France, et l'autre contenant l'exposition de la théorie ou de l'organisation du pouvoir judiciaire, dans notre pays, depuis 1791. Cette division est sage et conforme à la pensée qui a présidé à la rédaction de la question; elle embrasse le sujet tout entier dans ses deux branches principales. Voyons comment l'auteur a parcouru la carrière que vous lui aviez tracée.

Une juste part a été faite d'abord par lui à nos origines gauloises. Disons-le franchement, aucun résultat nouveau n'est sorti de cette excursion préliminaire, quelque savante qu'elle soit, mais elle a les qualités d'un bon résumé de la science acquise à cet égard. La division judiciaire de la Gaule indépendante est exacte et précise. L'auteur suit et constate l'exercice de la justice et son organisation, dans le double domaine déjà marqué de la justice privée et de

Digitized by Google

la justice publique; il distingue dans celle-ci la justice laïque et la justice religieuse ou druidique; il aperçoit les traits divers de l'administration pendant la période gauloise, les accidents historiques dont elle est le théâtre, et le caractère original dont elle est frappée sur différents points du territoire; enfin il examine quelles sont les institutions qui ont survécu à l'âge de l'indépendance de la Gaule, et qui nous ont été transmises par le monde gaulois. L'auteur, dans ce rapide exposé, a su se préserver des séductions aventureuses qui souvent ont entraîné hors des bornes d'une critique mesurée, les écrivains auxquels nous devons l'exploration des temps antiques de notre histoire.

La période romaine est et devait être traitée avec plus d'ampleur; l'auteur du mémoire n° 2 lui a même donné trop de développements peut-être, car, à propos de la domination romaine, nous lui demandions plutôt un tatableau fidèle des institutions judiciaires que la conquête avait données à la Gaule, proprement dite, qu'une exposition complète des institutions romaines elles-mêmes. L'auteur l'a bien compris ainsi, mais il a donné peut-être trop peu d'efforts spéciaux à la recherche des traits originaux du gouvernement romain dans la Gaule. Quoi qu'il en soit, cette partie importante du mémoire a un mérite que nous ne contestons pas, bien que nous eussions désiré lui en trouver un de plus. Après avoir esquissé la division judiciaire de la Gaule sous les Romains, l'auteur poursuit la recherche de l'état de la justice privée et de la justice publique. Nous adresserons peu de critiques à ce qui est dit de la justice privée, des personnes qui s'y trouvaient soumises, et de la compétence de ces juges privés, mais en ce qui touche la première branche de la justice publique, c'est-à-dire la justice municipale, nous eussions

Digitized by Google

voulu plus de détails spéciaux à la Gaule, plus de recherches propres à l'auteur, et un peu plus de vigueur dans le trait général. Le résumé que nous donne l'auteur est exact; sa tâche peut sembler accomplie, mais pour qui connaît le mérite du concurrent et les ressources du sujet, il reste quelque chose à désirer.

L'exposition du système de la justice impériale est plus complète et plus satisfaisante. Nous y voyons la mise en œuvre de la centralisation romaine conçue d'abord sous Auguste, développée sous Tibère, et soumise à une organisation plus savante et plus forte sous Dioclétien. A Rome, le tribunal impérial, au centre même de l'action administrative, et dans la Gaule le président de la province, délégué de la puissance centrale, exerçant, sauf des cas réservés, la plénitude du pouvoir administratif et judiciaire; le *conventus* ou les assises périodiques du président, les jurés siégeant à ses côtés et le *procurator Cæsaris* exerçant dans une sphère particulière des attributions financières. De Dioclétien à Constantin, l'administration de la justice devint l'objet d'une organisation qui, en diminuant en apparence la centralisation de l'action judiciaire, fut plus favorable à la bonne distribution de la justice et à l'intérêt des justiciables. L'auteur expose avec une clarté méthodique les vicissitudes que subirent à cet égard les institutions judiciaires jusqu'à la chute de l'empire d'occident, et son exposé nous satisfait en ce qui touche spécialement l'administration judiciaire de la Gaule. Au centre de l'empire nous trouvons toujours l'empereur et son conseil (*consistorium*, *auditorium*); puis le préfet du prétoire des gaules et son vicaire, présidant à la justice ordinaire; les agents de la justice fiscale, exerçant la justice administrative dans l'intérêt des finances de l'empire; les tribunaux spéciaux chargés de l'exer-

Digitized by Google

cice de la justice militaire; les tribunaux ecclésiastiques s'élevant et développant leur puissance, à côté de la justice civile; et la procédure civile ainsi que la procédure criminelle suivant les phases diverses de ces révolutions. Enfin, après une appréciation judicieuse des institutions judiciaires des Romains dans la Gaule, appréciation à laquelle nous reprochons pourtant encore de manquer d'un certain caractère d'originalité, l'auteur examine et discute l'influence de ces institutions romaines sur le régime judiciaire de la France après la conquête des barbares.

Fidèle au plan qu'il s'est imposé, l'auteur du mémoire n° 2 reproduit pour la période barbare le tableau de la division judiciaire de la Gaule, ainsi que la double action de la justice privée et de la justice publique. On pourrait désirer peut-être une intelligence plus vive de l'organisation originale de la société germanique; mais on comprend parfaitement en lisant son ouvrage qu'un nouvel élément judiciaire est venu se superposer aux éléments de la justice romaine, ou tout au moins se développer avec un caractère nouveau, je veux parler de l'union de la justice privée avec la propriété du sol. Le sort de la justice municipale pendant cette période n'est pas négligé, mais l'auteur s'attache davantage à développer l'origine et les progrès de la justice royale et de la justice ecclésiastique; il a mis à profit avec bonheur les travaux spéciaux et considérables que notre époque a produit sur cette matière importante; son ouvrage offre un excellent résumé des connaissances acquises à ce sujet; on voudrait trouver un peu plus de développement dans le chapitre consacré à la procédure, mais le cercle de la question posée est si vaste, et l'auteur l'a traitée avec tant d'étendue, qu'on ne saurait transformer en reproche une observation particulière sur un point de détail. En revanche, le résumé du

Digitized by Google

système des institutions germaniques qui termine ce chapitre, et le tableau des traditions qui en sont restées dans le droit français et dans la pratique judiciaire des siècles postérieurs, ce tableau est tracé d'une main judicieuse; il nous conduit à l'examen critique de l'histoire de la justice sous le régime féodal.

Une hiérarchie nouvelle, un système plus simple et plus savant tout à la fois se produit ici sous nos yeux. Dans le monde féodal se perdit la distinction originaire des personnes. La fusion complète des races d'hommes qui couvraient le sol de la France était consommée, et le pays était prêt pour recevoir une sorte d'unité législative et administrative. Le régime féodal donna du repos à l'humanité si cruellement agitée depuis plusieurs siècles. Dans sa police, dans sa variété d'application, dans sa discipline forte et féconde, la société trouva l'ordre et la sécurité qui étaient alors comme toujours le plus impérieux de ses besoins. La règle féodale n'excluait pas non plus la liberté, car, à l'abri de sa tutelle s'élevait la législation de la coutume, soit générale, soit locale, laquelle n'était autre chose que le témoignage de l'action libre de la vie provinciale ou *régionale*.

Tout est dit, à peu près, sur cette époque célèbre de l'histoire de l'humanité. Que peut-on ajouter, ce semble, après Montesquieu, après les publicistes, après les historiens, après les jurisconsultes, qui depuis un siècle ont éclairé cette matière de la vive lumière de leurs écrits. La matière est pourtant si féconde qu'elle peut paraître inépuisable. L'auteur résume avec clarté les travaux dont la science s'est enrichie, mais peut-être a-t-il adopté avec trop de facilité des idées qui, pour avoir été émises par des jurisconsultes d'un mérite éminent, n'ont point acquis l'autorité de la certitude scientifique; telle est,

Digitized by Google

entre autres, la théorie d'une justice justicière placée à côté de la justice féodale. Théorie, que du reste l'auteur a su rendre plausible par des distinctions dont on ne peut méconnaître la justesse. Un reproche d'un autre genre pourrait être adressé à l'auteur, celui d'avoir trop rapidement glissé sur la division du territoire féodal; mais ce reproche a sa réponse dans l'immensité de la question générale elle-même. Après un exposé savant et développé de la situation de la justice privée sous le régime féodal, quelle que soit la forme sous laquelle elle se produit, et le nom qu'on veuille lui donner; après nous avoir montré les differentes variétés de l'union de la justice et de la propriété du sol, c'est-à-dire la justice privée dans son développement le plus complet, à l'époque où elle a exercé sa plus grande influence sur la société, l'auteur nous ramène à l'histoire de la justice publique et tout d'abord arrête notre attention sur la justice municipale et communale. Il nous retrace les preuves curieuses de la persistance du régime municipal, et il suit toutes les modifications qu'il a dû subir depuis la domination romaine jusqu'au règne de la féodalité, dans les villes qui n'ont pas reçu le régime justicier; c'est une première classe de communes qu'il importe le plus de connaître. Nous trouvons une seconde et plus nombreuse classe dans les villes qui ont subi le régime justicier, et dont les unes n'ont pas reçu de charte de commune, tandis que d'autres en ont reçu. Dans cet examen critique du pouvoir judiciaire des communes, il était souhaitable peut-être que l'auteur empruntât davantage à Bréquigny : il ne pouvait prendre un guide plus prudent et plus sûr; mais il est juste de dire qu'il s'est livré à un travail qui lui est propre et qui l'honore, sur des monuments diplomatiques que le siècle dernier avait trop négligés ou peu connus.

Digitized by Google

La justice royale lui offre à son tour un vaste champ d'explorations et lui fournit l'occasion d'un travail non moins remarquable et non moins fécond en résultats. Il distingue avec raison la justice royale proprement dite, de la justice féodale du roi et de ce qu'il appelle peu exactement peut-être sa *justice justicière;* mais ces recherches ont une importance juridique et historique dont nous constatons le mérite et l'importance, soit au point de vue de l'histoire du droit en général, soit au point de vue de l'histoire des territoires particuliers, ou des duchés dont il s'agit, tels que les grands fiefs de France, de Normandie, de Toulouse, et autres possessions de la maison royale. Au milieu des grandes et si curieuses questions que soulève en foule un pareil sujet, nous pouvons regretter que l'étendue vraiment démesurée de la question générale à traiter condamne l'auteur à une rapidité qui était pour lui une inévitable nécessité, mais dont il a dû se plaindre tout le premier. Nous insisterons surtout sur cette réflexion, à propos du chapitre consacré à la justice ecclésiastique pendant le régime féodal. Si l'auteur soumet un jour son travail à une révision désirable, il nous paraît nécessaire que ce chapitre reçoive un nouveau développement, surtout pour la grande époque de lutte qui est personnifiée dans Philippe de Cugnières. L'histoire des officiers judiciaires de cette période pourrait recevoir aussi quelque utile amélioration. A côté de ces brièvetés qui, nous le répétons, ont été, peut-être, une loi de nécessité, nous signalons à l'attention bienveillante de l'Académie cent excellentes pages environ, consacrées à la procédure judiciaire devant les divers tribunaux de la période féodale. On pourrait en dire plus long : il serait difficile de parler plus juste et mieux des institutions judiciaires de cette grande époque, et de caractériser

Digitized by Google

plus heureusement l'influence qu'elles ont exercée sur les siècles qui ont suivi.

Mais, il faut le reconnaître, la partie la plus remarquable du mémoire que nous examinons est celle qui est consacrée à la période parlementaire ; c'est aussi la plus développée, et à bon droit, selon nous. L'auteur n'a pas consacré moins de 700 pages, grand in-4°, de manuscrit petit texte, aux temps antérieurs au XIVe siècle. Il donne 450 pages environ à la période parlementaire; il ne pouvait donner moins à une si longue et si capitale période qui s'étend du XIVe à la fin du XVIIIe siècle, et dont l'influence se fait encore sentir d'une manière si puissante dans nos lois, dans nos institutions, dans nos habitudes et dans nos mœurs; à une période enfin qui a la plus large part de gloire dans l'histoire de l'ordre judiciaire en France.

L'analyse que l'auteur nous offre de la justice privée, foncière, censuelle, patrimoniale, nous a paru excellente dans sa concision. Nous donnerons plus d'éloges encore au titre consacré à la justice publique, et surtout, comme on pouvait s'y attendre, au chapitre qui a pour objet l'exposé des progrès et de l'organisation de la justice royale parlementaire. L'histoire de ces grands corps judiciaires est savamment et habilement tracée : leur origine, leurs attributions, leur compétence, leur organisation, le caractère de propriété donné à leurs offices ; le reflet qui rejaillissait de leur splendeur et de leur puissance sur les tribunaux inférieurs, tout cela est parfaitement traité. J'en dirai autant d'une partie non moins curieuse, consacrée à l'histoire des tribunaux exceptionnels ou administratifs : tribunaux de commerce, tribunaux maritimes, tribunaux militaires, tribunaux de finances, tribunaux des monnaies, des eaux et forêts, etc., etc. Pour ce qui

Digitized by Google

est relatif aux tribunaux supérieurs qui planaient sur toutes les autres juridictions et sur la France entière, il nous paraît qu'il était d'une inévitable nécessité de lui accorder un peu plus de développement, et nous engageons l'auteur à le faire s'il retouche son mémoire. Les matériaux sont faciles à trouver ; ils sont connus de tout le monde, et un laconisme qu'on peut considérer comme équivalant à une lacune, aura disparu pour faire place à de plus convenables proportions d'un exposé nécessaire. Nous en dirions volontiers autant du chapitre consacré à la justice ecclésiastique. Ses vicissitudes pendant les quatre siècles dont il s'agit, comportaient plus de trente pages d'exposition. En revanche, le chapitre consacré aux offices nous a paru suffisant et complet; les chapitres consacrés à la procédure civile et criminelle ont surtout excité en nous un sentiment de satisfaction que nous exprimons sincèrement à l'Académie.

Tel est, dans la première partie, l'ouvrage considérable qu'un écrivain laborieux, exact et instruit a offert à l'Académie. La seconde partie, qui a pour objet la théorie du pouvoir judiciaire en France, depuis la mémorable époque de 1789, offre les qualités de composition et de style que nous avons remarquées dans la première partie. On pourrait souhaiter plus d'élévation dans les idées, plus de chaleur dans le style, mais on est heureux d'y trouver une sagesse constante, une modération soutenue, une clarté suffisante, un ordre exact et méthodique, une instruction bien et solidement nourrie. Ces avantages se montrent dans l'analyse des divers systèmes de constitution qui ont régi la France de 1791 à 1841. Plus de vigueur se rencontre dans l'exposé des principes fondamentaux qui régissent le pouvoir judiciaire en France depuis 1789. Ce chapitre est un des meilleurs de tout

Digitized by Google

l'ouvrage. L'organisation actuelle de l'ordre judiciaire est judicieusement et très-complètement exposée. La juridiction civile, autant que la juridiction criminelle et la juridiction administrative dans toutes ses branches, sont parfaitement connues, quand on a lu les pages que l'auteur a données à leur histoire. La force philosophique manque un peu à ce grand travail ; il peut l'acquérir par la réflexion à laquelle nous invitons l'auteur à se livrer sur les faits qu'il a réunis et coordonnés.

En un mot, et pour être juste, si l'ouvrage dont il s'agit avait toutes les qualités que nous désirons, il serait un second *Esprit des lois*. Tel qu'il est, c'est un des bons mémoires que l'Institut ait eu à couronner, et nous proposons, sans hésiter, à l'Académie, de lui décerner cette couronne, la plus noble et la plus précieuse des récompenses pour un travail qui peut paraître effrayant à qui l'examine de près.

Nous ne parlerons pas à l'Académie d'un mémoire inséré sous le n° 1er, et dont l'auteur n'a pas semblé se douter de la grandeur de la question soumise à son étude. L'exiguité même de son travail ne permet pas de le mettre en parallèle avec son concurrent, et d'en entretenir l'Académie.

CH. GIRAUD.

L'auteur du mémoire n° 2, auquel l'Académie a décerné le prix, est M. BODIN (Charles-Edmond), Docteur en Droit, Avocat à la Cour Impériale de Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

FRAGMENT

DE

L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE ET DE CROMWELL,

PAR M. GUIZOT.

Puisque l'Académie veut bien y prendre quelque intérêt, j'aurai l'honneur de lui lire un fragment de l'histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell que je suis sur le point de publier. Je mettrai sous ses yeux la politique étrangère du Parlement républicain. Dans le premier livre de l'ouvrage, je raconte ses efforts pour organiser au dedans le gouvernement de la république, et ses succès contre les complots des royalistes et des niveleurs; dans le second, les guerres civiles d'Irlande et d'Ecosse et les triomphes de Cromwell au service de la république dans ces deux royaumes. Le troisième livre est consacré à la politique extérieure et aux relations du Parlement républicain avec les États du continent. Il commence en ces termes :

Victorieuse, chez elle, de ses ennemis, la République

Digitized by Google

n'était encore, avec les Etats étrangers, ni en paix, ni en guerre.

Le procès et l'exécution de Charles Ier émurent fortement l'Europe. C'était la seconde fois, dans le cours de soixante ans, que la royauté tombait en Angleterre, sous la hache du bourreau. C'était la première fois que la souveraineté populaire et la République étaient proclamées et mises en pratique dans un grand État chrétien. La surprise, la curiosité inquiète, la pitié, l'indignation furent générales. Dans les pays protestants, on sentit le besoin de laver la Réforme du reproche d'avoir poussé ou contribué à un tel attentat. En Allemagne, en Danemark, en Suède, en Hollande surtout, les prédicateurs s'empressèrent de témoigner avec éclat leur réprobation ; les chaires retentirent de malédictions contre les sectaires anarchiques et sacriléges ; le clergé de La Haye se rendit en corps auprès de Charles II, et lui exprima solennellement sa douleur et son horreur. Le sentiment du peuple répondait à ces manifestations de l'Église ; les détails du procès et de la mort de Charles Ier étaient recueillis et propagés avec un pieux respect ; une femme de La Haye accoucha et mourut, saisie d'effroi, en les entendant raconter. Les représentants ou les partisans des meurtriers royaux rencontraient, dans les rues, l'aversion et l'insulte ; par instinct populaire, par conscience chrétienne, par sagesse politique, la Hollande protestante et républicaine repoussait toute apparence d'indulgence pour cet acte inouï, plein de péril social comme d'iniquité.

Dans les pays catholiques, en Espagne, en Portugal, en Italie, dans l'Allemagne méridionale, l'impression fut de nature différente, mais non pas moins forte. Le clergé et le peuple virent, dans le sort de Charles Ier, la consé-

Digitized by Google

quence naturelle de l'hérésie, et un coup de la justice de Dieu qui punit les uns par les autres, quand ils se séparent de son Église, les peuples et les rois. L'attentat excita une aversion profonde, avec moins de surprise que dans l'Europe protestante, et peut-être aussi avec moins de sympathie et de douleur.

En France, les impressions étaient plus mêlées : au moment même où la monarchie pure était près d'y prévaloir, l'esprit de réforme et de liberté politique tentait un effort sincère et vif, quoique superficiel et vain. Le Parlement d'Angleterre trouva, dans la Fronde, bien des admirateurs; on accueillait ses maximes, on observait ses actes avec une complaisance empressée, et plus d'un pamphlet proposa la Chambre des Communes et la Cité de Londres pour exemple au Parlement et aux bourgeois de Paris. Mais le procès de Charles Ier, la mutilation violente de la Chambre des communes, l'abolition de la Chambre des lords et l'établissement tyrannique de la République donnèrent en France, au sentiment royaliste sur les affaires d'Angleterre, un ascendant en harmonie d'ailleurs avec le cours des affaires françaises, et que les désordres prolongés de la Fronde et les relations de ses chefs avec les républicains anglais affermirent, au lieu de l'ébranler. La révolution d'Angleterre, loin de séduire, excita dès lors une réprobation mêlée d'alarme; elle fut attaquée dans une multitude de pamphlets; Jeanne d'Arc fut remise en scène exhortant les Français à prendre les armes pour aller venger, sur les parricides Anglais, la cause des rois; et le public de France, toujours spectateur avide des événements, ne ressentit, pour ceux qui se passaient en Angleterre, qu'une curiosité sans sympathie.

Deux incidents tragiques donnèrent, de cet état de l'opinion européenne, une éclatante démonstration.

Digitized by Google

Le 3 mai 1649, le docteur Isaac Dorislaüs, natif de Hollande, mais établi depuis longtemps en Angleterre et l'un des jurisconsultes employés à dresser l'acte d'accusation de Charles Ier, arriva à La Haye, envoyé par le Parlement en qualité d'adjoint à Walter Strickland, résident de la République auprès des Provinces-Unies. Il soupait tranquillement ce jour-là même, avec plusieurs personnes, à l'auberge du *Cygne*, lorsque six hommes masqués arrivèrent devant la maison; deux en gardèrent la porte; les autres entrèrent, éteignirent la chandelle allumée dans le vestibule, et paraissant tout à coup dans la salle à manger, ils engagèrent les assistants à n'avoir aucune crainte, car ils n'en voulaient, dirent-ils, qu'au représentant et au complice des assassins du roi; ils arrachèrent Dorislaüs de la table, le tuèrent à coups d'épée, et remettant froidement leurs épées dans le fourreau, ils rejoignirent leurs compagnons dans la rue, et sortirent de La Haye sans que personne eût le temps ou la volonté de les arrêter.

Environ un an après, dans les premiers jours de mai 1650, Antoine Ascham, écrivain assez obscur, qui avait poussé au renversement de la monarchie et au procès du roi, débarquait à Cadix, envoyé auprès du roi d'Espagne par le Parlement. Il avait, en partant de Londres, l'esprit frappé du sort de Dorislaüs, et il laissa voir au chargé d'affaires de France, Croullé, toute son inquiétude. A son arrivée à Cadix, le gouverneur, le duc de Médina-Cœli, le plaça sous la garde du colonel don Diégo de Moreda et de deux capitaines qui furent chargés de l'escorter jusqu'à Madrid et de ne le quitter qu'après l'y avoir établi en toute sûreté. Ils y arrivèrent le 5 juin, et soit négligence, soit mauvais vouloir, les officiers espagnols, après avoir conduit Ascham dans une petite auberge, l'y laissèrent seul et allèrent se loger ailleurs. Le lendemain, vers

Digitized by Google

midi, Ascham était à table avec son secrétaire Rivas, moine franciscain renégat; un homme entra; Ascham alla à sa rencontre, le prenant pour un ami; mais à la vue de trois autres inconnus qui entraient aussi, il se rejetait vivement en arrière pour saisir des pistolets placés sur une table, quand le premier venu, l'appelant traître, le retint par les cheveux et le frappa à mort de plusieurs coups de stylet. Son secrétaire Rivas, essayant de se sauver et criant au secours, fut aussi tué à l'instant; un domestique anglais s'échappa seul et répandit l'alarme; les quatre meurtriers sortirent de la chambre, rejoignirent deux de leurs compagnons qui les attendaient à la porte, et s'éloignèrent sans obstacle pour aller se réfugier, l'un dans l'hôtel de l'ambassadeur de Venise, les cinq autres dans l'église voisine de l'hôpital de Saint-André.

A Madrid comme à La Haye, la rumeur publique et l'inquiétude des deux gouvernements hollandais et espagnol furent très-vives; le Parlement républicain ressentit, comme on devait s'y attendre, ces sanglants outrages; il témoigna, par des honneurs publics, sa sympathie pour les deux victimes; Vane fit, sur l'assassinat de Dorislaüs, un rapport solennel; le corps fut transporté à Londres, et enseveli dans l'église de Westminster, le Parlement tout entier assistant aux obsèques. Des témoignages analogues, quoique moins éclatants, furent rendus à Ascham : on donna aux deux familles des pensions et des emplois. On fit en même temps, et l'on renouvela à plusieurs reprises, à La Haye et à Madrid, des démarches pressantes, et quelquefois menaçantes, pour obtenir justice des assassins. Les deux gouvernements la promirent et essayèrent de la rendre; les meurtriers étaient connus; ceux de Dorislaüs étaient des compagnons de Montrose; ceux d'Ascham, des cavaliers anglais réfugiés à Madrid, et parmi eux se trou-

Digitized by Google

vait un domestique de la maison de lord Cottington et de Hyde qui résidaient alors à Madrid, comme ambassadeurs de Charles II. Mais à La Haye, on n'arrêta personne; à Madrid, quoique l'autorité civile eût fait enlever les meurtriers de leur asile, l'Église réclama ses priviléges, et le conflit prolongé entre les deux juridictions aboutit à l'impunité des assassins; un seul, qui se trouva protestant, fut abandonné au bras séculier et pendu. En Hollande et en Espagne, le sentiment populaire les protégeait; ils avaient, disait-on, puni par le meurtre de bien plus grands meurtriers; loin de témoigner, de leur action, aucun repentir, ils s'en faisaient gloire; ceux qui avaient tué Ascham répondirent aux magistrats de Madrid qu'ils l'auraient tué en présence du roi d'Espagne s'ils n'en avaient pas trouvé une plus prompte occasion. Et l'indulgence cachée des gouvernements connivait avec le sentiment populaire; ils poursuivaient le crime par convenance ou par crainte, mais sans désir sérieux d'atteindre les criminels: quelques semaines après l'assassinat d'Ascham, dans une conversation avec lord Cottington et Hyde, le premier ministre espagnol, don Louis de Haro, n'hésitait pas à leur dire: « Je porte envie aux gentilshommes qui ont fait une si noble action; quoi qu'il puisse leur en arriver, ils ont vengé le sang de leur roi; si le roi mon maître avait des sujets aussi résolus, il n'aurait pas perdu son royaume de Portugal. »

Mais bien plus encore au XVIIe siècle que de nos jours, les politiques s'inquiétaient peu que leurs actes fussent en accord avec leurs sentiments réels et leurs paroles intimes: autant le public, sur le continent, laissait éclater, envers les républicains, juges de Charles Ier, son mauvais vouloir, autant les gouvernements, par calcul ou par crainte, se montrèrent indifférents et réservés. Les ambas-

Digitized by Google

sadeurs hollandais qui avaient été envoyés à Londres pour tenter de sauver le roi, demandèrent, après sa mort, qu'on ne publiât rien de leurs démarches auprès du Parlement ; et si l'un d'eux, Adrien Pauw, quitta sur le champ l'Angleterre, l'autre, Albert Joachim, continua d'y résider. Anne d'Autriche et Mazarin avaient jugé convenable que le jeune roi de France fît, pour la vie du roi son oncle, quelque effort; Louis XIV écrivit à Cromwell et à Fairfax deux lettres solennelles; mais avant même que M. de Varennes, chargé de les porter, eût quitté Paris, Charles Ier était exécuté. M. de Bellièvre, alors ambassadeur de France à Londres, ne tenta rien en sa faveur; il ne demanda pas même à le voir : on en témoigna quelque surprise à Paris, dans le Conseil du roi; mais Bellièvre y fut défendu et approuvé : « Je vois le besoin que j'ai eu de votre protection, écrivait-il le 24 février 1649 à M. Servien, et la bonté avec laquelle vous me l'avez départie... Je crus qu'il valait mieux être blâmé pour n'avoir point rendu un office que chacun pouvait juger ne devoir produire aucun effet pour le roi d'Angleterre, que d'être coupable du mal que cet office aurait pu causer aux affaires du roi; car, comme vous le connaissez très-bien, monsieur, on est ici si soupçonneux pour ce qui est de la France que ce qui serait indifférent en d'autres est déclaré criminel quand il vient de notre part; et comme, des étrangers, ils ne craignent que nous, ils prennent tellement garde à nos actions et à nos paroles, que le moindre témoignage du ressentiment qu'on doit avoir de ce qu'ils ont fait serait capable de faire faire l'alliance avec l'Espagne; et c'est cette connaissance, jointe aux ordres généraux que j'ai toujours reçus, de ne point irriter ces gens-ci, qui m'a fait résoudre à en agir comme j'ai fait... Je ne saurais me repentir d'avoir été trop circonspect, me trouvant maintenant fortifié de votre avis. »

Digitized by Google

Après l'exécution de Charles Ier, Bellièvre persista dans sa circonspection : « S'il y avait ici une cour, écrivait-il, il ne me faudrait point d'autre règle pour le temps de prendre le deuil et la manière de le porter; mais cela n'étant pas, je crois devoir attendre ce qu'il vous plaira m'en ordonner. » On lui ordonna de prendre le deuil et de partir; on ne voulait pas plus reconnaître la République d'Angleterre que l'irriter. Bellièvre partit, mais seulement au bout de trois mois, et en laissant à Londres son secrétaire Croullé, chargé de veiller, quoique sans caractère officiel, aux intérêts de la France. Les dernières relations de l'ambassadeur avec le Parlement furent difficiles ; il essaya, mais en vain, d'obtenir ses passeports sans prendre congé ; il fut obligé de faire une visite à l'orateur, qui en rendit compte à la Chambre : « Il n'y a point ici, écrivait Bellièvre, de petites affaires ni de promptes expéditions, surtout quand il se parle de la France, et en ce temps où ceux qui gouvernent sont si jaloux de cette nouvelle autorité et peu entendus en ce qui leur en peut acquérir ou conserver à l'égard des étrangers, que toutes choses leur font ombrage, et qu'ils oublient ce qui est dû, de crainte d'en trop faire... De plus, si incertains dans leurs résolutions qu'ils sont capables de passer en un instant d'un compliment à une injure, comme de l'offense à un excès de civilité. »

La cour de Madrid témoigna à la nouvelle République plus de ménagements encore que celle de Paris, car elle laissa à Londres son ambassadeur, don Alonzo de Cardeñas, sans renouveler d'abord ses lettres de créance, mais en l'autorisant confidentiellement à continuer ses relations avec le Parlement républicain. C'était, pour don Alonzo, une situation moins difficile que pour tout autre, car depuis longtemps déjà, froid ou même malveillant pour

Digitized by Google

Charles 1er, il avait cultivé la faveur des meneurs révolutionnaires, et il s'était établi, entre eux et lui, un échange de bonnes dispositions dont la politique espagnole se promettait de profiter.

L'empereur et les princes d'Allemagne, le roi de Danemarck, la reine de Suède manifestèrent avec moins de réserve les sentiments que le Parlement républicain et ses actes leur inspiraient; mais, seul entre les souverains de l'Europe, le czar de Russie, Alexis Michaelowitz, père de Pierre le Grand, rompit tout lien avec la République révolutionnaire, et chassa les négociants anglais de ses États.

Tout n'était pas fait, pour les puissances du continent, quand elles avaient pris ainsi, envers le Parlement républicain, une attitude incertaine et expectante; elles avaient aussi à régler leurs relations avec le roi proscrit; et ici leurs perplexités et les faiblesses incohérentes de leur conduite furent encore plus grandes. Charles II vivait au milieu des souverains de l'Europe, tantôt auprès du prince d'Orange, son beau-frère, tantôt à la cour du roi de France, son cousin germain; la reine d'Espagne, Elisabeth de France, était sa tante; il pouvait invoquer, et il invoquait en effet partout les liens du sang aussi bien que l'intérêt et l'honneur communs des rois. Il envoya à Madrid lord Cottington et Hyde, à Moscou lord Colepepper, à Ratisbonne lord Wilmot, en Pologne M. Crofts. Les souverains et leurs ministres se trouvaient sans cesse en présence de ses droits, de ses espérances, de ses demandes, de ses plaintes, de ses agents. Rien ne pèse plus à la puissance que l'aspect des infortunes qu'elle ne veut pas se courir et qu'elle est tenue de respecter; mais elle est habile à se délivrer, à peu de frais, de ce fardeau. Guillaume d'Orange seul fut, pour Charles Stuart, un ami chaud et

Digitized by Google

actif; c'était un jeune prince ambitieux, impérieux, enclin aux entreprises violentes et au pouvoir absolu, mais d'un cœur noble et sincère; pour relever la fortune de son beau-frère, il se consuma en efforts et en sacrifices trop bornés pour être efficaces et que sa mort inattendue vint bientôt arrêter. Excités par leur stadthouder et par le sentiment populaire en Hollande, les États généraux des Provinces-Unies donnèrent à Charles de grandes marques d'intérêt et de respect; à la nouvelle de la mort du roi son père, ils se rendirent en corps auprès de lui pour lui offrir leurs condoléances, et le grand pensionnaire Van Ghent, dans sa harangue, l'appela Sire et Votre Majesté; mais ces mots furent prononcés avec quelque embarras et à voix basse, comme ne voulant pas trop se compromettre avec la République naissante en reconnaissant avec éclat le nouveau roi. La cour de France jugea que c'était bien assez de donner, à la veuve et aux enfants de Charles Ier, un asile et une pension; elle s'abstint de toute autre démarche, et Charles II n'en reçut, à la mort du roi son père, ni lettre, ni message, aucune marque de sympathie ou d'appui. Le roi d'Espagne, qui n'avait pas à répondre de la présence des Stuart dans ses États, crut devoir écrire à Charles II une lettre de condoléance amicale où il lui donna le titre de roi; mais elle se fit longtemps attendre; et lorsque Charles, en quittant La Haye pour se rendre à Paris, traversa les Pays-Bas espagnols, il fut reçu à Anvers et à Bruxelles avec de grands honneurs; on lui fit présent d'un beau carrosse et de six beaux chevaux; on lui prêta quelque argent; l'archiduc Léopold et l'ambassadeur d'Espagne en Hollande, Antoine Brun, lui tinrent, dans leurs conversations intimes, des propos encourageants; mais ils prenaient en même temps des précautions minutieuses pour enlever à ces démonstra-

Digitized by Google

tions toute valeur politique et pour les représenter comme de simples actes de convenance. La cour de Madrid leur interdit absolument toute démarche, toute parole qu pourraient être considérées à Londres comme une déclaration positive en faveur du roi ; on leur enjoignit même d'antidater quelques lettres qui semblaient offrir ce caractère. On voulait bien rendre à Charles II des égards et des services, pourvu qu'ils fussent vains et qu'on gardât, entre lui et le Parlement républicain, une stricte neutralité.

A cette froideur politique se joignirent, dans la vie privée, des actes d'une cynique indifférence : on vendit à Londres les meubles et les tableaux de Charles Ier, qui aimait les arts et les avait protégés avec goût. Cardeñas et Croullé en informèrent avec soin don Louis de Haro et Mazarin, qui, soit pour leurs souverains, soit pour eux-mêmes, s'empressèrent d'acheter, quelquefois à vil prix, ces dépouilles du roi martyr : « Si les tableaux se vendent au prix porté par le mémoire que vous m'avez envoyé, je les trouve bien chers, écrivait Mazarin à Croullé ; cela n'empêchera pas néanmoins que je ne songe à envoyer dès delà quelque personne intelligente pour m'en acheter. » La reine Christine de Suède, l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, en acquirent aussi plusieurs ; et lorsqu'en 1651, au milieu de l'hiver, le roi d'Espagne fit inviter lord Cottington et Hyde à sortir de ses Etats, un des motifs secrets de cette résolution si dure était la prochaine arrivée de dix-huit mules qui venaient de la Corogne chargées des tableaux et des médailles de Charles Ier que Philippe IV avait fait acheter à Londres, et qu'il ne croyait pas pouvoir décemment faire entrer dans son palais tant que les ambassadeurs de Charles II seraient à Madrid.

Digitized by Google

Grands ou petits, dans leur patrie ou dans leur exil, les royalistes anglais s'offensaient et s'indignaient de cet avide empressement à profiter de leurs désastres quand on leur prêtait si peu d'appui : « Les princes voisins, dit Clarendon, fournissaient ainsi à Cromwell de grosses sommes d'argent qui le mettaient en état d'accomplir sa détestable victoire, et ils s'enrichissaient et se paraient eux-mêmes des dépouilles de l'héritier de notre trône, sans en appliquer la moindre partie à lui venir en aide dans les plus pressantes nécessités où jamais roi se soit trouvé réduit. » Et Graymond, agent du cardinal Mazarin en Écosse, lui écrivait le 23 octobre 1649 : « Les serviteurs du roi de la Grande-Bretagne font ici des imprécations contre les rois et souverains de la terre, et principalement contre Sa Majesté, si elle n'assiste pas leur roi, après la perte duquel ils souhaitent celle de tous les autres ; et ils ne feignent point de dire qu'ils contribueront de tout leur pouvoir à leur destruction, qui sera, comme ils disent, fort facile à causer, les peuples ayant une fois haleiné, par l'exemple de l'Angleterre, la douceur de l'état populaire. Ils désignent déjà Cromwell pour l'auteur de ce grand dessein et le réformateur de l'univers... et ils disent qu'il commencera par nous, et que nous le méritons bien, puisque nous ne songeons pas au rétablissement du roi d'Angleterre, y étant les plus obligés. »

Colère bien naturelle dans des proscrits convaincus et dévoués ! Mais ils comprenaient mal l'état politique de l'Europe, et ne démêlaient pas les causes générales qui rendaient les rois du continent si froids et si inertes en présence d'événements qui semblaient les toucher de si près.

Ce qui se passait en Angleterre préoccupait les gouvernements européens, mais sans leur inspirer un effroi sé-

Digitized by Google

rieux. Quoique pleins d'antipathie pour les révolutionnaires anglais, ils ne se sentaient pas vraiment menacés par eux, et ils ne trouvaient, dans leur propre situation, aucune nécessité d'engager contre eux une lutte directe et avouée. Précisément à la même époque où la royauté chancelait et tombait en Angleterre, elle s'affermissait sur le continent; dans tous les grands États, les libertés féodales et municipales, l'aristocratie indépendante et la démocratie turbulente du moyen-âge disparaissaient devant elle; le besoin d'ordre dans la société et d'unité dans le pouvoir dominait; le cours général des idées était monarchique comme celui des faits. La République d'Angleterre parut un fait singulier, purement local, et dont, même dans les États encore travaillés par des dissensions civiles, on n'avait pas, sur le continent, à redouter beaucoup la contagion.

Le nom de République, d'ailleurs, n'était pas nécessairement alors un sujet de défiance et d'alarme; quoique cette forme de gouvernement n'eût prévalu que dans des États secondaires, elle avait tenu sa place en Europe sans que l'ordre européen en fût troublé; les grandes monarchies européennes avaient vécu en bons et tranquilles rapports avec les républiques d'Italie, de Suisse, d'Allemagne, des Pays-Bas; l'Europe n'avait pas encore contracté l'habitude de considérer le gouvernement républicain comme le précurseur et le fauteur des révolutions et de l'anarchie.

La révolution d'Angleterre se présentait en outre comme religieuse autant que politique : or les grandes guerres de religion étaient terminées; le traité de Westphalie venait de poser les bases du nouvel ordre européen; les États catholiques et les États protestants s'étaient mutuellement acceptés; parmi ces derniers, le

Digitized by Google

plus récent et le plus contesté, les Provinces-Unies avaient enfin conquis leur repos et leur rang. Le régime de la paix entre les diverses communions chrétiennes, sinon dans le sein de chaque État, du moins dans les rapports extérieurs des États, avait définitivement prévalu; et quoique les préventions et les haines religieuses fussent loin d'être éteintes, personne, ni les gouvernements, ni les peuples, ne voulait rengager une lutte dont tous avaient cruellement souffert, et dans laquelle ni l'un ni l'autre parti ne se flattaient plus d'écraser son rival. C'est par la fatigue et la nécessité que Dieu impose aux nations la justice et le bon sens.

La paix de religion rendit la politique à sa nature propre et à sa liberté; les croyances et les passions religieuses ne décidèrent plus des desseins ni des alliances des États; l'esprit d'ambition ou de résistance à l'ambition, de prépondérance ou d'indépendance, d'agrandissement ou d'équilibre, devint le principal mobile de la conduite des gouvernements dans les relations internationales; ce fut là surtout qu'ils cherchèrent des moyens d'attaque ou de défense dans leurs espérances ou dans leurs craintes temporelles, et des armes dans leurs rivalités. La révolution d'Angleterre profita de ce nouveau caractère, essentiellement laïque, de la politique continentale : des deux grandes puissances, la France et l'Espagne, qui se disputaient alors l'ascendant en Europe, ni l'une ni l'autre ne voulurent se brouiller avec la République naissante; elles s'appliquèrent l'une et l'autre soit à l'attirer dans leur camp, soit à la retenir loin du camp ennemi; et deux systèmes d'alliance plus ou moins complète, plus ou moins avouée, d'une part la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, de l'autre l'Espagne, l'Angleterre et les Provinces-Unies, furent, à Paris et à Madrid, la pensée constante de Maza-

Digitized by Google

rin et de don Louis de Haro, et à Londres l'objet du travail assidu de leurs agents.

Le Parlement républicain eut, de cette situation, un sentiment juste, bien que confus et incomplet : il comprit qu'il était détesté des grandes monarchies européennes, mais nullement menacé, et il se conduisit, envers elles, avec méfiance et fierté, mais sans inquiétude ni emportement. Il ne se montra point pressé d'être reconnu par elles, ni empressé d'établir, auprès d'elles, les représentants de la République. Non qu'il ne ressentît à cet égard aucune impatience ; il fit sonder plusieurs fois les agents étrangers qui restaient encore en Angleterre, Croullé, Cardeñas, Joachim, tantôt pour savoir d'eux comment seraient reçus, à leurs cours, les ministres que la République pourrait y envoyer, tantôt pour leur faire entendre qu'ils ne pouvaient continuer eux-mêmes de résider à Londres, s'ils ne recevaient, de leurs gouvernements, de nouvelles lettres de créance qui les accréditassent auprès du Parlement. Le vif désir d'être reconnu perçait de temps en temps par des voies indirectes : « On a imprimé ici, écrivait Croullé à Mazarin, que les conseillers d'État de France avaient traité avec les marchands anglais sur le sujet des affaires qu'ils poursuivent, et avaient par là reconnu le Parlement comme représentatif de la République. Je souhaite qu'ils se veuillent contenter de cette reconnaissance imaginaire. » Le Parlement ne s'en contenta point ; il continua au contraire de se montrer, à cet égard, exigeant et patient à la fois, décidé à attendre la reconnaissance de la République aussi longtemps qu'elle ne serait pas complète, et délibérant à diverses reprises, et avec une susceptibilité jalouse, sur les formes qui devaient être observées dans ses relations avec les gouvernements étrangers. Mais son attitude était tranquille autant que fière ; il déclara publiquement

Digitized by Google

son intention de maintenir tous les traités existants entre l'Angleterre et les autres États ; il recommanda au conseil d'État d'entretenir partout des consuls, afin que les bonnes relations d'affaires ne fussent pas interrompues ; il conserva en France un agent officieux, nommé Augier, qui veillait activement aux intérêts anglais ; il resta en rapports fréquents et bienveillants, à Londres, avec quelques-uns des ministres étrangers, tels que l'Espagnol Cardeñas et le Hollandais Joachim, qui n'avaient pas encore reçu de nouvelles lettres de créance, mais dont il connaissait les bonnes dispositions. A travers de nombreuses marques d'inexpérience et quelques velléités d'arrogance, la conduite des meneurs républicains, en fait de politique extérieure, indiquait autant de réserve que de fierté, une prudence intelligente, et le désir de rester en paix au dehors, pour ne pas aggraver, au dedans, les difficultés et les charges de leur gouvernement.

Sur la mer seulement ils entrèrent, sans ménagement et à tout risque, dans une action forte et même violente.....

Mais là se bornèrent, en fait de politique extérieure, l'habileté et les succès du Parlement républicain : autant, dans ses affaires maritimes, il déploya de savoirfaire et d'énergie, autant, dans ses relations et ses entreprises diplomatiques sur le continent, il manqua de sagacité et de bon sens, de mesure et de résolution.

Il était en présence de deux puissances ardemment rivales, mais placées dans des situations et animées de dispositions très-diverses. L'Espagne, encore superbe de sa grandeur récente dont l'Europe restait encore effrayée, déclinait rapidement : l'empire d'Allemagne ne lui appartenait plus ; malgré ses longs et sanglants efforts, elle avait perdu les Provinces-Unies ; sa domination en Italie

Digitized by Google

s'était restreinte ; une conspiration venait de lui ravir en un jour le Portugal ; au loin et dans le nouveau monde seulement, ses possessions demeuraient immenses ; c'était, selon la belle expression de Sully, « un des ces États qui ont les bras et les jambes forts et puissants, et le cœur faible et débile. » Au milieu des splendeurs de sa cour et de son langage, le gouvernement espagnol se sentait faible en effet et cherchait à cacher sa faiblesse sous son immobilité. Philippe IV et don Louis de Haro, tous deux sensés et modérés, l'un par mollesse, l'autre par prudence, et las de lutter pour être vaincus, n'aspiraient plus qu'à la sécurité de la paix, et mettaient tous leurs soins à écarter toutes les questions, toutes les affaires qui leur auraient imposé des efforts dont ils ne se sentaient plus capables. Divisée et énervée, la maison d'Autriche gardait encore moins d'ambition que de puissance, et, hors le cas de nécessité absolue, une pompeuse inertie devenait la politique des successeurs de Charles-Quint.

La France, au contraire, et la maison de Bourbon marchaient ensemble dans une voie de progrès rapide et hardi : un puissant esprit d'activité et d'ambition animait les conseils de la couronne et les diverses classes, surtout les classes supérieures, de citoyens ; partout régnait le goût des grands desseins et des entreprises éclatantes, sans crainte des efforts et de la responsabilité qui les accompagnent. Aussi, malgré les dissensions civiles et d'infructueux désirs de liberté politique, l'État s'affermissait et s'étendait ; l'unité nationale et l'autorité royale se développaient en même temps. Persévérant autant que souple, et tour à tour vainqueur ou fugitif, mais toujours favori et premier ministre, dans l'exil comme à Paris, Mazarin poursuivait, à travers ses succès et ses échecs de guerre

Digitized by Google

et de cour, l'œuvre de Henri IV et de Richelieu. C'était un gouvernement et un pays à la fois anciens et jeunes, guidés par des traditions puissantes dans un mouvement nouveau, pleins de force et avides de grandeur.

Entre ces deux puissances, l'Angleterre pouvait, ou choisir à son gré son alliée, ou maintenir fermement la balance; malgré leur répugnance pour la République régicide, elles étaient si passionnément jalouses et inquiètes l'une de l'autre, qu'elles subordonnaient tout au désir de s'enlever mutuellement un si important appui. Le Parlement républicain ne prit ni l'un ni l'autre parti; appréciant mal les forces et les chances d'avenir des deux puissances, et dominé par des routines passionnées, il resta flottant, mais non impartial, entre l'Espagne et la France, affectant la neutralité sans savoir ni en sortir à propos, ni la garder réellement.....

On s'en inquiétait peu à Londres, car la République et ses chefs étaient dans l'un de ces accès de fortune et d'espérance qui trompent les gouvernements, surtout les gouvernements nouveaux, sur leur force réelle, et font éclater les rêves de leur orgueil. En même temps que la reconnaissance de l'Espagne fit entrer la jeune République dans la société des États européens, la mort de Guillaume, prince d'Orange, livra à l'influence de l'Angleterre les Provinces-Unies, celui de ces États auquel l'unissaient les liens les plus naturels de situation et d'intérêt. Toutes deux protestantes et républicaines, l'une à peine victorieuse, l'autre encore engagée dans la lutte pour la défense de leur foi et de leurs libertés, les deux nations avaient, au nom d'idées analogues, la même cause à soutenir, souvent contre les mêmes ennemis. Tout les invitait à une alliance intime. Un obstacle grave s'y opposa d'abord : deux grands partis, d'un côté le patriciat

Digitized by Google

bourgeois des villes, de l'autre la maison de Nassau soutenue par les restes de la noblesse féodale et par la multitude, se disputaient le gouvernement des Provinces-Unies; tous deux puissants et respectables, car ils avaient tous deux glorieusement combattu et souffert pour conquérir l'indépendance de leur patrie. Vainqueurs, ils entrèrent aussitôt en lutte sourde ou déclarée, l'un aspirant à fonder une République aristocratique et fédérative, l'autre tendant à transformer, sous le nom de stadthoudérat, la confédération des Provinces-Unies en une souveraineté unique et héréditaire. Désunion déplorable, dans laquelle l'un et l'autre parti, obéissant à des sentiments nobles et soutenant des intérêts légitimes, aggravaient outre mesure, par leurs passions, l'importance de leurs dissentiments, et méconnaissaient également tour à tour la limite de leur force et le vœu de leur pays. Tant que le prince d'Orange vécut, il fit prévaloir, dans les conseils des Provinces-Unies, une politique hostile à la République britannique : non pas sans effort ni complétement; il eût voulu, même au prix de la guerre, engager la confédération dans la cause de Charles II; c'était plus que ne comportaient évidemment le bien et le sentiment publics; la province de Hollande, où dominaient les intérêts commerciaux et les patriciens bourgeois, soutint énergiquement la politique de la paix et de la neutralité; elle avait, pour son propre compte, avec le Parlement anglais, des relations bienveillantes; il prenait soin de ménager ses négociants et de lui témoigner des égards particuliers; elle envoya même et entretint quelque temps à Londres un agent spécial, Gérard Schaep, que le Parlement reçut et traita avec distinction. La rupture entre les deux États fut ainsi prévenue : mais là se borna l'influence de la province de Hollande et de ses magistrats; ils ne purent em-

Digitized by Google

pêcher que, dans la conduite générale des affaires, le prince d'Orange, secondé par les jalousies des autres provinces et par le sentiment populaire, ne fît prévaloir la politique royaliste. Non-seulement les États généraux donnèrent à Charles II toutes les marques d'intérêt et tout l'appui indirect qui ne les compromettaient pas absolument à son service; mais ils l'admirent à conférer avec eux, à leur exposer sa situation et ses vues, à réclamer leurs conseils; et au même moment ils refusaient toute audience au résident de la République d'Angleterre, Walter Strickland, resté à La Haye après le meurtre de son compagnon Dorislaüs; et ni ses instances répétées, ni la protestation formelle des États particuliers de la province de Hollande ne purent surmonter ce refus. Strickland retourna à Londres et fit connaître au Parlement, en lui rendant compte de sa mission avec l'amertume d'un agent offensé, l'inimitié profonde que lui portaient et le prince d'Orange et les États généraux qu'il dominait.

A la mort du prince d'Orange, cet état de choses changea complètement; malgré de grandes marques de respect et d'affection envers sa famille, ni ses dignités ni son pouvoir ne passèrent à l'enfant dont sa veuve, la princesse Marie Stuart, accoucha une semaine après sa mort, et qui devait être un jour Guillaume III; les magistrats des principales villes, les de Wictt, Biker, de Waal, Ruyl, Voorhout, reprirent partout les fonctions dont le prince les avait violemment écartés; l'aristocratie municipale et la province de Hollande, où résidait surtout sa force, ressaisirent leur ascendant dans le gouvernement central; une assemblée extraordinaire des États généraux remit en vigueur les traditions républicaines de la confédération; tout annonçait qu'une politique pacifique, et même bienveillante, envers la république d'Angleterre, rem-

Digitized by Google

placerait la politique royaliste et hostile du prince d'Orange. Jamais une occasion plus favorable ne pouvait se présenter pour conclure, entre les deux républiques protestantes, cette alliance intime que leur indiquait leur situation.

Le Parlement s'empressa de la saisir; il décréta que des ambassadeurs extraordinaires seraient envoyés à La Haye pour accommoder les différends et traiter de l'alliance des deux États. Afin de donner à cette ambassade plus d'autorité, on en chargea le grand juge Olivier Saint-John, l'un des plus habiles meneurs du Parlement pendant la guerre civile et de la République depuis la victoire, ami d'ailleurs et conseiller intime de Cromvell. Saint-John refusa d'abord, alléguant sa mauvaise santé. C'était un révolutionnaire égoïste, hautain et craintif, content de sa fortune judiciaire, de son influence indirecte dans le gouvernement, et peu empressé à compromettre, dans une mission difficile et peut-être périlleuse, son amour-propre ou sa sûreté. La Chambre repoussa son refus, lui adjoignit Walter Strickland, leur remit en séance leurs instructions, et les fit partir en entourant leur mission d'un éclat inaccoutumé. Quarante gentilshommes et une suite d'environ deux cents domestiques les accompagnaient. Saint-John emmena Thurloe comme son secrétaire. A leur arrivée en Hollande, d'abord à Rotterdam, puis à La Haye, ils furent reçus avec non moins d'empressement et de solennité; une députation des États généraux vint à leur rencontre, suivie de vingt-sept carrosses; on leur exprima le regret de ne pouvoir les conduire à l'hôtel consacré par l'État aux ambassadeurs étrangers et qu'occupait déjà l'ambassadeur de France, M. de Bellièvre; on les établit dans un hôtel particulier et la plupart des gens de leur suite se logèrent aux environs, allant et venant sans cesse dans les rues,

Digitized by Google

toujours plusieurs ensemble et portant leurs épées à la main ou sous le bras, comme se croyant en pays ennemi et entourés des meurtriers de Dorislaüs. Les royalistes anglais étaient en effet nombreux à La Haye, autour de la princesse d'Orange et du duc d'York, et fort enclins à insulter les ambassadeurs de la République. La multitude hollandaise elle-même leur était malveillante et les suivait avec curiosité, se moquant de leur attitude et disant que sans doute ils avaient peur.

Les dispositions des hommes placés alors à la tête du gouvernement hollandais étaient différentes; par situation comme par prudence, pour eux-mêmes comme pour leur pays, ils désiraient sincèrement les bons rapports et même une alliance véritable avec la République d'Angleterre. Trois jours après leur arrivée à La Haye, Saint-John et Strickland furent reçus par les États généraux en audience solennelle avec les plus éclatantes marques de considération amicale, et sept commissaires furent désignés pour entrer en conférence avec eux. Ils avaient mission de déclarer aux ambassadeurs « que les Provinces-Unies offraient leur amitié à la République d'Angleterre, et qu'elles étaient portées non-seulement à renouveler et entretenir inviolablement l'affection et les bonnes relations qui avaient existé de tout temps entre la nation anglaise et elles, mais aussi à faire avec la République un traité d'intérêts communs. » Les premières paroles des deux ambassadeurs firent clairement entrevoir que de telles offres ne leur suffisaient pas : « Nous proposons, dirent-ils, que l'amitié et les bonnes relations qui ont eu lieu anciennement entre la nation anglaise et les Provinces-Unies, ne soient pas seulement renouvelées et inviolablement maintenues, mais qu'elles entrent dans une alliance et une union plus étroite et plus intime, de telle sorte

Digitized by Google

que, pour le bien de toutes les deux, il y ait entre elles un intérêt mutuel, plus substantiel et plus efficace. »

Que devait être « cette union plus étroite et plus intime ? » Que signifiait « cet intérêt mutuel plus substantiel et plus efficace ? » Pendant six semaines, Saint-John et Strickland refusèrent de s'expliquer à cet égard ; c'était, disait-il, aux États généraux à faire connaître, avec précision et détail, leurs vues dans cette négociation; quant à eux, ils ne jugeaient point satisfaisante la première offre qui leur avait été faite ; et comme le Parlement avait assigné à la durée de leur ambassade un terme fixe et prochain, ils insistaient pour qu'on donnât, à leur proposition générale, une réponse claire et péremptoire.

Un dessein d'ambition vaste et chimérique, un de ces desseins qu'on n'avoue pas en travaillant à les accomplir, était au fond de l'âme de Saint-John et des meneurs du Parlement qui l'avait envoyé. Présomptueux et inquiets à la fois, ils étaient en proie à cette exubérance d'activité téméraire, à ce besoin de grandir pour s'affermir qui s'emparent des pouvoirs nouveaux enivrés de leurs premiers succès. Les bruits répandus sur les projets d'expédition de Cromwell en France n'avaient pas d'autre origine ; sensé, même au sein de la fermentation révolutionnaire, Cromwell n'y pensa probablement jamais ; mais, dans l'armée, dans le Parlement, partout dans l'Angleterre républicaine, des idées de ce genre préoccupaient passionnément des esprits hardis et sans mesure, à qui, pour leur patrie et pour eux-mêmes, tout semblait possible après ce qu'ils avaient déjà fait. Les Provinces-Unies n'étaient pas la France ; il ne s'agissait point de les conquérir par la guerre ; l'œuvre était déjà à moitié accomplie ; tous les liens moraux et matériels, la religion, les institutions, la politique, le commerce, rattachaient et

assimilaient les Provinces-Unies à l'Angleterre. Pourquoi l'assimilation n'irait-elle pas jusqu'à l'union? Pourquoi deux républiques si semblables et si voisines resteraient-elles séparées ? « *Faciamus eos in unam gentem;* faisons-en une seule nation, » telle était la pensée des chefs républicains de l'Angleterre ; Strickland, dans sa première mission à La Haye, l'exprimait déjà en écrivant à Walter Frost, secrétaire du conseil d'Etat; elle inspira l'ambassade de Saint-John et domina toute sa négociation.

C'était un rêve plein d'imprévoyance autant que d'orgueil. La réunion en un seul État, et sous le même gouvernement, des deux grandes républiques protestantes eût, à coup sûr, rencontré en Europe des résistances acharnées, et rallumé peut-être les guerres de religion. La population hollandaise l'aurait passionnément repoussée; c'était la perte de son existence nationale et son absorption dans le sein de la puissante Angleterre, déjà très-impopulaire dans les Provinces-Unies, comme un ancien protecteur, maintenant un rival et bien près de devenir un ennemi. Déjà circulaient parmi le peuple des satires, des chansons, de petits écrits, en prose ou en vers, pleins de haine et de menaces contre les Anglais. Les chefs mêmes du gouvernement hollandais, les hommes les plus décidés à la bonne intelligence avec l'Angleterre avaient le cœur trop fier pour ne pas mettre au-dessus de toutes choses l'indépendance de leur patrie, et leur bon vouloir dans la négociation se glaçait dès qu'ils voyaient percer l'ambitieux dessein des négociateurs étrangers. Déplorant, quelques années plus tard, les menées orangistes et les passions populaires qui avaient poussé à la rupture, Jean de Witt disait avec une patriotique amertume : « A cela il faut ajouter l'humeur insupportable de la nation anglaise, sa continuelle jalousie de notre prospérité, et la

Digitized by Google

haine mortelle de Cromwell contre le je une prince d'Orange, fils de la sœur de ce roi banni qui était, au monde, ce qu'il craignait le plus. »

Divers incidents, les uns naturels et presque inévitables, les autres suscités à dessein, vinrent encore aggraver les embarras de la négociation. La populace de La Haye témoignait fréquemment aux ambassadeurs sa grossière malveillance; dans les rues et aux environs de la ville, leurs gens furent insultés et maltraités par les gens de la princesse d'Orange ou par les Cavaliers attachés au duc d'York, qui résidait en ce moment auprès de sa sœur. Le prince et la princesse eux-mêmes passaient et repassaient souvent, en grand cortége et lentement, devant l'hôtel des ambassadeurs, comme pour les braver; plaisirs puérils que se donnent les haines et les humeurs de parti, pour se consoler ou se distraire un moment de leur impuissance. Un jour, le prince Edouard, jeune frère du prince Robert, voyant passer les ambassadeurs en carrosse, les apostropha des noms de : « Coquins, misérables chiens ! » Saint-John, se promenant dans le parc de La Haye, y rencontra le duc d'York, à pied comme lui, et ils ne se reconnurent qu'en se voyant face à face. L'ambassadeur de la République ne cédant point le pas, le prince lui abattit son chapeau en lui disant : « Apprenez, parricide, à respecter le frère de votre roi. — Je ne vous reconnais, vous et celui dont vous parlez, que comme une race de vagabonds, » répondit Saint-John : ils mirent l'un et l'autre la main sur leur épée; mais les gentilshommes qui les accompagnaient les entourèrent et les emmenèrent. Un colonel Apsley se vanta, dit-on, qu'il irait étrangler Saint-John dans sa maison. Les ambassadeurs portaient plainte aux États généraux de ces offenses; les magistrats entamaient des poursuites, prenaient des mesures de police,

Digitized by Google

plaçaient des gardes tout autour de l'hôtel. Les satisfactions officielles ne manquaient point ; mais les animosités royalistes ou populaires persistaient et trouvaient toujours, pour éclater, quelque nouvelle forme et quelque nouvelle occasion.

Les ambassadeurs rendirent compte à Londres de cette situation presque aussi périlleuse que difficile ; ils y envoyèrent même Thurloe pour l'expliquer avec détail et demander s'ils devaient négocier encore ou partir. Le Parlement, qui tenait fortement à son espérance, les autorisa à prolonger leur séjour : mais en même temps, pour donner aux États généraux une marque de son mécontentement et de son pouvoir, il fit arrêter en mer neuf navires marchands d'Amsterdam destinés pour le Portugal, et demanda raison à La Haye de l'attitude de l'amiral Tromp qui stationnait avec son escadre dans les eaux des îles Scilly, comme s'il eût voulu s'en emparer. Les États généraux expliquèrent les instructions données à Tromp et réclamèrent contre la saisie des neuf navires. Nul ne voulait prendre l'initiative de la rupture ; mais de part et d'autre l'humeur devenait chaque jour plus amère, et perçait jusque dans les démarches ou les paroles de courtoisie destinées à la couvrir.

Après plus de deux mois de conférences vaines, consumées par les négociateurs anglais à ne pas dire ce qu'ils tentaient de faire, et par les Hollandais à ne pas répondre, quoiqu'ils le comprissent fort bien, à ce qu'on leur demandait sans le leur dire, Saint-John et Strickland se décidèrent enfin à énoncer avec précision, en sept articles, quelques-unes de leurs prétentions. Celles-là seules auraient eu pour résultat de lier complètement, en fait de paix ou de guerre et d'alliances, la politique et le sort des Provinces-Unies à la politique et au sort de la République

Digitized by Google

d'Angleterre ; elles obligeaient, en outre, les États généraux à abdiquer, dans certains cas, sur leur propre territoire, les droits et le libre arbitre de la souveraineté. Et pour indiquer que leur mission était loin de se renfermer dans ces termes déjà si extrêmes, les ambassadeurs se hâtèrent d'ajouter que, si leurs premières demandes étaient agréées, « le Parlement leur avait donné pouvoir de proposer et de mettre à effet, de sa part, des choses de plus grande et de plus haute conséquence pour le bien des deux républiques. »

Evidemment, avec de telles arrière-pensées, rien n'était possible : on se comprit sans s'expliquer ; par convenance, la négociation se prolongea encore quelques jours ; mais, le 20 juin 1651, Saint-John et Strickland déclarèrent que le Parlement les rappelait et demandèrent leur audience de congé ; elle leur fut donnée le lendemain. Devant les États généraux, les paroles officielles de Saint-John furent modérées et courtoises, mais, en se séparant des commissaires hollandais, avec lesquels il négociait depuis trois mois, il leur dit : « Messieurs, vous avez les yeux fixés sur l'issue de nos affaires en Écosse, et à cause de cela vous avez dédaigné l'amitié que nous vous offrions. Je puis vous assurer que plusieurs membres du Parlement étaient d'avis que nous ne devions point venir ici, ni vous envoyer aucun ambassadeur, qu'il fallait d'abord mettre fin à nos affaires avec le roi d'Écosse, et attendre ensuite vos ambassadeurs chez nous. Je reconnais maintenant ma faute ; les membres du Parlement qui étaient de cet avis avaient raison ; vous verrez, sous peu, nos affaires avec le roi d'Écosse terminées ; et alors vous viendrez rechercher par vos envoyés ce que nous sommes venus vous offrir cordialement. Croyez-moi, vous vous repentirez d'avoir rejeté nos offres. » Deux jours après, les ambas-

Digitized by Google

sadeurs quittèrent la Hollande, en refusant, selon l'ordre formel du Parlement, les riches présents que leur offrirent les États généraux, et le 7 juillet, Whitelocke annonça à la Chambre qu'ils étaient de retour à Londres, prêts à rendre compte de leur mission.

Deux mesures décisives suivirent promptement le compte qu'ils en rendirent en effet : Whitelocke proposa, le 5 août, au Parlement, le fameux bill connu sous le nom d'*acte de navigation*, qui interdisait à tous les navires étrangers d'importer en Angleterre aucune denrée autre que les produits du sol et de l'industrie de leur propre pays. C'était le coup le plus rude qu'on pût porter à la Hollande, dont le commerce de transport faisait la prospérité. Avant la fin de l'année, le bill fut définitivement adopté et mis en vigueur. En même temps des lettres de représailles furent données aux négociants anglais pour les mettre, dit-on, en mesure de s'indemniser eux-mêmes des pertes que la marine hollandaise leur avait fait subir. Les Provinces-Unies n'avaient pas voulu se laisser conquérir par les négociations : on prépara contre elles la guerre.

GUIZOT.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

HISTOIRE DE LA MORALE

PAR M. ADOLPHE GARNIER.

PREMIER MÉMOIRE.

LES SAGES DE LA GRÈCE.

Qu'est-ce que la morale? Est-elle un ensemble de recommandations relatives à notre propre intérêt, une exhortation de ne pas nuire et de rendre des services, dans la vue de nous assurer des appuis, ou de causer à nos semblables un plaisir que nous partagerons par sympathie? La morale se renferme-t-elle ainsi tout entière dans les limites du sentiment? Ou bien est-elle une science fondée sur des conceptions intellectuelles, comme la géométrie pure? Le triangle parfait, par exemple, ne se trouve que dans notre esprit : loin de tirer cette conception de la vue des objets naturels, nous nous servons de l'idée intérieure pour juger les figures extérieures, et pour vérifier entre autres la forme des cristaux naturels? En est-il de même de la justice parfaite, et du parfait désintéressement? Ces vertus ne sont-elles que dans notre intelligence, et au lieu de nous venir du spectacle des actions humaines, ne nous servent-elles pas à juger ces

Digitized by Google

actions, et à leur assigner leur caractère de mérite ou de démérite ?

Dans le cas où la morale serait une science idéale comme les mathématiques pures, à combien d'éléments peut-on la réduire ? Les mathématiques ont pour éléments les idées de quantité, d'unité indivisible soit dans le nombre, soit dans l'espace, de ligne droite ou courbe, de surface, de solide, et enfin d'infini. Toutes ces idées sont irréductibles les unes aux autres, mais elles suffisent à la construction de l'immense édifice de la géométrie, et l'on peut dire que les mathématiques dans leurs spéculations les plus complexes et les plus élevées, sont la combinaison de sept idées primitives ni plus ni moins. De combien d'idées primitives la morale se compose-t-elle ? Combien renferme-t-elle de principes irréductibles ? L'idée de la tempérance est-elle distincte de l'idée du courage ? sont-elles l'une et l'autre distinctes de l'idée de la justice ? celle-ci diffère-t-elle de l'idée de la charité. La culture de l'intelligence est-elle une vertu morale ? peut-elle se mettre sur le même rang que la justice et la charité ?

En résumé, la morale soulève deux principales questions : premièrement, quelle est la nature de la morale ? est-elle un produit de l'intérêt, une inspiration du sentiment ou une conception de l'intelligence ? Secondement, à combien de principes irréductibles la morale peut-elle se ramener ? Tels sont les deux problèmes dont nous nous proposons de chercher la solution à travers l'histoire de la morale, depuis l'antiquité grecque jusqu'à l'époque où nos forces nous permettront de parvenir.

Nous avons le dessein de comparer entre eux les grands monuments de la morale antique : les mémoires de Xénophon sur Socrate, les dialogues moraux de Platon, les traités de morale d'Aristote, les ouvrages philosophiques

Digitized by Google

de Cicéron, de Sénèque, d'Epictète, de Plutarque et de Marc-Aurèle : nous rechercherons comment chacun de ces auteurs envisage la nature de la morale, et quelles sont, en ce qui touche les mœurs, les nouvelles idées qui apparaissent de siècle en siècle. Nous ne nous proposons pas, en étudiant la pensée des anciens, de satisfaire une curiosité oisive, qui se donne le spectacle des diverses opinions humaines, sans se soucier de savoir de quel côté est la vérité ; nous voulons saisir dans les mains vénérables de l'antiquité les matériaux d'une science que nous aimerions à voir établie sur des bases aussi solides et distribuée dans un aussi bel ordre que la géométrie pure.

Les mémoires de Xénophon sur Socrate sont, en ce qui touche la morale, le premier monument de quelque importance qu'on trouve dans l'antiquité grecque. Mais Socrate a été précédé par les sages de la Grèce. Que leur doit-il? Quelles idées leur a-t-il empruntées. Quels services ces sages ont-ils rendus à la science qui nous occupe? Telle est la première question que nous voulons éclaircir.

Les sources où l'on doit puiser la connaissance de ces personnages et de leurs pensées sont les œuvres de Platon, d'Aristote, et les écrits de Démétrius de Phalère, recueillis par Stobée. Ces documents sont les seuls qui ne s'éloignent pas assez du temps et du pays où ont vécu les sages, pour que les fausses traditions et ce qu'on pourrait appeler les légendes de l'antiquité se soient mêlées aux récits historiques. Cicéron, historien assez exact de la philosophie antique, en est cependant moins rapproché que les auteurs que nous venons de nommer. Quant à Plutarque et à Diogène de Laërte, on sait avec quelle avidité ils accueillent les histoires merveilleuses et le soin qui est nécessaire pour distinguer sur quelles autorités ils s'appuient. Toutefois, en ce qui regarde les sentences mo-

Digitized by Google

rales des sages de la Grèce, Diogène de Laërte et Plutarque, s'il faut lui attribuer le *banquet des sept sages*, contiennent peu de chose de plus que les auteurs tout à fait dignes de foi, et nous aurons soin d'indiquer les emprunts que nous pourrons faire à ces autorités moins sûres.

Nous ne nous occupons ni de la vie des sages, ni de leurs conjectures sur la physique et la formation du monde, mais seulement de la doctrine morale qu'on peut rapporter aux principaux d'entre eux. Le nombre de sept est celui auquel on les a reduits ou plutôt élevés, car il y en a un ou deux qu'on semble y avoir fait entrer par force et qui font peu de figure dans cette auguste compagnie. Ce chiffre nous paraît un de ceux que l'antiquité imagine par quelque analogie trompeuse. Le nombre de sept était donné par celui des planètes et des pléiades, comme le nombre de douze appliqué aux travaux d'Hercule était déterminé d'avance par les mois de l'année et les signes du Zodiaque, sans qu'il soit nécessaire de voir pour cela dans Hercule une représentation du soleil. Nous ne tenterons pas non plus de rapporter à chacun des sages les sentences qui pourraient lui appartenir en propre; on n'est pas d'accord sur ce sujet; quelques-unes de ces maximes sont d'ailleurs communes à plusieurs d'entre eux, et ce que nous cherchons c'est l'état de la morale avant Socrate et non pas le nom d'auteur qu'on pourrait attacher à chaque partie de cette morale.

Les personnages qu'on appelle les sages de la Grèce n'ont pas été comme Socrate des professeurs de morale. Ils étaient occupés aux travaux de la vie pratique. Solon, Pittacus, Cléobule, Périandre, étaient ou législateurs, ou guerriers, ou chefs du gouvernement de leur patrie (1).

(1) Arist. de Rep. III, 10; Strabon, XIII.

Digitized by Google

Chilon avait à Sparte la dignité d'Ephore, et Hérodote nous apprend que ce magistrat excita l'admiration de ses concitoyens par ses prédictions sur les événements politiques (1). Diogène de Laërte dit que Thalès s'occupa des affaires publiques, avant de se livrer à l'étude (2). Il engagea les Ioniens à former entre eux une ligue générale, dont l'assemblée se serait tenue à Téos, qui était à peu près au centre de toutes les villes d'Ionie (3). De son côté Bias empêcha Crésus de faire la guerre aux habitants des îles grecques, en lui remontrant sans doute que des peuples de même origine et de même langue, au lieu de se déchirer entre eux, devaient songer à s'unir contre l'ennemi commun, qui était en Asie; et lors de l'expédition de Cyrus il donna aux Ioniens le conseil fort sage, selon Hérodote, de se retirer en Sardaigne (4). Un érudit Allemand de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci, qui a jeté beaucoup de lumière sur les premiers âges de la philosophie grecque, Christophe Meiners, professeur de philosophie à Gœttingue, fait remarquer avec raison que les sages de la Grèce ressemblent à ces anciens Romains que Cicéron nous montre occupés à donner des conseils à leurs concitoyens soit dans leur maison, soit même sur la place publique. Les Titus Coruncanius, les Marcus Caton, les Sextus Ælius, les Crassus l'Ancien, les Quintus Metellus étaient consultés non-seulement sur les affaires publiques et sur les questions du ressort des lois, mais sur les intérêts privés de chacun, sur le mariage d'une fille, sur l'achat

(1) Hérodote, 1, 59; VII, 239.
(2) 1, 23.
(3) Hérodote, 1, 170.
(4) Id. *ibid.*

Digitized by Google

d'un fonds de terre, sur les meilleurs moyens de culture, et Cicéron ajoute que le titre de sage (*sapiens*) fut décerné par les Romains à quelques-uns de ces personnages respectés (1).

Platon nous apprend dans le Protagoras que tous les anciens sages étaient admirateurs et pour ainsi dire disciples de l'éducation lacédémonienne; qu'ils avaient tous la même doctrine, ce qui nous dispense au besoin de rechercher la part de chacun, et qu'ils aimaient à exprimer leur pensée en paroles concises, dignes d'être retenues. Il ajoute que quelques-uns d'entre eux s'étant un jour rassemblés, dédièrent à Apollon les deux maximes qu'ils regardaient comme le commencement de la sagesse (2), en faisant inscrire dans le temple de Delphes ces sentences célèbres : *Connais-toi toi-même*, et *rien de trop* (3).

Nous sommes étonnés au premier abord de voir écrire dans un temple des maximes de pure philosophie, et nous nous demandons quelle pouvait être en Grèce, à cette époque, la situation respective du sacerdoce et des sages. Mais il faut se rappeler que, suivant la remarque de Meiners que nous venons de citer, les Grecs exposaient dans les temples les plus riches trésors, les raretés les plus précieuses, et la représentation de toutes les inventions nouvelles, soit pour rendre grâce à la divinité, soit pour faire connaître ces découvertes à ceux qui visitaient les édifices sacrés. Au rapport de Pausanias, Palamède consacra dans le temple de la Fortune, à Argos, le dé à jouer qu'il avait

(1) Christ. Meiners, *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce.* Trad. fr., t. I, p. 64 et suiv.

(2) Ἀπαρχὴ τῆς σοφίας.

(3) Platon, éd. H. E. t. I, p. 343.

Digitized by Google

inventé, et un certain Alexandre offrit à Diane d'Ephèse un *psalterion* de son invention. Strabon nous apprend que Héraclite consacra à la même déesse son ouvrage sur la nature. C'est ainsi qu'à Rome Decimus Brutus fit graver dans tous les temples et sur tous les monuments les vers d'Accius, et que chez les Arabes des VIe et VIIe siècles, les poèmes qui avaient obtenu le plus d'éloges étaient peints en lettres d'or sur des étoffes de soie, et suspendus dans le temple de la Mecque. Le dépôt de toutes les richesses matérielles et de tous les trésors de l'intelligence que l'on trouvait dans les temples de l'antiquité, était l'appât qui attirait les voyageurs, et quiconque voulait s'instruire allait consulter les prêtres et visiter les édifices sacrés (1).

Platon fait remarquer, comme nous l'avons déjà dit, que la forme de la philosophie des anciens sages était une certaine brièveté Laconienne qui rendait facile de transmettre en tous lieux leurs maximes, comme par exemple ce mot de Pittacus, vanté par tous les autres sages : *Etre homme de bien est difficile.* Ce laconisme produisait quelquefois de l'obscurité ; mais les anciens ne répugnaient pas à mettre la sagesse sous une forme énigmatique. C'était un de leurs jeux favoris, surtout pendant les repas, que de se proposer de ces courtes sentences, plus pleines de sens que de mots, et de se les donner à expliquer. Voici quelques exemples de ces aphorismes en forme d'énigme : *Souffre sans te plaindre, mortel* (2) ; cette épithète rejetée à la fin, voulait faire comprendre que nos souffrances ne seront pas de longue durée, ou que n'ayant pas la force de lutter contre les Dieux, il faut nous résigner et dé-

(1) Christ. Meiners, *ibid.*, t. I, p. 52 et suiv.
(2) Sosiade, chez Stobée, éd. Tauchnitz, t. I, p. 93.

Digitized by Google

ployer du courage ; *Mets sur tes paroles le sceau du silence, et sur ton silence le sceau de l'opportunité* (1), ce qui voulait dire qu'il ne faut abuser ni de la parole ni du silence, ou parler et se taire à propos. En voici une de Solon plus difficile à comprendre : *Ne dis point des choses plus justes que tes parents* (2). Veut-il donner à entendre qu'on se tromperait si l'on croyait être plus juste que ses parents, et que par conséquent il ne faut pas tenir de discours qui nous paraîtraient même plus justes que les leurs, ou bien veut-il qu'on respecte les parents jusque dans leurs fautes? Cette dernière interprétation serait d'accord avec la pensée de Pittacus : *Qu'il ne faut pas hésiter à flatter ses parents* (3). Quoi qu'il en soit, la forme de l'énigme est un des caractères de la sagesse antique. Nous la retrouverons dans ce qu'on appelle les symboles de Pythagore, et Meiners ne manque pas de nous faire remarquer que cette forme n'est pas particulière à la Grèce, qu'elle appartient à toute l'antiquité, qu'elle se trouvait chez les Hébreux dans plusieurs des proverbes de Salomon, et chez ce peuple de l'Abyssinie dont la reine vint proposer au roi des Hébreux des énigmes qui n'étaient probablement que des sentences morales trop abrégées (4). Nous voyons encore par l'ouvrage de Davis sur la Chine, que l'on suspend dans les temples de ce pays des tablettes où sont écrites en riches caractères des sentences choisies des anciens sages, et que la plupart de ces aphorismes ont un sens obscur ou à double entente, comme par exemple :

(1) Attribué à Solon par Démétrius de Phalère, chez Stobée, éd. Tauchnitz, t. I, p. 89.

(2) *Ibid.*

(3) Dém. Phal., chez Stobée, éd. Tauch., t. I, p. 90.

(4) Mein., ouv. cité, t. I, p. 55 et suiv.

Digitized by Google

Quand l'arbre est abattu, son ombre disparaît, pour signifier que les parasites s'en vont avec la fortune, ou *manger des aliments volés sans s'essuyer les lèvres*, pour désigner le fripon qui n'a pas la ruse de son métier (1).

La sagesse antique n'affecte pas seulement l'apparence de l'énigme, elle se revet aussi le plus souvent des formes de la poésie. Nous avons encore des fragments de la poésie sentencieuse ou *gnomique* de Solon. Théognis, Phocylide, Simonide, sont presque autant des sages que des poètes. Enfin, par la poésie, la sagesse primitive touche à l'allégorie et à la fable, et elle s'offre souvent à nos yeux sous cette autre enveloppe. Esope est le représentant le plus connu de la fable morale. Socrate, au moment de mourir, s'occupait de mettre en vers quelques-unes des fables d'Esope, et Platon, traitant ce fabuliste comme un sage, le recevait dans sa république, d'où il exilait, comme on sait, Homère et Hésiode. Mais Esope n'est pas le seul qui ait fait des fables dans la Grèce : Hésiode, Archiloque, Stésichore en avaient composé avant lui (2). La fable était donc une des expressions de la sagesse de l'antiquité. Elle ne servait pas, comme aujourd'hui, de pur amusement pour l'esprit ; elle se proposait d'avertir, non pas seulement les simples citoyens sur les vérités de la morale, mais les peuples et les chefs d'État sur les intérêts de la politique, et par là elle convenait particulièrement à ces premiers sages dans lesquels nous avons reconnu, non des théoriciens et des spéculatifs, mais des hommes d'action qui maniaient les affaires de leur pays. C'est ainsi que Stésichore raconte aux Himériens la fable du cheval asservi par l'homme, pour les mettre en garde contre Phalaris, tyran

(1) La Chine, par Davis, trad. fr., t. II, p. 108, 109.
(2) Meiners, ouvr. cité, t. Ier, p. 68 et suiv.

Digitized by Google

d'Agrigente. C'est dans une intention semblable qu'Ésope récite aux Samiens la fable du renard malade (1). « Il ne voulait pas, leur dit-il, qu'on chassât les mouches qui s'étaient gorgées de son sang, parce qu'elles feraient place à d'autres, qui auraient à se rassasier à leur tour. Et vous aussi ne renvoyez pas le traitant qui s'est gonflé de vos richesses, parce qu'il cèdera la place à de plus affamés (2). » Enfin, c'est de la même manière qu'à Rome, Ménénius Agrippa, employant un apologue bien connu, faisait descendre le peuple des hauteurs du mont Sacré et le ramenait dans Rome reconcilié avec le Sénat.

Ainsi l'aphorisme, l'énigme, la poésie, l'allégorie ou la fable, telles sont les formes qui enveloppent et qui cachent en partie la sagesse antique.

Pénétrons maintenant sous ces voiles, et cherchons quelle doctrine on y peut découvrir. Les sentences des sages nous sont présentées par les historiens même les plus dignes de foi dans une sorte de pêle-mêle et de confusion qui en rendent la lecture insupportable. Nous n'avions sans doute pas à attendre une distribution méthodique de la main même des sages. Ces sentences leur étaient inspirées par l'occasion. Usant de l'autorité dont ils jouissaient auprès de la multitude, ils proclamaient ces pensées comme des lois non écrites; ils leur donnaient une forme remarquable, pour les graver plus profondément dans les esprits, et ils ne s'occupaient d'établir entre elles aucun ordre ni aucun lien. Mais, dans le dessein où nous sommes de comparer cette première sagesse avec celle des âges suivants, nous prendrons le cadre de morale qui commence à paraître dans Socrate et qui est très-nettement

(1) Meiners, ouvr. cité, t. Ier, p. 68 et suiv.
(2) Aristote, rhet., II, 20.

Digitized by Google

tracé par Cicéron, et nous y distribuerons ce qui nous reste de la sagesse primitive, de manière à faire ressortir les différences qu'elle présente avec celle des âges postérieurs, et à indiquer les lacunes qu'on peut regretter dans la première.

Les anciens, en y comprenant Cicéron, renfermaient sous le nom de la *morale* ou du *devoir*, qui se disait en grec τὸ καθῆκον, en latin *officium*, une matière plus étendue que celle que nous y renfermons aujourd'hui. Ils y faisaient entrer, sans doute, avant tout, l'honnête : τὸ κατόρθωμα, *honestum;* mais ils y plaçaient aussi une sorte d'intérêt bien entendu, le bien-être ou l'utile : τὸ συμφέρον, *utile*. Nous retrouverons dans Cicéron beaucoup de préceptes qui ne se rapportent qu'à ce soin de l'intérêt compris d'une manière générale et élevée. Les anciens sages, en particulier, ne se proposaient pas seulement de faire un honnête homme, ils voulaient aussi faire un homme prudent, habile, énergique, qui pût rendre des services à son pays, et qui ne se laissât pas prendre pour dupe à la fourberie, ou pour victime à la violence. Ils avaient sous les yeux le type de la vie héroïque, le héros dans le sens antique du terme, c'est-à-dire, un dompteur de monstres et d'ennemis. De là une première classe de sentences antiques qui ont pour but de faire l'homme fort plutôt que l'homme bienveillant : « Recherche la gloire (1). Repousse la force par la force (2). Ne dis pas de mal de ton ami, ni de bien de ton ennemi, car cela est absurde (3). Sois bienveillant envers tes amis; à tes ennemis

(1) Sosiade, chez Stobée, éd. Tauch., t. I, p. 92.

(2) *Ibid.*

(3) Attribué à Thalès par Dém. ph., chez Stobée, éd. Tauch., t. Ier, p. 90.

Digitized by Google

rends la pareille (1). Garde ce qui t'appartient (2). Expose-toi avec prudence (3). Discerne l'occasion (4). Ne dis pas ce que tu veux faire, car, si tu ne réussis pas, tu seras raillé (5). Cache ton malheur, pour ne pas exciter la joie de tes ennemis (6). Afin d'éviter l'envie, ne va pas jusqu'à faire pitié (7). » Ces maximes se rapportent toutes à notre intérêt. Elles s'adressent plus particulièrement, sans doute, aux chefs des peuples. Ceux-ci devant surtout agir contre l'étranger, c'est-à-dire contre l'ennemi, et défendre leurs concitoyens, courraient risque par trop de bienveillance de devenir débonnaires et d'être funestes à leur pays. Mais les sages ont aussi des maximes pour le bien-être des simples citoyens. Réservant leurs exhortations énergiques pour les hommes d'Etat, ils engagent l'homme privé à se renfermer autant que possible dans l'ombre de sa maison. « Ne siége pas comme juge, lui disent-ils, car tu serais odieux au condamné (8). Ne blâme personne (9). Cède au temps; prévois l'avenir; évite les querelles (10). Ne sois ni dupe, ni fripon (11). Ne cautionne

(1) Sosiade, chez Stobée, éd. Tauch., t. I, p. 92.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Attribué à Thalès par Dém. ph., chez Stobée, éd. Tauch., t. I, p. 90.

(5) *Id., ibid.*

(6) Attribué à Périandre, Dém. phal., chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 91.

(7) Attribué à Pittacus., Dém. phal., chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 90.

(8) Attribué à Solon, Dém. phal., chez Stobée, éd. Tauch. t. I, p. 89.

(9) Sosiade, chez Stobée, éd. Tauch., t. I, p, 92.

(10) *Ibid.*

(11) Attribué à Bias, Dém. phal., chez Stobée, éd. cit., t. I, p. 91.

Digitized by Google

personne, car caution engendre dommage (1). Traite bien ton âme et ton corps (2). Jouis de ce que tu possèdes; règle tes dépenses (3). Il vaut mieux mourir dans l'épargne que de vivre dans le besoin (4). Parle à tout le monde; vis avec tes égaux (5). Pauvre, ne fréquente pas les riches, si ce n'est pour leur rendre un grand service (6). » Voilà encore des conseils intéressés qui ne font pas partie de la morale comme nous l'entendons aujourd'hui, qui ne formeraient pas d'hommes entreprenants, ni de zélés citoyens, mais qui enseignent à se contenter du bonheur qu'on goûte auprès des foyers domestiques, et qu'un père, même de nos jours, ne serait peut-être pas fâché de voir suivre à ses enfants.

Mais, comme nous l'avons dit, au-dessus de l'utile, que les anciens renfermaient dans la morale, ils plaçaient l'honnête, le droit ou la vertu. Nous ne devons pas nous attendre à ce que les antiques sages aient examiné l'origine de l'idée de l'honnête, ni qu'ils puissent nous satisfaire sur la question de savoir si la morale vient du sentiment ou de l'intelligence. Ils étaient trop occupés de l'action pour avoir le loisir de se livrer à la spéculation métaphysique. Mais ils se font une juste idée du haut prix de la vertu, et ils ont sur ce sujet des pensées qui méritent d'être relevées.

(1) Attribué à Pittacus, Dém. ph. Stob., éd. cit., t. 1, p. 90, cité aussi dans le banquet des sept sages.

(2) Attribué à Cléobule, Dém., phal., chez Stob., éd. citée, t. I, p. 88.

(3) Sosiade, chez Stobée, éd. cit., p. 92.

(4) Attribué a Périandre, Dém. ph. chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 91.

(5) Sosiade, chez Stobée, éd. cit. p. 92.

(6) Attribué à Bias, Dém. ph., chez Stobée, éd. cit., t. I, p. 91.

Digitized by Google

Cicéron rapporte « que la patrie de Bias étant tombée au pouvoir de l'ennemi, et chacun prenant la fuite et emportant tout ce qu'il pouvait de ses richesses, on avertit Bias d'en faire autant : « Je le fais, répondit-il, car je porte tout avec moi. » En effet, poursuit Cicéron, il ne regardait pas comme à lui ces jouets de la fortune que nous appelons des biens. Qu'est-ce donc que le bien ? demandera-t-on. Le droit, l'honnête, ce qui est fait avec vertu, cela seul est le bien (1). » Garde l'honnêteté, dit Solon ; elle est plus sûre que le serment (2). Ne recherche pas la beauté qui s'adresse aux yeux, dit Pittacus, mais la beauté des mœurs (3). Si tu te regardes au miroir, ajoute Bias, et que tu te trouves de la beauté, ne la souille pas par la laideur de tes actions ; et si c'est le contraire, corrige la laideur de tes traits par la beauté de ton âme (4). Etre homme de bien est difficile (5). Point de société avec les méchants (6). Agis de manière à ne pas te repentir, et, si tu as mal agi, repens-toi (7). Dans la jeunesse, les bonnes actions; dans la vieillesse, les bonnes pensées (8). Enfin, sois loué dans ta vie, dit Périandre, pour être jugé heureux dans ta mort (9). »

(1) Paradoxes, 1.

(2) Dém. phal., chez Stob., éd. cit., t. I, p. 89.

(3) *Id, ibid.*, p. 90,

(4) *Id., ibid.*, p. 91.

(5) Attribué à Pittacus, Platon, éd., H. E., t. I, p. 343.

(6) Attribué à Solon, Dém. phal., chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 89.

(7) Sosiade, chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 92.

(8) Attribué à Bias, Dém. phal., chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 91.

(9) *Id., ibid.*

Digitized by Google

Telles étaient les maximes générales par lesquelles les anciens sages recommandaient la vertu aux hommes de leur temps ; ils en faisaient sentir la beauté immatérielle, supérieure à tous les autres genres de beauté ; ils en montraient la difficulté et la rareté sur la terre ; ils proclamaient l'efficacité du repentir et enseignaient l'influence d'une vie honnête sur une fin douce et heureuse.

Mais la vertu ou l'honnêteté contient plusieurs parties. Il faut voir quelles sont les maximes des sages qui se rapportent à ces différentes divisions.

Cicéron divise l'honnête en quatre parties ou quatre vertus, qui sont la culture de l'intelligence, la tempérance, le courage et la justice, dans laquelle il fait rentrer la bienfaisance et la piété (1). Il traite d'abord de la culture de l'esprit. Socrate appelait cette vertu Σοφία, la science ; Cicéron la nomme *prudentia* (2). On a mal traduit ce terme en français par celui de prudence. La prudence, au sens français, appartient à cet intérêt bien entendu dont les anciens faisaient un objet de la morale, mais la *prudentia* de Cicéron, qu'il traduit lui-même par les mots *indagatio veri*, recherche de la vérité, était une des quatre divisions de l'honnête. Comment les anciens avaient-ils été amenés à placer la culture de l'esprit au rang des vertus et sur le même pied que la tempérance et la justice ? Ils avaient été frappés d'abord de la beauté immatérielle de l'intelligence, de sa valeur reconnue naturellement par tout le monde comme supérieure à celle du corps ; ils avaient remarqué ensuite que si le corps trouble et gêne l'esprit, l'esprit, au contraire, règle et ordonne le corps, que c'est lui qui apaise les passions corporelles, au nombre

(1) *De officiis*, *lib. I*.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

desquelles les anciens mettaient le désir et la peur; qu'il est, en conséquence, le principe de la tempérance et du courage ; qu'il connaît seul la beauté et la convenance de la justice, et devient ainsi la source de toutes les vertus ; qu'il fallait donc faire prédominer l'intelligence sur le corps; qu'enfin, chacun de nous, pour se régler en particulier, avait besoin de se connaître lui-même, et qu'en conséquence, la connaissance de soi-même était le commencement de la sagesse. Ces vérités furent développées surtout par Socrate et Platon, mais elles avaient été déjà aperçues par les premiers sages. On a vu plus haut la maxime qu'ils avaient fait graver dans le temple de Delphes : « Connais-toi toi-même. » Démétrius de Phalère l'attribue à Chilon, ainsi que la suivante, qui est comme la confirmation de la première : « Déteste celui qui s'occupe des affaires d'autrui (1). » Solon y ajoutait ces préceptes suprêmes, qui résument toutes les règles sur la culture de l'intelligence : « Occupe-toi de choses sérieuses ; fais prédominer en toi l'esprit (2). » On ne s'étonnera donc pas de voir placer à côté de ces préceptes des recommandations qui semblent plutôt des conseils de logique que des règles de morale. Si la culture de l'intelligence était, avec raison, d'une si haute importance au regard des anciens, les sages devaient indiquer les moyens de faire prospérer cette culture. De là ces préceptes plus particuliers : « Il faut beaucoup savoir ou ignorer (3). Il est difficile de bien savoir. L'ignorance est un fardeau (4). Par les choses que tu vois,

(1) Stobée, éd. citée, t. I, p. 89.

(2) Νοῦν ἡγεμόνα ποιοῦ. Stob., éd. cit., t. I, p. 89.

(3) Attribué à Cléobule, Dém., phal., chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 89.

(4) Attribué à Pittacus, Dém., phal., chez Stobée, éd. cit., t. I, p. 90.

Digitized by Google

devine celles que tu ne vois pas (1). Ecoute beaucoup ; écoute tout (2). Ne crois pas à tout le monde (3). Use de la société des sages (4). Mets du soin à toutes choses (5). Que ta langue n'aille pas plus vite que ta pensée (6). Ne parle que des choses que tu sais (7). N'agis qu'après avoir pensé (8). Pense à ce que tu fais (9). Entreprends difficilement, mais achève ce que tu as commencé (10). »

Enfin, le travail et l'action étant les causes les plus efficaces des progrès de l'intelligence, nous applaudirons encore à ces maximes : «L'inaction est une souffrance (11). Ne reste pas oisif, même au sein de la richesse (12). Développe les bons germes que la nature a semés en toi (13). » Nous admirerons surtout cette dernière sentence, qui est de Thalès, et qui, sous une forme ironique, contient la plus forte condamnation de l'oisiveté : « Ne fais point de

(1) Attribué à Solon, Dém., phal., chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 89.

(2) Sosiade, chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 92.

(3) Attribué à Pittacus, Dém., phal., chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 90.

(4) Sosiade, chez Stobée, éd. cit., t. I, p. 92.

(5) Attribué à Périandre, Dém., phal., chez Stob., édit. cit., t. I, p. 90.

(6) Attribué à Chilon, Dém., phal., chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 89.

(7) Sosiade, chez Stobée, éd. cit., t. I, p. 92.

(8) *Id.*, *ibid.*

(9) Attribué à Bias, Dém., phal., éd. citée, t. I, p. 91.

(10) *Id.*, *ibid.*

(11) Attribué à Pittacus, Dém., phal., chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 90.

(12) *Id.*, *ibid.*

(13) Sosiade, chez Stobée, éd. citée, t. I, p. 92.

Digitized by Google

ou féconde, plus le sentiment du *moi* se prononce vivement et nettement : l'extrême impersonnalité qui accompagne les hautes méditations, la pleine vue de la vérité, touche nécessairement au suprême degré de la personnalité. Tantôt, ce que l'élément impersonnel de la pensée a d'immédiat se confond visiblement avec la spontanéité du *moi;* tantôt, ce que la raison a d'inflexible sert, par voie d'opposition, à exciter le sentiment de la vie propre chez le sujet pensant. Si le travail intellectuel concourt de plusieurs manières à faire jaillir et affermir la certitude permanente du *moi*, trame invariable de l'existence et condition première du progrès d'esprit; ne procède-t-il pas cependant de la distinction fondamentale du *moi* et de tout ce qui n'est pas lui? l'être pensant pense-t-il solidement, lorsqu'il cesse de discerner son être et ce qu'il produit? Dieu ne se distinguerait-il pas de même d'avec ses pensées et ses œuvres? De ce que les œuvres divines sont pleines de sagesse et de raison, on s'avise de conclure que Dieu n'a point conscience de ce qu'il opère! C'est tout l'inverse qu'il faut supposer. Une raison accomplie possède une conscienee achevée. Un être qui, par essence, pense d'après soi-même et se détermine par soi-même, existe pour soi-même et peut dire en soi-même : *Moi.* Celui qui conçoit le mieux et exécute le mieux, sait aussi le mieux, non-seulement ce qu'il conçoit et exécute; mais que c'est lui, et lui seul, qui exécute ce qu'il a conçu. Au surplus, Leibnitz allégue encore une autre preuve en faveur de la personnalité divine. Si Dieu est une intelligence parfaite, loin d'agir sans dessein, il a toujours en vue un but sublime, et toujours il choisit le meilleur, *optimum*, ce meilleur qui est l'objet de sa science à la fois et de sa volonté, parce que c'est l'essence de sa nature entière. Mais choisir, mais arrêter et pour-

Digitized by Google

suivre un plan, n'est-ce pas, avant tout, faire acte de personnalité? Oui, c'est préférer, c'est donc aimer et vouloir; et il n'y a qu'une personne qui soit capable de vouloir et d'aimer. C'est parce que Dieu est un *moi* parfait, qu'il aime le bien souverain, qu'il le préfère, qu'il le conçoit et qu'il le réalise, qu'il le donne et le distribue. Sa raison souveraine, au lieu de faire obstacle au libre épanouissement de sa spiritualité sainte, aux mille dispensations de son infinie charité, en est le moyen exquis, l'instrument d'élite. Son incomparable originalité d'entendement double, pour ainsi dire, l'initiative non moins continue que spontanée de sa libéralité paternelle, bienfaisante et patiente, trait distinctif de la vraie grandeur, de la vraie personnalité.

On est donc très-léger ou très-injuste, quand on assimile la croyance de Leibnitz à l'opinion de Spinosa. Suivant celle-ci, la substance éternelle, n'agissant que d'après les lois géométriquement inflexibles de sa nature inexorable, ne saurait poursuivre un but ni employer un moyen, ni tendre à une sorte d'organisation *finale* : inévitable en soi, elle *pense* et *s'étend* infiniment et uniformément, sans le savoir, sans le vouloir, sous l'empire exclusif de la nécessité, sa règle unique. Selon Leibnitz, la cause primitive, Dieu, sait et veut, et n'agit jamais sans une intention parfaite : chacune de ses actions est un accomplissement, réel et actuel, de cette fin intérieure qui constitue le fond de sa pure essence, un effet de sa bonté autant que de sa sagesse. Comment la doctrine de Leibnitz pourrait-elle aboutir aux mêmes résultats que celle de Spinosa, en ce qui regarde le rapport de la raison et de la volonté divines? Leibnitz considère Dieu comme une cause, Spinosa y voit une substance. Leibnitz distingue la cause suprême d'avec ses effets, devenus à leur

Digitized by Google

tour causes d'ordre secondaire. Spinosa identifie la substance universelle tant avec ses attributs généraux qu'avec ses modes particuliers, de telle façon qu'étant tout en toutes choses, elle exclut partout le caractère de personnalité, de vie individuelle et de libre volonté. Là où Leibnitz dit *cause* et *fin*, Spinosa doit parler d'*identité* et de *nécessité*. Si la raison est un mot qu'emploient tous les deux, Spinosa l'entend dans l'acception de mouvement logique et indifférent, tandis que Leibnitz y attache l'idée de choix prémédité, d'action déterminée par la sagesse en vue du bien souverain. Enfin, quiconque définit étroitement Dieu la substance de l'univers, doit lui refuser tout ce qui compose la personnalité; quiconque le conçoit comme la cause intelligente et bienfaisante du monde, est forcé de le croire un être individuel. Les reproches faits à Leibnitz doivent donc être adressés à Spinosa.

La persuasion que Dieu poursuit une fin morale, arrêtée par sa sagesse, ne s'affaiblit pas un instant chez Leibnitz. L'accomplissement de cette fin, n'est-ce pas l'univers même? En faisant cette demande le philosophe d'Hanovre lie intimement l'ordre du monde à la volonté divine, et fait dépendre de cette volonté les rapports de Dieu avec l'univers. A force d'observer ses rapports, il est arrivé à reconnaître la *convenance* merveilleuse de la création, à se convaincre qu'elle est conforme aux desseins que devaient former une intelligence, une bonté, une puissance infinies. Deux questions pouvaient l'occuper de ce côté : 1° Pourquoi Dieu a-t-il créé un monde? 2° Pourquoi le monde est-il tel que nous le voyons? Le premier problème n'est autre que le but de la création. Ce but, Leibnitz ne le place pas directement, ni uniquement dans le bonheur de l'homme; il le met, tantôt dans l'harmonie universelle, tantôt dans ce qui en résulte im-

Digitized by Google

mécaniquement : la perfection et la gloire de Dieu. En produisant, avec la plus grande simplicité, la plus grande abondance de choses infiniment variées, en fondant ainsi un ordre d'une beauté inimitable, Dieu a manifesté sa sagesse, sa bonté, sa grandeur ; et l'homme, en contemplant cette beauté, en adorant les perfections qu'elle révèle, entre lui-même en possession d'une félicité sans fin (1). Lorsqu'il discute le second problème, Leibnitz part encore de cette croyance que Dieu était le maître de former un monde différent du monde actuel, et qu'aucune nécessité ne l'avait forcé de faire ce qu'il a fait. Dans l'entendement divin, propre région des idées éternelles, se trouve une infinité de combinaisons possibles et de futurs conditionnels, et toutes ces combinaisons prétendent en quelque sorte à l'existence actuelle. Mais comme il ne peut y avoir qu'un monde (plusieurs univers étant une contradiction même dans les termes), Dieu tendant toujours à agir d'après le principe de sa nature, celui du meilleur, devait choisir la combinaison qui pût représenter la perfection la plus complète. D'où il suit que cet univers, offrant la meilleure combinaison, doit être regardé par le penseur, aussi bien que par le croyant, comme le meilleur des mondes (2).

La présence du mal ne renverse-t-elle pas cette théorie d'*optimisme?* Non, répond Leibnitz : le mal était compris dans le plan de l'univers, et il ne saurait lui ôter l'avantage de sa haute perfection. Pour rendre probable cette réponse si simple et si concise, Leibnitz discerne trois sortes de maux : le mal d'imperfection, ou métaphysique, le mal de souffrance, ou physique ; le mal moral, ou

(1) *Théodicée* I, § 78.
(2) *Idem* I, § 8, 41.

Digitized by Google

de péché. Les deux premières espèces, il les fait remonter à l'action même de Dieu. Le mal d'imperfection n'est-il pas inévitable, en tant qu'imperfection originelle de la créature ? La créature ne doit-elle pas constituer un être limité et borné, dans un monde relatif et dépendant, où la faiblesse se mêle à la force, où la lumière est mélangée d'obscurité ? L'incréé seul, le seul créateur, peut se concevoir exempt de défaut, infini et indépendant. L'homme qui prétendrait naître parfait, prétendrait être un Dieu. (1)

Sors tua mortalis, non est mortale quod optas (2).

Quant aux maux physiques, continue Leibnitz, quant aux douleurs et aux souffrances du corps, aux désastres et aux fléaux naturels, on ne saurait soutenir que Dieu les ait voulus immédiatement et absolument. S'il les veut, c'est conditionnellement, c'est-à-dire, tantôt comme peine justement infligée à la faute, tantôt comme moyen propre à ramener au bien, véritable fin de l'homme et unique source de sa félicité. C'est par suite d'une volonté *finale*, selon l'expression des auteurs scolastiques, que Dieu est auteur des maux matériels : il les laisse se former et agir, parce qu'il n'a égard qu'à l'ensemble et à l'accord des choses ; parce que là, comme partout, il aspire au meilleur, et qu'il fait tendre au bien tous les individus, au travers même et à l'aide des épreuves physiques.

Touchant le troisième genre de mal, le mal moral, ou

(1) *Théodicée*, I, § 20, 22. Comp. Fénelon, *Div. sent. et avis chrét.* T. IV. p. 19 (éd. 1810)

(2) Ovide, *Métam.* II, 56. Ce que Voltaire traduit ainsi (*Discours sur l'homme*, II) :

« Tes desseins sont d'un homme et tes veux sont d'un Dieu. »

Digitized by Google

la *culpabilité*, Leibnitz maintient aussi la doctrine enseignée dans les écoles chrétiennes du moyen-âge et primitivement empruntée aux pères de l'Eglise. Si le mal d'imperfection émane directement de Dieu, si le mal de souffrance y remonte indirectement, le mal de péché n'en vient en aucune façon. Dieu n'y a part qu'en nous donnant la liberté, c'est-à-dire la puissance de faire un bon ou un mauvais usage de nos forces et de notre volonté même. En créant l'homme intelligent et libre, Dieu lui a permis de se servir à son gré, mais à la charge d'en rendre compte, des grâces qu'il lui a départies; il lui a donc permis de s'en servir avec méchanceté, de *pécher*. Dieu sans doute nous eût accordé un droit excessif, et fût lui-même devenu cause première de nos transgressions, s'il ne nous eût fait connaitre en même temps sa volonté généreuse; s'il n'eût joint à la permission de mal agir l'ordre ou le conseil de se gouverner avec sagesse et justice. Après avoir annoncé ses vues et ses promesses, il devait concéder à la créature le pouvoir d'y contrevenir ou de les négliger; car ne devait-il pas respecter lui-même la liberté de la créature, son plus bel ouvrage? Il le pouvait d'autant mieux qu'il voyait d'avance et de loin le triomphe final du bien. Dieu savait que les fautes volontairement commises dans le monde n'empêcheraient point, mais feraient éclater davantage la victoire de ses desseins (1); que les crimes les plus odieux seraient, non-seulement réprimés, mais réparés, amplement expiés et employés au bien général (2); que le mal serait surmonté, surpassé par le bien, et ferait reluire la beauté morale comme l'ombre rehausse un tableau, comme une dissonnance relève,

(1) *Causa Dei*, § 28, 36, 69.
(2) *Théodicée* III, § 350.

Digitized by Google

un morceau de musique (1). Gardons-nous donc d'imputer à Dieu la perversité humaine. Dieu nous donne tout, il est vrai cause primitive de toutes choses, il est aussi l'origine première de la force que nous employons à mal faire, de l'élément *matériel* du péché, comme disait saint Augustin. Mais cette part de puissance indispensable à toute action bonne ou mauvaise, cette faculté d'être et de produire, prise en elle-même, est un bien ; et en nous la dispensant, Dieu témoigne de sa bonté. Il en témoigne encore en ce qu'il nous accorde le pouvoir d'en user, et qu'il nous met en état comme en obligation de choisir entre le mérite et le démérite ; entre la vertu et l'iniquité. Dieu n'est donc ni cause, ni complice de nos vices, de nos corruptions, de nos lâches cruautés. Cependant, réplique-t-on, doué de prescience, Dieu ne pouvait ignorer que les hommes abuseraient de leurs ressources et de leurs droits : ne devait-il pas les en empêcher par d'autres inclinations, par d'autres idées ? A cette vieille et commode objection, Leibnitz ne cesse pas d'opposer le respect que le créateur daigne porter à la liberté de la créature, pour la consacrer et la rendre inviolable à la créature même (2). Peut-être eût-il dû opposer aussi des raisons tirées de la bonté divine ? Celle-ci non-seulement avait préparé de toute éternité de sûrs remèdes, des directions salutaires, des institutions régénératrices ; mais elle ouvrait au pécheur une carrière de répentance et de réparation, étendue au-delà de l'existence présente. Une comparaison, souvent répétée depuis, résume l'opinion de Leibnitz : un bateau qui avance avec lenteur tient son mouvement du courant, du fleuve, et sa lenteur de son

(1) *De rerum origine*, p. 146.
(2) *Causa Dei*, § 104.

Digitized by Google

poids propre, de son inertie naturelle. Le mouvement, la force d'impulsion, la vigueur, c'est Dieu qui nous la communique ; l'inertie, la résistance, l'imperfection nous vient de nous-mêmes. Ce qu'il y a de réel, de positif, dans nos transgressions, voilà la part de Dieu ; ce qu'il y a de privatif, de fautif, voilà la part de l'homme. *Bona erunt a divino vigore, mala a torpore creaturarum* (1). Cette image achève-t-elle d'épuiser une question si vaste? Nous osons en douter, en demandant la permission d'y revenir plus tard, mais après avoir reconnu dès à présent en quelle large mesure Leibnitz s'est pourtant inspiré des plus belles doctrines de l'antiquité chrétienne.

Est-il difficile d'apercevoir toutes les suites de cette opinion sur les rapports du créateur et de son ouvrage? On conjecture aisément de quelle manière Leibnitz considère la durée de la création. La conservation du monde, pense-t-il avec ses écrivains du moyen-âge dont le *fumier contient de l'or* à ses yeux, est une création continuelle. Comme la formation primitive des choses ne pouvait être qu'un commencement de réalisation pour une fin parfaite, pour une parfaite harmonie; la durée égale et indéfinie de l'univers doit résulter de l'entretien savant, du constant maintient de cette économie, de cette symétrie primordiale. Or, qui sera capable d'un pareil gouvernement, si ce n'est l'auteur même de l'ordre éternel? Dieu, origine et soutien de l'univers, est donc aussi sa *Providence*. Suivant les objets divers où elle s'applique avec un art unique, la Providence, bien qu'en elle-même uniforme et fixe, doit se prononcer diversement. Elle doit apparaître autre dans le règne de la nature, autre dans le règne de la grâce. Par *règne de la nature*, Leibnitz entend,

(1) *Causa Dei* § 69, 71, 72.

Digitized by Google

conformément à la tradition chrétienne, le monde matériel, ce monde où agissent les causes efficientes, les forces physiques et chimiques, où prévalent les lois mécaniques et organiques. Le *règne de la grâce*, empire spécial des esprits et de leur divin maître, a un caractère particulier : tout y est disposé pour l'accomplissement d'une destinée réglée par la sagesse et la bonté, et par conséquent fondée sur une obéissance réfléchie et libre à des prescriptions morales, à des causes finales. Si la Providence préside indirectement, d'une manière générale, au règne de la nature; elle pénètre directement, elle influe intimement dans le règne de la grâce. Cette influence mystérieuse peut s'appeler tantôt la *justice* et tantôt la *sainteté :* justice, lorsque Dieu inflige des châtiments, des maux physiques; sainteté, quand il départ des récompenses et aussi des peines spirituelles. La justice est sévère, la sainteté est miséricordieuse; mais l'une et l'autre sont des expressions également sacrées de l'équité souveraine, du droit éternel. Ce droit étant la raison même, la direction visible du monde matériel peut-elle au fond différer de l'administration invisible du monde morale? Celui qui a construit la machine de l'univers n'est-il pas aussi le *monarque de la cité des esprits?* N'a-t-il pas soumis l'un et l'autre domaine à une législation commune? Pour être fondé à nier une vérité si haute et si consolante, il faudrait être en état de prouver que les égarements de la volonté, les passions du cœur, les défections de la conscience, les crimes, les chutes, les hontes de l'âme, ne sont pas immanquablement suivis de souffrances physiques, de maladies et de mort; il faudrait pouvoir démontrer d'abord que le désordre intérieur n'entraîne pas tôt ou tard des désastres extérieurs. Il est plus conforme à la saine raison et à la vraie dignité de l'homme, de procla-

Digitized by Google

mer, de respecter, dans la double sphère de la création, l'unité de gouvernement, la secrète infaillibilité d'une Providence qui n'a tracé et ne suit des règles si simples et si sûres, que pour la plus grande félicité des êtres appelés à vivre sous son empire (1).

Les pages où Leibnitz expose ses nobles pensées se terminent par des paroles aussi modestes que profondes, et qui, ajoute-t-il, « répondent au travail des personnes sages et vertueuses. »

« *Si nous pouvions entendre assez l'ordre de l'univers*, nous trouverions qu'il surpasse tous les souhaits des plus sages, et qu'il est impossible de le rendre meilleur qu'il n'est, non-seulement *pour le tout en général*, mais encore pour nous-mêmes en particulier, *si* nous sommes attachés à l'auteur du tout, non-seulement comme à l'architecte et à la cause efficiente de notre être, mais encore comme à notre maître et à la cause finale qui doit faire tout le but de notre volonté et peut seule faire notre bonheur (2). » *Si nous pouvions entendre assez l'ordre de l'univers*, disait volontiers Leibnitz à Sophie-Charlotte, qu'il blâmait de prétendre savoir *le pourquoi du pourquoi;* et cependant Voltaire, devant le petit-fils de cette éminente princesse, le grand Frédéric, s'amusait à le qualifier de *Gascon du Nord*. En essayant de bien apprécier les doctrines religieuse de Leibnitz, montrons que Voltaire ne voulait que se divertir au milieu d'une cour de beaux esprits sceptiques ou moqueurs. Montrons que l'auteur de ces doctrines n'était pas plus ridicule que Bossuet disant au dauphin, dans son *Discours sur l'histoire universelle :* « Tout

(1) *Monadologie*, § 87-90.
(2) *Monadologie*, § 90.

Digitized by Google

concourt à la même fin, et c'est *faute d'entendre le tout*, que nous trouvons du hasard ou de l'irrégularité. »

III.

« Mettant justement de côté son système, Leibnitz tâchait de conduire chacun à la vérité par la voie même où il le trouvait engagé. » LESSING.

Il suffit de jeter un coup d'œil superficiel sur les opinions que nous venons de retracer, pour s'apercevoir que Leibnitz s'attache à combattre une triple erreur, et, pour ainsi dire, une triple hérésie philosophique : celle qui sacrifie Dieu à l'homme, celle qui sacrifie l'homme à Dieu, celle enfin qui sacrifie tous les deux à l'univers. Il est encore plus aisé de se convaincre qu'en attaquant ces fausses croyances, il s'arme tantôt de la raison spéculative, tantôt des droits de la volonté, le plus souvent des faits qui composent l'histoire naturelle ou sociale. Mais ce qu'il est surtout facile de constater, c'est que Leibnitz choisit, pour point de départ et pour appui, non l'idée pure de Dieu, ni la notion complexe d'univers, bien que l'une et l'autre entrent comme éléments essentiels dans ses vastes raisonnements, mais la nature intime de l'homme, cette merveilleuse enceinte du *petit monde*, où Dieu et l'univers se réfléchissent et se touchent sans se confondre. S'il préfère cette position en quelque sorte intermédiaire, c'est qu'il la tient pour ce qu'il appelle le centre de perspective (1), pour une demeure fixe, « d'où l'objet, dit-il, embrouillé en regardant de tout autre endroit, fait voir sa régularité et la convenance de ses parties. »

(1) Lettre à Basnage. P. 154. Ed. Erdmann.

Digitized by Google

C'est de ce centre, en effet, qu'il juge les opinions et démêle les aberrations de son temps et de tous les temps. C'est sur ce fondement solide qu'il réfute tour à tour le déisme sensualiste de Locke, le panthéisme idéaliste de Spinosa, le scepticisme dialectique et anecdotique de Bayle, et jusqu'au mysticisme des Poiret et des More. Ainsi il réussit à prouver, contre les sectateurs de Locke, qu'au sein de notre intelligence, nous possédons un moyen de connaître Dieu et de nous assurer que lui-même forme une première et suprême intelligence. Ce moyen infaillible, ce sont les vérités nécessaires et éternelles, ces idées primitives d'infini et de perfection, qui ne viennent pas des sens et qui n'ont pu être imprimées à l'entendement que par un Etre parfait et infini, éternel et nécessaire. Ce sont ces conceptions absolues de cause et de fin que nous transportons dans le monde extérieur, et qui devaient être déposées en nous pour nous apprendre que tout dérive d'une cause, d'une cause première, que tout tend à une fin, à une fin dernière. Ce sont ces notions universelles d'ordre et d'harmonie qui ne sauraient naître en nous, ni se présenter hors de nous, si elles n'avaient été conçues d'abord et établies par un principe suprême d'ordre et d'harmonie. Voilà comment Leibnitz parvient à maintenir un Dieu-Raison, un Dieu-Esprit, un Dieu-Sagesse. Sans quitter la même voie, il parvient, d'un autre côté, à l'encontre de Spinosa, à maintenir un Dieu-Personne, un Dieu-Volonté, le Dieu Créateur et Providence, c'est-à-dire un Etre infiniment supérieur, quoique semblable au *moi* humain, une puissance absolument libre d'agir, capable non-seulement de concevoir de magnifiques desseins, mais d'accomplir des intentions pleines de bonté; une cause indépendante, bien que souverainement raisonnable, et non pas une substance absorbée en ses attributs, en ses

Digitized by Google

modes et ses phénomènes : un Dieu-Individu, enfin, et non un Dieu-Nécessité, ni un Dieu-Nature. Luttant avec Bayle, Leibnitz sait défendre à la fois Dieu et l'homme, la révélation positive et la raison naturelle. Si celle-ci, dit-il, peut plus que critiquer, douter et nier, celle-là nous accorde d'autres droits, nous prescrit d'autres devoirs qu'une obéissance passive et sans intelligence. L'auteur de la raison est aussi l'auteur de la révélation : comment deux ouvrages d'un maître parfait pourraient-ils se contredire réellement ? Dieu est un souverain clément et sage, et non un odieux tyran ; c'est un père, non moins qu'un monarque. C'est donc mal entendre les intérêts de la théologie historique, que de condamner la religion spéculative ; puisqu'elles sont unies par une conformité secrète, le discrédit jeté sur l'une atteindrait l'autre bientôt. Cette double dignité de l'esprit divin et de l'esprit humain, Leibnitz prétend même la défendre contre de savants théosophes, tels que Cudworth, Henri More, Poiret, et surtout contre les partisans de Jacob Bœhme, tous si féconds en visions édifiantes, et non moins ardents à y voir d'immédiates inspirations de la divinité. Non-seulement il leur refuse la faculté de présenter les lois éternelles comme des décrets arbitraires ou des ordres invariables, le plaisir de transporter en Dieu le hasard et je ne sais quel génie d'aventure ; mais il les force de reconnaître que la volonté même de Dieu, les rendant nécessaires et immuables pour celui qui les a conçues comme pour ceux qui les ont reçues, les fait vérité au-delà de l'humanité et en deçà, justice au ciel et sur la terre. Le droit universel, ne cesse-t-il de dire, est le même pour Dieu et pour les hommes (1). L'étrange passivité où vous voudriez réduire

(1) *Discours de la conformité*, § 4, 35.

Digitized by Google

l'âme, à l'égard de la divinité, en quoi diffère-t-elle finalement, demande Leibnitz, du fatalisme de ceux qui tentent de borner Dieu et l'âme au monde sensible et à la matière? En posant comme un axiome qu'il suffit, pour connaître et pour aimer, de souffrir Dieu et ses mouvements, *pati Deum Deique actus*, vous changez en vase inutile ou vide la puissance que les Epicuriens transforment en table rase. Comme eux, vous la dénaturez en voulant plaire à celui qui l'a faite. Vous défigurez l'œuvre la plus délicate de Dieu, cette force invisible, cet *Intellectus ipse*, que l'action extraordinaire de la grâce présuppose autant que l'impression ordinaire des objets physiques; vous calomniez cette raison dérivée, mais innée, qui contient *virtuellement* ce que la raison primitive et incréée possède *éminemment*.

En se plaçant ainsi au sein de l'homme intérieur, au centre de l'activité spirituelle, Leibnitz ne trouve pas seulement le moyen d'éliminer les erreurs, de prévenir les excès; il se met aussi en état de rapprocher les éléments de vérité, d'allier les parties solides ou plausibles qui pouvaient être dégagées de ces opinions par un juge capable à la fois de les décomposer et de les concilier. Soit à son insu, soit de propos délibéré, Leibnitz accueille et adopte presque autant qu'il repousse et réfute. Si, par exemple, en combattant Bayle, il soutient que le fait du mal ne saurait infirmer le dogme de la divine Providence, il constate la présence du mal en dépit de Spinosa. Il ne se contente pas de poursuivre le pessimisme qu'avait simulé le sceptique de Rotterdam. Il rejette du même coup le faux optimisme du panthéiste d'Amsterdam, doctrine non moins inadmissible, à son avis, puisque en enseignant que tout ce que l'homme éprouve est nécessaire ou légitime, elle aboutit à présenter les souffrances et les vices

Digitized by Google

comme autant d'illusions individuelles. S'il professe le dogme de la création, malgré Spinosa, s'il se refuse à considérer le monde, soit comme l'effet d'une émanation de l'essence divine, moitié physique, moitié intellectuelle, soit comme le corps même de Dieu et comme un corps si peu distinct de l'âme qui l'habite que cette âme en est l'*essence immanente*, Leibnitz ne se range pas davantage au sentiment de Poiret, car il suppose qu'en créant Dieu réglait sa volonté par son intelligence, et conformait sa puissance à sa sagesse. Après avoir signalé la raison profonde que révèle l'ouvrage de Dieu et qui devait présider au plan de la création, Leibnitz n'en pense pas moins que l'intelligence n'eût pas suffi à créer le monde, mais qu'il fallait y joindre un infini amour du bien. Entre le bon plaisir de Dieu prêché par Poiret et la tentative qu'avait faite Spinosa pour proscrire la liberté divine, Leibnitz place le bon vouloir de Dieu, une volonté aussi bienfaisante que régulière. Loin d'approuver Bayle, quand cet habile homme s'ingénie pour montrer que la raison est naturellement impie et *libertine*, Leibnitz fait voir sans peine qu'elle est au fond d'accord avec la meilleure des religions. Mais il établit en même temps, au mépris des assertions de Hobbes comme de Spinosa, que cette raison, sainement interrogée, se prononce en faveur du christianisme et non du naturalisme, c'est-à-dire pour une divinité transcendante et créatrice tout ensemble, surnaturelle et néanmoins présente partout. Quoiqu'il ait fait à Bayle cette réponse si décisive : C'est la raison seule qui prononce entre la Bible, le Coran et les Védas, Leibnitz ne craint pas d'emprunter à saint Paul, à saint Augustin, à saint Thomas d'Aquin, plusieurs de ses plus chères doctrines, ni de souscrire à la franche confession de ce vigoureux Taurellus qu'il aimait à citer

Digitized by Google

comme un de ses prédécesseurs : *Christianam profitemur philosophiam* (1). Enfin, bien qu'il ait opposé à Locke ce mot d'*Intellectus ipse* qui fut un véritable triomphe, et qu'il ait justement dénié aux matérialistes le droit de ramener aux sens ce que les sens ne peuvent produire, la raison et ses idées éternelles, Leibnitz reconnaît et démontre mieux que les philosophes anglais, combien le monde physique et l'expérience matérielle aident à saisir l'action d'un Etre infini, et combien il faut même y recourir pour rendre sensible l'existence d'un tel Etre.

Le point de vue, la méthode qui lui permettait d'éloigner les fausses notions en conciliant les notions exactes, cette méthode qu'il fondait principalement sur la connaissance de l'âme et qui consistait à juger de la nature divine surtout par analogie avec la nature idéale de l'homme, cette méthode psychologique, en un mot, devait être attaquée particulièrement dans notre siècle. « Leibnitz, dit-on, s'est perdu dans l'*anthropomorphisme* (2). » Ce terme pompeux exprime, selon M. Feuerbach, la faiblesse qu'eut Leibnitz de faire Dieu à l'image de l'homme, de distinguer Dieu d'avec ses œuvres, de lui supposer une existence à part, de le revêtir de perfections morales, comme la justice et la sainteté; de subordonner les attributs physiques de Dieu, ceux qui concernent la vie de la nature et le mouvement de l'univers, à ses qualités spirituelles, telles que la sagesse et la volonté, de fixer ensuite ces qualités dans un sujet, dans une personne, et de concevoir enfin cette personne comme aspirant à réaliser des desseins, des causes finales... Au lieu de voir en Dieu un

(1) *Alpes cæsæ*. Préface.

(2) Voyez M. Feuerbach, *Œuvres*. T. V, p. 113, sq. édit. de 1848.

Digitized by Google

être moral, continue-t-on, il fallait le regarder comme une pure essence, comme une *idée* pure. Loin d'admettre entre Dieu et le monde plusieurs sortes de rapports, Leibnitz devait, retranchant de la religion spéculative toute notion possible de rapport, se contenter de cette simple déclaration : Dieu et le monde sont absolument la même chose ; entre eux point de relation, mais identité parfaite, car Dieu est l'essence du monde, la substance de tous les êtres corporels ou spirituels. Pour avoir transporté à Dieu les caractères distinctifs de l'humanité, bien qu'en un degré qu'il appelle l'*éminence*, Leibnitz n'a réussi qu'à faire de Dieu l'*un de nous!* N'est-ce pas là une manière de voir indigne de la raison, bête autant que basse (1)? C'est, il est vrai, la région qu'occupent les théologiens et les moralistes, mais c'est celle que doit dédaigner le philosophe, le psychologue! Le vrai connaisseur de l'âme sait que tout découle inévitablement d'un principe unique et nécessaire, que toutes choses, faits ou pensées, sont des conséquences irrésistibles d'une idée universelle, que la volonté, avec ses dépendances variées, n'est qu'une modification de cette idée, et qu'enfin Dieu même n'est autre chose que cette même idée!...

A cette critique méprisante, les pages qui précèdent ont déjà répondu. Comme cependant elle ne laisse pas de renouveler ses attaques, rappelons encore quelques sentiments familiers à Leibnitz. Et d'abord le suivant : la science, sous prétexte de remplir sa mission qui est d'établir l'harmonie entre toutes les connaissances, n'a jamais le droit de supprimer, de négliger tel ou tel élément de la réalité. Or, ceux qui s'en tiennent étroitement à l'unité exclusive de la substance universelle, retranchent visible-

(1) *Niedrig und unvernünftig*, l. l. T. V, p. 117.

Digitized by Google

ment un de ces éléments, c'est-à-dire la condition véritablement humaine, l'état propre de l'être personnel et moral. S'ils ne le retranchent pas d'emblée, d'autorité, ils l'interprètent de manière à ce qu'il se trouve insensiblement absorbé dans un élément tout opposé : c'est là, non pas rendre compte des choses, mais les mutiler et les anéantir. Leibnitz raisonne en sens inverse : l'activité morale, ayant été donnée à l'homme, est un effet dont il faut chercher la cause hors de l'homme. Cette activité, ne pouvant venir du monde matériel, doit avoir pour origine Dieu. Il faut donc qu'elle se retrouve en Dieu et qu'elle y préexiste, quoique dépouillée de toutes les limitations qui caractérisent l'existence humaine. Cette partie de la vie, aux yeux de quiconque envisage la marche de la civilisation autant que la destinée individuelle, est d'ailleurs si essentielle qu'il importe, non-seulement de la garder intacte quand on entreprend d'expliquer l'ensemble auquel elle appartient, mais aussi d'en partir nettement ou de s'y attacher fermement, lorsqu'on essaie de pénétrer dans cette nature divine qui, avant tout, se présente sous les traits d'un amour et d'une bienfaisance sans bornes. Peut-être, en procédant de la sorte, mériterait-on le reproche de dogmatiser en moraliste, si l'inspection des domaines placés hors de l'homme même, si l'étude de la création matérielle n'autorisait elle-même cet antique procédé. L'univers ne découvre-t-il pas de tous côtés des desseins et des intentions, une immense organisation, une exacte correspondance de moyens et de fins, une *téléologie* harmonieuse et permanente ? Apparemment cette économie admirable a été conçue par quelqu'un; et de là suivrait que ce quelqu'un était privé d'intelligence et de volonté, Selon vous, ce quelqu'un est une *idée*, une idée qui se réalise dans l'univers, et dont les facultés morales de

Digitized by Google

l'homme sont elles-mêmes une application, une modification. Mais une idée, si énergique qu'elle soit, ne suppose-t-elle pas à son tour un entendement où elle ait pris naissance, où elle réside, du moins virtuellement? Quand même elle suffirait pour rendre compte des phénomènes relatifs à la liberté et à la bonté, elle réclame une cause intelligente, un être spirituel. Accorder à ce premier entendement une existence distincte de l'univers ; une existence personnelle, n'est pas déprimer la raison. C'est la satisfaire, puisqu'elle exige que toute action émane d'un agent, que tout attribut adhère si étroitement à un sujet qu'il n'en puisse être séparé que par une fiction logique. Ce n'est pas non plus ravaler la divinité, s'il est constant que l'intelligence la plus haute ne saurait rien imaginer au-delà d'une justice et d'une sainteté parfaites, exprimées en un être tout-puissant. Un Dieu pareil ne fait ni honte ni pitié à la raison, et en s'élevant à lui, en se prosternant devant lui, nul n'a le sentiment de faire, comme vous dites, une *bassesse* ou une *bêtise*.

BARTHOLMÈSS.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

Digitized by Google

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE FÉVRIER 1854.

Séance du 4. — M. le Président annonce la perte que l'Académie a faite, le 29 janvier dernier, en la personne de l'honorable M. Ad. Blanqui, mort à la suite d'une longue et douloureuse maladie, et auquel les derniers devoirs ont été rendus le lendemain 30, par l'Académie. — M. le Secrétaire perpétuel, en présentant à l'Académie, au nom de M. Pierre Clément, un exemplaire de son *Histoire du Système protecteur en France, depuis le ministère de Colbert jusqu'à la Révolution de 1848*, donne lecture d'une lettre par laquelle l'auteur se présente comme candidat à la place vacante par le décès de M. Blanqui. — M. le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre de M. Horace Say, annonçant qu'il se présente également comme candidat à la même place vacante. Ces deux lettres sont renvoyées à la section d'Economie politique. — Comité secret. — M. Barthélemy Saint-Hilaire fait un *rapport sur le Dictionnaire d'Economie politique*. — M. Adolphe Garnier est admis à lire un mémoire sur la morale. Ce mémoire a pour objet et pour titre : *Les Sages de la Grèce*.

Séance du 11. — M. le Secrétaire perpétuel, en faisant hommage à l'Académie, au nom de M. le marquis d'Audiffret, d'un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Système financier de la France* (2e éd., 2 vol. in-8°), communique une lettre par laquelle l'auteur exprime le désir d'être porté sur la liste des personnes qui se présentent comme candidats à la place vacante par le décès de M. Blanqui. — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de deux lettres, l'une de M. le baron de Watteville, l'autre de M. Gustave du Puynode, qui se présentent également comme candidats à la même place vacante. Ces trois lettres sont renvoyées à la section d'Economie politique. — L'ordre du jour appelle l'élection d'un correspondant pour la section de philosophie. M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des candidats présentés par la section à la séance précédente. La section présentait en première ligne M. Christian Bartholmèss ; en deuxième, M. Bouchitté ; en troisième, M. Paul Janet. Au premier tour de scrutin, le nombre des votants étant de 17, M. Christian

Digitized by Google

Bartholmèss obtient 16 suffrages ; il y a un billet blanc. En conséquence, M. Christian Bartholmèss est déclaré élu. — M. Guizot lit un fragment de son *Histoire sur la République d'Angleterre et le Protectorat de Cromwell.*

Séance du 18. — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Bartholmèss, qui remercie l'Académie de son élection comme correspondant de la section de philosophie en remplacement de M. Willm. Cette lettre est ainsi conçue :

« Strasbourg, 15 février 1854.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Je ne saurais assez vous remercier de l'empressement avec lequel vous m'avez transmis le titre dont l'Académie a daigné honorer mes humbles travaux. Oserais-je vous prier de devenir, auprès de cette illustre compagnie, l'interprète de ma profonde gratitude ?

« L'émotion vive que me cause naturellement une telle marque d'estime ne m'empêche pas de sentir que l'Académie voulait non récompenser quelques essais trop imparfaits, mais encourager à des entreprises plus dignes d'elle. Cette confiance indulgente autant qu'honorable, je tâcherai, Monsieur, de la justifier avec les années et sous l'impulsion féconde de l'Académie même.

« Le côté géographique de ma position actuelle, entre les deux grandes nations du continent, m'aidera peut-être aussi à mieux répondre à vos vœux, à vos espérances. Le grand homme qui représenta pendant quelque temps la France en Allemagne et l'Allemagne en France, Leibnitz, écrivait peu de semaines avant sa mort soudaine : « Pour acquérir un bon génie philosophique, il faudrait unir la vivacité des Français à la solidité des Allemands, et se former une sorte de *tempérament gallo-germanique.* » Sans élever mes prétentions jusque-là, je crois entrer dans les desseins de l'Académie en lui soumettant, à quelques époques fixes, un compte-rendu circonstancié de l'état des études morales et spéculatives parmi les Allemands et dans le nord de l'Europe.....

« Christian BARTHOLMÈSS. »

— M. Guizot continue et achève la lecture de son fragment d'*Histoire sur la République d'Angleterre et le Protectorat de Cromwell.*

Digitized by Google

Séance du 25. — M. Michel Chevalier fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs, des ouvrages dont les titres suivent : *Catalogues des écrivains économiques espagnols, comprenant la mention de leurs ouvrages relatifs à l'économie politique en général, l'administration, l'agriculture et l'intérêt public en particulier*, par Don Ramon de la Sagra, correspondant de l'Académie, Madrid 1853, 2e édit. in-8°, en espagnol ; — *Le système monétaire du royaume des Pays-Bas, la refonte des vieilles monnaies d'argent et la démonétisation de l'or*, par M. A. Vrolisk, Utrecht, 1853, in-8° (ouvrage sur lequel M. Michel Chevalier fait un rapport verbal à l'Académie). — M. le docteur Foissac offre à l'Académie son ouvrage sur la *météorologie dans ses rapports avec la science de l'homme et principalement avec la médecine et l'hygiène publique*, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, dont plusieurs chapitres intéressent l'homme moral, est renvoyé à M. Villermé, qui veut bien en prendre connaissance et en rendre compte à l'Académie. — M. Dunoyer commence la lecture de son rapport sur la mission économique qu'il a reçue de l'Académie, pour *aller rechercher en Angleterre comment il est pourvu, dans les travaux réputés dangereux, insalubres ou incommodes, aux intérêts d'ordre, de sûreté et de salubrité, et vérifier, à cet égard, l'état de la législation ancienne et de la législation nouvelle.*

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME SEPTIÈME

— XXVIIe de la Collection. —

I. Articles de MM. les Membres de l'Académie.

Pages.

Charles-Quint au monastère de Yuste, par M. Mignet. 5

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Paul Bucquet, intitulé : *Tableau de la situation morale et matérielle, en France, des jeunes détenus et des jeunes libérés*, par M. Ch. Lucas. . . 153

Mémoire sur les *Védas* (suite), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. . . . . 39 et 203

Mémoire sur d'Alembert, par M. Damiron. . . . . 65 et 227

Mémoire sur l'Industrie de la Soie dans le midi de la France, par M. De Lafarelle. . . . . 129 et 283

Annexe au mémoire précédent. 315

Statistique de l'Industrie de la France sous le règne de Louis XVI, par M. Moreau de Jonnès. . . . 321

Rapport verbal sur le *Dictionnaire de l'Economie politique*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. . 347

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix concernant *la Recherche de l'Origine de la Juridiction ou de l'Ordre judiciaire en France*, par M. Ch. Giraud. 397

Fragment de l'histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell, par M. Guizot. 409

Digitized by Google

Pages.

Mémoire sur les Doctrines religieuses de Leibnitz *(suite)*, par M. Ch. Bartholmèss. 455

II. Articles des savants étrangers.

Mémoire sur le Contrat de prestation de travail, par M. Renouard. . . . . 161 et 365

Histoire de la Morale, par M. Adolphe Garnier. . . 437

III. Documents divers.

Bulletins des séances. . . . . 159, 319 et 475

Lettre de M. Bartholmèss, correspondant de l'Académie, à M. le Secrétaire perpétuel. 476

FIN DE LA TABLE DU TOME SEPTIÈME

— XXVIIe de la Collection. —

Le gérant responsable,

CH. VERGÉ.

Orléans. -- Imp. de Coignet-Darnault.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google